ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

1997 - N°142

RECHERCHES
Alpes-Maritimes et contrées limitrophes
RÉGIONALES

CONSEIL GENERAL
DES ALPES-MARITIMES

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

38e année

Octobre-décembre 1997

N° 142

SOMMAIRE

La vie d'un professeur à Nice entre 1893 et 1910 d'après sa correspondance
par Françoise COTTON

La médaille du département des Alpes-Maritimes
par Jean-Bernard LACROIX

La vie politique à Menton dans l'Entre-deux-guerres
par Hélène MONGONDRY

Foires et marchés des Alpes-Maritimes, 1860-1900
par François GERBAUD et Franck SEGOND

Les archives communales de la Brigue
par Simonetta TOMBACCINI-VILLEFRANQUE

LA VIE D'UN PROFESSEUR A NICE ENTRE 1893 ET 1910

d'après sa correspondance

Françoise COTTON

Dans la correspondance reçue par Eugène Cotton[1], et conservée pour la période 1891-1910, figurent une cinquantaine de lettres de son frère Camille dont quarante-sept écrites de Nice. Nés dans le département de l'Ain, les deux frères n'avaient qu'un an de différence (Eugène était né le 10 février 1860 et Camille de 13 août 1861) et avaient fait les mêmes études, ensemble : baccalauréat ès-sciences (Lyon 1878), licence ès-mathématiques (Grenoble 1882) et sciences physiques (Grenoble 1883). Tous deux étaient professeurs depuis 1886 : tandis qu'Eugène était passé du collège de Dinan à celui d'Issoire (1891) avant celui de Montélimar (1899), Camille avait été chargé de cours de mathématiques élémentaires au lycée de Rodez (mars 1886-septembre 1887) et à celui de Digne, puis, après avoir passé l'agrégation de mathématiques en 1891 (11e sur 13), professeur aux lycées de Belfort (1891-1892 : math. élémentaires), Toulouse (1892-1893 : Saint-Cyr). Il est nommé au lycée de garçons de Nice à partir du 3 octobre 1893, "en remplacement de M. Paoli appelé au lycée de Châteauroux" et y terminera sa carrière [2].

L'enseignement occupe une place prépondérante dans ces lettres.

Camille Cotton parle beaucoup à son frère de ses élèves, des programmes d'enseignement, des manuels, des copies qu'il lui envoie à corriger, du lycée, d'une association de professeurs à créer, des élections académiques, de ses problèmes financiers (il emprunte de l'argent à son frère, lui demande conseil pour des placements boursiers, est aidé parfois par amis ou collègues, donne des leçons, particulières ou groupées et obtient de temps à autre une promotion) : "Mon installation n'a rien présenté de bien saillant : j'ai une classe de 11 élèves seulement, sortant de préparat. ou vétérans, c'est à dire médiocres, des collègues que je connais trop peu pour pouvoir t'en parler, un proviseur[3] qui ne parait pas devoir m'ennuyer beaucoup. La ville me plaît assez mais suivant une habitude déjà ancienne, je fais surtout des promenades solitaires ; j'ai cependant comme collègue de spéciale un charmant garçon, nommé Verdier[4], camarade de promotion d'Aimé[5], avec lequel je compte faire quelques sorties notamment visiter l'observatoire" (Nice, 2 novembre 1893).

"Si tu as parcouru le bulletin[6] de ces derniers jours tu as pu voir que les souhaits du nouvel an ont été exaucés et que cette mémorable lettre qui m'avait causé tant d'ennuis a porté ses fruits : en un mot j'ai eu l'agréable surprise d'une cinquième classe. Cette légère augmentation jointe à 2 heures par semaine à 10 francs le cachet, me permettront enfin de rétablir une situation singulièrement compromise par mon passage à Toulouse ; ce sera du reste, ainsi que le soin de ma santé, à peu près le seul objectif de cette année : ce climat est trop énervant pour permettre un travail sérieux" (Nice, 10 janvier 1894).

"La session de novembre m'a donné des résultats aussi satisfaisants que celle de juillet (5 reçus), ce qui réduit à trois le résidu de ma classe de l'an dernier" (Nice, 3 décembre 1894).

---

[1] Grand-père de l'auteur.

[2] Archives départementales des Alpes-Maritimes 1 T 36105 : registre du personnel enseignant au lycée.

[3] M. Grandsaigne d'Hauterive cf. annuaire des Alpes-Maritimes 1893.

[4] Délégué dans la chaire de mathématiques spéciales pour suppléer M. Mérieux en congé du 27 octobre au 31 décembre 1893, cf. Archives départementales des Alpes-Maritimes 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[5] Aimé Cotton (1869-1951), élève de l'Ecole normale supérieure, futur professeur de physique à la Sorbonne, leur cousin germain.

[6] Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique (1882-1932).

"Quelques changements dans le personnel du lycée : trois nouveaux célibataires et mon collègue Chabrier[7], qui était en famille l'an dernier ; nous sommes ainsi huit à faire des chassés croisés sur l'avenue de la gare. Classes moyennes ; treize élémentaires dont 2 bons, le reste ne vaut pas grand chose : six philosophes. Cela présage peut-être quelques leçons ; en attendant j'ai trois heures par semaines jusqu'au baccalauréat" (Nice, le 22 octobre 1898).

"Les compositions d'admissibilité à Saint-Cyr ont eu lieu la semaine dernière et je me trouve par le fait au milieu d'un congé de 15 jours dont je ne peux guère profiter, vu la pénurie ci-dessus mentionnée : les sujets étaient assez faciles, aussi ma classe s'est-elle comportée, je crois, d'une moyenne façon ; le plus dur est malheureusement l'oral auquel mon cours les aura peu préparé. Enfin je ne suis pas coulé, c'est l'essentiel" (avant octobre 1899).

"Mon voyage a été banal : en arrivant ici j'ai retrouvé la plupart de mes collègues qui m'avaient précédé. A peine deux changements : un professeur de langues vivantes et un de dessin qui sont tous deux nommés à Marseille.

Lagassé [8] vient aussi d'y recevoir une délégation : il doit partir un de ces jours ; c'est la seule séparation qui me soit sensible. La rentrée s'effectue dans de bonnes conditions ; dès le premier jour j'avais 16 élèves : j'espère qu'après le baccalauréat de novembre j'en aurai au moins de 20 à 25, c'est-à-dire un peu plus que l'an dernier, et cette progression annuelle croissante depuis 5 ans n'est pas pour me déplaire. J'ai débuté en algèbre comme le bouquin de Car et Riemann : aussi faut voir la tête de ces jeunes disciples ; si je n'apportais pas un peu d'énergie je crois bien qu'ils me lâcheraient en route. Les leçons se présentent bien : 4 heures par semaines jusqu'au bachot ; après cela j'organise les fameuses conférences des élèves faibles ou en retard (c'est-à-dire qui arriveront à ce moment) ; le proviseur auquel j'ai fait part de cette heureuse combinaison m'a répondu par une grimace de mauvaise (sic) augure ; néanmoins il a fini par paraître se rendre à nos bonnes raisons, et a consenti à en parler aux familles. Voici le système : 3 heures par semaine (deux de mathématiques et une de physique) pendant deux mois, au taux de 15 francs le mois-heure. Nous ne commençons que si cinq élèves au moins se présentent ; ce sera une somme de 450 francs dont les 2/3 me reviendront, et l'autre tiers à Chabrier. Quel sera le résultat ? Je te le dirai au 1er janvier" (Nice dimanche, octobre 1899?).

"L'état numérique de ma classe n'a pas varié : un élève parti, car il ne pouvait suivre, un autre rentré. Plusieurs parents sont déjà venus me faire leurs doléances au sujet de leur fils ; je les ai réconfortés en leur disant que le premier mois est toujours le plus dur, ce qui est assez vrai quand on suit en algèbre la marche de Car et Riemann. Je suis du reste allé très lentement ; en algèbre je viens de terminer la division des polynômes, en géo le 2e livre ; mais mes élèves savent à peu près calculer et comprennent ce qu'est un lieu géométrique.

Je suis toujours incertain sur ce qui va se produire après le baccalauréat et si je pourrai organiser les conférences dont je t'ai parlé ; en tous cas j'ai constaté non sans plaisir que le bruit en était arrivé aux élèves. Toujours quatre leçons par semaine jusqu'à l'exam.. Mon bon camarade Lagassé vient de nous quitter pour Marseille ; je le regrette d'autant plus que c'était le seul à aimer réellement les excursions, aussi ces deux jours je ne quitterai probablement pas Nice" (Nice mercredi, octobre 1899?).

"Je suis surchargé de travail en ce moment : outre celui que me donnent les vingt élèves qui composent ma classe et qui, arrivés à diverses époques, constituent un ensemble assez hétérogène, je donne en moyenne 4 ou 5 leçons par semaine ; joins-y 2 heures et demie

---

[7] Professeur de physique au lycée de Nice du 2 octobre 1896 à sa mutation à Bordeaux au 1er octobre 1906 cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[8] Professeur de mathématiques élémentaires au lycée de Nice du 1er octobre 1893 au 23 octobre 1899 cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

d'interrogations et tu verras que mon temps est bien rempli" (Nice lundi soir, entre le 15 octobre et le 20 novembre 1899).

"Ici la pluie tombe avec une persistance décourageante et m'empêche de profiter des libertés que me laisse le départ de l'élève auquel je donnais des leçons. J'en profite pour corriger des compositions et recueillir de ci de là quelques énoncés de problèmes. Mon cours est assez avancé ; j'ai déjà fait une leçon de cosmo que je compte terminer en six ou sept classes, et j'en accorderai autant à l'arithmétique ; le reste du temps ne sera pas de trop pour la révision, bien que j'ai déjà terminé celle de la trigonométrie. Je doute fort que l'examen ait lieu fin juin bien que le proviseur l'ait demandé ; ce serait une surprise un peu ennuyeuse à ce point de vue mais bien agréable d'un autre côté.

Aucune nouvelle de l'inspecteur ; je désirerais bien qu'il vienne cependant afin de savoir à quoi me (sic) tenir l'an prochain. Ma classe aura près de 50 élèves ; le proviseur n'en veut demander le dédoublement que si elle atteint ce nombre ; d'un autre côté il veut absolument me compléter au moins 16 heures de service par d'autres classes, ce qui m'amènera peut-être à avoir affaire à plus de 120 élèves ; il m'est impossible d'accepter une pareille situation et c'est sur cela que je désirerais être fixé au plus tôt" (1899?).

"Je partirai dans quinze jours (...) Ici tout le monde songe un peu à ce départ, qui marque pour nous la fin de l'étape la plus fructueuse, mais aussi la plus rude ; les sujets des grosses leçons disparaissent et nous sommes réduits à nos propres élèves" (Nice jeudi, mars 1900).

"Je suis de plus en plus surchargé de travail ; outre la classe et la correction des devoirs que je commence à trouver assommante, j'ai plus de leçons que je n'en puis donner et je voudrais bien pouvoir un peu partager avec toi : 2 à 15 francs et 2 à 8 francs, tel serait le bilan de ma semaine si je n'en faisais pas sauter quelques une ; il n'en faut pas davantage pour me mettre dans l'état comateux dont ta lettre est heureusement venue me tirer ; et cela doit durer jusqu'à Pâques" (Nice lundi 19 février 1900).

"Comme nouvelles le mariage d'un tas de collègues, parmi lesquels Commissaire[9], qui est passé ici mercredi mais que je n'ai pu voir. Nous formons un projet d'excursion pour le dimanche après Pentecôte, la grande course annuelle. Rien au lycée ; j'abats mon cours à toute vapeur" (Nice mardi, mai 1900?).

"Nous sommes en pleine effervescence électorale au sujet des élections académiques ; un siège littéraire avait été attribué par les Marseillais à Nice ; la majorité de nos collègues de lettres ayant émis la sotte prétention que nous n'avions pas à intervenir dans le choix du candidat, nous nous sommes unis à la minorité pour en désigner un second, et en avant la correspondance. Ceci m'a permis de rafraîchir un peu mes relations avec les anciens camarades que j'ai à Marseille, Toulon, Digne, Aix en particulier avec Musmet (?) ; je crois, du reste, que ce dernier n'a pas fait une propagande bien active pour notre parti. Résultat ; le collègue que nous patronnons a eu 27 voix et son concurrent 26 : ballottage, c'est à recommencer pour la semaine prochaine.

(...) Comme mécanique je considère Combette comme bien suffisant" (Nice, le 1er juin 1900).

"Je ne t'ai pas répondu plus tôt parce que je n'avais rien de bien particulier à te dire, je suis surchargé de travail et je voulais attendre quelque sujet d'examen. Voici celui d'Ajaccio : (...)

---

[9] Professeur de mathématiques spéciales au lycée de Nice à partir du 21 octobre 1895 cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

L'examen a lieu ici mardi prochain seulement : tous mes élèves, sauf un, veulent tenter leur chance.

(...) Pas une seule idée nouvelle au sujet de ton discours ; je m'efforce autant que possible d'éviter les élèves malheureux en décourageant dès le début de l'année ceux qui n'ont réellement aucune aptitude ; les autres peuvent subir un échec ou deux mais en général finissent par réussir" (Nice mardi, juillet 1900).

"Rentrée effectuée dans de bonnes conditions au point de vue de la classe où, dès le premier jour, j'avais dix-huit élèves ; ils sont actuellement 19 et je crois pouvoir encore raisonnablement compter, après l'examen de novembre, sur quatre ou cinq. Afin de ne pas leur permettre de s'ennuyer, je leur ai commencé de suite la théorie des nombres algébriques, système Car et Riemann, que j'inaugure complètement pour la première fois ; l'effet prévu n'a pas tardé à se manifester et les parents affluent pour me recommander leurs enfants pleins de bonne volonté bien qu'un peu faibles etc.

Je croyais pouvoir compter sur plusieurs candidats à Navale ; un seul s'est présenté, une (croûte?) de 3e dont je vais bien vite me débarrasser et je n'en serai pas fâché car il me sourirait médiocrement de rester ici en juillet à lui faire préparer son oral. Parmi les autres quelques uns montrent des connaissances, des aptitudes et la moyenne ne sera pas mauvaise ; chose inconnue jusqu'ici l'enseignement classique m'en a fourni un nombre égal à l'enseignement moderne.

En philo, j'en ai dix que je vais aussi pousser sérieusement ; tu vois que j'aurai assez à faire. Avec ce système les leçons ne tardent pas à arriver ; j'en ai déjà deux par semaine qui se fondront sous peu dans les conférences dont je t'ai parlé" (Nice 6 octobre 1900).

"Ma classe marche à peu près ; toujours vingt élèves : j'en attends de nouveaux lorsque l'oral du baccalauréat aura eu lieu, c'est-à-dire vers la fin du mois. A ce régime la moitié de mon temps est prise par la correction des copies, d'autant plus que je suis serré d'assez près par Perrotin, le directeur de l'Observatoire. Aux congés du 1er de l'an j'apporterai suivant l'usage la collection des compositions : la correction nous distraira certainement un peu (...).

P.S. : Je ne me suis pas encore procuré le renseignement au sujet de la session d'avril, je t'apporterai Combette au 1er janvier" (Nice dimanche, novembre 1900).

"Les exams ont lieu plus tard que je ne comptais, le 10 et le 11 ; je partirai le 12 au matin (...) T'ai je dit que mon candidat à Navale est admissible ; pourvu qu'il ne me joue pas le mauvais tour de me faire rester après le baccalauréat ; il a déjà demandé à suivre le cours de Rebuffel[10] pendant le mois d'août ; il faut que je persuade à tout le monde qu'il ferait bien de commencer dès le 15 juillet" (juillet 1901).

"Tes quarantes francs [11] étaient arrivés bien à propos, car ma situation devenait inquiétante (...) heureusement cette situation cessera dans quelques trois semaines, où indépendamment de mon traitement normal, je toucherai les indemnités supplémentaires et les leçons données dans ce trimestre (...).

Rien de particulier ici ; ma classe composée de 18 élèves, marche à peu près : je l'ai déjà débarrassée de six nullités qui s'y étaient égarées" (décembre 1901?)

---

[10] Professeur de mathématiques élémentaires au lycée de Nice cf Annuaire des Alpes-Martimes 1901, Saint-Cyr d'après les Annuaires de 1899 et 1903.

[11] Un franc de 1901 à 1905 correspondrait à 18,96 francs d'après un tableau de conversion de l'INSEE du 28 mai 1996.

"Reçu ce matin ton envoi, dont je te remercie. Il me suffira largement, je crois, à passer ce mois car Simonin[12] lui a adjoint hier un billet de 50 que Lagassé, de passage ici pendant les congés du premier janvier, lui avait laissé à mon intention" (janvier 1902).

"Comme tu le dis je suis passablement absorbé soit par mon installation (recevoir la laitière, la blanchisseuse, surveiller la femme de ménage et faire mon déjeuner du matin) soit surtout par ma classe. D'abord je suis à plus d'un kilomètre du lycée, ce qui fait qu'une bonne partie de mon temps se passe en promenades, ce dont je ne me plains pas ; de plus j'ai affaire à des élèves dont quelques uns sont assez intéressants et me donnent passablement de travail.

Ils sont actuellement vingt-trois ; trois ou quatre arrivés après les examens de novembre ne pourront sans doute pas suivre et devront aller en philo. Mais parmi les trois ou quatre premiers, la concurrence sera sérieuse. Le second, dont le père est instituteur à Cannes, m'a déjà demandé des leçons ; nous avons commencé la semaine dernière. J'en profite pour lui faire traiter les problèmes de la géométrie d'Hadamard, qui doivent être dans le goût du jour, et lu montrer les compléments du 3e livre ; en outre à chaque devoir je lui donne ainsi qu'à ses camarades un problème facultatif ; jusqu'ici ils me les ont remis régulièrement. Deux autres élèves prennent aussi des leçons : je les ai réunis ce qui me fait par semaine une heure à 10 francs" (Nice le 30 novembre 1902).

"Reçu le paquet de copies et les corrections, ce dont je te remercie d'autant plus que j'ai été assez pris ces derniers temps par celle d'une composition ; dans une semaine je pourrai t'en envoyer encore si tu as quelques loisirs" (Nice 20 janvier 1903).

"Me voici débarrassé pour cette année ; ma dernière classe a eu lieu ce matin et les examens commencent demain ; ils se termineront mercredi. Je ne compte néanmoins pas aller auprès de mon père avant la fin de l'année (...) il y a ici un candidat à Navale, admissible, qui m'a demandé de l'aider à préparer l'oral" (Nice mercredi, début juillet 1903).

"A quand vos vacances ? Ici la distribution des prix est fixée au vendredi 31 de sorte que je partirai vendredi soir ou samedi matin (...)

Mes élèves ont bien réussi ; 24 reçus dont trois très bien, un bien et deux assez bien. Ce résultat accroîtra certainement ma classe l'an prochain. Mon ancien camarade Roos[13] vient d'être nommé ici dans une chaire de physique nouvellement créée" (Nice, dimanche juillet 1903).

"Depuis ma dernière lettre le fait le plus saillant est l'accroissement vraiment exagéré de ma classe : 35 élèves dont quelques uns reçus dernièrement au baccalauréat de rhétorique sont absolument nuls et n'avaient rien qui les désigne particulièrement pour les sciences ; ça va être pour moi un surcroît de fatigue ; aussi faudra-t-il qu'à la fin de l'année j'essaye de tirer le meilleur parti de ces conditions qui ne se renouvelleront probablement jamais. Comment cela, je ne sais ; j'ai du reste le temps d'y réfléchir" (novembre 1903).

"Je continue toujours à corriger compositions et copies ; je t'en adresserai un petit paquet dans quelques jours" (Nice, le 15 février 1904).

"Ici aucune nouvelle particulière du lycée ; ma promotion [14] a été bien accueillie et m'est arrivée en même temps qu'un nouvel élève, ce qui m'en fait 37 actuellement. Je ne

---

[12] Astronome à l'Observatoire de Nice (traitement : 3 500 francs) chargé des travaux graphiques au lycée de Nice de 1891 à 1894, (traitement total 300 francs) cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[13] Chargé de cours de sciences physiques et naturelles au lycée de Nice du 2 octobre 1903 à sa mutation à Gap au 1er octobre 1910 cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[14] A la 3e classe (janvier 1904) cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

t'envoie néanmoins pas de copies à corriger ; je me suis décidé à en corriger autant que possible trois par jour, ce qui est suffisant, et leur zèle s'est aussi ralenti" (fin février 1904).

"Une seule autre nouvelle le changement de notre proviseur[15] ; l'ancien nous laissait bien la paix et ne nous accablait pas de promotions ; je ne sais comment se comportera le nouveau. (...) tes copies me sont revenues" (avril 1904).

"Le baccalauréat se passe ici plus tard que je ne croyais, le 11 et 12 juillet, c'est-à-dire cette fois après Marseille, ceux de mes élèves qui ont travaillé seront largement prêts à cette époque, car je comptais terminer le 1er (...).

Mes meilleurs souhaits pour le succès de ta candidature au Conseil académique ; ici nous n'avons encore rien fait et rien reçu des autres lycées de l'Académie. Nous ne nous sommes pas davantage remués pour la constitution des associations" (mai-juin 1904).

"Je dis comme toi : rien de bien particulier ici depuis la rentrée, si ce n'est que la préparation des nouvelles parties de mon programme me demande plus de travail que je ne croyais. Je viens d'aborder la Des[16] où je suis encore en pays de connaissance, ayant eu occasion d'étudier autrefois la cotée[17] pour les colles de Saint Cyr et la méca où j'ai commencé de suite le programme d'Elem ; comme cela j'espère avoir débarrassé dans un mois toutes ces nouvelles parties.

(...) en me donnant quelques conseils sur la constitution d'une association ; nous nous réunissons mercredi pour cela" (janvier 1905?).

"Notre association est fondée ; les statuts sont à peu près analogues à ce que tu m'as adressé ; les administrateurs (dont un professeur chargé de la direction du petit lycée[18]), répétiteurs et professeurs adjoints n'y sont pas admis ; elle adhère à la fédération régionale d'Aix. A ce propos nous avons reçu du lycée du Mans une demande des voeux que nous aurions à formuler ; mon collègue Bredin[19] est chargé de les rédiger sans trop savoir que proposer ; aurais-tu quelques indications à nous donner, qu'elles viennent de Montélimar ou de Grenoble. Je n'ai pas entendu parler du projet Rouvier[20] que tu me signales.

Mon programme s'avance assez vite grâce au parti que j'ai pris de me borner strictement aux compléments et de réserver les matières déjà vues pour une révision finale : l'algèbre et la géométrie sont terminées ; en méca j'en suis à l'équilibre d'un point matériel avec frottement, et en descriptive je viens de faire la perspective et les figures homonologiques. Ca n'a pas marché tout seul et l'étude des cycloïdes, épicycloïdes et engrenages m'ont donné assez de tracas, mais la partie la plus ennuyeuse est maintenant débarrassée. (...)

P.S. : Je t'enverrai quelques *Cosmos*[21] aussitôt que j'aurai un moment de liberté" (février 1905?).

"Mon cours est assez avancé et j'ai vu presque toutes les nouvelles matières du programme, ce qui n'est pas allé tout seul ; aussi ne suis-je pas fâché d'en être débarrassé et de commencer une révision générale qui alternera deux fois par semaine avec la suite du cours.

---

[15] M. Olivier cf Annuaire des Alpes-Maritimes 1904 : M. Chacornac dans celui de 1905.

[16] Géométrie descriptive.

[17] Géométrie cotée.

[18] M. Cayrol au petit lycée de Carabacel cf Annuaire du département 1904-1905.

[19] Professeur de rhétorique au lycée de Nice de 1899 à 1906, cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[20] Maurice Rouvier, président du Conseil et ministre des finances du 24 janvier au 17 juin 1905, cf *Dictionnaire des Parlementaires français* (1899-1940), sous la direction de J. Jolly. Paris : PUF, 1960-1977, t; VIII.

[21] *Revue des sciences et de leurs applications*, dont nous avons toujours la collection dans la bibliothèque familiale dans l'Ain.

Je viens à ce propos de recevoir la suite de l'ouvrage d'Appell relative à la classe d'Elem ; je l'emporterai à Pâques" (mars 1905).

Les visites des inspecteurs généraux représentent une préoccupation fréquente :

"Voici le paquet de nouvelles d'ici : Pruvost [22] joue à cache-cache en ce moment : on nous l'a signalé à Bourg, à Lyon, il y a une quinzaine de jours et depuis plus rien, ça commence à devenir énervant" (Nice le 29 mai 1898).

"Inspection générale avec Joubert[23]qui, non content de venir nous surprendre presqu'au début de l'année, a voulu me voir opérer en Elémentaires et en Philosophie ; cette dernière visite m'était particulièrement désagréable. Tout a bien marché et il a été satisfait ; il m'a demandé si je ne voulais pas de changement, je lui ai signalé le poste de Grenoble comme étant le seul qui me convint en lui faisant remarquer que Lefrançon n'a probablement pas l'intention de le lâcher ; il a néanmoins voulu en prendre note" (Nice mercredi, novembre 1899?).

"Pruvost qui est tombé dans ma classe ce matin, au moment où je ne comptais plus le voir. L'inspection a été quelconque, et je ne puis guère espérer en tirer quelque profit ; je ne sais encore quand nous le verrons, demain soir ou à son retour de Corse après le congé de Pentecôte. Je pense toujours aller passer ceux-ci dans la montagne" (mai ou juin 1901).

"Je suis redescendu à Nice faire ma visite à Pruvost. L'entrevue a été plutôt froide ; est-ce à cause de la communication que je lui avais faite à son dernier passage ou à cause de mon refus de suppléer Rebuffel pendant les vacances, je ne sais. Je ne lui ai pas parlé du poste que m'avait signalé Emile et qui décidément ne me convient pas ; j'ai simplement tâté le terrain pour la classe d'Elem de Dijon mais sans succès" (juin 1901?).

"Les inspecteurs généraux sont les mêmes que l'an dernier ; celui des lettres a déjà terminé ici ; Poincaré[24] n'a pas encore donné signe de vie. J'avais songé à lui demander un poste à Paris ; l'occasion est exceptionnelle, mais je ne sais si j'en profiterai. Rien autre de particulier" (fin février 1904).

"Voici cette inspection générale terminée, et de façon satisfaisante ainsi que je l'espérais. Tandis que nous comptions sur Poincaré que nous savions en Algérie, nous avons été surpris mercredi à 2 heures par l'arrivée inattendue de Pierron[25] ; à 3 heures il était dans ma classe et à 4 heures je me trouvais débarrassé. Il a montré une surprise agréable à voir le nombre d'élèves ; j'en ai profité hier pour avoir son opinion si je demandais un lycée de Paris. Il ne m'a pas caché que je ne pouvais compter sur une chaire d'Elem, me donnant pour prétexte que toutes sont occupées par de jeunes professeurs mais que j'étais susceptible d'obtenir une chaire de première et seconde.

---

[22] Jules Paulin Emile Pruvost (1833-1913), IGIP sciences 1883-1903 cf I. Havelange F. Huguet, B. Lebedeff, *Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique : dictionnaire biographique*, 1802-1914.

[23] Jules François Joubert (1834-1910), IGIP sciences 1893-1909, cf *idem.*

[24] Lucien Antoine Poincaré (1862-1920), IGIP sciences 1902-1910, cf *idem.*

[25] Nicolas Dominique Piérron (1847-1906), IGIP sciences 1895-1906, cf. *idem.*

Je lui ai demandé à réfléchir jusqu'au mois de juillet, car je sais combien elles sont pénibles, surtout qu'à Paris, dans les lycées tels que Janson et Condorcet elles comptent de 50 à 60 élèves. Si je persiste dans mon intention je lui écrirai en juillet" (mai ou juin 1904).

"Notre inspecteur général sera cette année Poincaré ; il a fait savoir à Roos qu'il arriverait aux environs de mardi gras ; je suis heureux que ce ne soit pas un mathématicien car ma classe n'est pas brillante ; ces élèves ne savent pas calculer et manquent totalement de bonne volonté, ce qui les distingue du tout au tout de l'an dernier" (janvier 1905?)

"T'ai-je dit que nous aurions comme inspecteur général Poincaré et qu'il serait probablement ici vers le mardi gras. Je n'ai rien décidé pour les congés de cette époque : auras-tu le temps de venir me voir ?" (février 1905?).

"Rien autre de particulier ici ; on nous a annoncé l'inspecteur de dessin[26] pour mercredi ; je n'ai pas grand chose de convenable à lui présenter. Celui de mathématiques n'a pas encore donné signe de vie" (mars 1905?).

L'Observatoire de Nice est souvent cité.

Camille Cotton était l'ami d'un des astronomes, Simonin[27].

"Je viens d'avoir deux visites : l'une, bien inattendue est celle de Pionchon[28] nommé expert dans un différend entre l'Observatoire et la compagnie des Tramways, au sujet d'un pavillon magnétique dont cette dernière avait rendu les observations absolument fantaisistes" (mai ou juin 1901).

"Peu de nouvelles ici depuis ma dernière lettre ; pendant les congés de la Toussaint nous avons fait l'excursion traditionnelle avec Simonin et Alméras[29]" (Nice mercredi, début juillet 1903).

"Mon voyage au Mounier s'est bien effectué : l'ascension à dos de mulet, ne pouvait pas nous fatiguer beaucoup. Le mauvais temps survenu dans l'après midi nous a forcé à y passer la nuit, ce dont Meynard, l'astronome de ces hauteurs, a été très heureux. J'en ai rapporté une ou deux photos que je vous montrerai" (Nice, dimanche juillet 1903).

"Nos congés de la Toussaint ont passé inaperçus dans leur brièveté : à peine avons nous profité du dimanche avec Alméras pour faire le tour de l'Agel, ce sommet qui domine Monaco et la Turbie, et même écoper un rhume à courir à travers ces gorges absolument dénudées" (novembre 1903).

"Ici nous sommes en congé jusqu'à mercredi soir, mais je ne sortirai pas, le temps est trop incertain et je n'aurais aucun compagnon de route ; en revanche il nous est arrivé pas mal de Marseillais que rencontrons par ci par là ; parmi eux se trouve un camarade de mes cousins, Buisson, dont tu nous as peut-être entendu parler" (Nice, le 15 février 1904).

"Invité par Simonin à déjeuner à l'Observatoire avec Alméras et Madame Blanc, nous avions pris une voiture pour nous conduire à mi-chemin ; et j'ai commis la sottise d'y oublier mon appareil et de ne pas regarder le numéro. Heureusement l'oeil perçant d'Alméras

---

[26] Paul Colin (1838-1916), IG de l'enseignement du dessin en 1902, cf *idem.*

[27] Reçu 5e à l'agrégation de mathématiques en 1887, cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[28] J. Pionchon professeur à la faculté de Grenoble, directeur de l'institut électrotechnique de Grenoble.

[29] Professeur de mathématiques spéciales

à déniché aujourd'hui notre cocher à la bataille (de fleurs) de sorte que je compte rentrer ce soir ou demain dans mon bien" (Nice, le 15 février 1904).

"L'Observatoire est sens dessus dessous : le directeur M. Perrotin, que tu avais vu je crois, est mort presque subitement ; Simonin a l'intention de poser sa candidature à la succession ; inutile de te dire que je serai heureux de le voir réussir" (fin février 1904).

"Simonin, qui comptait être nommé directeur de l'Observatoire en remplacement de Perrotin, n'est promu que sous-directeur, le général Bassot ayant pris la première place" (mars 1904).

"Dans un instant je grimpe à l'Observatoire relancer l'ami Simonin" (1910?).

Les loisirs sont souvent évoqués :

"Tu me parles d'existence monotone : je m'aperçois qu'il en est à peu près de même partout. Le matin à la sortie de classe, je vais me promener sur la promenade des Anglais faire ma (constitutional walk) obligée ; mes soirées, libres sauf le samedi, sont aussi employées à faire ou plutôt répéter des courses dans les environs. Je n'ai poussé qu'une pointe à Monte-Carlo : coût 40 francs non compris le voyage. Aussi m'y reverra-t-on rarement d'autant plus que nous ne pouvons entrer dans les salles de jeu que sous de faux noms et à condition de n'être pas reconnus. Les promenades ne manquent pas d'agrément quelle que soit la direction choisie ; mais jusqu'ici je ne suis pas allé bien loin" (Nice, le 10 janvier 1894).

Les excursions prennent de plus en plus d'importance.

"J'ai profité des trois jours que nous avions à Pentecôte pour faire une excursion dans la vallée de la Roya, du col de Tende à Vintimille. Favorisés par un temps superbe et même un peu chaud, nous avons fait l'une des promenades les plus agréables de la région ; aussi je ne compte guère sortir maintenant avant le milieu de juillet, époque de nos examens" (Nice, le 21 mai 1894).

"Je me suis remis à la bécane ; chaque dimanche avec Lagassé, Simonin l'astronome et quelques autres nous allons déjeuner à 40 ou 50 kilomètres d'ici ; c'est miracle qu'aucun de nos retours n'ait été signalé par une pelle sérieuse. Le chauffeur dont je vous ai parlé quelquefois veut se débarrasser d'un tri à pétrole d'un cheval 1/4, au prix de 800 francs : j'avais l'intention de l'acheter, Alphonse[30] conseillé par Jacquemin[31] m'en a dissuadé : ils prétendent que ces appareils ne valent que 6 ou 700 francs. Jacquemin a fait emplette d'une voiturette Bollée qui abat, parait-il, ses 30 ou 40 kilomètres à l'heure ; quand finirons-nous par en faire autant : il est vrai que je préférerais encore une automobile un peu plus haut perchée. Je me suis décidé à me mettre au Touring, non pour les économies qu'on peut réaliser, elles sont assez maigres, mais pour la considération qu'ont pour nous MM. les hôteliers, et pour le cas où je voudrais circuler en Suisse ou en Italie ; nous avons déjà projeté une course en Italie. A Pentecôte la grande excursion pédestre traditionnelle dans les coins perdus des Alpes" (Nice, le 29 mai 1898).

"Quatre jours de congé au mardi gras : nous avions songé, Chabrier, Alméras et moi, à un voyage à Florence, mais les correspondances italiennes sont très mal organisées et ne nous permettraient que de passer deux jours dans cette ville, ce qui serait bien peu ; d'où indécision" (Nice lundi 19 février 1900).

"Le temps est trop peu sûr pour que j'ose me lancer un peu loin pendant nos jours de congé ; aussi avons nous décidé de faire notre promenade habituelle dans le nord du

[30] Alphonse Cotton (1858-1927), le frère ainé, préparateur à la faculté des sciences de Lyon.
[31] Ami de plusieurs membre de la famille Cotton, dans l'Ain.

département où, bien qu'en pleine montagne, les communications sont relativement commodes" (Nice, le 1er juin 1900).

"Comme toi j'ai profité du temps relativement beau des congés de la Toussaint pour faire une sortie en bécane en remontant la vallée du Var presque jusqu'à la source ; gorges sauvages assez grandioses, rappelant celles du val du Fier. J'étais seul avec Simonin ; nous devions primitivement faire un voyage en Italie, visiter Gênes et Milan ou Florence, avec Chabrier et Alméras, mon collègue de spéciales mais nous disposions vraiment de trop peu de temps" (Nice, dimanche, novembre 1900).

"Voici de mes nouvelles, je crois ne t'en avoir pas donné depuis les congés de Pentecôte. Notre excursion avec Alméras s'est bien effectuée malgré la menace permanente de mauvais temps ; nous avons eu le plaisir de faire un maigre déjeuner à 1 800 m en face de champs de neige enveloppés nous même de légers tourbillons (...).

"Les examens ont lieu le 9 et le 11 ; je ne pourrai partir que le 11 au plus tôt et par suite il ne me sera pas possible de faire l'excursion projetée avec Emile (...) je ne sais pas encore ce que je ferai car j'ai l'intention de passer par Turin où il y a une exposition, à l'un de mes voyages (...)" (juin 1901?).

"A part cela rien de bien nouveau. Nous avons trois jours à Toussaint : j'en profiterai probablement pour accompagner un camarade qui va chasser dans les montagnes" (octobre 1901).

"Mes vacances ont été complètement gâtées par la pluie qui n'a cessé de tomber la veille et le premier jour, alors qu'il nous en fallait absolument trois pour faire l'excursion projetée ; je me suis contenté de balades en bécane aux environs" (novembre 1901).

"Me voici, grâce au centenaire de Victor Hugo, en possession de deux jours de congé : j'avais songé à les utiliser pour sortir un peu ma bécane immobilisée chez le loueur depuis quatre mois ; la pluie malencontreuse est encore venue m'arrêter. A part cela rien de particulier : j'ai d'abord regretté après notre séparation de t'avoir laissé le véra[32], dont j'aurais pu me servir pour prendre des vues du Santos Dumont ; son plongeon maladroit a supprimé ces regrets[33]. Il y aurait bien aussi les régates que j'ai négligées depuis que je suis ici ; mais comme elles se reproduisent toutes les années, ce sera pour l'an prochain" (fin février 1902).

"Peu de nouvelles ici depuis ma dernière lettre ; pendant les congés de la Toussaint nous avons fait l'excursion traditionnelle avec Simonin et Alméras" (Nice, le 8 novembre 1902).

"Le but principal de notre excursion, qui était le lac d'Allos, situé à 2 300 m au pied du mont Pellat, n'a pas été atteint : la pluie du lundi ne nous a pas plus épargné que vous ; elle nous a retenu toute la matinée à Colmars dans la vallée du Verdon ; à midi le ciel se nettoyait, mais nous ne pouvions plus songer à faire une traite de 30 à 35 kilomètres dans des chemins muletiers franchissant deux cols à 2 500 et 2 600 m ; nous nous sommes contentés de passer dans la vallée du Var par le col des Champs à 2100 m. Tout à fait à la cime nous avions un vent des plus violents qui m'enlevait mon chapeau et le faisait rouler dans d'interminables champs de neige ; force me fut de l'abandonner et de m'en procurer un au prochain village.

---

[32] "Vérascope" cf réclame dans *L'Eclaireur de Nice* en février 1900 : "Merveilleuse jumelle photographique, le vérascope qui veut dire voir vrai, est une jumelle stéréoscopique reversible ou à retournement qui permet, après avoir fait la photographie, de voir l'épreuve agrandie en vraie grandeur avec le relief naturel et sans aucune déformation de perspective".

[33] Le dirigeable n°6 d'Alberto Santos-Dumont, ingénieur et aéronaute brésilien, a fait naufrage dans la baie de Monaco le 13 février 1902, cf *L'Illustration* n° 3078 du 22 février 1902, p. 128.

Cette région nous a paru assez intéressante pour que nous n'abandonnions pas notre projet : peut-être essayerons nous de le réaliser au 14 juillet " (mai ou juin 1904).

La photographie occupe une place importante.

Camille Cotton et ses frères, qui partageaient le même intérêt, se prêtaient un "vérascope [34] : "Je t'enverrai le vérascope demain ; je l'aurais déjà fait si ma nonchalance jointe à un emploi du temps assez chargé m'avait permis de fabriquer le colis et de le porter aux messageries" (Nice mercredi, octobre 1899?).

Cet intérêt pour la photographie se manifeste aussi dans l'aménagement du logement trouvé après diverses solutions en hôtel puis en pension de 1898 à 1901 :

"12 rue Vernier, telle est la nouvelle adresse que je transmets à tout le monde. Appartement dans le genre de celui d'Alphonse, au 4e, en plein midi, ce qui est précieux ici et sans vis à vis gênant. Prix plutôt élevé 625 francs ; mais comme je ne trouvais rien à moins de 550 francs j'ai préféré mettre un peu plus et avoir quelque chose de confortable. J'ai environ pour 400 francs de meubles dont au moins 300 pour le lit et ses accessoires, et il me reste encore avec les 100 francs que tu m'as envoyés près de 400 ; je compte que c'est suffisant pour voir venir. J'avais d'abord songé à occuper une des chambres à faire des agrandissements photographiques ; un collègue auquel j'en ai parlé et qui fait partie d'un club, m'en a dissuadé et m'a promis de me conduire dans leur local un de ces jours. Néanmoins si tu as l'appareil, pourrais-tu me l'adresser en colis postal recommandé ; je me sens repris d'une belle ardeur pour en faire.

Rien autre de particulier : un de mes élèves s'est décidé à me quitter, non sans m'avoir forcé à insister" (mardi soir, octobre 1902).

"Je me plais assez dans mon nouveau logement ; le prix est du reste suffisamment élevé pour cela ; néanmoins je suis content de pouvoir enfin recevoir un peu proprement ceux qui viendront me voir ; c'est te dire que je compte sur toi au mardi gras.

Reçu le vérascope d'Alphonse : je n'ai encore fait ni photo ni agrandissement ; le collègue qui m'avait proposé d'en faire attend sans doute que je me mette de sa société" (Nice, le 8 novembre 1902).

Le temps est souvent mentionné, en particulier lors de manifestations :

"Rien de bien saillant ici : je crois que l'hiver sera plus rigoureux que celui de l'an dernier, bien que je ne songe pas encore à faire du feu ; aujourd'hui nous avons un ciel couvert qui rappelle tout à fait les brouillards du nord" (Nice, le 3 décembre 1894).

"Nous avons enterré jeudi dernier le collègue d'allemand, Charvet de Treffort[35], que tu avais peut-être connu comme moi à Saint-Etienne[36]. Il n'avait jamais été bien portant ; atteint de phtisie, d'une maladie de coeur, ce climat devait suffire pour l'achever" (Nice, lundi 19 février 1900).

---

[34] Le catalogue de Manufrance de 1905 présente trois modèles de vérascope Richard, appareil photographique de la marque Richard à double objectif, livré avec un châssis pour tirer les positifs et un autre pour les regarder : le modèle ordinaire à 175 francs, le même avec objectif Zeiss ou Goerz à 380 francs, le modèle 1903 avec objectifs anastigmats à 525 francs.

[35] Né le 12 mai 1865 à Treffort (Ain), professeur d'allemand au lycée de Nice de 1896 à sa mort le 13 février 1900. *L'Eclaireur de Nice* du samedi 17 février précise en première page que le corps a été transporté à la gare pour être ramené dans l'Ain.

[36] Saint-Etienne du Bois dans l'Ain, où le père, Auguste Cotton avait été instituteur.

"Je ne te parlerai pas des distractions qui sont contrariées par le mauvais temps : la course du mille[37] qui devait avoir lieu aujourd'hui a été renvoyée, ce qui me permet de mettre ordre à ma correspondance" (Nice jeudi, mars 1900?).

"Nous sommes en plein carnaval depuis hier ; mais je vais pouvoir éviter soigneusement ces batailles de confettis qui ne me rapportent que des maux de gorge. Peut-être irai je du côté de Saint Tropez et des îles d'Hyères au mardi gras. As-tu des renseignements sur cette région et penses tu m'y rejoindre si je me décide" (fin janvier 1902).

"Les fêtes sont favorisées par un temps relativement beau : ce matin il faisait une température printanière ; la bataille de fleurs de l'après midi a été un peu gâtée par le mistral qui s'est levé vers les 10 heures" (Nice, le 15 février 1904).

"Tu me parles de mauvais temps (...) ici à part le jour du grand prix[38]où les flocons de neige voletaient sur la pelouse, nous avons été réellement favorisés : peu de froid et presque toujours le soleil ; aussi n'ai je pas souffert de la gorge cette année" (janvier 1905?).

"J'écrivais hier à mon père que l'hiver me paraissait terminé ici et que nous n'avions pas à nous en plaindre cette année ; il tombe cependant depuis deux heures de la neige fondante et froide qui m'a forcé à rentrer et me permet de répondre au mot que tu viens de m'adresser.

Je n'ai rien décidé pour les congés de cette époque : auras-tu le temps de venir me voir" (février 1905?).

Réponse est faite parfois à des demandes d'envoi de spécialités de la Côte :

"Je me suis décidé il y a trois jours à envoyer à Marie[39]les fleurs réclamées à mon départ : quel accueil aura-t-on fait à ce tardif envoi ?" (Nice, le 10 janvier 1894).

"Je pense au colis que tu me demandes ; comme produits du pays, les mandarines mûrissent bien mais constitueraient un envoi peut-être un peu maigre ; si tu veux réellement faire plaisir à ton commensal, il vaudrait peut-être mieux t'envoyer des fruits confits. Qu'en penses-tu ?" (janvier 1905?).

Sont évoqués des problèmes de santé :

"Avec ce traitement qui consiste à cautériser les granulations et à recommencer aussitôt que la plaie est cicatrisée, je mène une existence assez ennuyeuse ; par bonheur que (sic) ma classe n'est pas nombreuse (six élèves) et que je n'ai aucun souci à ce point de vue" (Nice, le 3 décembre 1894).

"Nous sommes ici en pleine épidémie de variole ; de nombreux cas et même quelques uns suivis de décès ont été constatés ; aujourd'hui on a vacciné tous les élèves du

---

[37] Course automobile organisée sur la Promenade des Anglais par l'automobile Club de Nice depuis 1899, en complément de la course entre Nice et Marseille, et de la course de côte de la Turbie ; "cette nouvelle épreuve (...) modifiée, améliorée, suspendue parfois pour quelques années, aura la plus longue durée de vie des courses de Nice" ; le 27 mars 1900 une pluie torrentielle dans le retour de l'épreuve Nice-Marseille sur la région d'Aubagne contraint les organisateurs à arrêter le retour sur Nice, "les autres parties du programme ne subiront aucun changement" cf *Les courses automobiles à Nice*, textes de Roger Rocca, *Lou Sourgentin*, n° 55 janvier-février 1983, p.12 ; *Le Petit Niçois*, 24 mars 1899, qui parle aussi de la course du 1er avril 1905.

[38] Course hippique ou automobile ? cf *Les courses automobiles à Nice*, textes de Roger Rocca, *Lou Sourgentin*, n°55, janvier-février 1983, p. 5 à 29.

[39] Marie Cotton (1867-1923), leur jeune soeur, alors étudiante à Lyon.

lycée ; je vais me décider à en faire autant l'un de ces jours. Quant à un licenciement qui se produirait dans toute autre ville, il ne peut en être question ici, car ce serait la ruine de la saison ; aussi faut il se résigner à prendre toutes les précautions possibles" (janvier 1902).

Les nouvelles de la famille occupent une large place :

"Je ne veux néanmoins pas tarder davantage à te répondre au sujet de mon père. La solution que tu proposes, qu'il vienne habiter avec l'un de nous, me parait réalisable mais à deux conditions : qu'il le désire absolument, sans cela il s'ennuierait bien vite dans une ville où il n'aurait aucune relation comme j'ai pu le constater pour les parents de mes collègues, Chabrier et Bredin, qui étaient venus passer une saison à Nice ; qu'à l'appartement soit joint un jardin où il puisse un peu s'occuper et se distraire. Je ne sais si l'on peut facilement satisfaire à cette dernière condition à Montélimar ; ici ce serait en ce moment d'un prix assez élevé, en ville, parce que c'est la ville, dans les environs parce que les propriétaires s'imaginent immédiatement avoir affaire à des malades auxquels l'air de la campagne est indispensable et qu'ils peuvent par suite exploiter à leur guise. La meilleure époque pour découvrir quelque chose est le mois de mai ou de juin ; je pourrai alors m'en occuper (...)" (fin 1901?).

LA MÉDAILLE
DU DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Jean-Bernard LACROIX

La médaille départementale des Alpes-Maritimes a été créée en 1997 à l'initiative du sénateur Charles Ginésy, président du Conseil général des Alpes-Maritimes et maire de la commune de Péone-Valberg. Elle a été frappée a l'Hôtel des monnaies à Paris pour le 16 septembre 1997, date du cinquantenaire du rattachement de Tende et de La Brigue qui a constitué, à la suite du traité de Paris en 1947 l'ultime modification territoriale du département. La première médaille a été offerte à M. Jean Puech président de l'Association des présidents de conseils généraux lors de la tenue de son assemblée générale à Nice, le 17 septembre 1997.

La médaille du département a été conçue de façon à y retrouver des éléments remarquables de son identité. Pour cela on s'est inspiré des principes qui ont prévalu dans la constitution des armoiries à partir du Moyen-Age. Il s'agissait de disposer d'éléments de reconnaissance, d'identification puis d'authentification des textes au même titre qu'une signature. La symbolique associe des figures qu'on appelle des meubles et des couleurs, les émaux.

Alors qu'en France les armoiries ont été imposées aux communes en 1696 pour des raisons fiscales, dans le contexte révolutionnaire de 1790, les départements n'en furent pas dotés. L'idée a été de combiner des données historiques et géographiques de façon à ce que leur association soit la marque du département des Alpes-Maritimes et de lui seul. La banalité des logos et le désir de disposer d'un emblème identitaire ont conduit la recherche.

La circonscription des Alpes-Maritimes est le fruit de deux régions distinctes par leur histoire : le Comté de Nice à l'est du Var et la sénéchaussée de Grasse à l'ouest. Le département s'étend par ailleurs sur un ensemble géographique composé du littoral méditerranéen au sud et d'une partie du massif alpin méridional au nord.

Pour la géographie, le choix s'est porté sur des végétaux comme cela est souvent le cas en héraldique (cèdre pour le Liban, érable pour le Canada par exemple mais aussi pour de nombreuses communes : chêne pour Roure, châtaignier pour Castagniers ou encore noyer pour Saint-Martin-d'Entraunes).

Le mélèze caractérise la haute montagne. Ne descendant pas naturellement en dessous de 1000 mètres environ, il partage les derniers contreforts avant les alpages avec le pin cembro. En France son aire naturelle est limitée aux Alpes. C'est également un arbre remarquable par son aspect automnal et surtout par la qualité de son bois.Implanté depuis toujours dans la région, il a joué un rôle éminent dans l'économie rurale en particulier pour la construction : dans les hautes vallées les couvertures des toits étaient faites en bardeaux de mélèze. Cet arbre est donc particulièrement représentatif des traditions et des valeurs du haut pays.

Le second choix a été celui du palmier de préférence à l'olivier ou au citronnier qui auraient pu symboliser le littoral méditerranéen.

Le palmier avait l'avantage de ne pas figurer sur des armoiries communales du département (au moins sous l'aspect de l'arbre tout comme le mélèze d'ailleurs) contrairement à l'olivier (Drap ou Beausoleil par exemple). Mais surtout comme arbre ornemental exotique il s'est répandu sur le littoral dans les parcs et jardins des hivernants qui ont afflué sur la côte à la fin du XIXe renforçant l'idée de douceur du climat dans un cadre privilégié. Il a donc une grande valeur symbolique pour la Côte d'Azur moderne forte de ses apports extérieurs et de son économie touristique.

Pour ce qui est de l'histoire, rappelons brièvement que notre région constituait sous l'empire romain une entité administrative, la Province des Alpes-Maritimes. Après les invasions barbares et les périodes d'émiettement du pouvoir féodal, la Provence a été unifiée sous l'autorité des comtes catalans au début du XIIe siècle. En 1246 la Provence passe à la famille d'Anjou, branche cadette de la couronne de France mais en 1382 la mort de la reine Jeanne entraîne une longue guerre de succession dont la conséquence est le démembrement d'une partie de la Provence. En 1388 les vigueries à l'est du Var, à l'instigation du comte Grimaldi de Beuil, reconnaissent la tutelle de la maison de Savoie. Désormais, jusqu'en 1860, les deux régions qui constituent l'actuel département des Alpes-Maritimes appartiennent à deux Etats différents, les royaumes de France et de Sardaigne.

Les meubles historiques choisis en sont la représentation par les armes des deux familles souveraines : croix latine (à branches inégales) pour la maison de Savoie qu'elle a adopté lors des croisades, lys pour les Capétiens. Les bornes frontières du XIXe siècle qui subsistent (col de Cayolle, col des Champs en particulier) portent d'ailleurs sur chaque face ces deux figures symboliques le lys côté français, la croix latine côté Sarde. Le choix de cette croix adoptée très anciennement dans le Comté de Nice (éléments de décors de linteaux, documents administratifs), et non de l'aigle de gueules qui figure sur les armoiries de la ville Nice mérite d'être explicite.

Le Comté de Nice n'existait pas au Moyen-Age en tant que fief d'une famille seigneuriale comme les comtés de Beuil ou de Tende. Nice elle-même était une ville de consulat bénéficiant d'une autonomie de gestion et de privilèges sous l'autorité des comtes de Provence. En se plaçant sous la protection du comte Amédée VII de Savoie en 1388, la région à l'est du Var prit alors le nom de "Terres neuves de Provence" et Amédée VII pas plus que ses successeurs ne s'intitulèrent comtes de Nice. Si le titre comtal est apparu épisodiquement, il s'agissait le plus souvent d'initiatives des gouverneurs de la province et c'est ainsi que le terme de "Comté de Nice" remplaça au XVIe siècle l'expression "Terres neuves de Provence". Seul Louis XIV s'arrogea le titre de comte de Nice pendant les deux périodes d'occupation française de 1691 à 1696 et de 1705 à 1713. Après 1814 avec la Restauration sarde, la nouvelle organisation administrative fit de l'ancien comté la province de Nice. Si la communauté de Nice possédait des armoiries attestées par une lettre de Robert d'Anjou en 1326 et représentées pour la première fois sur un document de 1431 à côté des armes de Savoie, les armoiries de la communauté ne peuvent aucunement être assimilées à des armoiries de province. En l'absence de famille comtale niçoise, la province de Nice n'a pas d'armoiries médiévales spécifiques.

Cette province a connu des modifications au cours des siècles et s'est enrichie de communautés qui ont leur propre histoire et leurs propres particularismes mais dont le trait commun est leur relation à la maison de Savoie. Ainsi ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que le Comté de Tende est devenu possession de la maison de Savoie. En 1713 la vallée de l'Ubaye détachée du Comté de Nice fut cédée à la France par le traité d'Utrecht. En 1760, plusieurs communautés françaises dont Guillaumes devinrent sardes, les accords entre les royaumes de France et de Sardaigne stipulant qu'elles pourraient conserver l'usage de la langue française. En 1848, les villes de Menton et Roquebrune qui n'avaient jamais appartenu au Comté de Nice se proclamèrent villes libres en se détachant de la Principauté de Monaco et se placèrent sous la protection de la famille de Savoie en intégrant les Etats sardes. La maison de Savoie a été le ciment de ces territoires. Les armoiries du souverain sarde constituent par conséquent la référence commune des populations de l'ensemble de la région.

L'attachement à la maison de Savoie s'est traduit par la représentation de leurs armoiries sur de nombreux édifices du Comté de Nice : linteau de porte à Utelle, élément sculpté de la cathédrale de Sospel, autres linteaux de portes à la Brigue, notamment sur le portail principal de l'église Saint Martin (XVIe s.), sur plusieurs bâtiments de la darse de Villefranche (XVIIIe s.). Particulièrement intéressant est le linteau de la collégiale Sainte Marie de Tende daté de 1506 où est résumée par trois écus l'identité du Comté de Tende avant son acquisition définitive par le duc de Savoie. A côté de l'écu des comtes de Tende figurent les armes de France (lys) dont les comtes étaient les vassaux depuis le rattachement de la Provence au royaume de France et les armes du Grand bâtard de Savoie qui sont celles de Savoie (croix latine) avec la barre de bâtardise, filet martelé ultérieurement lorsque le Comté de Tende est devenu possession directe de la maison de Savoie. Plusieurs autres édifices de Tende portent la croix de Savoie. Peintures et objets d'art comptent également des représentations des armes de Savoie : fonts baptismaux d'Eze (XVe s.), retable de Saint Martin d'Entraunes (1555), retables de l'église Sainte Croix du Valdeblore (1583 et milieu XVIIe s.), toiles à Utelle (XVIIe s.), fonts baptismaux de Tende (1723), fauteuil en noyer du desservant de l'église de Villefranche (XVIIIe s.).

Ainsi, de même que les armes d'Anjou sont celles de Provence depuis que la famille d'Anjou en a été le Comte, les armes de Savoie constituent une symbolique indiscutable des terres provençales de Savoie dans leurs diverses composantes (pays niçois, comtés de Beuil, de Tende et de la Brigue, viguerie de Guillaumes, pays mentonnais).

Les quatre figures ont été rassemblées dans un élément de décor quadrilobique qui est caractéristique de l'architecture médiévale et que l'on retrouve dans des monuments du département (collégiale de Tende par exemple).

Enfin les trois couleurs (bleu, jaune et rouge c'est-à-dire azur, or et gueules en héraldique) reprennent les couleurs de fond des armes de Savoie (rouge), d'Anjou (bleu), et, par le pourtour rouge et jaune, de Catalogne rappelant ainsi l'unité première de notre région sous l'autorité des comtes catalans de Provence.

LA VIE POLITIQUE À MENTON DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Hélène MONGONDRY

Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Nice sous la direction de M. Schor

De toutes les grandes villes des Alpes-Maritimes, Menton restait sans doute celle dont l'histoire récente était la plus mal connue. La période de l'entre-deux-guerres en particulier demeurait plongée dans l'ombre : le souvenir encore proche et pénible des tensions qui avaient opposé les Mentonnais en ces années, les rancunes accumulées et l'ombre portée par la guerre l'empêchaient d'en sortir. Or cette période avait le mérite à Menton d'être bornée par de véritables coupures : la Première guerre mondiale avait considérablement ralenti la vie économique de Menton et désorganisé la vie politique ; la Seconde guerre mondiale, en forçant les Mentonnais à prendre les routes de l'exode, a de son côté profondément modifié Menton, sa population et, partant, ses données politiques et économiques.

En nous appuyant principalement sur les rapports de police conservés aux Archives départementales et sur la presse de l'époque, nous avons donc voulu faire l'étude de la vie politique de Menton. Cela signifiait d'une part relater l'histoire des municipalités, portraiturer les principales personnalités, et analyser les élections qui avaient rythmé ces années ; mais aussi étudier les caractéristiques de la vie politique mentonnaise à cette époque, et répondre à une question essentielle : doit-on considérer que l'entre-deux-guerres fut le moment où Menton, sortant peu à peu du particularisme et du système clientéliste, passa à une plus grande ouverture sur le reste de la France et à un plus grand intérêt pour les querelles idéologiques.

Dans une première partie thématique, nous étudions donc les caractéristiques de la vie politique et économique de Menton dans l'entre-deux guerres, tandis que les deux autres parties sont consacrées à l'étude chronologique des municipalités.

MENTON DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES : CARATÉRISTIQUES DE LA VIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Au cours de l'entre-deux-guerres, Menton, comme les autres villes de la Côte d'Azur dut faire face à d'importants changements qui affectèrent profondément sa population, son économie et son urbanisme, mais aussi sa vie politique.

•Une ville en pleine mutation économique et démographique

Au cours de l'entre-deux-guerres, la vie économique de Menton a achevé de basculer pour tourner désormais toute entière autour du tourisme. L'agriculture traditionnelle, fondée sur la culture du citronnier et de l'olivier, vit ses dernières heures : la présence des hivernants conduit souvent à cultiver des produits maraîchers destinés aux cuisines des hôtels. L'industrie, de son côté, en l'absence de matières premières, est vouée à la satisfaction des désirs de la clientèle : le bâtiment et l'artisanat prospèrent. Quant au commerce, il était également dominé par la vente des produits de luxe. La bonne santé du tourisme signifiait donc la fortune de Menton. Toute atteinte au tourisme mettait en péril la vie même de Menton.

La Première guerre mondiale avait considérablement désorganisé l'économie de Menton, transformant la ville en centre de convalescence, décourageant la villégiature et provoquant difficultés de ravitaillement et inflation. Le retour des touristes, l'afflux des Américains après l'armistice firent des années 1920 une ère de prospérité, au cours de laquelle Menton ne connut pas de chômage officiel, et s'étendit au long des vallées, sous l'effet d'une

considérable augmentation de sa population.[1] De nombreux *fourestié*[2] vinrent en effet s'installer à Menton à cette époque ; de même les étrangers représentaient-ils une part croissante de la population mentonnaise, 48,6 % exactement. Encore faut-il distinguer parmi eux deux catégories : d'une part, les riches touristes d'origine anglaise, américaine ou allemande formant des colonies qui faisaient vivre Menton ; d'autre part, les étrangers venus à Menton pour y travailler : Suisses désireux d'ouvrir de luxueux hôtels, comme Italiens venus chercher un emploi dans le bâtiment ou l'hôtellerie. Ces derniers étaient particulièrement nombreux, du fait de la proximité de l'Italie, d'une longue tradition d'immigration économique, et aussi, à partir de 1922, de l'arrivée au pouvoir des fascistes...

Cependant, malgré cette prospérité, il faut noter que des faiblesses encore latentes se faisaient déjà jour : le taux d'accroissement de la population de Menton au cours de cette période restait bien inférieur à celui des autres villes du département.[3] Un autre point sombre était le coût excessif de la vie à Menton en ces années : en 1923, le prix de la vie à Menton était de 30 % supérieur à celui de Nice[4] et en 1927, le commissaire spécial notait : "Le coût de la vie est exceptionnellement cher."[5] Cette inflation, compréhensible en saison, continuait pendant l'été, frappant toute la population mais plus encore les fonctionnaires qui réclamaient une augmentation de leur indemnité.

L'année 1929 marqua un tournant dans la vie économique de Menton comme dans celle de tous les pays capitalistes. Très vite en effet, la Côte d'Azur fut atteinte par la crise internationale. Entre 1929 et 1935, le nombre d'hivernants à Menton passa de 32 846 à 14 488, soit une diminution de 55, 89 %[6]. Face à cette crise et aux diminutions du nombre d'emplois qu'elle engendrait surtout parmi les musiciens et les employés d'hôtel, Menton tenta de réagir, par la préférence nationale et la mise en place progressive d'une saison d'été. En 1936, l'instauration des congés payés permit l'arrivée à Menton d'ouvriers du Nord venus découvrir la Côte d'Azur ; la gauche crut y voir le salut de Menton. Mais entre 1936 et 1938, 970 chambres disparaissaient. En fait, Menton ne sut pas s'adapter à cette nouvelle clientèle. Habituée à recevoir des touristes logeant dans des palaces et se fournissant dans des magasins de luxe, elle ne sut pas répondre à la demande de congés payés, et ne put donc redresser son économie.

Cette crise eut un effet sensible sur la démographie mentonnaise, Menton perdant, à partir de 1931, 7,9 % de sa population. Cette déperdition d'habitants n'était pas imputable à la population française, mais à la population étrangère. La raréfaction de la clientèle avait en effet provoqué la faillite et la fermeture de nombreux établissements et, de fait, le licenciement de nombreuses personnes ainsi que l'application, de façon plus ou moins rigoureuse, de la loi de préférence nationale. Aussi, au départ des touristes étrangers devait s'ajouter le départ de nombreux travailleurs immigrés désormais sans emploi. Ceci joint aux mesures de naturalisation adoptées par les dirigeants français, explique le brusque déclin de la population étrangère à Menton.

Ces mutations économiques et démographiques que connut Menton furent importantes. Mais celles qui touchèrent la vie et l'organisation politique de Menton au cours

---

[1] Entre 1921 et 1931, la population de Menton passe de 18 645 à 23 417 habitants, soit une augmentation de 25 %.

[2] L'appellation de "*fourestié*" était donnée par les Mentonnais aux Français nés ailleurs qu'à Menton.

[3] Comme élément de comparaison, citons le taux d'accroissement d'Antibes à la même époque : 104 %, ou celui de Nice : 40 %.

[4] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial, 4 M 109, 11 novembre 1923.

[5] A.D.A.M. Rapport mensuel du commissaire spécial, 4 M 113, 1 février 1927.

[6] L. CAPERAN-MORENO, Histoire de Menton, Annales de la S.A.H.M. 1989, p.110

Résultats des recensements de l'entre - deux - guerres.

	1921	1926	1931	1936
Population municipale totale	18 493	22 490	23 200	21 411

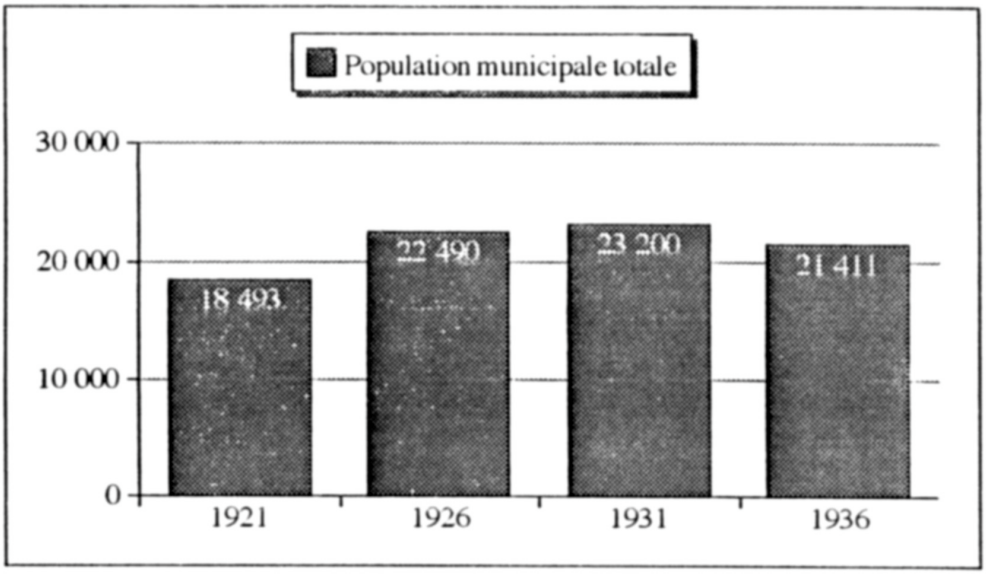

	1921	1926	1931	1936
Population française	10583	11558	14550	14912
Population étrangère	7910	10932	8650	6499

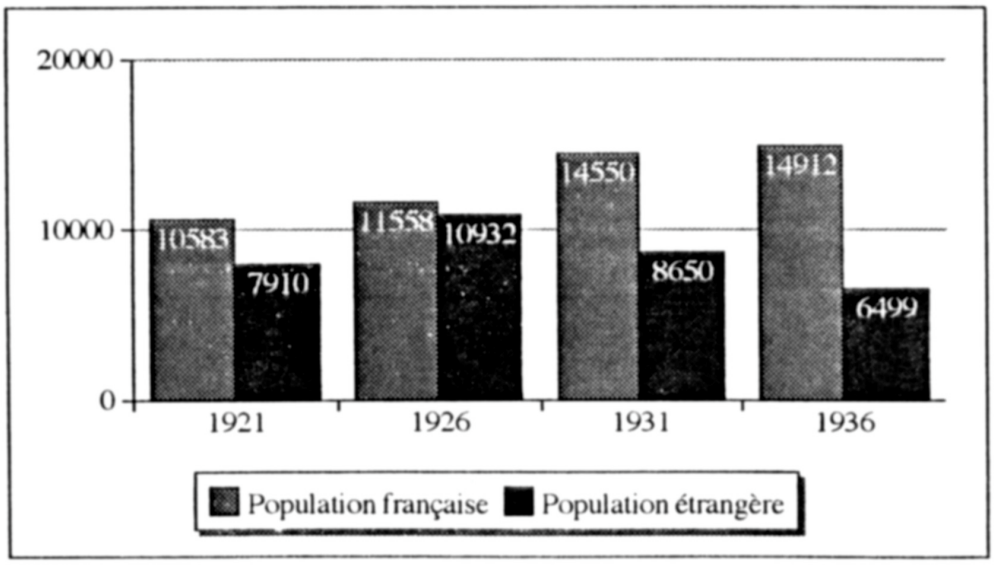

de cette même période ne le furent pas moins. Avant de les détailler, considérons quels furent les protagonistes de la vie politique de Menton dans l'entre-deux-guerres, et quels étaient les moyens d'expression à leur disposition.

•Les protagonistes de la lutte et les possibilités d'expression

Une idée maîtresse est à retenir : à Menton comme dans le reste des Alpes-Maritimes, les organisations politiques avaient généralement de faibles effectifs. Leur apparition, leur développement et leur survie devaient souvent plus aux amitiés et aux haines locales, ou à l'influence de quelques notables, qu'aux idéologies proprement dites. Certes, il est nécessaire de nuancer selon les organisations et de préciser ici qu'il faut prendre en compte, non seulement les partis structurés, mais aussi les comités et les ligues, sans oublier les "organisations parallèles"[7] et les syndicats et groupes d'intérêt. Nous ne saurions cependant détailler ici, parti par parti, organisation par organisation, l'importance et l'influence de chacun. Aussi nous faut-il nous contenter de quelques remarques générales.

Ainsi que nous l'avons dit, les partis, organisations et syndicats comptent peu d'adhérents[8]. Certes des exceptions existent : ainsi, à sa naissance, en avril 1934, la section de la Fédération Républicaine comptait 400 membres[9] ; et 220 personnes avaient donné leur adhésion au Parti Social Français en 1937[10]. Mais dans l'ensemble, les partis, ligues et organisations ne dépassaient pas la centaine de cotisants ; et de même les syndicats comptent-ils très peu d'affiliés. Autre caractéristique importante, non seulement les partis ont de faibles effectifs, mais ils apparaissent relativement tard dans la vie politique que connaît Menton dans l'entre-deux-guerres. Seul le parti communiste est constitué et actif dans les années 1920 : apparue en 1921[11], la section mentonnaise du parti communiste fut en effet au cours de cette période, et sous l'impulsion de l'instituteur Virgile Barel, l'une des plus dynamiques du département ; dans son étude sur le communisme dans les Alpes-Maritimes, Jean-Rémy Bézias n'a d'ailleurs pas hésité à écrire que, en 1930, "Plus que jamais, Menton fait figure de locomotive (à moins que ce ne soit une bouée) pour tout le département" [12] ... Donc, la section communiste mise à part, les autres partis se sont implantés à Menton à partir de 1929 : le premier comité radical fut créé en 1932, la section de la Fédération Républicaine vit le jour en 1934, celle de l'Action Française en 1935 seulement... La section socialiste elle-même ne déroge pas à cette règle : elle existait pourtant en 1920, mais disparut rapidement, ne réapparaissant qu'en 1929. Encore ne devait-elle connaître ensuite qu'une vie languissante et obscure. Ceci nous amène a faire état d'une autre particularité : la vie des organisations politiques à Menton était généralement très sporadique, alternant des périodes d'activité parfois intense avec des temps de marasme profond, voire même d'éclipse complète. Les périodes électorales et les grands affrontements les animaient d'une chaleur singulière, puis elles retombaient dans leur torpeur. Seule la présence continue à leur tête d'une personnalité dynamique et charismatique pouvait leur insuffler de la vitalité : l'action de Virgile Barel au sein de la section communiste, celle d'Henry Torrès auprès des radicaux furent déterminantes.

---

[7] Nous appelons organisations parallèles des groupes organisés qui ne dépendent officiellement d'aucun parti, se défendent même souvent d'avoir aucun but politique, mais se situent en fait dans la mouvance des partis politiques. Ces organisations parallèles sont une caractéristique de la gauche de l'époque. Citons en exemple les organisations antifascistes ou les organisations de secours, type Secours Rouge International.

[8] Nous devons préciser cependant que nous nous basons pour dire cela sur les chiffres que nous avons pu trouver dans les Archives, chiffres bien trop rares à notre goût.

[9] A.D.A.M. Rapport mensuel du commissaire spécial, 4 M 135, 3 mai 1934.

[10] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial, 4 M 380, 31 mars 1936.

[11] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial au Préfet, 4M 522, 24 décembre 1921.

[12] J.R. BEZIAS, *Le communisme dans les Alpes-Maritimes 1920- 1939*, Nice Serre 1988, p.64.

Mais les partis et les organisations politiques n'étaient pas les seuls protagonistes de la vie politique mentonnaise de cette époque. Il fallait également compter avec d'autres acteurs, dont les deux principaux étaient l'Eglise catholique et la communauté italienne... Sans doute Menton était-elle déjà touchée par la déchristianisation dans l'entre-deux-guerres ; cependant, le jugement des Commissaires était sans appel : "A Menton, le clergé exerce une influence indéniable."[13] Il semble que, dans l'ensemble, les prêtres se soient efforcés de ne pas prendre explicitement parti en politique, sauf en 1925 où, redoutant les positions anticléricales du Cartel, ils patronnèrent la création d'une section de la Fédération Nationale Catholique à Menton. Mais malgré ces efforts de neutralité politique, l'influence des ecclésiastiques était très redoutée. Nous n'en voulons pour preuve que l'intensité et la violence des campagnes anticléricales. Celles-ci se déchaînèrent surtout à partir du mois de février 1930 et de la première conférence de Marestan, orateur de la Libre Pensée ; elles culminèrent lors de la période du Front populaire.

Quant à la population italienne, elle formait la colonie étrangère la plus importante de Menton, et la seule à participer activement à la vie politique. Il ne faudrait pas en conclure pour autant que tous les immigrés prenaient parti, se syndicalisaient ou manifestaient. Bien au contraire, la plupart d'entre eux adoptaient une prudente neutralité. Ils craignaient en effet les réactions de la population française, toujours hostile à ce qu'elle considérait comme une intolérable immixtion dans ses affaires. De plus, la menace de l'expulsion restait suspendue au-dessus de leur tête, et l'exemple de militants communistes reconduits à la frontière en 1924 avait fortement impressionné leurs compatriotes... Parmi ceux qui militaient politiquement, on en trouvait aux deux extrêmes : à l'extrême-droite, les fascistes, à l'extrême gauche, les communistes et les socialistes... La présence d'un fascio à Menton est attestée en 1924 [14], mais il semble que déjà en 1922 des premières tentatives avaient eu lieu pour créer une section. La présidence de la section est assurée par Jean Marenco, mais l'éminence grise en est le secrétaire-adjoint, Cassani, chancelier de l'agence consulaire italienne à Menton. La section fasciste pouvait en effet compter sur le soutien du consulat, ainsi que de l'association Dante Alighieri. Le Fascio connut d'ailleurs une très nette progression lorsque, sous l'impulsion du consul Foresti, il fit construire la Casa della famiglia Italiana [15]. Malgré cette évolution, le fascio de Menton devait retomber rapidement dans l'inactivité et le silence, pour ne se réveiller qu'au moment de la guerre.

Face aux affidés de Mussolini, les antifascistes italiens agissaient également. Ils étaient bien plus nombreux dans la communauté italienne que leurs adversaires, mais aussi plus divisés. Jusque vers la fin des années 1920, ils ne sont pas encore organisés et dépendent presqu'entièrement de leurs homologues français, qui les abritent souvent, leur permettant de s'exprimer et de dénoncer le fascisme au cours de leurs réunions. Le parti communiste édite un journal italien clandestin, *La Riscossa*. Il semble qu'il n'y ait pas eu de section du parti communiste italien à Menton. En revanche, les socialistes formèrent un groupe sous la direction de Brunini, qui présidait également la section de la Ligue italienne des droits de l'homme.

Par les revendications irrédentistes, par la présence de leurs uniformes noirs, les fascistes avaient influé sur la vie politique mentonnaise : inquiets ou exaspérés, un certain nombre de Mentonnais avaient choisi l'antifascisme, et des organisations antifascistes s'étaient constituées. Il ne faudrait pas en conclure pour autant que les Italiens antifascistes jouissaient de la considération de la population mentonnaise. Leur présence aux réunions n'était pas

---

[13] A.D.A.M. Rapport mensuel du commissaire spécial, 4 M 111, 1er mars 1925.

[14] A.D.A.M. Rapport du préfet, 4 M 1402, 1924

[15] Il est d'ailleurs notable que Menton eut sa Casa en 1929, soit trois ans avant la ville de Nice.

toujours bien acceptée même par les militants mentonnais de gauche, et de son côté, la droite ne cachait pas toujours une certaine sympathie pour Mussolini, tempérée, il est vrai, par les revendications territoriales de ce dernier. La droite voyait dans les antifascistes italiens une troupe de révolutionnaires venus semer le trouble à Menton, et la discorde avec la "soeur latine"; aussi ne cessait-elle de réclamer l'expulsion des meneurs.

Quels sont donc les moyens de communication utilisés par les organisations et par les personnalités qui les animent ? Ce sont avant tout les paroles qui permettent aux nouvelles de se répandre et aux personnes de se faire connaître. Dans cette société où la renommée, les contacts et les relations avaient tant d'importance, les discussions et les rencontres étaient essentielles. C'est au café qu'avaient lieu discussions, disputes et tractations électorales. Surtout, les arrière-salles des cafés étaient souvent mises à la disposition de certains partis politiques pour les réunions de section : au Café du Siècle se rassemblaient les radicaux, et plus tard les partisans du Front Populaire ; le Terminus était le point de ralliement des fontanistes [16], et les habitués du bar Quick à la fin des années 30 étaient pour la plupart affiliés au P.P.F.

Cependant les conversations, les rencontres ne suffisaient pas toujours, surtout en période électorale. Les partis organisaient alors des réunions. Seules occasions de rencontrer, d'écouter ou d'apostropher les candidats, ces réunions attiraient souvent une audience importante. Dans cette ambiance d'attente, le succès d'un discours reposait presqu'entièrement sur les qualités oratoires du conférencier. Ainsi, Henry Torrès possédait le privilège d'une belle voix et de dons d'orateur savamment cultivés au cours de sa carrière d'avocat, qui lui gagnaient souvent les auditoires. Les réunions dégénéraient parfois en affrontements entre militants, ce qui provoquait des échanges d'horions. Mais cela ne s'arrêtait pas là et, lors de la campagne des législatives de 1932, certaines réunions publiques furent interrompues par des lancements de grenades lacrymogènes...

Cependant pour importantes qu'elles fussent, les conversations et les réunions ne suffisaient pas. Les écrits ne sont pas à négliger. Ils sont de deux sortes : d'une part, les tracts et affiches, d'autre part les journaux. Les affiches étaient surtout utilisées par le Parti communiste, les comités antifascistes ou, à l'autre extrême, par les Jeunesses patriotes et l'Action française. Leur couleur indiquait de quel parti elles émanaient. Il pouvait s'agir de simples affiches de propagande, mais parfois aussi de placards portant des textes denses et permettant aux organisations d'exprimer leur émotion ou leur indignation après un événement local ou national marquant...

En ce qui concerne la presse locale, Menton connut au cours de l'entre-deux-guerres seize publications qui entendaient se faire l'écho des espoirs mais aussi des disputes et des troubles qui soulevaient Menton. Leur durée de vie moyenne était très courte : huit ne vécurent pas un an. Les difficultés financières peuvent expliquer en partie ce caractère éphémère, mais ce dernier tient plus encore à la nature de la presse locale de l'époque : un journal était avant tout un moyen d'exprimer son opposition ou son point de vue sur une situation donnée, crise municipale, campagne électorale, ou tout autre problème. Une fois la crise dénouée, le journal n'avait plus de raison d'être et disparaissait. Ces feuilles étaient souvent rédigées de façon agréable, sans grande éloquence, mais pouvaient être extrêmement venimeuses. C'est le cas par exemple de la *Défense Mentonnaise* : appartenant à ce qu'il était convenu d'appeler "droite modérée", créée pour lutter contre la municipalité Camaret et le député Torrès, elle comportait un certain nombre d'articles particulièrement violents, antisémites et antimaçonniques.

---

[16] Partisans de François Fontana qui fut maire de Menton de 1919 à 1929

Malgré le peu de développement des moyens de communication modernes comme la radio, nous voyons que les différents protagonistes de la vie politique mentonnaise disposaient de tous les éléments nécessaires pour répandre leurs idées et en débattre.

Ayant défini quelques caractéristiques des acteurs et des vecteurs de la vie politique de Menton dans l'entre-deux-guerres, nous voulons maintenant traiter du profond changement qui affecta Menton au cours de cette période : le passage d'un système essentiellement localiste et clientéliste à une vie politique plus ouverte sur les enjeux politiques nationaux.

• Du particularisme à l'ouverture sur la politique nationale

En 1919, le monde politique mentonnais était encore un univers où les élections municipales étaient le théâtre de rivalités et de querelles entre hommes. Certes ces hommes pouvaient être d'une sensibilité de gauche ou de droite, mais ce n'était pas l'objet de leurs luttes lors des municipales. Chacun de ces notables avait une clientèle, souvent entretenue par les agents électoraux[17], et plus largement un clan, et c'était la lutte entre ces clans qui faisait la lutte électorale. Les rivalités entre droite et gauche ne rentraient en ligne de compte qu'au moment des législatives. Encore élisait-on de préférence des notables depuis longtemps en place tel que Flaminius Raiberti en se fiant à leur réputation plutôt qu'à leur étiquette. En 1925, l'intrusion de la politique dans les élections municipales[18] avait surpris et presque scandalisé. Le refus de la laisser influer sur la vie municipale se traduisit par la réélection de Fontana. Cependant, une première brèche s'était ouverte dans le monde clos du particularisme mentonnais : pour la première fois les considérations issues des scrutins nationaux avaient failli changer la donne. Les élections de 1929 avaient à nouveau été animées par les oppositions de personnes et Firpo[19] victorieux donnait la victoire au clan de Firpo.

C'est au cours des années 1930 que le changement se fit de façon irrévocable. Il est certain que par une vieille habitude les Mentonnais continuèrent de personnaliser les partis, parlant de Firpistes, de Torressistes ou de Fontanistes. Nous ne pouvons d'ailleurs nier que les sympathies et le clientélisme aient perduré, ne serait-ce que parce que la corruption sévissait encore, et que les agents électoraux remplissaient toujours leur office. Mais peu à peu il n'était plus question seulement de personnes, mais de gauche et de droite, de réactionnaires et de républicains, et même parfois de cléricaux et de laïcs. L'apparition progressive des partis et des ligues le confirme : la politique s'imposait à Menton.

Expliquer cette disparition graduelle du particularisme, cette ouverture sur le reste de la nation serait difficile. On ne peut que faire état de plusieurs facteurs : l'influence de l'école qui contribue à l'extinction du Mentonnais, tout en rapprochant les élèves de la France dont elle exalte l'histoire ; l'influence de la guerre et la diffusion des moyens d'expression qui permettent aux Mentonnais de mieux comprendre qu'ils sont Français ; enfin, l'installation à Menton de tant de *fourestié* qui altère la cohésion de la population mentonnaise et provoque le renouvellement de la classe politique mentonnaise. On peut d'ailleurs constater l'importance du parachutage de Torrès : avec lui la politique politicienne et les combats de partis s'installent définitivement à Menton.

---

[17] Les agents électoraux étaient des personnages essentiels de la vie politique. Ils se louaient aux candidats, et avaient pour charge de protéger leur employeur, et d'autre part d'agrandir son électorat, par des promesses ou par la corruption.

[18] La droite catholique reprochait au maire sortant, Fontana, de s'être présenté l'année précédente aux législatives sur les listes du Cartel.

[19] Marcel Firpo est élu en 1929 sur la liste Bougon qu'il dirigeait en sous-main. Il fut ensuite élu conseiller général en 1930 mais dut laisser le siège de député à Torrès en 1932.

Les Mentonnais choisirent alors pour désigner la droite et la gauche deux mots mentonnais imagés les partisans de la droite étaient appelés "Lüjambos" c'est-à-dire lucioles, et les hommes de gauche "Moscasse", les grosses mouches. La droite expliquait que les lucioles sont plus belles que les mouches et que de même la droite est plus florissante que la gauche. La gauche expliquait que les lucioles qui ne voient que les fleurs ne connaissent pas les mêmes problèmes que les mouches obligées de se poser sur les excréments du fait de leur pauvreté. Mais bientôt les mouches se soulèveraient et prouveraient aux lucioles qu'elles ne leur étaient pas inférieures. Ainsi étaient symbolisées les rivalités électorales et la lutte des classes. Ainsi Menton s'appropriait-elle ces notions étrangères et s'efforçait-elle de croire qu'elle avait encore affaire simplement à deux clans [20].

L'entre-deux-guerres a donc été caractérisé à Menton par une ouverture sur la vie politique nationale. Voyons maintenant le déroulement chronologique des faits.

L'ERE FONTANA : PROSPERITE ET STABILITE (1919-1929)

Les élections municipales eurent lieu le 30 novembre 1919, soit deux semaines après les législatives. Se trouvèrent face à face d'une part Fontana, ancien maire, et ses partisans, et d'autre part les ennemis de cette municipalité, pour la plupart eux-mêmes conseillers sortants. Ces derniers, parmi lesquels on trouvait Gléna, Gena, Laurenti et surtout Adrien d'Adhémar de Lantagnac, avaient fondé un Comité républicain d'intérêt local. Mais la popularité et l'influence de Fontana étaient si fortes qu'il n'avait point à craindre de telles rivalités. La seule réunion publique qu'il organisa et dont nous ayons connaissance fut un triomphe : près de mille cinq cents personnes vinrent y assister. Précis, sérieux, Fontana sut démontrer, chiffres et preuves à l'appui, que sa gestion des affaires communales avant guerre avait été irréprochable. Son discours lui valut une ovation de la part des personnes présentes[21].

Aussi, ces élections municipales virent-elles la réélection au premier tour de huit conseillers sortants ; un neuvième fut élu au second tour. Le maire élu en 1919 allait rester en place jusqu'en 1929, et c'est ce que nous appelons l'ère Fontana. Il nous a donc semblé légitime de tracer brièvement son portrait.

Né le 2 septembre 1868, Louis François Joseph Fontana appartenait à une vieille famille mentonnaise honorablement connue. Son père, François Constantin Fontana était un négociant aisé, mais le futur maire ne reprit pas le négoce paternel. Ses qualités de gestionnaire le poussèrent à administrer différentes sociétés. A trente-six ans, il se sentit attiré par les affaires municipales. Il devint conseiller municipal sous Emile Biovès. Celui-ci démissionna en 1905. De nouvelles élections furent organisées et Fontana élu. Réélu en 1908 et 1912, il démissionna à son tour en 1914 pour rejoindre son unité comme capitaine de complément. Sa conduite durant les campagnes de 1914 à 1918 lui valut la légion d'honneur. C'est donc auréolé d'un certain prestige militaire bien propre à lui attirer le soutien des Anciens combattants qu'il revint à Menton.

Ainsi en 1919, ce petit homme à barbiche, toujours coiffé d'un chapeau mou, est, à Menton, un notable. Ses origines mentonnaises lui permettent de bien connaître la population, la langue et les us et coutumes de sa ville ; il satisfait ainsi au particularisme de Menton. Déjà maire avant 1914, il a été apprécié pour ses qualités de gestionnaire, malgré certaines querelles de personnes. Longtemps président du Syndicat agricole et horticole du canton de Menton, il connaît à fond les difficultés de l'agriculture mentonnaise. Ses qualités

---

[20] Les deux appelations survécurent à la guerre pour ne disparaître que peu à peu au cours des années 60.

[21] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial, 3 M 274, 28 novembre 1919.

d'administrateur lui valent d'ailleurs pendant la période où il est maire après la Première guerre mondiale d'appartenir à bon nombre de conseils d'administration, dont celui de la grande parfumerie créée en 1921, et celui de la Banque populaire. Quelques adversaires ont pu murmurer à ce propos que Fontana abusait de son autorité pour s'imposer ainsi à la tête des grandes entreprises naissantes. Mais il semble qu'il ne s'agisse là que de calomnies sans fondement et qu'en fait sa probité ait été reconnue par l'ensemble de ses concitoyens. Un seul point d'ombre entachait ce parcours sans faute d'édile. Un point apparemment sans importance et sans rapport avec la politique puisque relevant uniquement de la vie privée de Fontana : marié avec Marie Palmaro, il avait divorcé pour épouser en 1913 Marguerite Bègue. Le divorce n'était pas alors entré dans les moeurs, et l'Eglise catholique le condamnait plus fermement qu'aujourd'hui, surtout lorsqu'il était suivi, comme là, par un remariage. En divorçant, nous pouvons donc supposer que Fontana s'était aliéné certains électeurs dévots ou rigoristes ; cet argument fut d'ailleurs utilisé en 1924 quand le maire de Menton voulut se présenter à la députation.

Maire de 1905 à 1929, François Fontana avait, outre la naissance et les relations, les manières d'un notable de la IIIe République, par sa bonhomie et sa disponibilité, par l'aspect presque paternaliste de son attitude. Le mot paternaliste que nous utilisons ici ne doit pas porter à sourire, ni être pris en mauvaise part. Peut-être eût-il été plus juste de préférer le terme paternel, tant le mot paternaliste a, aujourd'hui, mauvaise presse. Mais c'est bien cette idée d'un père à l'écoute de ses enfants qu'évoque l'image de Fontana, telle que nous l'ont décrite les personnes interrogées : marchant dans les rues de Menton, canne à la main, s'arrêtant à tout moment pour écouter les doléances ou les suggestions de ses administrés, constatant lui-même l'existence d'un trou dans la route et ordonnant aussitôt les réparations nécessaires... Chaque année, il organisait à ses propres frais une réception à laquelle toutes les personnes importantes de la ville étaient conviées.

Quelle était la couleur politique de cet élu ? Il a laissé dans les mémoires le souvenir d'un homme de gauche. Son indéfectible amitié pour Blasco Ibanez, ses préoccupations sociales (il était entre autre le président fondateur du Dispensaire d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse[22]) accréditent cette thèse. De plus, il se présenta en mai 1924 aux élections législatives sous l'étiquette du Cartel des Gauches. Faudrait-il lui reprocher son attitude relativement cordiale envers l'Italie fasciste naissante, et voir en cela une contradiction avec son apparence d'homme de gauche ? Ce serait une injustice profonde. Lorsqu'il rencontre les représentants des fasci, ou assiste aux anniversaires de la Dante en 1922 et 1923[23], Fontana ne fait qu'espérer avec tous ses concitoyens et, plus largement, avec tous ses compatriotes, que l'union entre celles que l'on appelait alors les deux soeurs latines irait en s'affermissant, sans se préoccuper des régimes respectifs... Comment expliquer alors que les commissaires aient paru sceptiques à l'annonce de la profession de foi radicale de Fontana ? Peut-être faut-il y voir une preuve de plus du peu d'intérêt apparent apporté jusque là par le maire et la population mentonnaise à la politique.

D'ailleurs, quand Fontana voulut tout de bon jouer un rôle proprement politique, il n'y réussit point.

En 1924, en effet, Fontana décida de se présenter aux élections législatives sur les listes du Cartel dites d'Action républicaine. Deux autres listes étaient également en compétition à Menton pour obtenir un siège à l'Assemblée nationale : celle du Bloc Ouvrier Paysan (B.O.P.), animée par les communistes et à laquelle appartenait Virgile Barel, et la liste

---

[22] *Le Petit Niçois* du 4 mai 1924.

[23] A.D.A.M., Rapport du commissaire spécial, 22 avril 1923, 4 M 109.

d'Union Républicaine Démocratique, autrement dit la liste du bloc national... Les membres de la municipalité s'engagèrent aux côtés du maire. De là à dire que toute la municipalité partageait le programme de gauche radicale défendu par les membres de l'Action républicaine, il y a un pas que l'on ne saurait franchir allègrement. Il semble que Husson, président du Comité d'action républicaine, et proche de Fontana, ait résumé le sentiment général en affirmant : "Il faut que le nom de Monsieur Fontana triomphe aux élections législatives du 11 mai, puisqu'on a la bonne fortune de posséder un candidat auquel on pourrait s'adresser en cas de besoin, sans aller solliciter dans d'autres villes"[24].

Nous sommes donc en présence, comme nous nous en doutions, non pas d'un soutien dû à une conviction idéologique, mais aux liens avec le candidat dans l'intérêt bien compris de la ville.

Vint le jour du vote. La participation avait été assez élevée : 76,32%. Les communistes dont c'étaient les premières législatives, obtenaient 6,4% des voix. Ce n'était pas très satisfaisant, car il ne faut pas oublier que les communistes bénéficiaient de toutes les voix d'extrême gauche, les socialistes n'étant pas représentés. A Menton, Barel recueillait nettement plus de voix que les autres candidats de sa liste : le charisme de l'instituteur et le fait qu'il résidât à Menton expliquent sans doute cette préférence. La droite emportait la victoire. Dans la seconde liste, seul Fontana obtenait plus de 900 voix : une fois de plus, nous pouvons constater l'importance qu'avait le clientélisme et la notabilité à ce moment. Cependant Barety et Ricolfi dépassaient Fontana : leur popularité y était pour beaucoup, mais aussi leur appartenance à la droite. Ainsi la politique avait-elle, lors de cette élection , pris le pas sur la fidélité au maire.

Un an après son échec, Fontana se représentait devant les électeurs. L'année 1924 avait apporté des changements sensibles dans l'électorat et dans les dispositions des Mentonnais. La nouvelle organisation décidée par le Comité central, associée à l'expulsion de plusieurs militants italiens avait bouleversé le communisme local. Aussi les communistes décidèrent-ils de ne point présenter de candidat aux municipales, alors que des listes communistes existaient à Nice, Cannes, Antibes, Vallauris et Spéracédes. En réveillant l'anticléricalisme, et en inquiétant l'Eglise catholique, l'année 1924 avait également provoqué une réaction de la part des catholiques fervents et la naissance de ligues telles que la Fédération nationale catholique. A Menton, cette dernière apparue au début 1925, connut un succès certain[25].

Au moment d'affronter le scrutin, Fontana devait donc compter avec un certain nombre de facteurs. Sa gestion et la bonne marche de Menton lui valaient des amis fidèles et dévoués, ainsi qu'une clientèle importante. Au contraire les rivalités et les querelles auxquelles venaient s'ajouter des problèmes idéologiques, lui créaient un nombre d'ennemis déterminés. Le meilleur atout de Fontana semblait être que ses ennemis ne trouvaient point de candidat susceptible de le vaincre. Pour cette raison, et parce que l'on comptait que l'ensemble de la population aurait un vote "de tradition" exempt de politique, la balance semblait devoir pencher en faveur du maire sortant.

Fontana avait choisi de placer ces élections sur un plan strictement municipal et édilitaire. Pour bien marquer ce choix, il composa une liste dans laquelle entraient, certes, nombre de ses conseillers municipaux du moment, mais aussi quelques modérés et même des personnes dont les sympathies allaient plutôt au Bloc national mais sur lesquelles il savait pouvoir compter. D'autre part, pour ne pas effaroucher les catholiques, Fontana avait choisi de

---

[24] A.D.A.M., Rapport du commissaire de police, 18 avril 1924, 3 M 191.

[25] A.D.A.M., Rapport mensuel du commissaire spécial, 1er avril 1925, 4 M 111.

ne pas faire mention dans son programme de la question religieuse. Enfin le programme s'intéressait avant tout au développement et à la prospérité matérielle de la ville. Malgré les efforts de ses adversaires et le soutien que leur apportait l'Eglise, Fontana fut réélu maire de Menton...

L'échec de Fontana en 1924, sa réélection en 1925, ces campagnes qui furent pour la première fois vives et "d'une acuité inconnue jusqu'ici" sont révélatrices d'un fait essentiel. En effet, la formation de trois listes bien déterminées, aux programmes idéologiques et politiques nettement orientés lors des législatives, marquent une timide tendance à la politisation des élections. Certes, aux élections de 1919, il y avait eu également des listes, et elles étaient également orientées, mais de façon modérée, pourrait-on dire, sans dogmatisme. Surtout, l'originalité des élections de 1924 tient à ce que cette fois le monde des clans et des clientèles se heurte pour la première fois à la politique proprement dite. Les oppositions, les tiraillements dus au programme soutenu par Fontana ont déchiré ses électeurs traditionnels. Ceux-ci se sont trouvés partagés entre la fidélité à leur maire et la nécessité d'un choix idéologique, nécessité ressentie surtout à propos de la question religieuse. La défaite de Fontana peut donc être comprise comme une première intrusion victorieuse de la politique dans le monde, jusque là bien clos, des élections mentonnaises. Un an après, les passions politiques et religieuses n'étaient pas calmées. Cette fois, elles tentaient d'influer sur un domaine sur lequel elles n'avaient eu jusque là aucune prise. En se présentant avec un programme strictement édilitaire, le candidat Fontana voulait certes gagner des électeurs qu'aurait effarouchés l'énoncé de ses convictions. Mais, plus fondamentalement, il obéissait à la conviction que seuls les intérêts de Menton devaient retenir l'attention, les événements nationaux ne devant avoir aucune incidence sur les élections locales. En lui renouvelant leur confiance, les électeurs montrèrent qu'ils gardaient cette même certitude. Ceux-là mêmes qui avaient voté contre lui aux législatives lui donnèrent sans hésitation leur suffrage. Il est d'ailleurs amusant et significatif de constater qu'aujourd'hui les personnes ayant connu cette époque et même les plus fervents catholiques n'ont gardé aucun souvenir des attaques portées contre Fontana lors des élections municipales.

Les élections de 1925 traduisent donc un sursaut du particularisme mentonnais devant l'intrusion de la politique proprement dite. Celle-ci devait pourtant, dans les années qui suivirent, occuper une place de plus en plus important dans les esprits.

Le règne de Fontana continua aussi calme que par le passé. Il semble que les querelles ne se soient poursuivies qu'en sourdine durant ces dernières années prospères de Menton. Les touristes étaient toujours nombreux, et pourtant déjà se faisait ressentir un ralentissement économique que la crise mondiale allait bientôt précipiter. Les seuls nuages étaient l'inflation qui frappait, même durant la morte saison, les produits de première nécessité. Ainsi, les années 1920 ont été celles de Fontana. Ce règne sans interruption a coïncidé avec une période de prospérité économique. Menton vivait alors dans le calme et la confiance. Le système clientéliste et le particularisme restaient prédominants, même si les élections de 1929 avaient montré l'existence d'une fêlure du dit système.

L'année 1929 va marquer un tournant décisif dans l'histoire de Menton. Elle est pour cette ville le début du temps des crises.

LE TEMPS DES CRISES : DE BOUGON A DURANDY (1929-1939)

Siégeant à la mairie depuis 1909, Fontana devait subir, même en ce pays de traditions, l'usure du pouvoir. Son long mandat le faisait ressembler, selon la presse de

l'époque, à "un podestat dans son fief"[26]. Il décida néanmoins de se représenter aux élections municipales de 1929... Son adversaire le plus redoutable était Marcel Firpo qui se présentait sous l'étiquette Républicain de gauche. Les communistes avaient formé une liste dont Badi avait pris la tête, et qui ne comptait, lui compris, que sept membres. Dans leur profession de foi, les candidats du P.C.F. paraissaient laisser au second plan l'action communiste proprement dite et faire porter leurs principales préoccupations sur les questions strictement municipales "vues sous l'angle de la conception ouvrière"[27]. Ainsi les communistes avaient tiré des enseignements des élections précédentes, et se rendaient compte de la nécessité de programmes locaux. Il faut reconnaître que cela ne leur fut pas favorable.

La lutte s'annonçait ardente. Chacun des deux candidats avait pour tribune un journal local. Fontana pouvait compter sur l'appui du *Petit Mentonnais*, "journal satyrique et frondeur", dont le directeur et rédacteur en chef se trouvait être Laurent Fornari, cousin du docteur Fornari conseiller municipal. Cet hebdomadaire était, comme le montrait d'ailleurs son titre, de tendance radicale, et voyait en Fontana le représentant des idées républicaines au service de la ville... Quant à Firpo, il bénéficiait de l'appui du *Progrès de Menton*, fondé en 1913 par l'imprimeur Ciquet, et qui s'intitulait le *Journal des intérêts locaux*. Les deux journaux se ressemblaient par leur type d'arguments d'ailleurs communs à toutes les publications de ce genre à l'époque : quelques déclarations ou lettres ouvertes, quelques slogans, mais surtout des propos et des textes très courts, acides et allusifs.

Marcel Firpo, qui s'était surnommé Pié Moungougna, c'est-à-dire Pierre-qui-grogne, se présentait lui-même comme un "candidat protestataire", et affirmait n'être guidé que par la vérité et le souci de l'intérêt du pays, lui le "vieux lutteur (...) seul et sans million, riche seulement de sa volonté, de son profond amour pour le pays natal", avide seulement de servir... Protestataire, il ne ménageait pas ses accusations à la municipalité Fontana. Elles étaient fort dures pour l'administration municipale dont il condamnait l'apathie et qu'il accusait de malhonnêteté. Fontana lui répondit dans une lettre ouverte qui parut dans *Le Petit Mentonnais* du 1er mai 1929[28]. Dans cette lettre, Fontana flétrissait les attaques de Firpo qu'il attribuait à "cette haine dont vous me poursuivez avec quelques uns de vos amis depuis plus de vingt ans, essayant par tous les moyens de paralyser mon action municipale, de semer la division et le doute". Fontana rangeait donc Firpo parmi ces ennemis qui, à chacune des élections, à chacun des événements, avaient tenté de dresser la population mentonnaise contre lui. Notons cependant que jusque là nous n'avions pas trouvé le nom de Firpo mentionné dans les divers comités opposés à Fontana. Ce dernier continuait sa défense en rappelant dans quel état il avait trouvé au sortir de la guerre les finances de Menton et indiquait aussi qu'il avait non seulement su rééquilibrer le budget de la ville, mais que la situation financière étant "parfaitement saine", "l'heureuse période des réalisations (des grands projets édilitaires) est maintenant arrivée". Il condamnait fortement Firpo d'accuser ainsi ceux qui étaient au service de la ville.

Les deux candidats ayant ainsi chacun affiché son aversion et, le mot n'est pas trop fort, son mépris pour son adversaire, ils se préparèrent au vote. Fontana élabora sa liste, dans laquelle entraient un certain nombre de ses anciens conseillers municipaux. Firpo pour sa part choisit une tactique aujourd'hui interdite : au lieu de former une liste de vingt-sept noms, il décida d'en présenter une sur laquelle serait écrit vingt-sept fois... son propre nom ! Ainsi serait-il sûr d'être élu. Effectivement, lors du premier tour des élections, le 5 mai 1929, Firpo

---

[26] *Le Diable à Quatre* n° 499, 28 janvier 1929.

[27] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial, 30 avril 1929, 3 M 303.

[28] *Le Petit Mentonnais* n°41 du 1er mai 1929

fut le seul élu, avec 1 624 voix... Entre les deux tours, Fontana retira sa liste tandis que Firpo constituait la sienne, qui fut bien évidemment élue au second tour.

Le 18 mai, le conseil municipal réuni vota à l'unanimité l'élection au siège de premier magistrat d'un industriel, Adrien Bougon. Pourquoi Bougon et pas Firpo ? Nous croyons pouvoir dire sans crainte de nous tromper que Firpo lui-même ne désirait point être maire. D'ailleurs, bien que formateur de la liste, il ne fut pas non plus nommé adjoint. En effet, Firpo ambitionnait d'autres sièges plus importants. Il se se désintéressait pas pour autant de sa ville, et la dirigeait par l'intermédiaire de Bougon. Effectivement, Adrien Bougon, le maire en titre, était un homme affable et discret, mais semble-t-il sans grande volonté. De plus, il lui manquait des qualités nécessaires à l'homme politique et au notable. Ses administrés lui reprochaient de ne pas avoir la simplicité et la bonhomie d'un Fontana. Plus distant, il manquait apparemment de chaleur, ce qui ne le prédisposait pas au contacts avec la population. Nous ignorons tout de ses convictions, de ses idéaux et de ses voeux pour Menton, sauf une chose, qui lui fut d'ailleurs abondamment reprochée : Bougon était un catholique fervent. Il n'en fallait pas plus pour que les éléments de la gauche et les républicains stigmatisent la dictature de l'Eglise : "la plus noire réaction, pêchée dans l'ombre des cryptes, tramée à Bordighera dans les jésuitières, est entrée à la mairie"[29].

Cela mis à part, nous ne savons rien. Il est d'ailleurs remarquable que le nom de Bougon apparaisse si peu dans les journaux, ou même dans les rapports de police. Seul, le nom de Firpo courait sur les pages. Nul ne s'y trompait : ni la rumeur populaire qui affirmait : "sus a taupia de Firpo se font les conseils municipaux", ni la police qui accolait systématiquement à son nom ces mots "maire in partibus"[30], ni surtout ses adversaires. Rien n'était plus significatif que le titre qui s'étalait en première page du *Petit Mentonnais* le 4 janvier 1930 : "sous le signe de Firpo". L'article qui suivait dénonçait la mainmise de Firpo sur tous les rouages de la municipalité.

Cependant Firpo comptait obtenir d'abord la place de conseiller général en 1930[31] puis celle de député aux élections de 1932. Il se présenta donc aux élections de 1930, fort du soutien de la municipalité Bougon. Fontana, sans doute blessé par le choix des électeurs aux municipales refusa, malgré les instances de ses partisans, de se présenter. Il fut donc décidé d'opposer à Firpo le docteur Théophile Fornari. Celui-ci était un proche de Fontana et avait été son conseiller municipal tout au long des mandats successifs. Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, il était de plus un médecin respecté et connu pour son dévouement.

Ayant accepté de se présenter contre Firpo, il fit paraître la veille des élections cantonales une lettre ouverte aux citoyens de Menton dans le *Petit Mentonnais*[32]. Cette lettre, assez courte, n'était pas un programme électoral, ne contenait aucune promesse et ne désignait pas expressément quelque projet. Il s'agissait avant tout d'une profession de foi dans laquelle le docteur Fornari entendait se présenter et énoncer les idéaux qui le guidaient. On pourrait considérer cette profession de foi comme celle du candidat républicain mentonnais par excellence. Attaché à la "France unie, grande et chevaleresque", le médecin faisait l'état de ses services de combattant : baptême du feu à Béthencourt, baptême du sang en 1915, en première ligne. Cependant, fils du particularisme mentonnais, Théophile Fornari ne manquait pas de rappeler qu'il était "issu d'une famille y résidant (à Menton) depuis un temps

---

[29] *Le Petit Mentonnais*, n°45, 11 janvier 1930.

[30] A.D.A.M. Rapport du commissaire de police, 26 octobre 1931, 4 M 123.

[31] Les élections de 1930 sont provoquées par la mort de Flaminius Raiberti.

[32] *Le Petit Mentonnais* n°45 du 11 janvier 1930.

immémorial" et que, exerçant la médecine depuis trente ans et conseiller municipal depuis vingt-cinq, il n'a jamais eu d'autre souhait que de servir son pays. Ses idées étaient, elles aussi, typiques du républicain radicalisant si répandu à l'époque : "ni révolutionnaire, ni réactionnaire", il se disait attaché au respect de toutes les convictions et toutes les croyances pourvu qu'elles ne cherchassent pas à asservir celles d'autrui. Le rêve d'une humanité rendue meilleure par la connaissance et la justice s'alliait au souhait d'une France "jalouse de sa liberté et éprise de grandeur dans l'ordre matériel, intellectuel et moral". Dans cette lettre, il n'était fait aucune mention explicite de Firpo et des griefs que l'on pouvait avoir contre lui. Toutefois, une phrase, significativement placée en début de texte, doit retenir notre attention.

"Sans ambition, SANS ARGENT[33], uniquement préoccupé de l'intérêt de mon Pays, je me présente à vos suffrages".

L'insistance avec laquelle le candidat indiquait qu'il ne disposait pas d'argent, ne pouvait signifier qu'une chose : le docteur Fornari n'a ni les moyens ni le désir de corrompre ses électeurs ; il ne peut sous entendre qu'une chose : le candidat adverse a, lui, de l'argent et s'en sert pour acheter les voix. L'objurgation aux électeurs de conserver leur indépendance relève des mêmes accusations.

Le thème de la corruption, abondamment développé lors de ces cantonales de 1930 par *Le Petit Mentonnais*, est un classique de la vie électorale à Menton et il a rythmé presque toutes les élections de l'entre-deux-guerres. Cependant, appliqué à Firpo, il prend ici une coloration particulière. Pour les adversaires de Firpo en effet, la cause est entendue : l'argent est fourni par l'Italie fasciste. Firpo est un agent à la solde de Mussolini, chargé de vendre Menton à l'ex-soeur latine devenue ennemie. Les électeurs étaient-ils convaincus que ces accusations étaient sans fondements ? N'y prêtaient-ils qu'une importance limitée ? Toujours est-il que malgré elles et malgré les reproches adressés à la municipalité Bougon, Firpo fut élu conseiller général. Il arriva en tête dans toutes les villes du canton, sauf à Castellar où la population avait voté à 59,61% pour son maire Gaziello. A Menton, Firpo arriva non seulement en tête mais ce fut la seule ville où il obtint plus de 50% (52,23% des suffrages exprimés exactement). Le docteur Fornari venait loin derrière avec seulement 39,41% des suffrages. Les heurts s'accrurent.

Parlant de heurts, nous ne pouvons pas taire plus longtemps "l'affaire Blasco Ibanez". Cet épisode, qui aurait pu n'être qu'une péripétie de plus dans la longue suite des querelles, prit une importance démesurée, au point de connaître un retentissement dans de grands quotidiens nationaux. Il avait commencé avant même les élections cantonales ; en fait, dès l'arrivée de la municipalité Bougon au pouvoir... Voilà de quoi il s'agissait. Blasco Ibanez s'était éteint à Menton en 1928. De son vivant déjà, il était le symbole des valeurs et du combat républicains. Sa mort l'auréola définitivement de gloire auprès des radicaux et des membres de la Ligue des droits de l'homme. Malgré l'indifférence, voire l'hostilité des Mentonnais qui ne pardonnaient pas à l'exilé espagnol son arrogance et ses exigences, le maire Fontana décida, avec l'accord et la contribution de la veuve de l'écrivain, d'ériger dans l'un des jardins publics de la ville un monument à la gloire du défunt. Ce monument, un buste, était achevé quand eurent lieu les élections municipales de 1929. Recouvert d'un drap, il attendait son inauguration dans un square dédié à la reine Victoria. La nouvelle municipalité réunie en conseil buta sur ce problème. L'adjoint Depétris estima que le buste n'avait pas à être placé en ce lieu et que si une statue devait s'élever là, c'était celle de la reine Victoria elle-même. Au contraire, le radical Camaret protesta que même si Blasco avait effectivement été peu populaire à Menton, il était de son vivant commandeur de la Légion d'honneur et un

[33] Ces majuscules se trouvent dans le texte original.

grand francophile. On devait par conséquent laisser le buste en sa place et l'inaugurer promptement. Firpo se rangea à son avis, et le conseil municipal choisit de différer sa décision. Et le buste tomba dans l'oubli apparent. Mais au mois de janvier, une lettre venue d'Argentine donna un tour nouveau à l'affaire et lança la polémique. Informée sans doute par les membres de la Ligue des droits de l'homme, la veuve de Blasco Ibanez écrivait en effet au maire Bougon et lui disait[34]que voyant les attaques dont le buste de son mari était l'objet et sachant que les membres de la nouvelle municipalité étaient les plus violents détracteurs de son mari, elle préférait reprendre le buste et le mettre dans le parc de la villa Fontana-Rosa où avait demeuré Blasco[35]. Cette lettre, de l'aveu même de Bougon, "déplut à la majorité du conseil"[36] par son ton cassant et ironiquement accusateur. Aussi dès le 3 février, l'autorisation de transférer le buste fut donnée sans difficulté. La population mentonnaise dans son ensemble, sembla accueillir cette résolution avec une parfaite indifférence. Il n'en était pas de même des adversaires de Bougon et Firpo. Ceux-ci crurent trouver là l'occasion rêvée d'attaquer la municipalité. Après avoir été une question strictement municipale "l'affaire" Blasco Ibanez devint rapidement politique. Elle s'étendit au département par les prises de position de *L'Eclaireur du Sud-est* et du *Petit Niçois*. Au mois d'avril, de grands journaux nationaux, tels que *L'Oeuvre* ou *La Lumière* en parlèrent. Avec le temps et l'éloignement, les faits grossissaient démesurément. Selon l'hebdomadaire *La Lumière*[37], le conseil municipal de Menton "où sympathisent les amis de Monsieur Marin et les gens d'Action française" ne s'était pas borné à marquer une certaine aversion pour le buste mais avait proféré des injures contre le grand républicain qu'était Blasco Ibanez. Rappelons que si l'on s'en tient strictement aux étiquettes politiques, un seul conseiller municipal de Menton, l'adjoint Depétris, était un "ami de Monsieur Marin", c'est-à-dire un membre de l'Union républicaine démocratique : l'exagération dont faisait preuve *La Lumière* et ceux qui l'avaient renseigné paraissait flagrante. Se gardant d'oublier que Bougon était catholique, le journal n'hésitait pas d'autre part à expliquer le rejet de buste par l'influence de la "réaction cléricale", qui devait garder rancune à Blasco de s'être fait enterrer civilement. Et il concluait "l'enlèvement de ce buste est une honte pour la France républicaine". Dans le même temps paraissaient dans *L'Oeuvre* une série d'articles titrés "Le second exil de Blasco Ibanez".

Qui était à l'origine de ces articles et, en conséquence, des attaques contre la municipalité ? Les autorités policières et municipales désignaient, comme principaux responsables, les membres de la Ligue des droits de l'homme et leur dirigeant Théophile Laurent. La section comptait alors environ cent quarante membres pour la plupart hostiles à la municipalité de droite. Or parmi ces membres, il en était deux qui doivent retenir notre attention : le docteur Camaret et Louis Moreno. Tous deux étaient également membres du conseil municipal et avaient voté contre le déplacement du buste. Depuis, ils entretenaient une opposition ouverte au sein du conseil, et pourrait-on dire, sapaient de l'intérieur l'équipe municipale. La polémique devait encore durer un certain temps, d'autant que les membres de la Ligue avaient lancé une souscription aux niveaux local et national pour qu'un nouveau monument à la gloire de Blasco Ibanez fût élevé à Menton.

Il était dans l'ordre des choses que peu à peu les remous provoqués par cette affaire s'apaisassent. Mais ils devaient avoir encore une conséquence. Lors du traditionnel banquet du 4 septembre, Théophile Laurent prononça devant deux cent cinquante personnalités un discours en l'honneur de la République et de Blasco qui, même après sa mort, était poursuivi

---

[34] A.D.A.M. Lettre de Madame veuve Blasco Ibanez au maire de Menton du 2 janvier 1930, 4 M 121.

[35] Le buste se trouve encore aujourd'hui dans ce parc.

[36] A.D.A.M. Lettre du maire Bougon au préfet du 14 juin 1930, 4 M 121.

[37] *La Lumière* n°154 du 19 avril 1930.

par la haine des hommes politiques réactionnaires locaux. Il présenta ensuite chaleureusement l'orateur suivant comme un grand républicain. L'orateur en question se nommait Henry Torrès. Il allait marquer toute la politique mentonnaise des années trente.

• Firpo et Torrès : deux hommes, deux personnalités, deux attitudes politiques.

Il peut paraître étrange d'avoir choisi de faire ici les portraits croisés de Firpo et Torrès. Torrès vient à peine d'apparaître sur la scène politique mentonnaise. Il y brillera de tous ses feux durant six ans. Au contraire, Firpo va bientôt disparaître et reprendre le travail souterrain qu'il menait avant l'élection de 1929. C'est à peine s'ils auront eu le temps de s'affronter. Et pourtant ces deux figures ont une importance essentielle pour la compréhension de la politique qui avait cours à Menton à cette époque. Firpo est le dernier véritable représentant du particularisme politique de Menton et de la race des notables locaux enracinés dans le terroir. Avec le "parachuté" qu'est Henry Torrès, la politique politicienne et les combats de partis s'installent définitivement à Menton.

La dissemblance entre les deux hommes paraissait complète, jusque dans leur physique. Petit, sec, nerveux, Firpo n'avait rien de commun avec l'homme de haute taille, robuste et bon vivant, à la voix forte et chaleureuse qu'était Torrès. Celui-ci était en effet réputé pour son éloquence et ses manières de tribun qui lui gagnaient les faveurs de la foule. Ces dons avaient fait de lui un avocat renommé ; il avait défendu des inculpés célèbres, parmi lesquels l'anarchiste Germaine Berton, Schwartzbard, qui avait tué l'instigateur des pogroms tsaristes, Galmot, ... Il ne semble pas que Firpo, lui, ait eu des dispositions oratoires particulières. Ayant moins de charisme que Torrès, moins de brillant aussi, Firpo paraissait plus doué pour les manoeuvres souterraines que pour le combat à visage découvert. Ses adversaires le sentaient, eux qui le représentaient comme un masque tirant dans l'ombre les ficelles de personnages évoluant à la lumière. Pour usée qu'elle fut, cette image n'en était pas moins pertinente. Intelligent, doté d'une grande finesse, il semble avoir eu une certaine intuition. Reprenant le jugement porté sur Aristide Briand, on disait de lui "il ne sait rien mais il comprend tout"[38].

Apparemment, le seul point en commun de ces deux personnages était leur goût pour la littérature, et leurs prétentions littéraires. Et pourtant, cela même attestait du fossé qui les séparait. Habitué à la vie mondaine parisienne, Torrès se plaisait à écrire "des dialogues de films, des adaptations de pièces américaines, des critiques dramatiques (...) il collabore notamment à *Gringoire* et à *L'Oeuvre*"[39].

Son principal collaborateur fut longtemps Horace de Carbuccia, le directeur de l'hebdomadaire *Gringoire*. Firpo se consacrait au contraire à la poésie. Ses poèmes, dont une grande partie était écrit en dialecte, consistaient essentiellement en un hymne à la beauté de Menton et un hommage à la finesse de sa langue. Certains de ses poèmes, mis en musique par François Borfiga sont aujourd'hui connus de tous les Mentonnais : C'est le cas d'Ou ver de Mentan (Le val de Menton) qui est devenu "l'hymne" de Menton.

Ce contraste littéraire peut paraître un simple détail. En fait, il est révélateur. Né à Menton, Firpo voue un immense amour à sa terre natale. Elle est pour lui une richesse qu'il aimerait faire prospérer. Sans faire fi de ses ambitions personnelles, on peut affirmer qu'il voulait pour sa ville un avenir radieux et que ce souci lui tenait à coeur. Cet amour touchait non seulement la ville de Menton, mais aussi, nous l'avons vu, sa langue et plus généralement

---

[38] *Le Petit Mentonnais* n°46 du 18 janvier 1930.

[39] Dictionnaire des parlementaires.

ses traditions. En cela Firpo s'apparentait aux mouvements qui se sont développés à la fin du XIXe siècle et qui ont donné naissance en Provence aux Félibres et à Nice à l'Academia Nissarda et autres Amic du Rancher. De même que Victor Rocca n'hésitait pas à composer un sonnet en l'honneur de la pissaladière arrosée de vin de Bellet[40], Firpo chantait les mérites de la pichade et rêvait de fêter ses victoires électorales en dégustant cette spécialité locale en compagnie de ses partisans[41].

En politique, cette adoration du terroir se traduisait de deux façons complémentaires : d'une part Firpo utilisait sa naissance mentonnaise comme argument électoral. Il tablait donc sur ce réflexe que nous avons déjà constaté chez les Mentonnais de voter pour l'un des leurs de préférence à un "étranger". D'autre part, Firpo faisait preuve d'un particularisme actif. Il est difficile pour l'historien de jauger ce qu'était le particularisme de Firpo dans ces années d'entre-deux-guerres. Il faut effectivement essayer de ne pas juger d'après les actions ultérieures de Firpo. Durant la guerre en effet, Firpo présida, avec l'aval des autorités italiennes, "U comitatu de traditiu Mentunasche"[42]. Ses actes et certains de ses discours, dont une phrase resta fameuse "Ou camen de Mentan passa da Milan"[43], le firent condamner à la fin de la guerre pour collaboration avec l'ennemi. Pouvons-nous considérer que déjà avant la guerre Firpo désirait que Menton soit rattaché à l'Italie ? Il est certain que ses adversaires le lui reprochaient. Ils l'accusaient d'être payé par Mussolini et le comparaient avec diverses personnalités italiennes, telles que Mussolini lui-même ou Mazarin[44]. Cependant, il semble qu'à ce moment Firpo rêvait plutôt d'une ville de Menton libre de toute influence et en mesure de préserver ses traditions.

Face à ce particularisme rêvant d'indépendance et replié sur son pays, sa langue et ses traditions, Henry Torrès était l'homme du dehors. Avant de venir à Menton, il s'était présenté dans un certain nombre de circonscriptions, mais avait échoué partout. De plus, avocat parisien, d'origine espagnole, il appréciait, tout comme son ami Joseph Kessel, le cosmopolitisme de la capitale[45]. Les partisans de Firpo en tiraient argument pour dire qu'il ne saurait comprendre Menton. Certains renchérissaient même en disant que, qui plus est, Torrès est juif et que dans ce pays frontalier la présence à un poste de responsabilités d'un "apatride" constituait un danger. Ces propos antisémites, d'abord exceptionnels, devaient se multiplier au fur et à mesure des heurts.

Enfin, alors que Firpo se rattachait plutôt à la droite mais avait le particularisme pour toute idéologie politique, Torrès était de gauche. A quelle nuance de la gauche appartenait-il exactement ? Il est difficile de le déterminer avec précision. "Avocat du Secours rouge international" pour les uns, il paraît tout à fait modéré à d'autres : ainsi lorsqu'en 1935, il décide de se joindre aux organisations du Front populaire, il est considéré par les socialistes comme un "politicien bourgeois". Ses propres déclarations varient également : républicain socialiste en 1931, il est indépendant de gauche aux élections législatives de 1932 et radical en 1936. Il appartenait en fait au centre-gauche. Ses discours exaltaient la République, le combat contre le fascisme.

Ainsi ces deux hommes si différents étaient-ils l'incarnation de deux attitudes politiques opposées...

---

[40] Cité in Ralph Schor, *Littérature et référence identitaires dans le comté*, Cahiers de la méditerranée n°43.
[41] *Le Progrès de Menton* n°172 du 4 avril 1929.
[42] Le comité des traditions mentonnaises.
[43] "Le chemin de Menton passe par Milan".
[44] *Le Petit Mentonnais* n°45 du 11 janvier 1930.
[45] *De Clémenceau à de Gaulle*, Torrès.

Les remous provoqués par "l'affaire Blasco Ibanez" s'estompaient lentement, mais ils laissaient place à des rancoeurs. Le souvenir de ces heurts nourrissaient les querelles et donnaient à chacun des arguments dans la lutte. Les hommes de la gauche s'étaient juré de renverser coûte que coûte la municipalité Firpo. Mais ils étaient conscients de leur principale faiblesse : ils savaient ne pas compter dans leurs rangs de personnalité suffisamment forte et prestigieuse pour remporter les suffrages. Seul Théophile Laurent eût pu peut-être pallier ce manque, mais ce fonctionnaire ne désirait point avoir la lourde charge d'une ville. C'est dans ce contexte que Torrès vint à Menton. Qui lui proposa de venir ? Nous ne le savons pas avec certitude. Habitué à courir la France pour les différentes campagnes auxquelles il avait participé, il ne vit sans doute point d'obstacle à venir à Menton. Accompagné de sa femme Suzanne, il loua la villa La Pointe au Cap-Martin. Autour de lui se groupaient les membres de la Ligue, les électeurs resté fidèles à Fontana, et toujours Camaret et Moreno qui avaient définitivement tourné le dos au reste du conseil municipal... De prime abord, peu d'observateurs crurent à une possible victoire de l'avocat sur le conseiller général en place, Firpo. Certes, tous reconnaissaient les dons d'orateurs de Torrès. Mais ses échecs électoraux successifs, son arrivée récente à Menton et son ignorance de fait des réalités politiques mentonnaises semblaient constituer des obstacles trop importants. Insensible à ces pronostics, Torrès entreprit de donner un cycle de conférences. Significativement, la première était consacrée à un éloge de Blasco Ibanez, preuve que Torrès continuait dans le droit-fil des heurts qui avaient précédé sa venue.

Les résultats du premier tour des élections cantonales ne créditaient l'avocat que d'un très léger avantage. Mais au second tour l'écart s'accrut : Torrès obtint 45,16% tandis que Firpo devait se contenter de 37,2%.

la victoire de Torrès fut aussitôt contestée, et un dossier de pourvoi fut formé à son encontre : il était en effet accusé par plusieurs personnes de corruption et de diffamation à l'égard de Marcel Firpo. Ces plaintes étaient extrêmement sérieuses et graves. Cependant, après examen, le préfet conclut que l'on ne pouvait, faute de preuves suffisamment convaincantes, les prendre en compte.

Torrès fut donc élu, à la stupéfaction d'une partie des observateurs et des électeurs. C'est alors que les véritables intentions du nouvel élu, et plus encore de ceux qui le poussaient, se découvrirent pleinement : leur véritable but, encore caché jusque là bien qu'aisément prévisible, était d'amener la municipalité à démissionner. Une entrevue entre Torrès et Bougon eut lieu et enleva toute illusion à ceux qui pouvaient encore croire que cette élection n'aurait point de retombées sur la municipalité. Cependant, il fallait plus que la défaite du "maire in partibus" pour renverser cette municipalité. Et c'est sans doute pour cela que Torrès entreprit de conquérir le fauteuil de député.

Durant cette campagne les positions politiques se durcirent. Le parti radical entreprit de former une section, ce qu'il n'avait jamais réussi auparavant ; les relations se tendirent à nouveau entre catholiques et anticléricaux et Marestan commença de donner des conférences sur les crimes de l'Eglise ; Henriot et Ybarnegaray organisèrent également des conférences très suivies pour le compte de la Fédération républicaine. Dans cette atmosphère encore alourdie par la haine entre firpistes et autres, il était naturel que les polémiques fussent violents. Forte de la brillante conduite du candidat Bastianelli durant la guerre, la droite n'hésita pas à publier un document militaire affirmant que Torrès avait déserté lors de son service militaire. Torrès protesta que ce document était faux... Mais un doute, en fait, persista ; Torrès était la cible privilégiée de tous les autres candidats. Gilli, "l'enfant du pays", attaquait avec virulence cet étranger à la solde de Moscou. Et le camarade Henri Rouxel, un

communiste né en 1906, membre des Amis de l'U.R.S.S., décrivait Torrès comme un "aventurier politique de la pire espèce qui n'abusera pas un seul ouvrier par sa démagogie".

Torrès ne se laissait pas faire et lors des meetings, il lui arrivait fréquemment d'assimiler Bastianelli à l'extrême-droite et à la Camora... Mais les violences n'étaient pas seulement verbales. A la fin du mois d'avril, c'est-à-dire quelques jours seulement avant le scrutin, un incident éclata lors d'une réunion de Torrès. Le compte-rendu du *Petit Niçois* indique que, alors qu'il arrivait seul au pied de l'estrade, Torrès fut "renversé et piétiné" par une douzaine de turcos sous le regard de Bastianelli. Relevé, il s'employa à retenir ses amis accourus. Le soir même, alors que Torrès tenait une réunion dans le garage Oberto, des hommes recrutés par Bastianelli à Toulon et Marseille frappèrent certains assistants et lancèrent des gaz lacrymogènes[46]. De son côté, *L'Eclaireur* donnait une version un peu différente, indiquant que s'il était vrai que Torrès avait été un peu molesté, ses partisans avaient frappé précédemment des électeurs de Bastianelli et traité ce dernier de fasciste.

D'autres incidents furent à déplorer au cours de cette campagne, dont la rixe qui éclata entre Jean Aicardi et Ange Gaggero, lors de laquelle Aicardi fut blessé d'un coup de revolver On chuchotait même que le trésorier de Bastianelli, Perrin, trouvé noyé, avait été tué par le "baron" de Lussats, agent électoral de Torrès[47].

Vint le jour du vote. Torrès arrivait nettement en tête dans la quatrième circonscription. Il obtenait en effet 52,92% des suffrages exprimés sur l'ensemble de la quatrième circonscription alors que Bastianelli n'en recueillait que 35,40%. Cependant, il faut préciser que l'écart était bien moins important à Menton même, où Torrès ne l'emportait qu'avec un avantage de 6% sur son adversaire : 51,19% des suffrages s'étaient portés sur son nom contre 45,9% sur Bastianelli. Ces chiffres étaient d'autant plus éloquents que la participation avait été très importante et légèrement plus forte à Menton (84%) que dans l'ensemble de la circonscription (80,35%). Cette victoire remplit d'une joie immense les partisans de Torrès. *Le Petit Niçois* clamait que malgré la pluie jamais victoire républicaine n'avait été plus acclamée. "Une grande victoire d'idées, la gauche contre la droite"[48].

Ainsi le clivage gauche-droite, jusque là assez atténué, s'affirmait. Cependant, les problèmes municipaux n'avaient bien sûr pas disparu du jour au lendemain. Au contraire cette élection de 1932 était décisive...

Au cours de la campagne électorale des législatives, la municipalité Bougon avait, plus ou moins ouvertement, pris le parti de Bastianelli. Tout l'y portait : ses opinions mais aussi la rancoeur contre celui qui avait ôté à Firpo son siège de conseiller général. De son côté, Torrès ne cachait pas son antipathie pour cette municipalité réactionnaire : ce n'était un secret pour personne que, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Torrès et ses amis voulaient renverser la municipalité. Ses éloges de Blasco Ibanez pour ne parler que d'eux, étaient des attaques à peine déguisées. La victoire de Torrès, au terme de cette campagne houleuse, devait sonner le glas de la municipalité. Dès le 2 mai, juchés sur des camions, porteurs de balais et de vestes, les adversaires manifestèrent devant la mairie en chantant et en poussant des cris hostiles à la municipalité, dont "Démission, démission!", malgré les appels au calme lancés par Bougon. Leur nombre fut estimé à cinq mille environ par le commissaire de police[49]. Au sein même du conseil municipal, Camaret et Moreno insistaient auprès de

---

[46] *Le Petit Niçois* du 30 avril 1932.

[47] Cette affirmation est reprise dans *La Défense Mentonnaise* n°23 du 7 avril 1934.

[48] *Le Petit Niçois* du 3 mai 1932.

[49] A.D.A.M., Rapport du commissaire de police du 2 mai 1932, 3 M 194.

Bougon pour qu'il "s'incline devant le suffrage universel". Bougon protesta contre ce qu'il appelait la canalisation du suffrage universel.

A 17h30, la mairie fut investie. Tandis que Camaret et Moreno annonçaient la démission de la municipalité, des groupes de manifestants, montés à l'étage de la mairie, paraissaient à la fenêtre en chantant la Marseillaise.

Des "élections municipales complémentaires" furent organisées. Fontana renonça à se présenter et conseilla à ses amis de développer leurs efforts dans le sens de la conciliation. Les Torrèssistes mirent en place un Comité républicain d'apaisement et de relèvement économique de Menton. Cependant l'apaisement n'eut guère lieu car des discordes éclatèrent, Camaret et Moreno accusant Bougon et Firpo d'être "uniquement inspirés par une animosité et des rancunes strictement personnelles"[50].

Les élections eurent lieu le 5 juin. Le docteur Camaret fut élu maire, et toute sa liste fut élue avec lui. Sur qui pouvait s'appuyer cette nouvelle municipalité arrivée à la tête de Menton dans des conditions délicates ? La présence en son sein de cinq anciens conseillers municipaux de Fontana ne doit pas nous laisser croire que Fontana et les Fontanistes se rangeaient tous à ses côtés. Certes, tant qu'il s'était agi de jeter Bougon et Firpo à bas, il en avait été ainsi. Mais très rapidement, ils prirent, semble-t-il, leurs distances avec Camaret. Il est d'ailleurs courant de rencontrer dans la presse de l'époque les trois mots Firpistes, Fontanistes et Camaretistes. Le plus influent des cinq anciens conseillers municipaux de la municipalité Fontana, le docteur Théophile Fornari, devait se fâcher assez rapidement avec Camaret et même conduire plus tard des manifestations populaires réclamant sa démission.

Alors, par qui était soutenue la municipalité Camaret ? Son principal atout, son principal protecteur était bien sûr Torrès dont les victoires successives avaient permis son avènement au pouvoir. Conseiller général, député, Torrès bénéficiait d'une tradition bien établie dans les Alpes-Maritimes, qui conférait au député ou au conseiller général une magistrature morale et politique indéniable sur le reste du personnel politique[51]. Avec Torrès, c'était aussi la Ligue des droits de l'homme qui apportait son soutien à la municipalité.

De tous ces appuis, Camaret et ses amis avaient bien besoin. Tous les partisans de Firpo, la droite toute entière indignée par la chute de la municipalité Bougon, se dressaient contre eux.

C'est en effet au cours de cette période que se formèrent à Menton les sections du Parti radical, de la Fédération républicaine, de l'Action française, des Jeunesses patriotes et des Croix de feu. Chacune de ces sections entreprit de propager son message. Aussi le nombre de journaux locaux augmenta-t-il et les réunions et conférences se multiplièrent. Et ces nouvelles sections constituées de Mentonnais rentrèrent dans le champ des querelles municipales mentonnaises. Ces dernières facilitaient d'ailleurs parfois la mise en place d'une nouvelle section à Menton, les adversaires cherchant un appareil et des structures établies sur lesquels appuyer leurs attaques. Ainsi, de plus en plus, la gauche se rangea aux côtés de Camaret-Torrès et la droite sur les noms de Bougon-Firpo pourtant rentrés dans l'ombre.

L'époque n'était pas aux articles nuancés, à la magnanimité, à la mesure. Les polémistes ne reculaient ni devant les injures, ni devant les accusations les plus éhontées. Les appels au meurtre eux-mêmes pouvaient être utilisés, assez rarement il est vrai. A Menton, le ton monta lors des réunions et des conférences, les harangues se firent plus vives. Mais c'est dans la presse écrite que la violence se déchaîna. L'exemple le plus caractéristique de cette

---

[50] A.D.A.M. Affiche du Comité républicain d'apaisement et de relèvement économique de Menton, 3 M 305.

[51] *La tradition politique localiste dans les Alpes-Maritimes (1860-1968)*, Basso, p. 9.

presse était *La Défense Mentonnaise*. Ce journal apparu en 1932 était farouchement hostile à la municipalité Camaret et à Torrès. Mais, gagné par la violence ambiante, il ajouta à la polémique l'insulte et la menace. Torrès était bien sûr la cible privilégiée du journal : pour ses promesses non tenues, pour son appartenance à la gauche, mais aussi parce qu'il était juif franc-maçon. *La Défense Mentonnaise* ne cessait de le rappeler. Reprenant l'accusation de corruption lancée contre l'avocat lors des campagnes électorales de 1931 et 1932, elle affirmait que Torrès n'avait été élu que grâce à l'argent de la "juiverie internationale", "la maquerelle immonde de cette République qu'elle a encanaillée"[52]. Les juifs avaient, toujours selon le journal intérêt à cette élection : Torrès devait tenir pour eux cette région frontalière face à Mussolini qui leur avait en 1930 porté un grave coup en démantelant "une organisation occulte juive". De plus, en contrôlant cette région très catholique, les juifs voulaient accélérer la destruction de la religion, condition sine qua non de leur puissance. Ce genre de raisonnement fut développé dans une suite d'articles intitulés "le péril juif". Une seconde série d'articles fut consacrée au péril franc-maçonnique. Celui-ci inquiétait particulièrement *La Défense* car il lui semblait avoir déjà ravagé la municipalité : "Depuis l'arrivée au pouvoir des Camaret et compagnie, la franc-maçonnerie a fait un tel mal à Menton, qu'il est du devoir de ceux qui veulent, sérieusement, le redressement moral, économique et financier du pays, de dénoncer cette officine de mort où, sous la férule d'un primaire hypertrophié, un brelan de bons-à-rien, parce que bons-à-tout ; de juifs véreux ; d'anciens tenanciers de maisons closes, donne des ordres à un conseil municipal d'eunuques, pour asseoir, sur la ruine de notre patrimoine et nos finances, le triomphe du Grand-Orient"[53].

Minée par les juifs, menacée par les Franc-maçons, Menton agonisait. Pour la sauver, *La Défense* aurait souhaité employer une solution radicale : "s'il fallait libérer, radicalement, Menton comme la France, comme la République, comme le monde entier, de tout retour des forces mauvaises, il faudrait alors, étrangler le dernier franc-maçon avec les boyaux du dernier juif"[54].

Mais reconnaissant l'impossibilité de mettre en oeuvre cette solution "parfaite" (!), elle se contentait de souhaiter la ruine de la municipalité Camaret.

De toute part d'ailleurs les accusations pleuvaient sur cette municipalité. Accusée d'incurie, elle se voyait reprocher pêle-mêle d'entretenir un bataillon de chômeurs professionnels "tantôt agents provocateurs, tantôt hommes à tout faire"[55], de pratiquer le népotisme, et crime inexpiable en temps de chômage, ne pas employer en priorité des Français, ou plutôt de ne pas employer en priorité les Mentonnais. Ses adversaires considéraient Camaret comme un homme sans grande envergure, une marionnette entre les mains de Torrès et de ses amis. Certains membres éminents du conseil municipal passaient également du côté adverse. Le cas le plus caractéristique fut celui du docteur Théophile Fornari qui démissionna en 1934 en disant ne plus vouloir cautionner une municipalité corrompue. Nous ne sommes pas en mesure de préciser à quel point ces accusations étaient fondées. Il est certain que la gestion de la ville devait être particulièrement difficile à ce moment, car la crise mondiale frappait durement Menton, et le chômage, inconnu jusque là, sévissait. De plus, il nous faut tenir compte de la partialité des attaques, de la mauvaise foi de certains. Cependant, ces attaques étaient si nombreuses, et surtout les scissions et les attaques si violentes au sein même du conseil municipal, que nous devons en conclure qu'au moins une partie des accusations était fondée. Le témoignage d'un docteur Fornari, dont la réputation

---

[52] *La Défense Mentonnaire* n°13 du 27 janvier 1934.
[53] *La Défense Mentonnaise* n°17 du 16 décembre 1933.
[54] *La Défense Mentonnaise* n°14 du 3 février 1934.
[55] *La Défense Mentonnaises* n°6 du 9 décembre 1933.

d'intégrité et d'honnêteté était au dessus de tout soupçon, doit être considéré comme une preuve suffisante.

Les incidents se multipliaient, mais la crise la plus grave devait éclater à propos de la construction du nouveau casino. C'est elle qui, au cours de nos rencontres avec les anciens témoins, nous fut racontée avec le plus d'animation et de vigueur, elle qui divisa, et le terme n'est pas trop fort, les Mentonnais, elle enfin qui provoqua la chute irréversible de Camaret.

A l'origine de cette affaire, il y a un différend entre la mairie de Menton et les administrateurs du Grand casino de Menton, le Kursaal, magnifique édifice construit au long des Jardins Biovès[56]. Le concessionnaire du casino avait pendant deux saisons consécutives laissé l'établissement fermé. Aussi une sanction du Tribunal de commerce l'avait déclaré déchu de ses droits. Le Kursaal étant fermé et plutôt que de chercher un nouveau concessionnaire, la municipalité Camaret décida de construire un nouveau casino municipal. Son but était alors selon ses dires de rendre à Menton sa prospérité grâce à la présence d'un établissement de jeux de qualité, et, parallèlement, de donner par cette politique de grands travaux de l'emploi aux chômeurs. L'opposition rétorquait qu'il suffisait de se servir du casino déjà construit sans entreprendre de nouvelles dépenses. Mais les protestations devinrent cris de fureur quand fut connu l'emplacement du futur casino. La municipalité Camaret envisageait en effet d'édifier ce bâtiment au bord de mer face aux Jardins Biovès, là où se trouvait alors un jardin public et un kiosque où l'on venait entendre la musique chaque après-midi. Le projet ne fut dès lors plus appelé par ses détracteurs que "le scandaleux projet de Menton", le "projet du vandale" qui voulait ravager la beauté de Menton, "la plus belle parure de Menton". On insistait surtout sur la magnifique perspective qui permettait aux promeneurs se trouvant dans les Jardins Biovès d'admirer à la fois la montagne et la mer et qui allait être détruite si le projet était réalisé. La protestation émise par l'église anglicane voisine qui s'élevait contre la présence d'un temple d'argent à côté d'elle aviva encore la querelle. Non content de ravager la beauté de Menton, Camaret voulait-il scandaliser les touristes anglais et la communauté anglaise ?

Cependant, Camaret, décidé à ne pas se laisser impressionner, avait déjà choisi un architecte, Roger Seassal, prix de Rome, et pressenti un certain Chauvelot pour exploiter le casino. Ses adversaires décidèrent alors de "frapper un grand coup". Le 20 août, une manifestation avait lieu, conduite par le docteur Fornari et Marcel Firpo, oublieux de leur querelle personnelle pour s'unir contre Camaret. Les sources sont ici contradictoires, mais il semble que les manifestants, qui devaient initialement se contenter de déposer une gerbe dans les Jardins Biovès menacés, se soient ensuite dirigés vers la mairie au cri de "démission"'... Le rapport de la gendarmerie précise que les portes de la mairie étaient cadenassées et l'escalier devant la porte d'entrée gardé par une vingtaine d'agents. Selon Madame Camaret : "Il y avait Chiérico... le docteur Fornari qui criaient "Démission, descends, lâche ! "Madame Gilli a crié "Empoisonneur"[57].

Appelés par Moreno, la police et la gendarmerie intervinrent. Une dizaine de personnes furent arrêtées pour outrage à magistrats, entraves à agents de police, coups et blessures.

A Menton, les partisans de la municipalité avaient réellement craint, semble-t-il, de la voir renverser comme celle de Bougon l'avait été en 1932. L'atmosphère se dégradait de plus en plus : les oppositions s'exacerbaient, et l'affaire divisait véritablement la ville : des familles se fâchèrent, des fiançailles se rompirent, des frères se battirent à ce propos. Des

---

[56] Ce casino est appelé aujourd'hui "Palais de l'Europe".

[57] A.D.A.M. Rapport du commissaire de police du 22 août 1933, 4 M 132.

exaltés allèrent même jusqu'à envoyer anonymement des lettres d'insultes et de menaces à Camaret, dont nous extrayons quelques phrases : "Allez mes agneaux, continuez votre oeuvre de destruction, quand elle sera achevée, si vous l'achevez jamais, on vous fera la peau (...). Au revoir, vieux sadique, profite de tes derniers jours"[58].

Les journaux locaux continuaient chaque jour leur duel. Et comme quand il s'était agit du buste de Blasco Ibanez, les querelles locales recevaient un écho plus ou moins lointain dans les journaux nationaux : *Le Journal des Débats, Comoedia, L'Ordre* s'élevaient contre "des affairistes éhontés"... Ce duel quotidien devait continuer durant tout le mois de septembre. Le banquet du 4 septembre provoqua des commentaires sans fin. Il nous est difficile de nous rendre compte combien la pression quotidienne des deux journaux était pénible et alimentait et attisait les haines. Cependant, le casino se construisait petit à petit. Il ne restait à ses adversaires que la possibilité de se moquer de sa forme, de son exiguïté et de la série de concessionnaires-fantoches qui se succédaient.

Apparemment, la municipalité Camaret triomphait. Son projet était reconnu et mené à bien. En fait, elle se déchirait. Tous les conseillers municipaux n'avaient point fait bloc autour du maire dans la tempête. Les décisions devinrent de fait de plus en plus difficiles à prendre. Souvent seule l'abstention de certains conseillers permettait de statuer... Même lorsque les articles et les disputes se firent moins fréquentes, les séquelles de cette crise restèrent importantes et sensibles. Effectivement rien n'était réglé : moins bruyante, plus insidieuse, la polémique continuait, empêchant les Mentonnais de se raccommoder... Au même moment, une autre "affaire" éclatait en France et provoquait de graves remous : l'affaire Stavisky. Curieusement, elle eut à Menton de lourdes conséquences. Comme partout en France, l'antisémitisme s'accrut, et donc la haine envers Torrès qui perdait parallèlement l'un de ses meilleurs soutiens, le ministre des colonies Dalimier compromis. La fusillade du 6 février 1934 scandalisa certains pendant que d'autres, inquiets pour la République, se liguaient pour la défendre. Tout cela était classique. Ce qui le fut moins, ce fut le lien que l'on établit rapidement entre Torrès et l'affaire Stavisky. Parmi les comparses accusés se trouvait en effet Gaëtan de Lussats. Tous savaient que ce dernier avait été agent électoral de Torrès. De là à supposer que Torrès était lui aussi mêlé à cette affaire, il n'y avait qu'un pas que les ennemis de l'avocat franchirent allégement. Toujours malveillante, *La Défense* n'hésita pas à aller plus loin. De Lussats et son complice Carbone dit Venture étaient incriminés dans l'assassinat du conseiller Prince, déposé anesthésié sur une voie ferrée. *La Défense* rapprocha cette mort de celle de Perrin, le compagnon de Bastianelli, mort noyé en 1932. Elle reprit ce qui n'avait été à l'époque qu'une rumeur vite abandonnée pour en faire une accusation féroce, citant à l'appui de ses dires des articles de *L'Action française* et de *L'Humanité*[59].

C'est dans cet état d'esprit que se déroula l'année 1934 et que Menton s'achemina vers les élections municipales de 1935. Lassés des attaques, des rixes et des phrases tonitruantes ou assassines, les Mentonnais désiraient en finir et résoudre une fois pour toutes le problème. Ils rêvaient de réunir à nouveau la population de Menton.

Or, pour réunir les Mentonnais, il n'y avait qu'un nombre de solutions réduites. La première consistait à croire contre toute évidence qu'un jour la population toute entière allait se ranger du côté de l'un ou l'autre adversaire. Cependant les griefs accumulés de part et d'autre rendaient cette hypothèse inconcevable. Seule restait la possibilité de présenter aux élections municipales un candidat n'appartenant à aucune des factions en présence. A Menton

---

[58] A.D.A.M. Rapport du commissaire de police du 26 août 1933, 4 M 132.
[59] *La Défense* n°23 du 7 avril 1934.

toutes les personnalités avaient pris parti, à un moment ou à un autre de la lutte. Il ne restait donc qu'à trouver une personne de l'extérieur. Le choix se porta donc sur Jean Durandy.

Né le 2 octobre 1894, Jean Joseph Louis Durandy a quarante ans lors des élections de mai 1935. Encore jeune mais déjà expérimenté, il paraît être l'homme d'action dont Menton a besoin. Licencié ès sciences, ingénieur de l'Institut électrotechnique de Grenoble, il est à ce moment administrateur délégué de la Société anonyme des travaux ciment Thorrand & Cie. Il a acquis dans l'industrie du bâtiment une certaine renommée qui lui a fait obtenir les charges d'expert auprès du tribunal civil et du tribunal de commerce de Nice. Il est enfin consul à Monaco[60]. Ses états de services militaires sont bons et qui connaît le prestige dont avaient joui durant la guerre les aviateurs mesurera l'avantage que donne à Durandy son ancienne appartenance à l'escadrille 274 avec le grade de sous-lieutenant.

Tel quel, Durandy possédait bien des qualités qui semblaient le prédisposer à être un maire de Menton. Bien qu'il ne fût pas natif de Menton, il n'était pas vraiment étranger dans cette ville. Il s'était en effet marié avec Mademoiselle Sue, issue d'une famille mentonnaise et petite nièce du général de Bréa, que Menton s'enorgueillissait d'avoir vu naître. Sa candidature pouvait donc recueillir les suffrages de ceux qui votaient uniquement pour "des enfants du pays", d'autant que Durandy était propriétaire de trois maisons à Menton : son domicile 2 rue de Bréa, une maison rue Saint-Michel et une autre dans la vallée du Careï. Propriétaire, il disposait d'une fortune personnelle estimée à quatre cent mille francs[61] qui, sans être très importante, lui permettait de faire bonne figure au cours d'une campagne électorale et laissait espérer aux électeurs qu'il ne demanderait, une fois maire, aucun subside. Politiquement, Durandy ne s'était jamais mêlé des querelles municipales. Appartenant à la droite classique, il ne manquerait pas d'obtenir le soutien des Lüjambos et de tous ceux qui, détestant Torrès et Camaret, avaient fait l'amalgame entre la gauche et ces élus.

Néanmoins, le fait que Durandy appartînt à la droite était également une faiblesse pour lui. Depuis le 12 février 1934, les gauches tentaient de se rapprocher pour former ce "front commun" qui allait devenir le Front populaire. Aussi l'opposition avec la droite s'était faite plus radicale. Les menaces nazie et fasciste se faisaient aussi plus pressantes et la gauche avait tendance à considérer toute personne de droite comme un nazi en puissance ou comme un nazi véritable. A Menton, l'unification des gauches avait été précoce et les dirigeants ne voyaient pas d'un bon oeil ce Durandy républicain national et entouré d'hommes de la droite classique.

Malgré cette faiblesse, Durandy disposait de suffisamment d'atouts pour se lancer sans crainte dans la lutte.

Aux élections municipales se présentèrent des communistes et des socialistes, mais ce qui passionnait l'opinion, c'était bien évidemment la composition des deux listes les plus importantes, celle de Durandy et celle de la municipalité. Cela n'allait pas sans poser de graves difficultés. Les partisans de la municipalité hésitaient à choisir Camaret comme tête de liste : ils étaient en effet conscients de l'impopularité de ce personnage, et craignaient de voir certains électeurs se détourner d'eux uniquement à cause de ce nom. Mais devant l'absence de tout autre candidature, les membres du bloc républicain mentonnais décidèrent que Camaret se représenterait avec presque tous les conseillers sortants[62]. En fait sur les vingt-sept personnes composant la municipalité Camaret, onze seulement acceptèrent de se présenter à nouveau aux côtés de celui-ci. Ces défections sont à elles-seules le signe des rivalités et des

---

[60] La fiche de renseignements établie par la police indique consul de Monaco. Il semble qu'il s'agit d'une erreur.

[61] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial du 25 avril 1935, 3 M 312.

[62] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial du 27 avril 1935, 3 M 312.

querelles qui déchiraient le conseil municipal ; elles dénotaient également la lassitude de certains conseillers face aux accusations et aux railleries qui leur étaient lancées. La liste Durandy s'était formée avec moins de difficultés. Parmi les personnes appartenant à cette liste Républicaine nationale et d'intérêts locaux, quelques personnalités attiraient l'attention : d'abord trois transfuges, conseillers municipaux sortant, appartenaient à cette liste : le docteur Fornari, Louis Corso, Antoine Gioan. Leur présence devait permettre de rallier un certain nombre d'anciens électeurs de gauche. L'ambiguïté de cette liste, ou au contraire ses possibilités d'unification, étaient d'ailleurs là : aux côtés de vieux républicains tout pétris de l'esprit des Lumières comme le docteur Fornari, on y trouvait des hommes de droite tel Durandy lui-même mais aussi des membres de ligues d'extrême droite : le docteur René Galavielle était l'un des dirigeants de la section des Jeunesses patriotes et Auguste Maccari militait aux Croix de feu. On pouvait dès lors douter qu'une fois la municipalité Camaret vaincue ces hommes de convictions si différentes resteraient liés.

Les professions de foi ne cachaient pas que le vote se ferait moins pour ou contre un programme que pour ou contre la municipalité sortante. Chacune évitait d'ailleurs les termes de droite et de gauche, et s'attachait à garder cette élection sur un terrain exclusivement municipal. Ainsi, effrayés ou plutôt troublés de la montée de la violence et de l'exacerbation des pressions politiques, les Mentonnais avaient cherché, plus ou moins consciemment à revenir aux anciennes pratiques électorales où seules les querelles municipales comptaient, à l'exclusion de toute idéologie politique. Mais l'évolution qu'avait connue la vie politique à Menton était irréversible. Les professions de foi avaient beau éviter toute allusion aux clivages politiques, la campagne électorale fut marquée par les affrontements entre militants du Front populaire et ligueurs. Avant même que ces affrontements aient eu lieu d'ailleurs, un fait divers alourdit considérablement l'atmosphère : il s'agissait de l'assassinat de Jean Alposso dit Jeannot, qui provoqua d'importants remous. Né le 5 décembre 1895, Jean Alposso appartenait aux milieux sportifs de la boxe en temps que manager, mais aussi au "milieu" puisqu'il était tenancier d'une maison close, le Crystal Palace. De plus, il appartenait au corps des agents électoraux. Il avait été arrêté en 1932 à la veille du scrutin, pour avoir tiré un coup de feu sur des opposants, et incriminé dans l'affaire Prince. Dans la nuit du 27 au 28 avril, il fut assassiné de deux coups de fusil. Ce meurtre inquiéta fortement la population mentonnaise. Il accrut les tensions.

Comment espérer dans ces conditions que le scrutin pût ramener l'union ?

Le premier tour de l'élection eut lieu le 5 mai. La liste Durandy arriva en tête avec dix-neuf élus sur vingt-sept, les autres sièges restant en ballotage. A droite retentissaient les cris de joie. Elle tirait d'ailleurs ses conclusions du vote : "le vaincu du 5 mai, c'est Torrès"[63]... Le 12 mai, le second tour eut lieu et le reste de la liste Durandy fut élu. Camaret renversé, Torrès qui avait été remarquablement discret durant toute cette campagne devenait la prochaine cible. C'était en tout cas la conclusion du préfet : ce vote constitue "un avertissement sérieux pour Maître Torrès"[64]. Moins d'un an plus tard devaient en effet avoir lieu les élections législatives.

L'approche des élections de 1936 et la passion qu'elles soulevaient dans tout le pays ne permettaient pas au calme de revenir. De plus, les heurts des organisations de gauche avec la municipalité commencèrent très vite.

---

[63] *La Défense Mentonnaise* n° 64 du 11 mai 1935.

[64] A.D.A.M. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur du 15 mai 1935, 3 M 312.

A Menton, l'union des gauches fut étonnamment précoce, et toutes les organisations de gauche, y compris le parti radical, avaient formé un Front populaire dès le 16 juin 1935. Parallèlement, les organisations de droite multipliaient réunions et conférences.

En 1934 déjà, des crises avaient éclaté à Menton entre partisans du Front populaire et partisans du Front républicain. Le 26 juin 1934, à l'issue d'une réunion des Jeunesses patriotes, un professeur mentonnais du nom de Guidicelli blessait un antifasciste italien d'un coup de revolver. Sa condamnation par le tribunal à deux cents francs d'amende provoquait la colère de la gauche indignée par tant de mansuétude : elle devait rester le symbole de l'injustice profonde du système judiciaire, et la "preuve" de la partialité des pouvoirs.

Après les échauffourées qui avaient eu lieu au cours de la campagne des élections municipales de 1935, la nouvelle municipalité connut un temps de grâce. Celui-ci devait être rompu dès le mois de juin. Loin de réussir à réconcilier les Mentonnais, Durandy, par son opposition au Front populaire devenait l'artisan de nouveaux heurts. Comme son prédécesseur, il n'hésitait pas à croire ses adversaires capables d'attaquer la mairie et n'imaginait pas un instant de rencontrer les dirigeants de gauche et de s'entendre avec eux. Tout entier dominé par la politique, il ne songeait point à apaiser les passions, transgressant ainsi les serments prononcés lors de la campagne électorale.

Dès cet instant, la gauche que nous avions vue un moment divisée sur l'attitude à tenir vis-à-vis de Durandy ne connut plus d'hésitations. De fait, dans *Le Front Populaire*, l'organe qui naissait au mois d'octobre 1935, chaque page était une attaque ou un jugement méprisant porté sur Durandy, "cet homme petit de taille, grand d'appétits, figure ronde, esprit obtus", sur ses actes, "une politique de favoritisme, de partialité et d'incohérences"[65] et sur les autres conseillers municipaux "l'âne, les vaches et les moutons. Ce n'est plus un Hôtel de ville, c'est une véritable écurie"[66].

Les rédacteurs n'hésitaient pas à dénoncer la camora agissant sous le couvert de l'autorité de Durandy ; ils utilisaient les moindres incidents pour réclamer la démission du "Niçois Durandy". Des deux côtés, les menaces se faisaient plus précises, moins voilées : une militante d'extême-droite, Mademoiselle Bertillon, ne disait-elle pas des communistes, "N'hésitez pas à taper dessus quand vous les rencontrerez"[67]. Quant au Front populaire, on pouvait y lire des aphorismes comme celui-ci : "Pour un oeil, les deux yeux. Pour une dent, toute la gueule"[68].

A moins qu'une émotion populaire renversât la municipalité, l'heure des règlements ne pouvait être que celle des législatives.

Les législatives de 1936 avaient donc une double signification : il s'agissait d'une part de choisir entre les deux blocs et d'autre part de chasser une personnalité. Les anciens adversaires de Camaret espéraient la défaite de leur vieil ennemi, celui qu'ils appelaient le juif errant, Henry Torrès. Les hommes du Front populaire souhaitaient que ce qui s'était passé pour Bougon ait lieu pour Durandy, que la droite fut battue et que la municipalité fut obligée de démissionner.

Torrès restait le candidat de la gauche après son adhésion le 4 septembre 1935 au Front populaire. Devant cinq cents personnes, et malgré les conseils de son agent le baron de Lussats, Torrès avait fait l'éloge du Front populaire et apporté son soutien le plus entier à

---

65 *Le Front Populaire* n°1 du 5 octobre 1935.

66 *Le Front Populaire* n°7 du 16 novembre 1935.

67 A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial du 22 février 1936, 4 M 148.

68 *Le Front Populaire* n°4 du 26 octobre 1935.

l'union des gauches[69]. Néanmoins, chaque parti de gauche décida de présenter son propre candidat au premier tour, s'engageant à se désister au second tour en faveur du candidat le mieux placé. Les communistes étaient représentés par Paul Laroche, directeur du *Cri des Travailleurs*, et les socialistes par Stéphane Salabelle. Tous deux étaient presque inconnus à Menton et n'avaient de ce fait que peu de chances de recueillir des suffrages. L'intérêt se portait donc avant tout sur Torrès.

A droite, il fallait, en dépit de toutes les rivalités, choisir un candidat susceptible d'attirer les voix des Lüjambo de toutes tendances et capable de vaincre Torrès. De nombreuses voix s'élevèrent en faveur de la candidature de Hennessy. Qui était donc Jean Hennessy ? Il portait le nom d'une des plus grandes maisons de cognac de France, et de ce fait était en possession d'une immense fortune. Né en 1874, il avait en 1936 soixante-deux ans et paraissait donc considérablement plus âgé que Torrès qui ne comptait à cette époque que quarante-cinq ans. Entré en politique dès 1906 en devenant conseiller municipal de Saint-Brice (Charente), il possédait une longue expérience des milieux parlementaires, ayant été élu député de la Charente sans interruption de 1910 à 1932. En 1932 en effet, il avait perdu son siège au profit de l'ingénieur Malet. C'est pourquoi il avait décidé de changer de circonscription, et désirait tenter d'obtenir le siège de député des Alpes-Maritimes en 1936. Brillant parlementaire, défenseur de la décentralisation et de la Société des Nations, Hennessy jouissait d'une excellente réputation. Délégué adjoint de la France à la S.D.N., il fut nommé ambassadeur à Berne en 1924. Il fut aussi ministre de l'agriculture sous Poincaré, dans le onzième cabinet Briand, et dans le premier ministère Tardieu... Alors que Torrès était arrivé à Menton précédé d'une réputation prestigieuse d'avocat et du souvenir moins prestigieux de ses nombreuses défaites électorales, Hennessy vint à Menton, avec la renommée d'un grand parlementaire. Ce n'est pas sans importance : certes les années 30 avaient fait souffler sur la France une vague d'antiparlementarisme ; mais l'expérience de Hennessy restait de bon augure car elle laissait espérer qu'il saurait défendre les intérêts de sa circonscription. De plus, son attachement à la S.D.N. et à la paix ne pouvaient que rassurer une ville frontière qui avait déjà connu bien des inquiétudes et que la guerre d'Abyssinie et les revendications de Mussolini effrayaient... Par rapport aux partis, Hennessy n'était réellement inféodé à aucun parti et l'on pouvait attendre de lui qu'il agît non pas en suivant un mot d'ordre mais uniquement guidé par le souci de ses électeurs. Ainsi présenté Jean Hennessy avait donc apparemment de nombreuses qualités pour gagner les suffrages.

La lutte au cours de la campagne électorale fut d'autant plus virulente que chacun des deux principaux candidats disposait d'un journal pour s'exprimer et être soutenu. *Le Front Populaire* faisait bien sûr campagne en faveur de Torrès, Salabelle et Laroche, tandis qu'un nouveau journal *La Vérité* prenait le parti de Hennessy. Tous deux usaient des caricatures, l'un représentant Durandy en âne, l'autre Torrès en cosaque. *Le Front Populaire* dressait de Hennessy un portrait physique repoussant. Insistant sur l'âge du candidat, les journalistes du *Front Populaire* l'appelaient "vieux pélican déplumé" et le représentaient somnolant, bafouillant, bavant même. Sa description morale n'était guère plus séduisante. Accusé de fascisme, assimilé à Taittinger, Hennessy avait selon *Le Front Populaire* fondé des journaux comme *6 février* ou *A Nous Français* "copie exacte du *A Noi* de Mussolini"[70]. Il était également accusé de corruption, et d'avoir des relations plus que douteuses.

Concernant ces accusations, il faut nous souvenir que Torrès avait dû subir les mêmes. Elles font parties des "classiques" de la polémique électorale mentonnaise depuis

---

[69] A.D.A.M. Rapport du commissaire de police du 5 septembre 1935, 4 M 139.
[70] *Le Front Populaire* n°29 du 18 avril 1936.

1931. Reconnaissons cependant que le nom d'aucun agent électoral n'a jamais été accolé à Hennessy, comme celui de Lussats l'avait été à Torrès, et ce, même si *Le Front Populaire* affirmait que Durandy avait accordé des congés à certains employés municipaux pour "faire" les élections en faveur du candidat de droite. De son côté, *La Vérité* ne se montrait guère plus tendre envers Torrès. Organe de toutes les tendances d'extrême-droite, elle ne manquait pas de l'accabler de toutes les insultes antisémites existantes : "Ce sinistre farceur, face de graisse à fondre, rejeton d'une tribu de youtres sortie de quelque ghetto d'Ukraine avec, pour tout bagage, de la crasse et des punaises, voilà le représentant distingué de notre région aux Folies Bourbon"[71].

Elle parlait sans complaisance du "député acheté (pardon H.T.)" dont le seul programme était de mentir. Portant le débat sur un terrain strictement politique, *La Vérité* affirmait que le véritable enjeu de l'élection se réduisait à cinq mots "Drapeau tricolore contre torchon rouge". Il ajoutait que le Front populaire poussé par les Russes et les juifs voulait la guerre sans tenir compte de toutes les concessions et les avances faites par Hitler. Voter contre le Front populaire serait donc voter pour la paix. Elle en arrivait ainsi à cette comparaison : "Torrès la révolution, le pillage, le vol, la fuite de tous nos clients, et enfin la famine, la misère et la guerre. Hennessy, la république, l'ordre, la confiance, une réforme juste et saine, la paix, la protection des hivernants qui nous font vivre"[72]. Ainsi les journaux multipliaient méchancetés gratuites et reproches circonstanciés, considérations et affabulations politiques, griefs personnels et accusations collectives. Les réunions n'étaient pas moins animées, mais tout aussi dépourvues de mesure et de cohérence. Ainsi, le 14 avril, Hennessy invitait les Mentonnais, venus l'écouter au nombre d'un millier, à "débarrasser Menton du drapeau rouge". Il était fréquemment interrompu par les communistes. Mais l'arrivée de Torrès provoqua un tel vacarme et la situation devint si menaçante que le commissaire fit évacuer la salle.

Comme nous l'avons dit, les candidats communistes et socialistes n'étaient guère connus à Menton. Ils appartenaient de plus à des formations qui n'avaient jamais connu beaucoup de succès dans cette ville. Leur échec était donc prévisible. Celui du socialiste Stéphane Salabelle fut particulièrement retentissant puisqu'il n'obtint à Menton que dix-huit voix, soit 0,5% des suffrages, alors que Laroche pouvait se prévaloir de 4,6%. Hennessy disposa d'une nette avance sur Torrès. Il remportait en effet 52,2% des suffrages contre 40,4 à Torrès. Celui-ci se trouvait donc en fort mauvaise posture. Et le second tour eut lieu et il confirma le triomphe de Hennessy qui emportait le siège de député par 53,17% contre 45,4%. Le report des voix socialistes et communistes sur Torrès avait pourtant bien eu lieu, puisque Torrès gagnait 5% par rapport au premier tour, ce qui équivalait aux voix socialistes et communistes additionnées. Ce n'était évidemment pas suffisant. Torrès réagit en accusant à nouveau Hennessy de corruption et menaça de porter officiellement plainte. Il semble que Torrès et ses amis aient été effectivement persuadés de leur bon droit et de la culpabilité du nouveau député. Mais il semble que Torrès, isolé au Conseil général comme à l'Assemblée, ait subi sinon des pressions, du moins des admonestations qui le conduisirent à retirer sa plainte. Ce geste surprit et déçut considérablement les militants du Front populaire[73]. La plainte retirée, Hennessy conserva son siège.

Cette dernière élection législative fut le dernier grand affrontement politique de l'entre-deux-guerres. Les rumeurs de guerre se faisaient de plus en plus précises et bientôt les rapports de police ne furent plus que l'écho de l'inquiétude générale : ils concernaient presque

---

[71] *La Vérité* n°4 du 15 février 1936.

[72] *La Vérité* n°14 du 24 avril 1936.

[73] *A.D.A.M.* Rapport du commissaire de police du 16 décembre 1936, 4 M 147.

exclusivement les manoeuvres effectuées par l'armée italienne, les bruits qui pouvaient filtrer à travers la frontière et le comportement des étrangers vivant en France.

Les initiatives politiques venaient surtout de la gauche et concernaient avant tout la hausse des prix qui se faisait sentir et l'arrivée des congés payés. Cependant, à cause des bruits de guerre, la gauche se montrait plus attentive encore que de coutume à dénoncer le fascisme. Elle crut même avoir découvert que Menton servait de dépôt d'armes aux fascistes du département. Le 18 novembre 1936, des militants socialistes sortant d'une réunion avaient vu vers minuit vingt des membres du P.P.F. introduire dans le siège de leur section un paquet d'environ quatre-vingts centimètres sur soixante centimètres entouré de toiles d'emballage. Ils en informèrent le Procureur qui ordonna l'enquête. Il s'avéra cependant que le paquet contenait quatre cents exemplaires invendus du journal du P.P.F.[74]. Loin d'être rassurés, les socialistes continuèrent à dénoncer le péril fasciste et furent confortés dans cette position par la découverte du complot ourdi par la Cagoule.

Peu à peu les manifestations politiques cessèrent et il n'y eut plus que quelques réunions sans importance.

[74] A.D.A.M. Lette du préfet au ministère de l'Intérieur du 5 janvier 1937, 4 M 149.

FOIRES ET MARCHES DES ALPES-MARITIMES 1860-1900

François GERBAUD et Franck SEGOND

En partant de sources administratives, qui peuvent paraître "sèches" au premier abord, il est possible, à l'aide d'outils quantitatifs d'affiner la perception des foires et marchés.

Rapports préfectoraux, tableaux et graphiques s'associent pour offrir une vision plus concrète des foires dans le département des Alpes-Maritimes au XIXe siècle. Ils ont été dépouillés dans la sous-série 8M des Archives départementales de 1861 à 1900.

• Procédure administrative

Les fonds archivistiques étudiés sont d'origine préfectorale et municipale, par conséquent il s'agit essentiellement de documents administratifs. Ces derniers nous révèlent le processus de création d'une foire. En effet, la grande majorité des dossiers concerne l'établissement d'une foire, seulement quelques uns traitent des modifications à apporter à une foire existante (comme le changement de date, de durée de la foire).

Après l'étude exhaustive de la sous-série 8M, nous pouvons établir le processus de création d'une foire :

Tout d'abord, l'initiative en revient à la commune. Celle-ci, lors d'une réunion du conseil municipal, élabore une demande de création de foire. Cette demande précise la nature (foire ou marché), les date et durée souhaitées et, surtout, la raison d'une telle démarche. Dans tous les cas, nous avons une véritable argumentation pour convaincre l'administration. Par exemple, citons la demande effectuée par le conseil municipal de Rigaud justifiée par la position géographique privilégiée de Rigaud dans la "contrée" et le rythme des saisons quant à l'élevage. Nous trouvons une seule fois en 40 ans une demande émanant, non pas d'une municipalité, mais d'un groupement d'individus. Ce sont des bouchers, installés dans les communes avoisinant Cannes, qui réclament en 1867 un déplacement du lieu du marché de Grasse vers Cannes (8M78), cette dernière bénéficiant dorénavant de la voie ferrée. Pour donner plus de poids à leur demande, ils effectuent une pétition dans la région auprès des bouchers : 48 d'entre eux sont favorables, 43 s'abstiennent et 2 seulement sont contre. Leur demande sera finalement rejetée.

Les demandes sont toujours adressées à la Préfecture. Celle-ci après réception de la demande, met en place et dirige une enquête, en collectant les souhaits, opinions et avis de différentes institutions : les communes situées dans un rayon de deux myriamètres (20 km) autour de la commune demandant la foire sont saisies, selon la circulaire ministérielle du 22 septembre 1838 ; le Conseil d'arrondissement émet un avis ; il en est de même pour le Conseil général. Notons toutefois que pour cette dernière institution, son avis, à l'origine uniquement consultatif, sera renforcé par la loi du 10 août 1871, si bien que dorénavant son avis aura valeur de décision.

La Préfecture, une fois en possession de ces divers éléments, publie un arrêté, qui, après 1871, se conformera de plus en plus à l'avis du Conseil général. Dans la majorité des cas, les demandes de création de foires sont reçues favorablement. Cet arrêté est régi par différentes lois : loi du 10 mai 1838 ; lois du 10 août 1871 (art. 46) et du 16 septembre 1879, concernant le rôle du Conseil général ; loi du 21 juillet 1881 relative à la police sanitaire des animaux et circulaire ministérielle du 12 juin 1896 concernant l'inspection vétérinaire. Ces dernières marquent un renforcement des mesures d'hygiène publique dans l'organisation des foires et marchés. Cette préoccupation se fera nettement plus sentir a partir de 1896. En effet, lors de chaque création de foire, apparaît l'obligation d'un contrôle vétérinaire du bétail. La municipalité doit désigner un vétérinaire responsable et voter le budget pour sa rémunération, sous peine de se voir refuser sa demande. En 1897, la Préfecture suivant les prescriptions gouvernementales étend les mesures à caractère sanitaire aux foires déjà existantes. Nous

trouvons alors une correspondance nourrie entre la Préfecture et les communes car celles-ci s'adaptent difficilement aux nouvelles exigences sanitaires.

En dernier lieu la décision préfectorale est entérinée par le ministre de l'Agriculture.

Nous décelons une autre évolution dans ces dossiers. Durant les deux premières décennies, figure dans le dossier d'enquête de la préfecture, un relevé cartographique de la commune intéressée et de ses voisines dans un rayon de 20 km. Ce relevé émane des services de la Préfecture. Or par la suite ce relevé tend à disparaître. Ainsi, nous découvrons une procédure administrative complexe, détaillée, révélant l'intérêt et le soin par l'Etat aux foires et marchés, reconnaissant leur rôle socio-économique. Bien que la procédure connaisse quelques modifications (dont les plus notables sont l'affirmation de la collectivité territoriale départementale et le développement de la salubrité publique) le principe de base demeure constant, celui de la tutelle préfectorale.

Afin d'illustrer et d'approfondir cette étude de l'aspect administratif des foires et marchés, nous avons dressé un tableau des demandes formulées par les communes (aussi bien pour une foire que pour un marché) chaque année sur la période étudiée. Sur le graphique, nous constatons deux "accidents" pour les années 1862-1864 et 1872-1875, durant lesquelles les communes firent de nombreuses demandes. A chaque fois cela correspond à un changement de régime du département, dans le premier cas, Nice intègre la France et dans le second, la France abandonne de Second Empire et passe sous la Troisième République. Ces changements incitent les communes à la création de foires. Elles espèrent peut-être un geste de bienveillance de l'administration pour "célébrer" le nouveau régime.

Nous avons deux années "vides", 1870 et 1883. 1870 correspond à la guerre Franco-Prusse qui entraîna un désordre dans l'administration civile et ainsi les communes ne firent aucune demande car l'administration n'était pas en mesure de les recevoir. 1883 est un manque dans nos sources, ce sont les aléas naturels des archives. Nous pouvons voir une stabilisation du rythme des demandes à partir de l'année 1877, les demandes étant alors, en moyenne, entre 2 et 4 chaque année.

Un grand nombre de foires sont classées comme immémoriales, mais l'expérience acquise lors du dépouillement des archives nous fait émettre quelques réserves quant à l'ancienneté d'une institution immémoriale. En effet, nous avons vu entre 1860 et 1900, certaines dates précisées devenir indéterminées (plus de 30 ans, plus d'une génération) pour enfin devenir immémoriales, alors qu'en réalité elles ont tout juste 40 ans. La plus ancienne date donnée, 1770 ne représente pas encore un siècle et il est possible que par la suite Puget-Théniers affirme posséder sa foire de temps immémorial.

Si l'on observe les dates précises, nous remarquons qu'aucun régime particulier (Ancien Régime, Empire ou Période Sarde) n'a spécialement favorisé la création de foires, les dates étant réparties sur toute la période antérieure à 1861.

Année 1861 : Régimes ayant accordés les foires

Commune	Année	Texte
Beuil	Immémorial	
Briançonnet	Immémorial	
Cannes	Immémorial	
Clans	Immémorial	
Entraunes	Immémorial	
Gillette	Immémorial	
Guillaumes	Immémorial	
Ilonse	Immémorial	
La Penne	Immémorial	
Peone	Immémorial	
Pierlas	Immémorial	
Roquebillière	Immémorial	
Saint-Etienne	Immémorial	
Saint-Martin d'Entraunes	Immémorial	
Saint-Sauveur	Immémorial	
Saint-Vallier	Immémorial	
Séranon	Immémorial	
Thiéry	Immémorial	
Toudon	Immémorial	
Touët-de-Beuil	Immémorial	
Villars	Immémorial	
Villeneuve-Loubet	Immémorial	
Puget-Théniers	1770	Patentes royales
Saint-Martin Lantosque	1792	Patentes royales
Valdeblore	1804	Patente royale
Roquefort	1806	Décret
Valbonne	1806	Décret
Ascros	1810	
Vence	1814	Décret
Antibes	1817	Ordonnance
Saorge	1827	Décret royal
Cagnes	1828	Ordonnance
Auribeau	1832	Ordonnance
Collongues	1834	Ordonnance
Le Bar	1835	Ordonnance
Mas	1835	Ordonnance
Coursegoules	1836	Ordonnance
Le Rouret	1840	Ordonnance
Châteauneuf	1841	Ordonnance
Andon	1843	Ordonnance
Grasse	1844	Ordonnance
Vallauris	1845	Ordonnance
Roure	1848	Décret royal
Saint-Auban	1848	Arrêté du gouvernement

Valderoure	1848	Ordonnance du gouvernement
Breil	1849	Décret royal
Cabris	1850	Décret
Cipières	1850	Décret
Mougins	1850	Décret
Escarène	1851	Décret royal
Lantosque	1852	Décret royal
Sospel	1852	Décret royal
Levens	1856	Décret royal
Utelle	1858	Décret royal
Menton	1859	Décret royal
Roquestéron	1859	Décret royal

Les sources étudiées contiennent très peu d'informations sur la nature des produits vendus à l'occasion des foires, aussi toute exception est d'un intérêt notable. Or pour l'année 1861, nous disposons d'une liste de produits pour chaque commune.

L'étude de cette liste amène deux constations majeures :

- une prépondérance de denrées agricoles, concernant surtout l'élevage (bestiaux). La présence de ces produits implique une production locale, très supérieure à l'activité agricole actuelle du département des Alpes-Maritimes. Ce phénomène s'explique par la faiblesse en 1861 des transports à l'échelle nationale, d'où des circuits économiques locaux.

- La présence de divers produits issus de la région et vendus dans la région (huile, lainages, draperies, poterie, mercerie, quincaillerie).

Ainsi, cette liste mercantile nous suggère l'existence d'un circuit économique limité, cantonné surtout au niveau local et tendant vers l'auto-suffisance départementale.

Année 1861 : marchandises

Commune	Marchandises
Cagnes	Quincaillerie et mercerie, marchandises diverses et quelques bestiaux
Toudon	Bestiaux
Ilonse	Bestiaux
Roquestéron	Bestiaux
Saorge	Bestiaux (bétail du pays), lainages, cotons, toiles
Sospel	Bestiaux (bétail), étoffes, quincailleries
Utelle	Bestiaux (boeufs, vaches, chèvres, brebis)
Lantosque	Bestiaux de toute espèce
Levens	Bestiaux de toute espèce, draps, cuirs, quincaillerie
Gillette	Bestiaux, comestibles
La Penne	Bestiaux, comestibles
Roquebillière	Bestiaux, draperies et denrées de toutes sortes

Escarène	Bestiaux, draperies et autres marchandises du même genre
Guillaumes	Bestiaux, draps et poteries
Saint-Martin d'Entraunes	Bestiaux, draps et poterie
Peone	Bestiaux, draps et poteries
Ascros	Bestiaux, draps et poteries
Clans	Bestiaux, draps et cuirs
Breil	Bestiaux, huiles, denrées de toutes sortes
Entraunes	Bestiaux, laine
Saint-Auban	Bestiaux, laine et mercerie
Andon	Bestiaux, laine et mercerie
Menton	Bestiaux, mercerie, quincaillerie
Saint-Etienne	Bestiaux rouenneries, poteries
Saint-Sauveur	Bestiaux, tissus
Touët-de-Beuil	Bestiaux, tissus
Thiéry	Bestiaux, tissus
Roure	Bestiaux, tissus
Beuil	Bestiaux, comestibles
Roquefort	Chanvre et marchandises diverses
Valdeblore	Comestibles
Pierlas	Comestibles
Villars	Comestibles, bestiaux
Antibes	Diverses
Mougins	Diverses
Villeneuve-Loubet	Diverses
Briançonnet	Diverses
Mas	Diverses
Collongues	Diverses
Séranon	Diverses et bestiaux
Valderoure	Diverses et bestiaux
Vence	Diverses et quelques bestiaux
Cipières	Diverses et quelques bestiaux
Coursegoules	Diverses et quelques bestiaux
Grasse	Diverses et toutes sortes de bestiaux
Puget-Théniers	Draps, poteries et bestiaux
Saint-Martin Lantosque	Gros et menu détail
Cabris	Mercerie et quincaillerie
Le Bar	Mercerie et quincaillerie
Le Rouret	Mercerie et quincaillerie
Auribeau	Mercerie et quincaillerie
Saint-Vallier	Mercerie et quincaillerie et comestibles
Cannes	Petite quincaillerie et comestibles
Vallauris	Petite quincaillerie et comestibles
Valbonne	Petite quincaillerie et comestibles
Châteauneuf	Petite quincaillerie et comestibles

• **Etude quantitative**

Divers documents trouvés dans les archives nous permettent de dresser le détail de l'activité des foires et marchés dans le département pour deux années particulières : 1861 et 1889. En effet, nous avons trouvé des enquêtes demandées par la préfecture afin d'établir un bilan de la situation. Nous avons classifié ces données selon différents critères afin d'en dresser des tableaux ou des graphiques puis nous confrontons les années entre elles.

Intéressons-nous d'abord à l'étude du nombre de foires. La comparaison prend tout son sens, car la progression est nette entre 1860 et 1890. Le nombre de communes ayant au moins une foire passe de 56 à 91, soit 35 communes de plus. En 1861, 36,8% des communes ont au moins une foire, en 1889, ce chiffre atteint les 60% donc les foires ont littéralement inondé le département, couvrant plus de la moitié du territoire, ce qui fait qu'aucun lieu ne se trouve complètement isolé.

Parallèlement, le nombre des foires passe de 100 à 173, avec une plus grande progression (+ 73 foires). Ceci représente, pour les villes à foire, un nombre moyen de presque deux foires par commune (1,9) qui est très proche de celui de 1861 (1,8), l'évolution se fait plus nettement sentir si l'on rapporte cette moyenne à l'ensemble des communes du département (soit 152 communes). Dans ce cas, la moyenne passe de 0,7 à 1,1, autrement dit, une foire par commune en 1890.

Il est donc incontestable que les foires se sont multipliées, et surtout répandues, dans le département entre 1861 et 1890. Ce phénomène traduit l'importance économique des foires qui sont pour l'époque une des seules formes de commercialisation, et le commerce d'une commune reposait sur quelques manifestations annuelles.

Etude nombre de foires

Commune	Foires en 1861	Commune	Foires en 1861
Cagnes	3	Beuil	2
Toudon	1	Roquefort	1
Ilonse	1	Valdeblore	2
Roquestéron	1	Pierlas	1
Saorge	1	Villars	2
Sospel	2	Antibes	3
Utelle	1	Mougins	2
Lantosque	2	Villeneuve-Loubet	1
Levens	1	Briançonnet	1
Gillette	1	Mas	1
La Penne	1	Collongues	2
Roquebillière	2	Séranon	1
Escarène	2	Valderoure	2
Guillaumes	4	Vence	4
Saint-Martin d'Entraunes	2	Cipières	1
Peone	2	Coursegoules	1
Ascros	1	Grasse	4
Clans	1	Puget-Théniers	4
Breil	1	Saint-Martin Lantosque	2
Entraunes	2	Cabris	1

Saint-Auban	1	Le Bar	2
Andon	1	Le Rouret	1
Menton	2	Auribeau	2
Saint-Etienne	7	Saint-Vallier	2
Saint-Sauveur	2	Cannes	2
Touët-de-Beuil	1	Vallauris	1
Thiéry	2	Valbonne	2
Roure	1	Châteauneuf	1

Nombre de commune : 56.
Densité/département : 36,8%
Total du nombre de foires : 100
Moyenne du nombre de foires : 1,8
Moyenne du nombre de foires/département : 0,7.

Commune	Foires en 1889	Commune	Foires en 1889
Cagnes	3	Saint-Martin Lantosque	3
Toudon	2	Cabris	1
Ilonse	2	Le Bar	2
Roquestéron	2	Le Rouret	1
Saorge	2	Auribeau	2
Sospel	2	Saint-Vallier	2
Utelle	1	Cannes	3
Lantosque	2	Vallauris	1
Levens	2	Valbonne	2
Gillette	1	Châteauneuf-de-Grasse	2
La Penne	2	Le Broc	3
Roquebillière	2	Rigaud	3
Escarène	2	Contes	2
Guillaumes	7	Châteauneuf-de-Contes	2
Saint-Martin d'Entraunes	4	Malaussène	2
Peone	3	Nice	1
Ascros	2	Peille	1
Clans	2	Belvédère	1
Breil	2	Saint Cézaire	1
Entraunes	2	Tourrette-Levens	1
Saint-Auban	2	Fontan	1
Andon	2	Lucéram	1
Menton	1	Mouans-Sartoux	1
Saint-Etienne	8	Mandelieu	1
Saint-Sauveur	2	La Tour	1
Touët-de-Beuil	2	Coaraze	1
Thiéry	2	Aspremont	1
Roure	2	Roubion	1
Beuil	3	Sigale	1
Roquefort	1	La Croix	1
Valdeblore	2	Bonson	1

Pierlas	1	Bouyon	1
Villars	3	Saint-Martin-du-Var	1
Antibes	3	Saint-Dalmas-le-Selvage	1
Mougins	2	Pierrefeu	1
Villeneuve-Loubet	1	Marie	1
Briançonnet	3	Caille	1
Mas	1	Les Ferres	1
Collongues	3	Duranus	1
Séranon	1	Tourette-du-Château	1
Valderoure	2	Revest	1
Vence	4	Roquestéron	1
Cipières	1	Lieuche	1
Coursegoules	1	Auvare	1
Grasse	4	Isola	2
Puget-Théniers	7		

Nombre de communes : 91
Densité/communes du département : 59,9%
Total du nombre de foires : 173
Moyenne du nombre de foires : 1,9
Moyenne du nombre de foires/département : 1,1.

Un élément que nous retrouvons en 1861 et 1889 est la faiblesse relative de l'arrondissement de Nice, tant pour le nombre de communes que pour le nombre de foires. Nous pouvons y voir la prépondérance de Nice qui domine son arrondissement en centralisant le circuit commercial avec un foyer de haute consommation constant et une foire de 8 jours en 1889 (nous ne disposons, hélas, pas d'informations sur la foire de Nice en 1861).

En 1861 les deux arrondissements de Grasse et de Puget-Théniers sont équivalents car Grasse possède 25 villes avec 43 foires, Puget-Théniers en compte 25 avec 45 foires. Preuve que nous avons affaire à deux arrondissements homogènes et équilibrés.

Mais en 1890, si ne le nombre de villes à foires reste à peu près identique : 36 pour Puget-Théniers contre 33 pour Grasse, le nombre de foires atteint 80 pour Puget-Théniers et seulement 60 pour Grasse ! Cette différence provient essentiellement de deux communes, Puget-Théniers et Saint-Etienne ayant respectivement 7 et 8 foires. Sans elles, l'écart ne serait que de cinq communes, et les deux arrondissements seraient équivalents.

Répartition par arrondissements
Année 1861

Arrondissement	Commune	Foires	Arrondissement	Commune	Foires
Grasse	Andon	1	Nice	Levens	2
Grasse	Antibes	3	Nice	Menton	2
Grasse	Auribeau	2	Nice	Roquebillière	2
Grasse	Briançonnet	1	Nice	Saorge	1
Grasse	Cabris	1	Nice	Sospel	2
Grasse	Cagnes	3	Nice	Saint-Martin L.	2
Grasse	Cannes	2	Nice	Utelle	1
Grasse	Châteauneuf	1	Puget-Théniers	Ascros	1
Grasse	Cipières	1	Puget-Théniers	Beuil	2
Grasse	Collongues	2	Puget-Théniers	Clans	1
Grasse	Coursegoules		Puget-Théniers	Entraunes	2
Grasse	Grasse	4	Puget-Théniers	Gillette	1
Grasse	Le Bar	2	Puget-Théniers	Guillaumes	4
Grasse	Le Rouret	1	Puget-Théniers	Ilonse	1
Grasse	Mas	1	Puget-Théniers	La Penne	1
Grasse	Mougins	2	Puget-Théniers	Peone	2
Grasse	Roquefort	1	Puget-Théniers	Pierlas	1
Grasse	Saint-Auban	1	Puget-Théniers	Puget-Théniers	4
Grasse	Saint-Vallier	2	Puget-Théniers	Roquestéron	1
Grasse	Séranon	1	Puget-Théniers	Roure	1
Grasse	Valbonne	2	Puget-Théniers	Saint-Etienne	7
Grasse	Valderoure	2	Puget-Théniers	Saint-Martin Entr.	
Grasse	Vallauris	1	Puget-Théniers	Saint-Sauveur	2
Grasse	Vence	4	Puget-Théniers	Thiéry	2
Grasse	Villeneuve-Loubet	1	Puget-Théniers	Toudon	1
Nice	Breil	1	Puget-Théniers	Touët-de-Beuil	1
Nice	Escarène	2	Puget-Théniers	Valdeblore	2
Nice	Lantosque	1	Puget-Théniers	Villars	2

Année 1889

Arrondissement	Commune	Foires	Arrondissement	Commune	Foires
Grasse	Andon	2	Grasse	Villeneuve-Loubet	1
Grasse	Antibes	3	Nice	Aspremont	1
Grasse	Auribeau	2	Nice	Belvédère	1
Grasse	Bouyon	1	Nice	Breil	2
Grasse	Briançonnet	3	Nice	Châteauneuf/Contes	2
Grasse	Cabris	1	Nice	Coaraze	1
Grasse	Cagnes	3	Nice	Contes	2
Grasse	Caille	1	Nice	Duranus	1
Grasse	Cannes	3	Nice	Fontan	1
Grasse	Châteauneuf/Grasse	2	Nice	L'Escarène	2
Grasse	Cipières	1	Nice	Lantosque	2
Grasse	Collongues	3	Nice	Levens	2
Grasse	Coursegoules	1	Nice	Lucéram	1
Grasse	Grasse	4	Nice	Menton	1
Grasse	Le Bar	2	Nice	Nice	1
Grasse	Le Broc	3	Nice	Peille	1
Grasse	Le Mas	1	Nice	Roquebillière	2
Grasse	Le Rouret	1	Nice	Saorge	2
Grasse	Les Ferres	1	Nice	Sospel	2
Grasse	Mandelieu	1	Nice	Saint-Martin/Var	1
Grasse	Mouans-Sartoux	1	Nice	Saint-Martin L.	3
Grasse	Mougins	2	Nice	Tourrette-Levens	1
Grasse	Roquefort	1	Nice	Utelle	1
Grasse	Roquestéron	1	Puget-Théniers	Ascros	2
Grasse	Séranon	1	Puget-Théniers	Auvare	1
Grasse	Saint-Auban	2	Puget-Théniers	Beuil	3
Grasse	Saint-Cézaire	1	Puget-Théniers	Bonson	1
Grasse	Saint-Vallier	2	Puget-Théniers	Clans	2
Grasse	Valbonne	2	Puget-Théniers	Entraunes	2
Grasse	Valderoure	2	Puget-Théniers	Gilette	1
Grasse	Vallauris	1	Puget-Théniers	Guillaumes	7
Grasse	Vence	4	Puget-Théniers	Ilonse	2

Puget-Théniers	Isola	2	Puget-Théniers	Roubion	1
Puget-Théniers	La Croix	1	Puget-Théniers	Roure	2
Puget-Théniers	La Penne	2	Puget-Théniers	Sigala	1
Puget-Théniers	La Tour	1	Puget-Théniers	Saint Dalmas S.	1
Puget-Théniers	Lieuche	1	Puget-Théniers	Saint Etienne	8
Puget-Théniers	Malaussène	2	Puget-Théniers	Saint Martin Entr.	4
Puget-Théniers	Marie	1	Puget-Théniers	Saint Sauveur	2
Puget-Théniers	Péone	3	Puget-Théniers	Thiéry	2
Puget-Théniers	Pierlas	1	Puget-Théniers	Toudon	2
Puget-Théniers	Pierrefeu	1	Puget-Théniers	Touët de Beuil	2
Puget-Théniers	Puget-Théniers	7	Puget-Théniers	Tourette du Château	1
Puget-Théniers	Revest	1	Puget-Théniers	Valdeblore	2
Puget-Théniers	Rigaud	3	Puget-Théniers	Villars	3
Puget-Théniers	Roquestéron	2			

Pour les deux années, le dynamisme forain est fort différent d'un canton à l'autre et on peut difficilement établir une norme.

En 1861, quatre cantons dominent le paysage forain, à savoir Saint-Auban (7 communes), Guillaumes, Le Bar et Saint-Sauveur (tous les trois ayant 5 communes à foires).

Nous retrouvons Saint-Auban et Saint-Sauveur dans les cantons de tête en 1890, avec Roquestéron, Villars et Puget-Théniers (qui sont sortis du lot par rapport à 1861), leur nombre de villes foraines oscille entre 6 et 8.

Pour les deux années nous pouvons assimiler ces cantons actifs à des moteurs entraînant le reste de l'arrondissement.

Dans les deux cas, la durée maximale d'une foire est de trois jours. Seules Puget-Théniers, Guillaumes et Saint-Etienne ont des foires d'une durée supérieure à quatre jours et Nice avec une foire de huit jours.

En 1861, nous trouvons 18 foires dont la durée est supérieure à 1 jour, ce chiffre descend à 14 en 1890. Car s'il y a eu multiplication des foires entre 1861 et 1890, il s'agit principalement de foires dont la durée est d'un jour.

On ne constate pas de rapport direct entre la population d'une commune et le nombre de foires. Ainsi, pour 1861, Collongues qui a la plus faible population (172) possède 2 foires, il en est de même pour Thiéry (217), Valderoure (317) et Entraunes (483).

Avec plus de mille habitants, Puget-Théniers a 4 foires, et Saint-Etienne avec 2 128 habitants, maintient pourtant 7 foires. Nous trouvons les mêmes surprises en 1890, trois communes modestes, Collongues (120), Briançonnet (470) et Saint-Martin d'Entraunes (514) possèdent pourtant entre 3 et 4 foires. Trois autres communes : Saint-Etienne, Puget-Théniers et Guillaumes, ont un nombre important de foires (entre 7 et 8) alors que leur population est en-dessous de 2 000 habitants.

A l'inverse, 4 communes font preuves de modération : Menton (9 837), Vallauris (4 928), Utelle (1 635) et Peille (1 591).

D'après les rapports adressés à la préfecture, très souvent, dans les communes à plusieurs foires, l'affluence, aux foires en sus, est réduite, voire quasi nulle. Si les municipalités s'attachent à conserver leurs foires supplémentaires, alors qu'aucun besoin économique ne se fait ressentir, c'est soit par tradition, soit pour refuser cette déchéance effective de leurs foires. Si une commune à population nombreuse se contente d'une seule foire, c'est souvent dû au fait que sa position géographique ne peut lui permettre d'en avoir plus.

Rapport entre la population et le nombre de foires
Année 1861

Commune	Population	Foires	Commune	Population	Foires
Grasse	11 674	4	Valbonne	1 220	2
Antibes	6 657	3	Valdeblore	1 124	2
Cannes	5 860	2	Guillaumes	1 102	4
Menton	4 837	2	Puget-Théniers	1 077	4
Sospel	3 818	2	Gillette	936	1
Vence	2 733	4	Villars	934	2
Saorge	2 685	1	Clans	858	1
Vallauris	2 584	1	Le Rouret	802	1
Lantosque	2 573	1	Roquefort	787	1
Breil	2 458	1	Villeneuve-L.	685	1
Utelle	2 438	1	Cipières	673	1
Cagnes	2 280	3	Saint-Auban	634	1
Saint-Etienne	2 128	7	Châteauneuf	617	1
Escarène	1 902	2	Saint-Martin d'En.	616	2
Roquebillière	1 874	2	Briançonnet	597	1
Mougins	1 805	2	Peone	595	2
Saint-Martin L.	1 798	2	Saint-Vallier	593	2
Levens	1 754	2	Coursegoules	593	1
Cabris	1 735	1	Auribeau	573	2
Le Bar	1 557	2	Roure	572	1

Beuil	555	2	Touët-de-Beuil	423	1
Saint-Sauveur	541	2	Séranon	381	1
Ascros	537	1	La Penne	359	1
Toudon	524	1	Andon	324	1
Ilonse	506	1	Valderoure	317	2
Entraunes	483	2	Thiéry	217	2
Roquestéron	467	1	Pierlas	198	1
Mas	430	1	Collongues	172	2

Année 1889

Commune	Population	Foires	Communes	Population	Foires
Nice	77 478	1	Belvédère	1 246	1
Cannes	19 959	3	Saint-Cézaire	1 227	1
Grasse	12 157	4	Puget-Théniers	1 215	7
Menton	9 837	1	Châteauneuf de C.	1 211	2
Antibes	6 461	3	Tourrette-Levens	1 206	1
Vallauris	4 928	1	Fontan	1 135	1
Sospel	3 695	2	Lucéram	1 128	1
Cagnes	3 057	3	Guillaumes	1 090	7
Vence	2 903	4	Isola	1 089	2
Breil	2 565	2	Mouans-Sartoux	1 078	1
Saint-Martin L.	1 968	3	Valbonne	1 065	2
Saint-Etienne	1 966	8	Villeneuve-L.	942	1
Lantosque	1 890	2	Mandelieu	835	1
Roquebillière	1 752	2	Cabris	829	1
Contes	1 655	2	Villars	821	3
Utelle	1 635	1	La Tour	811	1
Peille	1 591	1	Valdeblore	805	2
Mougins	1 581	2	Saint-Sauveur	754	2
Levens	1 553	2	Clans	702	2
Saorge	1 521	2	Le Broc	696	3
L'Escarène	1 482	2	Péone	645	3
Le Bar	1 370	2	Gilette	634	1

Coaraze	628	1	Bouyon	377	1
Beuil	623	3	Ilonse	377	2
Le Rouret	611	1	Saint-Martin/Var	370	1
Auribeau	610	2	Le Mas	344	1
Roquefort	580	1	Séranon	342	1
Rigaud	543	3	Valderoure	333	2
Châteauneuf de G.	532	2	Andon	322	2
Ascros	523	2	Malaussène	320	2
Saint-Martin d'E.	514	4	Saint-Dalmas le S.	310	1
Aspremont	512	1	La Penne	291	2
Saint-Vallier	509	2	Thiéry	256	2
Roure	504	2	Pierrefeu	235	1
Toudon	504	2	Marie	225	1
Saint-Auban	481	2	Caille	219	1
Cipières	475	1	Pierlas	210	1
Briançonnet	470	3	Les Ferres	195	1
Roubion	453	1	Duranus	182	1
Roquestéron	450	2	Tourette du Ch.	171	1
Coursegoules	440	1	Revest	160	1
Touët de Beuil	426	2	Roquestéron	149	1
Sigale	422	1	Collongues	120	3
La Croix	418	1	Lieuche	110	1
Entraunes	406	2	Auvare	107	1
Bonson	381	1			

Nous avons classé les foires selon la saison où elles sont tenues. Le plus surprenant est le résultat relativement important pour l'hiver : 17,9% (1861) et 16,5% (1889). Certes, l'hiver est la dernière saison mais son résultat est loin d'être négligeable. En fait, puisque nous sommes dans le Sud-est de la France, cette saison ne doit pas être si "mauvaise" et rend possible la tenue de foires.

Comme nous pouvions le prévoir, les deux saisons privilégiées pour la tenue de foires sont le printemps (28,6% en 1861 et 31,9% en 1889)et l'été (33,9% en 1861 et 28,6% en 1889). Les raisons sont évidentes : la nature est prodigue, les belles et longues journées garantissent le succès des foires. Enfin, l'automne se maintient honorablement à la troisième place, grâce, nous présumons, aux foires aux raisins.

LES ARCHIVES COMMUNALES DE LA BRIGUE

Simonetta TOMBACCINI-VILLEFRANQUE

C'est depuis le 16 septembre 1947 que La Brigue fait partie intégrante de la République française et par conséquent du département des Alpes-Maritimes. Ce changement de souveraineté est la conséquence de la défaite militaire italienne, du traité de paix de Paris du 20 février 1947 et de la volonté populaire exprimée par les Brigasques lors du plébiscite du 12 octobre 1947. En raison de son passé, elle possède donc une spécificité, partagée avec la commune voisine de Tende, ce qui conduit à jeter un regard plus attentif sur son histoire et ses archives.

Située dans la vallée de la Roya à environ 85 km de Nice et à 762 mètres d'altitude, La Brigue est un gros bourg bâti sur la rive droite de la rivière Levense, dont les vieilles bâtisses chargées d'art et d'histoire rappellent un passé riche et ancien.

L'étendue de son territoire a changé en 1947. Jusqu'à cette date, en effet, il comprenait, outre le village lui-même et le hameau de Morignole, aujourd'hui français, les hameaux de Carnino, Piaggia, Realdo et Upega demeurés italiens, se trouvant au-delà de la crête des Alpes.

Commune du haut pays, La Brique est entourée de montagnes élevées, boisées de sapins et mélèzes, le mont de Collardente de 1 617 mètres, par exemple ou le mont Saccarel de 2 200 mètres. Les hameaux de Carnino et Upega sont eux-mêmes perchés à haute altitude (1 387 et 1 297 mètres).

Sa population a également subi des variations. Après avoir atteint 4 047 habitants en 1848, au début du siècle elle n'en avait plus que 2 070. Le dernier recensement avant la guerre, en 1936, constatait 1 388 résidents. Aujourd'hui La Brigue ne dépasse pas les 800 habitants.

Fief des Lascaris, La Brigue fit acte de soumission à la maison de Savoie dès 1426. Mais sa situation stratégique sur la seule route réunissant le comté de Nice au Piémont la destinait à connaître toutes les péripéties d'une terre disputée par ses voisins. Ce fut ainsi que, lors de l'arrivée des armées révolutionnaires en 1794, elle devint française et qu'en 1814, elle réintégra le royaume sarde. En 1860, alors que le reste du comté était rattaché à la France, elle alla rejoindre le nouveau royaume d'Italie.

Du point de vue administratif, La Brigue releva de l'Intendance de Nice jusqu'en 1860, ensuite fut intégrée à la province de Cuneo. Même changement sur le plan judiciaire : après avoir fait partie de la juridiction du tribunal de première instance de Nice, elle fut placée dans le ressort de la "Pretura" de Tende, nouvellement créée. Quant à la circonscription diocésaine, en l'espace de cent cinquante ans les Brigasques sont passés de l'évêché de Nice à celui de Cuneo pour finir, après 1887, sous l'autorité de l'évêque de Vintimille.

• Composition du fonds

Le fonds des archives communales de La Brigue déposé aux Archives départementales et dont j'ai achevé le classement en 1997 représente 639 articles sur 90 mètres linéaires de rayonnages. C'est donc un fonds très important, dont la partie moderne constitue l'essentiel, les archives anciennes ne comptant que 2 m.l. et 17 articles.

Le document le plus ancien est un parchemin de 1302 qui concerne la vente d'une journée de moulins faite par un nommé Robaudo Bergondi [1]. Il en existait un autre de 1250,

[1] E 095/010/CC10.

relatant une convention entre les communautés de La Brigue et Triora relative à des bois et pâturages, mais il nous est parvenu seulement grâce à une transcription du XIXe siècle contenue dans un dossier de contentieux[2].

Quelques dossiers atteignent les années soixante mais, de façon générale, le fonds est clos en septembre 1947, date du changement de souveraineté. Les documents postérieurs à 1947 sont conservés à la mairie de La Brigue.

Riche sur le plan chronologique, le fonds l'est aussi sur le plan linguistique car il comporte des documents en italien, en français, en latin et quelques rares pièces en brigasque.

De par leur origine, les archives de La Brigue ne sont pas forcément identiques à celles qui sont répertoriées dans un fonds communal français. Certes les institutions et surtout les structures administratives sont semblables et donc produisent des séries de documents équivalentes (telles que les délibérations, les comptes, les listes de levée), néanmoins l'histoire italienne et la spécificité d'une commune située à la frontière et jouissant pour cela d'un rôle et de tâches propres ne pouvaient pas ne pas influencer la composition du fonds d'archives. D'où des particularités qui nécessitent des explications pour le chercheur habitué au cadre de classement français.

La première particularité concerne les registres de population, institués au lendemain de l'unification italienne par la loi n.2105 du 31 décembre 1864. Ces registres, établis sur la base du recensement unitaire de 1861, devaient noter au jour le jour tous les changements relatifs aux personnes et aux familles et être conservés par les bureaux de l'état civil. Or ces documents, inexistant en France, ont été classés dans la série F, consacrée à la population, en considération de leur nature et de leur fonction.

Une autre particularité, liée cette fois-ci à l'histoire locale, touche à la sous-série 3G. C'est là une conséquence de la cession de Nice à la France de 1860. En effet, en guise de compensation pour les communes de la haute Roya séparées de leur débouché naturel, une convention franco-sarde fut signée le 7 mars 1861, leur accordant la possibilité d'exporter en franchise en France des produits locaux. Grâce à cette convention, l'économie de la région se développa mais également la production d'archives car, pour éviter les abus, la mairie devait tenir les rôles des certificats cadastraux et des déclarations générales et partielles des produits pastoraux et des produits du sol, permettant de prouver l'origine brigasque des exportations.

Dans la sous-série 3I figurent les documents judiciaires provenant du bureau de conciliation installé à La Brigue. C'est à la suite de la loi n.2626 du 6 décembre 1865 sur l'organisation judiciaire du nouvel état, révisée par la loi n.161 du 16 juin 1892 que fut instauré dans chaque commune un conciliateur c'est-à-dire un juge, d'abord nommé par le Roi, ensuite choisi sur la base de listes des éligibles dressées par la "giunta municipale", le comité restreint et permanent du Conseil municipal, chargé des affaires contentieuses de moindre importance. Un greffier, qui était en même temps le secrétaire communal, l'assistait dans ses tâches. Les archives de ce bureau constituent un ensemble assez cohérent, malgré quelques lacunes.

Une autre particularité de La Brigue est la présence de nombreuses oeuvres charitables. En effet, à côté de la Congrégation de charité et de son successeur, l'ECA, l'Ente comunale d'assistenza, organismes publics créés l'un au XVIIIe siècle et l'autre en 1937, il y avait des oeuvres privées aux objectifs précisés dans les testaments de fondation. Ainsi le Mont Lanteri, institué en 1580 par Pierre-Antoine Lanteri, devait doter les jeunes filles

[2] E 095/133/4D6.

pauvres descendant du fondateur[3]. L'oeuvre Spinelli, née en 1706 de la volonté de l'abbé Jacques Spinelli, devait pour sa part doter celles descendant de la famille de l'abbé et en même temps subvenir aux nécessités de l'hôpital Spinelli[4]. Celui-ci, fondé par l'abbé, avait à vrai dire une position complexe : il était géré par la Congrégation mais financé par les oeuvres pies et situé dans les locaux de l'oeuvre Spinelli. A ces organismes charitables, ayant souvent des biens en commun et le même personnel, s'ajouta en 1911 l'oeuvre instituée par le général Joseph Lamberti[5].

En raison de la nature publique et privée de ces institutions, un classement distinct était envisageable, néanmoins leur imbrication institutionnelle, administrative et financière est telle qu'une répartition aurait été intellectuellement hasardeuse et matériellement malaisée sinon impossible, si l'on songe aux délibérations et aux comptes de plusieurs institutions rédigés parfois dans le même registre. Un classement unique dans la sous-série 1Q répond donc à des exigences de fond et de forme.

Quant aux documents provenant des institutions religieuses, telles que les églises, les évêchés de Nice et Vintimille, les associations catholiques, ils ont été classés dans la série S. Ces institutions sont des entités à part entière et par conséquent, eu égard à leur origine, les archives qu'elles ont produites ne pouvaient être confondues avec celles de la commune. On trouvera là des dossiers paroissiaux comme les délibérations ou la comptabilité des fabriques, des documents de l'évêché, les visites pastorales par exemple et la correspondance très intéressante avec le curé lors des années 1945-1947, et les documents des confréries, compagnies et associations de fidèles. La quantité et la qualité de ces archives attestent bien une religiosité populaire encore vive pendant la première moitié du XXe siècle.

Le même principe d'origine a guidé la décision de classer dans la série S les documents des organismes fascistes. Il est vrai qu'ils touchent à plusieurs domaines, politique, culture, jeunesse, sports, donc selon une application stricte du cadre de classement ils auraient dû être ventilés dans les séries correspondantes. Or, ces documents constituent un ensemble indissociable. Ils sont le reflet, au niveau communal, d'une réalité historique nationale. Pour cela il a semblé plus opportun de les classer, tous sans distinction, dans la série S, pour en respecter l'originalité et l'unité.

Une dernière précision quant au travail de classement : les dates des guerres retenues, notamment pour la série H, sont celles de l'histoire italienne. Ainsi parle-t-on des guerres pour l'indépendance et l'unité de l'Italie de 1848 à 1870 et des guerres de 1915-1918 et de 1940-1945. On ne pourrait comprendre autrement les documents sur la neutralité.

• Perspectives de recherche

En présence d'un fonds d'archives aussi important, les perspectives de recherche ne sauraient manquer. S'il est vrai que les documents antérieurs à 1794 sont peu nombreux par rapport à la totalité, cependant ils offrent des pistes de travail non négligeables. Il suffit de songer aux statuts communaux de 1585, aux conventions passées entre La Brigue et les communes voisines et à ses différends concernant les bois, les bandites et les droits d'usage

[3] E 095/575/1Q136.
[4] E 095/540/1Q78.
[5] E 095/599/1Q175.

pour reconstituer la vie d'une communauté d'habitants, d'autant que, grâce à une dation de 1638, on connaît tous les noms des chefs de famille brigasques[6].

Les papiers du secrétaire de l'évêque de Vintimille, le brigasque Jean-Baptiste Lanteri, parvenus à la commune probablement à la suite d'une vente de ses héritiers, révèlent par contre quelques aspects de la vie religieuse du milieu du XVIIIe siècle. Le procès contre Horace-Michel Imberti, curé de Menton, Pierre-Félix Vento, avocat à Menton et Joseph-Antoine Vento, recteur de Roquebrune, inculpés devant la curie d'hérésie, d'appartenance à la franc-maçonnerie et de libertinage est un exemple qui mériterait d'être approfondi en compulsant les archives de l'évêché de Vintimille.

Il serait également intéressant d'étudier le catalogue des estampes possédées par un collectionneur resté anonyme. Citant les noms des peintres et graveurs, comme les Carrache, Callot et Rembrandt et énumérant leurs oeuvres, il donne une idée des goûts et courants artistiques répandus dans le comté de Nice à la fin du XVIIIe siècle et peut ainsi aider et documenter des essais d'histoire de l'art[7]. Dans le même domaine concernant le peintre Ludovic Brea, on peut consulter une donation faite par Marguerite Brea en 1416, qui vient enrichir les connaissances sur la famille du peintre[8].

Dans les archives modernes et contemporaines les sujets de recherche sont, bien évidemment, plus nombreux. En effet, que l'on examine les répercussions des événements historiques nationaux au niveau communal, ou que l'on analyse l'histoire locale et ses spécificités, les documents sont assez importants pour servir de base à des travaux scientifiques. Quelques suggestions peuvent illustrer ces propos. Un historien désirant connaître la naissance du fascisme à La Brigue, l'origine politique et sociale de ses membres et ses activités, trouvera dans les documents de la section locale du parti fasciste et dans les fiches des livrets de travail beaucoup de renseignements susceptibles de cerner cet aspect de l'histoire. En revanche un chercheur qui souhaiterait effectuer un travail sur les changements socio-économiques vécus par la commune au cours du XIXe et XXe siècles peut disposer, outre des données de la série I, qui reflètent les usages locaux et la vie quotidienne, des dossiers relatifs à la concession de bois de la sous-série 2N.

Grâce à ces dossiers, on constate que pendant les dernières années du XIXe siècle les demandes des habitants concernent des travaux privés : construction ou réparation d'un toit, d'une maison, d'une bergerie. On sollicite quelques billes de bois, gratuitement ou moyennant une petite somme. Après la première guerre mondiale, les demandes des particuliers diminuent et par contre augmentent celles des entrepreneurs, auxquels la commune concède des bois pour des travaux d'envergure : construction des lignes électriques et téléphoniques, réparation de ponts et routes, travaux militaires. Cela démontre d'une part le processus de développement de la société rurale et d'autre part le début de l'exode des habitants vers les villes. Si jusqu'en 1915 les gens quittaient peu le village ou de manière saisonnière, après 1919, malgré une certaine modernisation, la tendance serait plutôt vers les départs définitifs.

Les archives de La Brigue offrent, en outre, un champ d'investigation privilégié pour les rapports franco-italiens. Etudier ces rapports le long de deux siècles d'histoire, vérifier à l'échelle locale les conséquences des politiques nationales et, de plus, s'arrêter sur des particularismes tels que les migrations transfrontalières et saisonnières ou les franchises douanières concédées à La Brigue, voilà encore un domaine qu'il faudrait approfondir.

---

[6] E 095/435/2L39.

[7] 095/014/II22 et II23.

[8] 095/014/II5.

Ce fonds peut également intéresser les juristes travaillant dans un optique d'histoire institutionnelle et comparative. En effet, des études sont possibles sur la figure du maire et son évolution de l'époque sarde à l'époque fasciste, ou bien sur les structures éducatives et les systèmes d'assistance sociale existant en France et en Italie ou encore sur la justice et ses hommes tels qu'ils ressortent des archives du bureau de conciliation.

Ces quelques perspectives de recherche démontrent bien la richesse et la spécificité du fonds des archives communales de La Brigue et, peut-être, son caractère européen avant la lettre.

LA VIGUERIE DE GRASSE AU DEBUT DU XVIIe SIECLE

– 11 –
BIOT

Oswald BAUDOT et Marie-Hélène FROESCHLE-CHOPARD

Registre des Archives communales de Grasse CC40

(f°430 r°)

[Le lundi 8 juin à Mougins,

comparait Capitaine Jehan Bertrand, l'un des consuls de Grasse, accompagné de Me Férraud, avocat. Ils demandent visite de Biot et ajournement des consuls.

Me Boisson ordonne que les consuls de Biot seront assignés à comparaître à Biot, au logis d'André Guers, le mercredi 10 juin à 7 heures du matin.

Le mardi 9 juin, "trosiesme feste de la pantecoste", "sommes partis dud. lieu de Mougins en compagnie desd. experts et arpanteur, et venus coucher aud. lieu de Biot, ayant prins pour demeure le lougis d'André Guers".

Teneur de l'exploit, en date du 10 juin à 5 heures du matin, par Pierre Guirard, sergent ordinaire de Biot, "soubsmarqué" (et non soussigné), parlant à Me Honnoré Themese, premier consul, lequel "a requis copie pour en advertir leur conseil".

A 7 heures, se présente Honnoré Themese, assisté de Me Pierre Fleur, avocat au siège de Grasse. Le conseil a député pour sapiteur Jacques Henry, notaire royal, et Estienne Durbec.]

• Dires de la communauté de Biot (f° 433 r°)

"Nous a supplié voulloir faire considération que le présant lieu du Biot est petit, n'y ayant qu'environ deux cens maisons habittables et de peu de valleur. Ayant deux seigneurs, le sieur évesque de Grasse pour un tiers, auquel ils payent une pention annuelle de trante neuf florins. Et pour les aultres deux tiers, le sieur commandeur de Nice, auquel ils payent aussi une pention annuelle de trois cens florins. Prenants oultre ce le lods et trézain des alliénations des fonds. Et ayant aussi lesd. seigneurs leur cuire et mouldre franc, et permission, oultre ce, de couper du bois dans led. terroir. Estans lesd. habittans subjects, oultre ce, de paier le dixme de tous leurs fruicts à raison du quatorzain, tant aud. sieur evesque que au prieur dud. lieu. Et bien que lad. communaulté possède les moullins tant à bled que à huille, à laquelle les habittans payent le droict du bled au vingtain et de l'huille au douzain, si est ce qu'elle n'en a de rante que cent quatre vingts escus au plus, à cause que lesd. mollins ont faulte d'eau, demeurant quatre mois de l'année sans rien faire, durant lesquels lesd. habittans sont constraincts d'aller mouldre bien loing, à Villeneufve et à Sainct Laurens, avecq ung grand interests. Et quand aux fours qu'elle possède aussi, bien qu'ils vallent de rante environ cent escus, il fault desduire, comme des mollins, le vivre des hommes qu'ils y tiennent, les ayant voullu remettre à cellui qui vouldroit fournir le bois nécessaire pour l'entretien sans en tirer aulcune rante et percevant, lui, le droict de fournage, affin de descharger les habittans de fournir le bois comme ils font lors qu'ils veullent cuire leur pain, pour l'incommodité qu'ils souffrent à faulte de bois. N'ayant lad. communaulté qu'ung petit devens de peu d'estandue et de valleur. Estant elle engaigée de plus de douze mil escus, partie aux habittans de la ville de Grasse qui tiennent tous les villages voisins engaigés, assortissant leurs fruicts à la récolte et les contraignant apprès, le long de l'année, les aller achaipter avec pleusieurs aultres denrrées qu'ils leur vandent à hault prix. Et bien que ce lieu de Biot du temps du général affouragement heust bon terroir, rampli de pleusieurs arbres fruictiers, toutteffois pour estre presque tout collines et vallées, l'eau du ciel l'innondant a empourté toutte la bonne terre, ne restant plus que les rochers tous nuds, et la

culture si difficile qu'ils perdent souvent leur semence et leur travail. N'ayant qu'ng peu de plaine au pied du village, laquelle bien qu'en apparance semble bonne, touteffois elle est annuellement inondée par la rivière de la Brague qui la couvre partout, empourtant bien souvent et semés et (prés). Et quand cella n'est poinct, elle est exposée à l'embouchure de la mer du cousté du vent marin, lequel mainctes fois souffle avec telle impétuosité, ainsi que nous avons espérimenté en la présente année, qu'il brulle non seullement les bleds et légumes mais encores les arbres fruictiers et le vignoble estant en fleur. A quoi lesd. habittans ils en sont extrèmement endommagés. Comme aussi l'on esté à la desmolliton de la bourgade dud. Biot en ces dernières guerres passées, en laquelle, du temps de son affouagement, il y avait deux cens maisons et plus. Toutes lesquelles choses considérées doibvent faire plustost descharger led. lieu du Biot de ses feus que non point augmenter. De quoi nous a requis acte.

• **Contredit de la communauté de Grasse (f° 435 v°)**

Au contraire, illec présant led. Me Ferraud, au nom de lad. communaulté de la ville de Grasse, a remonstré que led. terroir du Biot est partie en terre bonne et fertille en bleds, légumes et chanvres, et propre en jardinages à cause de l'eau qui l'arrose, ramplie, oultre ce, de dix mil pieds d'orangers ou environ, retirant desd. orangers plus de mil escus de proffict annuel, pour le port qu'on en faict à Lion et à Paris. Comme aussi retirent plus de cinq cens escus de proffict du chanvre, oultre leur provision annuelle. L'aultre partie du terroir concistant en petittes collines couvertes d'olliviers, figuiers, vignoble et de toute aultre sorte d'arbres fruictiers, abondant par ce moyen en vins, figues et huille. Et lesquels fruicts ils vandent aux merchands génevois pour estre proches de la mer de demie lieue, et aussi tost qu'ils sont recuillis, comme premiers. Le surplus dud. terroir estant propre pour l'herbage et pour le bois, ayant ung devens. Que, pour estre proche des villes d'Antiboul et Nice et par la même commodité de la mer, les habittans du présant lieu sont fournis de tout ce qui leur est nécessaire, lieulx que ceulx de la ville de Grasse qui en sont plus esloignés. Que les mesmes habittants retirent une grande commodité par l'ouvrage de la potterie dont ils trafficquent et fournissent presque toute la rivière de Gennes, n'y employant que leur travail. Que la communauté a en propriété les fours et mollins, tant à bled que à huille, et encores les herbages dont elle retire de proffict annuel plus de huict cens escus, oultre qu'elle retire de la ville d'Antiboul une pention annuelle pour la vante des moullins. Qu'il y a quantité de bestail arans et aultre bestail de négoce pour porter le bois que les Génevios font coupper au bois de la Garde et pourter au bort de la mer et en lad. ville d'Antiboul, ce qui leur donne de la commodité. Comme aussi le bestail à laine et chevrun qu'ils nourrissent pour leur entretien. Aussi sont ils à leur aise et plus en liberté que les aultres pour estre à de seigneurs ecclésiastiques qui ne résident jamais sur le lieu, ausquels pour tout debvoir ils ne font de pention annuelle que trois cens trante neuf florins, employant le surplus au paiement de leurs debtes contractées puis les guerres, d'aultant que au paravant elle en prestoit plustost que d'emprunter, ne faisant aulcunes impositions, attandu la bonté de leur terre. Que si la guerre les a faict endebter, c'est chose commune aux aultres. N'estant question à présant de savoir s'ils doivent aux gens de Grasse ou non. Que despuis l'affouaigement général, ce lieu du Biot estoit presque tout terre inculte, et à présant ayant esté déffrichée led. lieu a augmenté le triple de sa valleur. N'estant vrai semblable qu'il y heust bourgade antienne, pour n'estre lors si peuplé, ni le terroir si rempli d'arbres et orné de toutte sorte de fruicts. N'estant les incommodités advancées considérables, soit pour la faulte d'eaux à leurs moullins ou la sècheresse grande de leur campaigne, pour estre ung cas extraordinairement advenu par dessus la mémoire des hommes, qui ne porte conséquance. Nonobstant laquelle on voit encores les moullins dud. Biot

travailler. Et quand aux vents marins, dict aussi qu'il est général à offancer tous ceulx de la Viguerie, et moings ceulx du Biot pour estre les arbres gros et se deffandent mieulx. Au contraire, ceulx de Grasse estans petits arbres, et oultre ce touchés de la tremontane qui est froide et offance plus que les vents marins qui est chaud. Et quand au desbordement advancé de la rivière de la Brague, dict que ce n'est guières souvant, et quand il arrive il porte plus de commodité à la plaine que de dommaige, pour l'engraisser de son limon sans y laisser aulcunes marques de ruine. Et par ainsi, le tout considéré, procédant à la liquidation du total de la valleur dud. terroir, il y aura lieu de le charger de quelque portion des feus de la ville de Grasse et aultant (diviner) l'aultre. De quoi a requis aussi acte.

[Me Boisson donne acte aux parties de leurs dires, "et ordonne estre incérées en nostre procès verbal".]

• **Opérations d'arpentage (f° 439 r°)**

[Il accompagne ensuite les experts et arpenteur. "Sommes allés visitter le lieu du Biot et son ensaincte". Les experts font l'estime des maisons.

256 maisons
59 estables
16 casaux, "y comprins ce que se treuve basti en la bourgade hors des murailles dud. Biot".

42 maisons, des plus grandes et apparentes,		6 400 E
77 maisons, moyennes :	à 90 E chacune	6 930 E
139 maisons, petites :	à 30 E	4 170 E
59 étables :	à 20 E	1 180 E
Total des maisons :		18 680 E

[Le jeudi 11 juin, jour de Saint Barnabé,

n'a esté faicte aulcune procédure par lesd. experts, pour n'avoir peu estre acompaignés desd. sapiteurs, attendu que led. feste d'apostre est fort solemnisée aud. lieu et commandée estroictement, qui auroit esté cause que lesd. sapiteurs ne se seroient voulus mettre aux champs".

Le conseiller profite de ce que les plus apparents du lieu se trouvent au village pour les entendre. Il entend ainsi : Me Jacques Henry, notaire royal
et Mounet Cotte, ménager.

[Le vendredi 12 juin,

le conseiller sort avec les experts et Me Estienne Durbe, l'un des consuls, "ayant prins le quartier apellé les Toumoins sur les confins du Boix de la garde et du lieu de Valbonne joignant la rivière de la Brague. Et de là au quartier de combe Reybaude et des coings, et jusques au moullin à bled apellé le moulin Soubran".

Les experts y passent toute la journée, "pour estre led. terroir rempli de rochers et de précipisses, et mal aisé à la visitte".

Terre moyenne (3000 c²) :	13 ch. 9 pan.	à 35 E	486 E 30 S
Terre légère :	158 ch. 9 pan.	à 10 E	1 589 E
Vigne bonne :	117 fos.	à 7 E	819 E
Vigne moyenne :	117 fos.	à 5 E	585 E
Vigne légère :	83 fos.	à 4 E	332 E
Terre gaste :			111 E
Total journée :			3 922 E 30 S

[Le samedi 13 juin,

les experts se rendent au quartier "appelé le Coullet de la reyne... et continué au quartier de Casteleng, La Rivière, La Surie, La Castaigne et les Eyssarts"

Cependant Me Boisson est resté à Biot le matin pour entendre quelques autres apparents qui étaient dehors, de qui il désire s'informer "de la pourtée et fertillitté de la terre, et du rapport des droicts d'icelle, attandu la charge qu'ils avoient heue en la perception d'iceulx".

Il entend : Me Anthoine Fleur, notaire, fermier de la dîme et n'a pu entendre aucun autre, attendu leur absence.

Rapport des experts :

Terre bonne :	10 ch. 7 pan.	à 50 E	535 E
Terre moyenne :	32 ch. 3 pan.	à 35 E	1 130 E 30 S
Terre légère :	52 ch. 9 pan.	à 12 E	634 E 30 S
Terre inculte :	12 ch. 9 pan.	à 8 E	103 E 12 S
Vigne bonne :	69 fos.	à 7 E	1 127 E
Vigne moyenne :	79 fos.	à 5 E	395 E
Vigne légère :	99 fos.	à 3 E	297 E
Terre gaste :			151 E
Total journée :			4 373 E 30 S

[Le 14 juin, dimanche.

Le lundi 15 juin,

les experts vont visiter "le quartier qui tire vers le bois de la garde... et continué jusques au quartier de Saint Jullien, le long du chemin tirant vers la chapelle Notre-Dame".

Le soir ils font leur rapport :

Terre bonne :	74 ch. 7 pan.	à 60 E	4 492 E
Terre moyenne :	11 ch. 7 pan.	à 40 E	468 E
Terre légère :	23 ch.2 pan.	à 15 E	348 E
Vigne bonne :	402 fos.	à 7 E	2 814 E
Vigne moyenne :	87 fos.	à 5 E	435 E
Vigne légère :	63 fos.	à 3 E	220 E 30 S
Terre gaste :			145 E 30 S
Total journée :			8 913 E

[Le mardi 16 juin,

"sommes montés à cheval le matin pour aller recoignoistre les divers quartiers dud. Biot et faire jugement des diverses commodités que les habittants perçoivent".

Les experts se rendent au quartier Sainct Jullien, à celui des Aspres... jusques aux confins de la garde, tirant aux quartiers appellés les Vignasses, Val de pome, Toquebon, confins de Villeneufve, lieux de difficle assés pour les hommes à cheval, ayant lesd. experts continué au quartier de Valgranier, nous estans joincts avec eulx et visitté ensamble la plaine joignant la terre d'Antiboul". Retour ensemble, heure tarde, rapport :

Terre bonne :	47 ch.8 pan.	à 65 E	3 107 E
Terre moyenne :	23 ch. 4 pan.	à 40 E	936 E
Terre légère :	17 ch.	à 12 E	204 E
Vigne bonne :	236 fos.	à 7 E	1 652 E
Vigne moyenne :	78 fos.	à 5 E	390 E
Vigne légère :	95 fos.	à 3 E	285 E
Prés (900 c²) :	19 sch.	à 60 E	1 140 E
Terre gaste :			400 E
Total journée :			8 114 E

[Le mercredi 17 juin,

"nous estans transportés avec lesd. experts de l'aultre cousté du terroir vers le midi et au quartier apellé de Clausonne, joignant les portions tenues par les habittants d'Antiboul et de Valbonne, et continé la visitte des aultres quartiers apellés de Sainct Fellix, les Chappes et la Tourre, joignant le pont de la Braigue...". Rapport :

Terre moyenne :	24 ch. 1 pan.	à 35 E	843 E 30 S
Terre légère :	185 ch.	à 10 E	1 850 E
Terre inculte :	3 ch.	à 5 E	19 E 30 S
Vigne bonne :	326 fos.	à 8 E	2 608 E
Vigne moyenne :	70 fos.	à 5 E	350 E
Vigne légère :	89 fos.	à 3 E	267 E
Terre gaste :			150 E 30 S
Total journée :			6 088 E 30 S

[Le jeudi 18 juin, Fête Dieu.

[Le vendredi 19 juin,

l'arpentage commence "au camp du mil" et continué vers la Baulme, Val de Pome, les prés et jusques au plan joignant la Braigue et les confins d'Antiboul".

A 10 h., Me Boisson se retire en ville. Le soir, les experts lui font leur rapport :

Terre bonne (1800 c²) :	101 ch. 9 pan.	à 75 E	7 642 E 30 S
Terre moyenne :	10 ch. 7 pan.	à 40 E	428 E
Terre légère :	27 ch. 2 pan.	à 15 E	408 E

Vigne bonne :	175 fos.	à 7 E	1 225 E
Vigne moyenne :	46 fos.	à 5 E	230 E
Vigne légère :	92 fos.	à 3 E	276 E
Prés :	20 sch.	à 60 E	1 200 E
Terre gaste :			15 E
Total journée :			11 424 E 30 S

[Le samedi 20 juin,

"d'aultant que ce qui restoit à faire estoit du meilleur et du plus riche terroir dud. Biot, avons dès le matin visitté le terroir qui est dans la vallée assise au dessoubs du villaige , arrousée de l'eau des moullins et rempli d'un nombre infini d'orangers, olliviers, granadiers et noyer".

Les experts les estiment, ainsi que les jardins. "Sur l'heure de dix avant midi sommes venus disner ensamblement aud. lieu du Biot". Rapport des experts :

Terre bonne et la pluspart arrosée (1800 c²) :	18 ch. 5 pan.	à 120 E	2 220 E
Terre arrousable, réduite en jardins ramplis d'orangers :	18 000 c²	à 18 S la c²	5 400 E
Total journée :			7 620 E

Les experts consacrent l'après-midi à la rédaction de leur rapport :

Cependant Me Boisson se fait présenter le livre cadastre par Me Loys Emphoux, notaire et greffier de la commune. C'est un cadastre de l'année 1602. Il est composé de 332 sous, un liard, demi-denier et un huitième de denier. Chaque sous "fait valloir" 320 écus, "et le patc à raison de 40 écus, ainsi que le greffier et consuls nous ont affirmé par serment".

Comparution de Capitaine Jean Bertrand, consul de Grasse, qui requiert visite de "la citté de Vence, comme la plus recullée des aultres villaiges de la Viguerie", et assignation de ses consuls.

Me Boisson ordonne que les consuls de Vence seront assignés à comparaître le lundi 22 juin, à 6 heures du matin, à Vence, dans la maison de Claude Baux, pour nommer des sapiteurs et pour "proposer et dire les commodités et incommodités de leur terroir".

Le soir à 6h. après-midi les experts présentent leur rapport général.]

• Teneur du rapport général de l'extime du lieu et terroir du Biot (f° 452 r°)

"(Nous avons...) treuvé led. lieu de Biot estre assis à ung bort d'une petitte montaigne, sur la pante regardant le midi, tout esainct de murailles avec trois portes et quelques tours, faictes lesd. murailles en l'année mil cinq cens soixante cinq, y ayant une petitte bourgade. Et est composé de deux cens cinquante six maisons, cinquante neuf estables et seize casaux, à quoi y sont comprins quelques maisons et estables de la bourgade. Dans led. lieu y a église

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

1997 - N°142

RECHERCHES
Alpes-Maritimes et contrées limitrophes
RÉGIONALES

CONSEIL GENERAL
DES ALPES-MARITIMES

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

38e année

Octobre-décembre 1997

N° 142

SOMMAIRE

La vie d'un professeur à Nice entre 1893 et 1910 d'après sa correspondance
par Françoise COTTON

La médaille du département des Alpes-Maritimes
par Jean-Bernard LACROIX

La vie politique à Menton dans l'Entre-deux-guerres
par Hélène MONGONDRY

Foires et marchés des Alpes-Maritimes, 1860-1900
par François GERBAUD et Franck SEGOND

Les archives communales de la Brigue
par Simonetta TOMBACCINI-VILLEFRANQUE

LA VIE D'UN PROFESSEUR A NICE ENTRE 1893 ET 1910

d'après sa correspondance

Françoise COTTON

Dans la correspondance reçue par Eugène Cotton[1], et conservée pour la période 1891-1910, figurent une cinquantaine de lettres de son frère Camille dont quarante-sept écrites de Nice. Nés dans le département de l'Ain, les deux frères n'avaient qu'un an de différence (Eugène était né le 10 février 1860 et Camille de 13 août 1861) et avaient fait les mêmes études, ensemble : baccalauréat ès-sciences (Lyon 1878), licence ès-mathématiques (Grenoble 1882) et sciences physiques (Grenoble 1883). Tous deux étaient professeurs depuis 1886 : tandis qu'Eugène était passé du collège de Dinan à celui d'Issoire (1891) avant celui de Montélimar (1899), Camille avait été chargé de cours de mathématiques élémentaires au lycée de Rodez (mars 1886-septembre 1887) et à celui de Digne, puis, après avoir passé l'agrégation de mathématiques en 1891 (11e sur 13), professeur aux lycées de Belfort (1891-1892 : math. élémentaires), Toulouse (1892-1893 : Saint-Cyr). Il est nommé au lycée de garçons de Nice à partir du 3 octobre 1893, "en remplacement de M. Paoli appelé au lycée de Châteauroux" et y terminera sa carrière [2].

L'enseignement occupe une place prépondérante dans ces lettres.

Camille Cotton parle beaucoup à son frère de ses élèves, des programmes d'enseignement, des manuels, des copies qu'il lui envoie à corriger, du lycée, d'une association de professeurs à créer, des élections académiques, de ses problèmes financiers (il emprunte de l'argent à son frère, lui demande conseil pour des placements boursiers, est aidé parfois par amis ou collègues, donne des leçons, particulières ou groupées et obtient de temps à autre une promotion) : "Mon installation n'a rien présenté de bien saillant : j'ai une classe de 11 élèves seulement, sortant de préparat. ou vétérans, c'est à dire médiocres, des collègues que je connais trop peu pour pouvoir t'en parler, un proviseur[3] qui ne parait pas devoir m'ennuyer beaucoup. La ville me plaît assez mais suivant une habitude déjà ancienne, je fais surtout des promenades solitaires ; j'ai cependant comme collègue de spéciale un charmant garçon, nommé Verdier[4], camarade de promotion d'Aimé[5], avec lequel je compte faire quelques sorties notamment visiter l'observatoire" (Nice, 2 novembre 1893).

"Si tu as parcouru le bulletin[6] de ces derniers jours tu as pu voir que les souhaits du nouvel an ont été exaucés et que cette mémorable lettre qui m'avait causé tant d'ennuis a porté ses fruits : en un mot j'ai eu l'agréable surprise d'une cinquième classe. Cette légère augmentation jointe à 2 heures par semaine à 10 francs le cachet, me permettront enfin de rétablir une situation singulièrement compromise par mon passage à Toulouse ; ce sera du reste, ainsi que le soin de ma santé, à peu près le seul objectif de cette année : ce climat est trop énervant pour permettre un travail sérieux" (Nice, 10 janvier 1894).

"La session de novembre m'a donné des résultats aussi satisfaisants que celle de juillet (5 reçus), ce qui réduit à trois le résidu de ma classe de l'an dernier" (Nice, 3 décembre 1894).

---

[1] Grand-père de l'auteur.

[2] Archives départementales des Alpes-Maritimes 1 T 36105 : registre du personnel enseignant au lycée.

[3] M. Grandsaigne d'Hauterive cf. annuaire des Alpes-Maritimes 1893.

[4] Délégué dans la chaire de mathématiques spéciales pour suppléer M. Mérieux en congé du 27 octobre au 31 décembre 1893, cf. Archives départementales des Alpes-Maritimes 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[5] Aimé Cotton (1869-1951), élève de l'Ecole normale supérieure, futur professeur de physique à la Sorbonne, leur cousin germain.

[6] Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique (1882-1932).

"Quelques changements dans le personnel du lycée : trois nouveaux célibataires et mon collègue Chabrier[7], qui était en famille l'an dernier ; nous sommes ainsi huit à faire des chassés croisés sur l'avenue de la gare. Classes moyennes ; treize élémentaires dont 2 bons, le reste ne vaut pas grand chose : six philosophes. Cela présage peut-être quelques leçons ; en attendant j'ai trois heures par semaines jusqu'au baccalauréat" (Nice, le 22 octobre 1898).

"Les compositions d'admissibilité à Saint-Cyr ont eu lieu la semaine dernière et je me trouve par le fait au milieu d'un congé de 15 jours dont je ne peux guère profiter, vu la pénurie ci-dessus mentionnée : les sujets étaient assez faciles, aussi ma classe s'est-elle comportée, je crois, d'une moyenne façon ; le plus dur est malheureusement l'oral auquel mon cours les aura peu préparé. Enfin je ne suis pas coulé, c'est l'essentiel" (avant octobre 1899).

"Mon voyage a été banal : en arrivant ici j'ai retrouvé la plupart de mes collègues qui m'avaient précédé. A peine deux changements : un professeur de langues vivantes et un de dessin qui sont tous deux nommés à Marseille.

Lagassé [8] vient aussi d'y recevoir une délégation : il doit partir un de ces jours ; c'est la seule séparation qui me soit sensible. La rentrée s'effectue dans de bonnes conditions ; dès le premier jour j'avais 16 élèves : j'espère qu'après le baccalauréat de novembre j'en aurai au moins de 20 à 25, c'est-à-dire un peu plus que l'an dernier, et cette progression annuelle croissante depuis 5 ans n'est pas pour me déplaire. J'ai débuté en algèbre comme le bouquin de Car et Riemann : aussi faut voir la tête de ces jeunes disciples ; si je n'apportais pas un peu d'énergie je crois bien qu'ils me lâcheraient en route. Les leçons se présentent bien : 4 heures par semaines jusqu'au bachot ; après cela j'organise les fameuses conférences des élèves faibles ou en retard (c'est-à-dire qui arriveront à ce moment) ; le proviseur auquel j'ai fait part de cette heureuse combinaison m'a répondu par une grimace de mauvaise (sic) augure ; néanmoins il a fini par paraître se rendre à nos bonnes raisons, et a consenti à en parler aux familles. Voici le système : 3 heures par semaine (deux de mathématiques et une de physique) pendant deux mois, au taux de 15 francs le mois-heure. Nous ne commençons que si cinq élèves au moins se présentent ; ce sera une somme de 450 francs dont les 2/3 me reviendront, et l'autre tiers à Chabrier. Quel sera le résultat ? Je te le dirai au 1er janvier" (Nice dimanche, octobre 1899?).

"L'état numérique de ma classe n'a pas varié : un élève parti, car il ne pouvait suivre, un autre rentré. Plusieurs parents sont déjà venus me faire leurs doléances au sujet de leur fils ; je les ai réconfortés en leur disant que le premier mois est toujours le plus dur, ce qui est assez vrai quand on suit en algèbre la marche de Car et Riemann. Je suis du reste allé très lentement ; en algèbre je viens de terminer la division des polynômes, en géo le 2e livre ; mais mes élèves savent à peu près calculer et comprennent ce qu'est un lieu géométrique.

Je suis toujours incertain sur ce qui va se produire après le baccalauréat et si je pourrai organiser les conférences dont je t'ai parlé ; en tous cas j'ai constaté non sans plaisir que le bruit en était arrivé aux élèves. Toujours quatre leçons par semaine jusqu'à l'exam.. Mon bon camarade Lagassé vient de nous quitter pour Marseille ; je le regrette d'autant plus que c'était le seul à aimer réellement les excursions, aussi ces deux jours je ne quitterai probablement pas Nice" (Nice mercredi, octobre 1899?).

"Je suis surchargé de travail en ce moment : outre celui que me donnent les vingt élèves qui composent ma classe et qui, arrivés à diverses époques, constituent un ensemble assez hétérogène, je donne en moyenne 4 ou 5 leçons par semaine ; joins-y 2 heures et demie

---

[7] Professeur de physique au lycée de Nice du 2 octobre 1896 à sa mutation à Bordeaux au 1er octobre 1906 cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[8] Professeur de mathématiques élémentaires au lycée de Nice du 1er octobre 1893 au 23 octobre 1899 cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

d'interrogations et tu verras que mon temps est bien rempli" (Nice lundi soir, entre le 15 octobre et le 20 novembre 1899).

"Ici la pluie tombe avec une persistance décourageante et m'empêche de profiter des libertés que me laisse le départ de l'élève auquel je donnais des leçons. J'en profite pour corriger des compositions et recueillir de ci de là quelques énoncés de problèmes. Mon cours est assez avancé ; j'ai déjà fait une leçon de cosmo que je compte terminer en six ou sept classes, et j'en accorderai autant à l'arithmétique ; le reste du temps ne sera pas de trop pour la révision, bien que j'ai déjà terminé celle de la trigonométrie. Je doute fort que l'examen ait lieu fin juin bien que le proviseur l'ait demandé ; ce serait une surprise un peu ennuyeuse à ce point de vue mais bien agréable d'un autre côté.

Aucune nouvelle de l'inspecteur ; je désirerais bien qu'il vienne cependant afin de savoir à quoi me (sic) tenir l'an prochain. Ma classe aura près de 50 élèves ; le proviseur n'en veut demander le dédoublement que si elle atteint ce nombre ; d'un autre côté il veut absolument me compléter au moins 16 heures de service par d'autres classes, ce qui m'amènera peut-être à avoir affaire à plus de 120 élèves ; il m'est impossible d'accepter une pareille situation et c'est sur cela que je désirerais être fixé au plus tôt" (1899?).

"Je partirai dans quinze jours (...) Ici tout le monde songe un peu à ce départ, qui marque pour nous la fin de l'étape la plus fructueuse, mais aussi la plus rude ; les sujets des grosses leçons disparaissent et nous sommes réduits à nos propres élèves" (Nice jeudi, mars 1900).

"Je suis de plus en plus surchargé de travail ; outre la classe et la correction des devoirs que je commence à trouver assommante, j'ai plus de leçons que je n'en puis donner et je voudrais bien pouvoir un peu partager avec toi : 2 à 15 francs et 2 à 8 francs, tel serait le bilan de ma semaine si je n'en faisais pas sauter quelques une ; il n'en faut pas davantage pour me mettre dans l'état comateux dont ta lettre est heureusement venue me tirer ; et cela doit durer jusqu'à Pâques" (Nice lundi 19 février 1900).

"Comme nouvelles le mariage d'un tas de collègues, parmi lesquels Commissaire[9], qui est passé ici mercredi mais que je n'ai pu voir. Nous formons un projet d'excursion pour le dimanche après Pentecôte, la grande course annuelle. Rien au lycée ; j'abats mon cours à toute vapeur" (Nice mardi, mai 1900?).

"Nous sommes en pleine effervescence électorale au sujet des élections académiques ; un siège littéraire avait été attribué par les Marseillais à Nice ; la majorité de nos collègues de lettres ayant émis la sotte prétention que nous n'avions pas à intervenir dans le choix du candidat, nous nous sommes unis à la minorité pour en désigner un second, et en avant la correspondance. Ceci m'a permis de rafraîchir un peu mes relations avec les anciens camarades que j'ai à Marseille, Toulon, Digne, Aix en particulier avec Musmet (?) ; je crois, du reste, que ce dernier n'a pas fait une propagande bien active pour notre parti. Résultat ; le collègue que nous patronnons a eu 27 voix et son concurrent 26 : ballottage, c'est à recommencer pour la semaine prochaine.

(...) Comme mécanique je considère Combette comme bien suffisant" (Nice, le 1er juin 1900).

"Je ne t'ai pas répondu plus tôt parce que je n'avais rien de bien particulier à te dire, je suis surchargé de travail et je voulais attendre quelque sujet d'examen. Voici celui d'Ajaccio : (...)

---

[9] Professeur de mathématiques spéciales au lycée de Nice à partir du 21 octobre 1895 cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

L'examen a lieu ici mardi prochain seulement : tous mes élèves, sauf un, veulent tenter leur chance.

(...) Pas une seule idée nouvelle au sujet de ton discours ; je m'efforce autant que possible d'éviter les élèves malheureux en décourageant dès le début de l'année ceux qui n'ont réellement aucune aptitude ; les autres peuvent subir un échec ou deux mais en général finissent par réussir" (Nice mardi, juillet 1900).

"Rentrée effectuée dans de bonnes conditions au point de vue de la classe où, dès le premier jour, j'avais dix-huit élèves ; ils sont actuellement 19 et je crois pouvoir encore raisonnablement compter, après l'examen de novembre, sur quatre ou cinq. Afin de ne pas leur permettre de s'ennuyer, je leur ai commencé de suite la théorie des nombres algébriques, système Car et Riemann, que j'inaugure complètement pour la première fois ; l'effet prévu n'a pas tardé à se manifester et les parents affluent pour me recommander leurs enfants pleins de bonne volonté bien qu'un peu faibles etc.

Je croyais pouvoir compter sur plusieurs candidats à Navale ; un seul s'est présenté, une (croûte?) de 3e dont je vais bien vite me débarrasser et je n'en serai pas fâché car il me sourirait médiocrement de rester ici en juillet à lui faire préparer son oral. Parmi les autres quelques uns montrent des connaissances, des aptitudes et la moyenne ne sera pas mauvaise ; chose inconnue jusqu'ici l'enseignement classique m'en a fourni un nombre égal à l'enseignement moderne.

En philo, j'en ai dix que je vais aussi pousser sérieusement ; tu vois que j'aurai assez à faire. Avec ce système les leçons ne tardent pas à arriver ; j'en ai déjà deux par semaine qui se fondront sous peu dans les conférences dont je t'ai parlé" (Nice 6 octobre 1900).

"Ma classe marche à peu près ; toujours vingt élèves : j'en attends de nouveaux lorsque l'oral du baccalauréat aura eu lieu, c'est-à-dire vers la fin du mois. A ce régime la moitié de mon temps est prise par la correction des copies, d'autant plus que je suis serré d'assez près par Perrotin, le directeur de l'Observatoire. Aux congés du 1er de l'an j'apporterai suivant l'usage la collection des compositions : la correction nous distraira certainement un peu (...).

P.S. : Je ne me suis pas encore procuré le renseignement au sujet de la session d'avril, je t'apporterai Combette au 1er janvier" (Nice dimanche, novembre 1900).

"Les exams ont lieu plus tard que je ne comptais, le 10 et le 11 ; je partirai le 12 au matin (...) T'ai je dit que mon candidat à Navale est admissible ; pourvu qu'il ne me joue pas le mauvais tour de me faire rester après le baccalauréat ; il a déjà demandé à suivre le cours de Rebuffel[10] pendant le mois d'août ; il faut que je persuade à tout le monde qu'il ferait bien de commencer dès le 15 juillet" (juillet 1901).

"Tes quarantes francs [11] étaient arrivés bien à propos, car ma situation devenait inquiétante (...) heureusement cette situation cessera dans quelques trois semaines, où indépendamment de mon traitement normal, je toucherai les indemnités supplémentaires et les leçons données dans ce trimestre (...).

Rien de particulier ici ; ma classe composée de 18 élèves, marche à peu près : je l'ai déjà débarrassée de six nullités qui s'y étaient égarées" (décembre 1901?)

---

[10] Professeur de mathématiques élémentaires au lycée de Nice cf Annuaire des Alpes-Martimes 1901, Saint-Cyr d'après les Annuaires de 1899 et 1903.

[11] Un franc de 1901 à 1905 correspondrait à 18,96 francs d'après un tableau de conversion de l'INSEE du 28 mai 1996.

"Reçu ce matin ton envoi, dont je te remercie. Il me suffira largement, je crois, à passer ce mois car Simonin[12] lui a adjoint hier un billet de 50 que Lagassé, de passage ici pendant les congés du premier janvier, lui avait laissé à mon intention" (janvier 1902).

"Comme tu le dis je suis passablement absorbé soit par mon installation (recevoir la laitière, la blanchisseuse, surveiller la femme de ménage et faire mon déjeuner du matin) soit surtout par ma classe. D'abord je suis à plus d'un kilomètre du lycée, ce qui fait qu'une bonne partie de mon temps se passe en promenades, ce dont je ne me plains pas ; de plus j'ai affaire à des élèves dont quelques uns sont assez intéressants et me donnent passablement de travail.

Ils sont actuellement vingt-trois ; trois ou quatre arrivés après les examens de novembre ne pourront sans doute pas suivre et devront aller en philo. Mais parmi les trois ou quatre premiers, la concurrence sera sérieuse. Le second, dont le père est instituteur à Cannes, m'a déjà demandé des leçons ; nous avons commencé la semaine dernière. J'en profite pour lui faire traiter les problèmes de la géométrie d'Hadamard, qui doivent être dans le goût du jour, et lu montrer les compléments du 3e livre ; en outre à chaque devoir je lui donne ainsi qu'à ses camarades un problème facultatif ; jusqu'ici ils me les ont remis régulièrement. Deux autres élèves prennent aussi des leçons : je les ai réunis ce qui me fait par semaine une heure à 10 francs" (Nice le 30 novembre 1902).

"Reçu le paquet de copies et les corrections, ce dont je te remercie d'autant plus que j'ai été assez pris ces derniers temps par celle d'une composition ; dans une semaine je pourrai t'en envoyer encore si tu as quelques loisirs" (Nice 20 janvier 1903).

"Me voici débarrassé pour cette année ; ma dernière classe a eu lieu ce matin et les examens commencent demain ; ils se termineront mercredi. Je ne compte néanmoins pas aller auprès de mon père avant la fin de l'année (...) il y a ici un candidat à Navale, admissible, qui m'a demandé de l'aider à préparer l'oral" (Nice mercredi, début juillet 1903).

"A quand vos vacances ? Ici la distribution des prix est fixée au vendredi 31 de sorte que je partirai vendredi soir ou samedi matin (...)

Mes élèves ont bien réussi ; 24 reçus dont trois très bien, un bien et deux assez bien. Ce résultat accroîtra certainement ma classe l'an prochain. Mon ancien camarade Roos[13] vient d'être nommé ici dans une chaire de physique nouvellement créée" (Nice, dimanche juillet 1903).

"Depuis ma dernière lettre le fait le plus saillant est l'accroissement vraiment exagéré de ma classe : 35 élèves dont quelques uns reçus dernièrement au baccalauréat de rhétorique sont absolument nuls et n'avaient rien qui les désigne particulièrement pour les sciences ; ça va être pour moi un surcroît de fatigue ; aussi faudra-t-il qu'à la fin de l'année j'essaye de tirer le meilleur parti de ces conditions qui ne se renouvelleront probablement jamais. Comment cela, je ne sais ; j'ai du reste le temps d'y réfléchir" (novembre 1903).

"Je continue toujours à corriger compositions et copies ; je t'en adresserai un petit paquet dans quelques jours" (Nice, le 15 février 1904).

"Ici aucune nouvelle particulière du lycée ; ma promotion [14] a été bien accueillie et m'est arrivée en même temps qu'un nouvel élève, ce qui m'en fait 37 actuellement. Je ne

---

[12] Astronome à l'Observatoire de Nice (traitement : 3 500 francs) chargé des travaux graphiques au lycée de Nice de 1891 à 1894, (traitement total 300 francs) cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[13] Chargé de cours de sciences physiques et naturelles au lycée de Nice du 2 octobre 1903 à sa mutation à Gap au 1er octobre 1910 cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[14] A la 3e classe (janvier 1904) cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

t'envoie néanmoins pas de copies à corriger ; je me suis décidé à en corriger autant que possible trois par jour, ce qui est suffisant, et leur zèle s'est aussi ralenti" (fin février 1904).

"Une seule autre nouvelle le changement de notre proviseur[15] ; l'ancien nous laissait bien la paix et ne nous accablait pas de promotions ; je ne sais comment se comportera le nouveau. (...) tes copies me sont revenues" (avril 1904).

"Le baccalauréat se passe ici plus tard que je ne croyais, le 11 et 12 juillet, c'est-à-dire cette fois après Marseille, ceux de mes élèves qui ont travaillé seront largement prêts à cette époque, car je comptais terminer le 1er (...).

Mes meilleurs souhaits pour le succès de ta candidature au Conseil académique ; ici nous n'avons encore rien fait et rien reçu des autres lycées de l'Académie. Nous ne nous sommes pas davantage remués pour la constitution des associations" (mai-juin 1904).

"Je dis comme toi : rien de bien particulier ici depuis la rentrée, si ce n'est que la préparation des nouvelles parties de mon programme me demande plus de travail que je ne croyais. Je viens d'aborder la Des[16] où je suis encore en pays de connaissance, ayant eu occasion d'étudier autrefois la cotée[17] pour les colles de Saint Cyr et la méca où j'ai commencé de suite le programme d'Elem ; comme cela j'espère avoir débarrassé dans un mois toutes ces nouvelles parties.

(...) en me donnant quelques conseils sur la constitution d'une association ; nous nous réunissons mercredi pour cela" (janvier 1905?).

"Notre association est fondée ; les statuts sont à peu près analogues à ce que tu m'as adressé ; les administrateurs (dont un professeur chargé de la direction du petit lycée[18]), répétiteurs et professeurs adjoints n'y sont pas admis ; elle adhère à la fédération régionale d'Aix. A ce propos nous avons reçu du lycée du Mans une demande des voeux que nous aurions à formuler ; mon collègue Bredin[19] est chargé de les rédiger sans trop savoir que proposer ; aurais-tu quelques indications à nous donner, qu'elles viennent de Montélimar ou de Grenoble. Je n'ai pas entendu parler du projet Rouvier[20] que tu me signales.

Mon programme s'avance assez vite grâce au parti que j'ai pris de me borner strictement aux compléments et de réserver les matières déjà vues pour une révision finale : l'algèbre et la géométrie sont terminées ; en méca j'en suis à l'équilibre d'un point matériel avec frottement, et en descriptive je viens de faire la perspective et les figures homonologiques. Ca n'a pas marché tout seul et l'étude des cycloïdes, épicycloïdes et engrenages m'ont donné assez de tracas, mais la partie la plus ennuyeuse est maintenant débarrassée. (...)

P.S. : Je t'enverrai quelques *Cosmos*[21] aussitôt que j'aurai un moment de liberté" (février 1905?).

"Mon cours est assez avancé et j'ai vu presque toutes les nouvelles matières du programme, ce qui n'est pas allé tout seul ; aussi ne suis-je pas fâché d'en être débarrassé et de commencer une révision générale qui alternera deux fois par semaine avec la suite du cours.

---

[15] M. Olivier cf Annuaire des Alpes-Maritimes 1904 : M. Chacornac dans celui de 1905.

[16] Géométrie descriptive.

[17] Géométrie cotée.

[18] M. Cayrol au petit lycée de Carabacel cf Annuaire du département 1904-1905.

[19] Professeur de rhétorique au lycée de Nice de 1899 à 1906, cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[20] Maurice Rouvier, président du Conseil et ministre des finances du 24 janvier au 17 juin 1905, cf *Dictionnaire des Parlementaires français* (1899-1940), sous la direction de J. Jolly. Paris : PUF, 1960-1977, t; VIII.

[21] *Revue des sciences et de leurs applications*, dont nous avons toujours la collection dans la bibliothèque familiale dans l'Ain.

Je viens à ce propos de recevoir la suite de l'ouvrage d'Appell relative à la classe d'Elem ; je l'emporterai à Pâques" (mars 1905).

Les visites des inspecteurs généraux représentent une préoccupation fréquente :

"Voici le paquet de nouvelles d'ici : Pruvost [22] joue à cache-cache en ce moment : on nous l'a signalé à Bourg, à Lyon, il y a une quinzaine de jours et depuis plus rien, ça commence à devenir énervant" (Nice le 29 mai 1898).

"Inspection générale avec Joubert[23]qui, non content de venir nous surprendre presqu'au début de l'année, a voulu me voir opérer en Elémentaires et en Philosophie ; cette dernière visite m'était particulièrement désagréable. Tout a bien marché et il a été satisfait ; il m'a demandé si je ne voulais pas de changement, je lui ai signalé le poste de Grenoble comme étant le seul qui me convint en lui faisant remarquer que Lefrançon n'a probablement pas l'intention de le lâcher ; il a néanmoins voulu en prendre note" (Nice mercredi, novembre 1899?).

"Pruvost qui est tombé dans ma classe ce matin, au moment où je ne comptais plus le voir. L'inspection a été quelconque, et je ne puis guère espérer en tirer quelque profit ; je ne sais encore quand nous le verrons, demain soir ou à son retour de Corse après le congé de Pentecôte. Je pense toujours aller passer ceux-ci dans la montagne" (mai ou juin 1901).

"Je suis redescendu à Nice faire ma visite à Pruvost. L'entrevue a été plutôt froide ; est-ce à cause de la communication que je lui avais faite à son dernier passage ou à cause de mon refus de suppléer Rebuffel pendant les vacances, je ne sais. Je ne lui ai pas parlé du poste que m'avait signalé Emile et qui décidément ne me convient pas ; j'ai simplement tâté le terrain pour la classe d'Elem de Dijon mais sans succès" (juin 1901?).

"Les inspecteurs généraux sont les mêmes que l'an dernier ; celui des lettres a déjà terminé ici ; Poincaré[24] n'a pas encore donné signe de vie. J'avais songé à lui demander un poste à Paris ; l'occasion est exceptionnelle, mais je ne sais si j'en profiterai. Rien autre de particulier" (fin février 1904).

"Voici cette inspection générale terminée, et de façon satisfaisante ainsi que je l'espérais. Tandis que nous comptions sur Poincaré que nous savions en Algérie, nous avons été surpris mercredi à 2 heures par l'arrivée inattendue de Pierron[25] ; à 3 heures il était dans ma classe et à 4 heures je me trouvais débarrassé. Il a montré une surprise agréable à voir le nombre d'élèves ; j'en ai profité hier pour avoir son opinion si je demandais un lycée de Paris. Il ne m'a pas caché que je ne pouvais compter sur une chaire d'Elem, me donnant pour prétexte que toutes sont occupées par de jeunes professeurs mais que j'étais susceptible d'obtenir une chaire de première et seconde.

---

[22] Jules Paulin Emile Pruvost (1833-1913), IGIP sciences 1883-1903 cf I. Havelange F. Huguet, B. Lebedeff, *Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique : dictionnaire biographique*, 1802-1914.

[23] Jules François Joubert (1834-1910), IGIP sciences 1893-1909, cf *idem.*

[24] Lucien Antoine Poincaré (1862-1920), IGIP sciences 1902-1910, cf *idem.*

[25] Nicolas Dominique Piérron (1847-1906), IGIP sciences 1895-1906, cf. *idem.*

Je lui ai demandé à réfléchir jusqu'au mois de juillet, car je sais combien elles sont pénibles, surtout qu'à Paris, dans les lycées tels que Janson et Condorcet elles comptent de 50 à 60 élèves. Si je persiste dans mon intention je lui écrirai en juillet" (mai ou juin 1904).

"Notre inspecteur général sera cette année Poincaré ; il a fait savoir à Roos qu'il arriverait aux environs de mardi gras ; je suis heureux que ce ne soit pas un mathématicien car ma classe n'est pas brillante ; ces élèves ne savent pas calculer et manquent totalement de bonne volonté, ce qui les distingue du tout au tout de l'an dernier" (janvier 1905?)

"T'ai-je dit que nous aurions comme inspecteur général Poincaré et qu'il serait probablement ici vers le mardi gras. Je n'ai rien décidé pour les congés de cette époque : auras-tu le temps de venir me voir ?" (février 1905?).

"Rien autre de particulier ici ; on nous a annoncé l'inspecteur de dessin[26] pour mercredi ; je n'ai pas grand chose de convenable à lui présenter. Celui de mathématiques n'a pas encore donné signe de vie" (mars 1905?).

L'Observatoire de Nice est souvent cité.

Camille Cotton était l'ami d'un des astronomes, Simonin[27].

"Je viens d'avoir deux visites : l'une, bien inattendue est celle de Pionchon[28] nommé expert dans un différend entre l'Observatoire et la compagnie des Tramways, au sujet d'un pavillon magnétique dont cette dernière avait rendu les observations absolument fantaisistes" (mai ou juin 1901).

"Peu de nouvelles ici depuis ma dernière lettre ; pendant les congés de la Toussaint nous avons fait l'excursion traditionnelle avec Simonin et Alméras[29]" (Nice mercredi, début juillet 1903).

"Mon voyage au Mounier s'est bien effectué : l'ascension à dos de mulet, ne pouvait pas nous fatiguer beaucoup. Le mauvais temps survenu dans l'après midi nous a forcé à y passer la nuit, ce dont Meynard, l'astronome de ces hauteurs, a été très heureux. J'en ai rapporté une ou deux photos que je vous montrerai" (Nice, dimanche juillet 1903).

"Nos congés de la Toussaint ont passé inaperçus dans leur brièveté : à peine avons nous profité du dimanche avec Alméras pour faire le tour de l'Agel, ce sommet qui domine Monaco et la Turbie, et même écoper un rhume à courir à travers ces gorges absolument dénudées" (novembre 1903).

"Ici nous sommes en congé jusqu'à mercredi soir, mais je ne sortirai pas, le temps est trop incertain et je n'aurais aucun compagnon de route ; en revanche il nous est arrivé pas mal de Marseillais que rencontrons par ci par là ; parmi eux se trouve un camarade de mes cousins, Buisson, dont tu nous as peut-être entendu parler" (Nice, le 15 février 1904).

"Invité par Simonin à déjeuner à l'Observatoire avec Alméras et Madame Blanc, nous avions pris une voiture pour nous conduire à mi-chemin ; et j'ai commis la sottise d'y oublier mon appareil et de ne pas regarder le numéro. Heureusement l'oeil perçant d'Alméras

---

[26] Paul Colin (1838-1916), IG de l'enseignement du dessin en 1902, cf *idem.*

[27] Reçu 5e à l'agrégation de mathématiques en 1887, cf A.D.A.M. 1 T 36105 : registre du personnel enseignant du lycée.

[28] J. Pionchon professeur à la faculté de Grenoble, directeur de l'institut électrotechnique de Grenoble.

[29] Professeur de mathématiques spéciales

à déniché aujourd'hui notre cocher à la bataille (de fleurs) de sorte que je compte rentrer ce soir ou demain dans mon bien" (Nice, le 15 février 1904).

"L'Observatoire est sens dessus dessous : le directeur M. Perrotin, que tu avais vu je crois, est mort presque subitement ; Simonin a l'intention de poser sa candidature à la succession ; inutile de te dire que je serai heureux de le voir réussir" (fin février 1904).

"Simonin, qui comptait être nommé directeur de l'Observatoire en remplacement de Perrotin, n'est promu que sous-directeur, le général Bassot ayant pris la première place" (mars 1904).

"Dans un instant je grimpe à l'Observatoire relancer l'ami Simonin" (1910?).

Les loisirs sont souvent évoqués :

"Tu me parles d'existence monotone : je m'aperçois qu'il en est à peu près de même partout. Le matin à la sortie de classe, je vais me promener sur la promenade des Anglais faire ma (constitutional walk) obligée ; mes soirées, libres sauf le samedi, sont aussi employées à faire ou plutôt répéter des courses dans les environs. Je n'ai poussé qu'une pointe à Monte-Carlo : coût 40 francs non compris le voyage. Aussi m'y reverra-t-on rarement d'autant plus que nous ne pouvons entrer dans les salles de jeu que sous de faux noms et à condition de n'être pas reconnus. Les promenades ne manquent pas d'agrément quelle que soit la direction choisie ; mais jusqu'ici je ne suis pas allé bien loin" (Nice, le 10 janvier 1894).

Les excursions prennent de plus en plus d'importance.

"J'ai profité des trois jours que nous avions à Pentecôte pour faire une excursion dans la vallée de la Roya, du col de Tende à Vintimille. Favorisés par un temps superbe et même un peu chaud, nous avons fait l'une des promenades les plus agréables de la région ; aussi je ne compte guère sortir maintenant avant le milieu de juillet, époque de nos examens" (Nice, le 21 mai 1894).

"Je me suis remis à la bécane ; chaque dimanche avec Lagassé, Simonin l'astronome et quelques autres nous allons déjeuner à 40 ou 50 kilomètres d'ici ; c'est miracle qu'aucun de nos retours n'ait été signalé par une pelle sérieuse. Le chauffeur dont je vous ai parlé quelquefois veut se débarrasser d'un tri à pétrole d'un cheval 1/4, au prix de 800 francs : j'avais l'intention de l'acheter, Alphonse[30] conseillé par Jacquemin[31] m'en a dissuadé : ils prétendent que ces appareils ne valent que 6 ou 700 francs. Jacquemin a fait emplette d'une voiturette Bollée qui abat, parait-il, ses 30 ou 40 kilomètres à l'heure ; quand finirons-nous par en faire autant : il est vrai que je préférerais encore une automobile un peu plus haut perchée. Je me suis décidé à me mettre au Touring, non pour les économies qu'on peut réaliser, elles sont assez maigres, mais pour la considération qu'ont pour nous MM. les hôteliers, et pour le cas où je voudrais circuler en Suisse ou en Italie ; nous avons déjà projeté une course en Italie. A Pentecôte la grande excursion pédestre traditionnelle dans les coins perdus des Alpes" (Nice, le 29 mai 1898).

"Quatre jours de congé au mardi gras : nous avions songé, Chabrier, Alméras et moi, à un voyage à Florence, mais les correspondances italiennes sont très mal organisées et ne nous permettraient que de passer deux jours dans cette ville, ce qui serait bien peu ; d'où indécision" (Nice lundi 19 février 1900).

"Le temps est trop peu sûr pour que j'ose me lancer un peu loin pendant nos jours de congé ; aussi avons nous décidé de faire notre promenade habituelle dans le nord du

[30] Alphonse Cotton (1858-1927), le frère ainé, préparateur à la faculté des sciences de Lyon.
[31] Ami de plusieurs membre de la famille Cotton, dans l'Ain.

département où, bien qu'en pleine montagne, les communications sont relativement commodes" (Nice, le 1er juin 1900).

"Comme toi j'ai profité du temps relativement beau des congés de la Toussaint pour faire une sortie en bécane en remontant la vallée du Var presque jusqu'à la source ; gorges sauvages assez grandioses, rappelant celles du val du Fier. J'étais seul avec Simonin ; nous devions primitivement faire un voyage en Italie, visiter Gênes et Milan ou Florence, avec Chabrier et Alméras, mon collègue de spéciales mais nous disposions vraiment de trop peu de temps" (Nice, dimanche, novembre 1900).

"Voici de mes nouvelles, je crois ne t'en avoir pas donné depuis les congés de Pentecôte. Notre excursion avec Alméras s'est bien effectuée malgré la menace permanente de mauvais temps ; nous avons eu le plaisir de faire un maigre déjeuner à 1 800 m en face de champs de neige enveloppés nous même de légers tourbillons (...).

"Les examens ont lieu le 9 et le 11 ; je ne pourrai partir que le 11 au plus tôt et par suite il ne me sera pas possible de faire l'excursion projetée avec Emile (...) je ne sais pas encore ce que je ferai car j'ai l'intention de passer par Turin où il y a une exposition, à l'un de mes voyages (...)" (juin 1901?).

"A part cela rien de bien nouveau. Nous avons trois jours à Toussaint : j'en profiterai probablement pour accompagner un camarade qui va chasser dans les montagnes" (octobre 1901).

"Mes vacances ont été complètement gâtées par la pluie qui n'a cessé de tomber la veille et le premier jour, alors qu'il nous en fallait absolument trois pour faire l'excursion projetée ; je me suis contenté de balades en bécane aux environs" (novembre 1901).

"Me voici, grâce au centenaire de Victor Hugo, en possession de deux jours de congé : j'avais songé à les utiliser pour sortir un peu ma bécane immobilisée chez le loueur depuis quatre mois ; la pluie malencontreuse est encore venue m'arrêter. A part cela rien de particulier : j'ai d'abord regretté après notre séparation de t'avoir laissé le véra[32], dont j'aurais pu me servir pour prendre des vues du Santos Dumont ; son plongeon maladroit a supprimé ces regrets[33]. Il y aurait bien aussi les régates que j'ai négligées depuis que je suis ici ; mais comme elles se reproduisent toutes les années, ce sera pour l'an prochain" (fin février 1902).

"Peu de nouvelles ici depuis ma dernière lettre ; pendant les congés de la Toussaint nous avons fait l'excursion traditionnelle avec Simonin et Alméras" (Nice, le 8 novembre 1902).

"Le but principal de notre excursion, qui était le lac d'Allos, situé à 2 300 m au pied du mont Pellat, n'a pas été atteint : la pluie du lundi ne nous a pas plus épargné que vous ; elle nous a retenu toute la matinée à Colmars dans la vallée du Verdon ; à midi le ciel se nettoyait, mais nous ne pouvions plus songer à faire une traite de 30 à 35 kilomètres dans des chemins muletiers franchissant deux cols à 2 500 et 2 600 m ; nous nous sommes contentés de passer dans la vallée du Var par le col des Champs à 2100 m. Tout à fait à la cime nous avions un vent des plus violents qui m'enlevait mon chapeau et le faisait rouler dans d'interminables champs de neige ; force me fut de l'abandonner et de m'en procurer un au prochain village.

---

[32] "Vérascope" cf réclame dans *L'Eclaireur de Nice* en février 1900 : "Merveilleuse jumelle photographique, le vérascope qui veut dire voir vrai, est une jumelle stéréoscopique reversible ou à retournement qui permet, après avoir fait la photographie, de voir l'épreuve agrandie en vraie grandeur avec le relief naturel et sans aucune déformation de perspective".

[33] Le dirigeable n°6 d'Alberto Santos-Dumont, ingénieur et aéronaute brésilien, a fait naufrage dans la baie de Monaco le 13 février 1902, cf *L'Illustration* n° 3078 du 22 février 1902, p. 128.

Cette région nous a paru assez intéressante pour que nous n'abandonnions pas notre projet : peut-être essayerons nous de le réaliser au 14 juillet " (mai ou juin 1904).

La photographie occupe une place importante.

Camille Cotton et ses frères, qui partageaient le même intérêt, se prêtaient un "vérascope [34] : "Je t'enverrai le vérascope demain ; je l'aurais déjà fait si ma nonchalance jointe à un emploi du temps assez chargé m'avait permis de fabriquer le colis et de le porter aux messageries" (Nice mercredi, octobre 1899?).

Cet intérêt pour la photographie se manifeste aussi dans l'aménagement du logement trouvé après diverses solutions en hôtel puis en pension de 1898 à 1901 :

"12 rue Vernier, telle est la nouvelle adresse que je transmets à tout le monde. Appartement dans le genre de celui d'Alphonse, au 4e, en plein midi, ce qui est précieux ici et sans vis à vis gênant. Prix plutôt élevé 625 francs ; mais comme je ne trouvais rien à moins de 550 francs j'ai préféré mettre un peu plus et avoir quelque chose de confortable. J'ai environ pour 400 francs de meubles dont au moins 300 pour le lit et ses accessoires, et il me reste encore avec les 100 francs que tu m'as envoyés près de 400 ; je compte que c'est suffisant pour voir venir. J'avais d'abord songé à occuper une des chambres à faire des agrandissements photographiques ; un collègue auquel j'en ai parlé et qui fait partie d'un club, m'en a dissuadé et m'a promis de me conduire dans leur local un de ces jours. Néanmoins si tu as l'appareil, pourrais-tu me l'adresser en colis postal recommandé ; je me sens repris d'une belle ardeur pour en faire.

Rien autre de particulier : un de mes élèves s'est décidé à me quitter, non sans m'avoir forcé à insister" (mardi soir, octobre 1902).

"Je me plais assez dans mon nouveau logement ; le prix est du reste suffisamment élevé pour cela ; néanmoins je suis content de pouvoir enfin recevoir un peu proprement ceux qui viendront me voir ; c'est te dire que je compte sur toi au mardi gras.

Reçu le vérascope d'Alphonse : je n'ai encore fait ni photo ni agrandissement ; le collègue qui m'avait proposé d'en faire attend sans doute que je me mette de sa société" (Nice, le 8 novembre 1902).

Le temps est souvent mentionné, en particulier lors de manifestations :

"Rien de bien saillant ici : je crois que l'hiver sera plus rigoureux que celui de l'an dernier, bien que je ne songe pas encore à faire du feu ; aujourd'hui nous avons un ciel couvert qui rappelle tout à fait les brouillards du nord" (Nice, le 3 décembre 1894).

"Nous avons enterré jeudi dernier le collègue d'allemand, Charvet de Treffort[35], que tu avais peut-être connu comme moi à Saint-Etienne[36]. Il n'avait jamais été bien portant ; atteint de phtisie, d'une maladie de coeur, ce climat devait suffire pour l'achever" (Nice, lundi 19 février 1900).

---

[34] Le catalogue de Manufrance de 1905 présente trois modèles de vérascope Richard, appareil photographique de la marque Richard à double objectif, livré avec un châssis pour tirer les positifs et un autre pour les regarder : le modèle ordinaire à 175 francs, le même avec objectif Zeiss ou Goerz à 380 francs, le modèle 1903 avec objectifs anastigmats à 525 francs.

[35] Né le 12 mai 1865 à Treffort (Ain), professeur d'allemand au lycée de Nice de 1896 à sa mort le 13 février 1900. *L'Eclaireur de Nice* du samedi 17 février précise en première page que le corps a été transporté à la gare pour être ramené dans l'Ain.

[36] Saint-Etienne du Bois dans l'Ain, où le père, Auguste Cotton avait été instituteur.

"Je ne te parlerai pas des distractions qui sont contrariées par le mauvais temps : la course du mille[37] qui devait avoir lieu aujourd'hui a été renvoyée, ce qui me permet de mettre ordre à ma correspondance" (Nice jeudi, mars 1900?).

"Nous sommes en plein carnaval depuis hier ; mais je vais pouvoir éviter soigneusement ces batailles de confettis qui ne me rapportent que des maux de gorge. Peut-être irai je du côté de Saint Tropez et des îles d'Hyères au mardi gras. As-tu des renseignements sur cette région et penses tu m'y rejoindre si je me décide" (fin janvier 1902).

"Les fêtes sont favorisées par un temps relativement beau : ce matin il faisait une température printanière ; la bataille de fleurs de l'après midi a été un peu gâtée par le mistral qui s'est levé vers les 10 heures" (Nice, le 15 février 1904).

"Tu me parles de mauvais temps (...) ici à part le jour du grand prix[38]où les flocons de neige voletaient sur la pelouse, nous avons été réellement favorisés : peu de froid et presque toujours le soleil ; aussi n'ai je pas souffert de la gorge cette année" (janvier 1905?).

"J'écrivais hier à mon père que l'hiver me paraissait terminé ici et que nous n'avions pas à nous en plaindre cette année ; il tombe cependant depuis deux heures de la neige fondante et froide qui m'a forcé à rentrer et me permet de répondre au mot que tu viens de m'adresser.

Je n'ai rien décidé pour les congés de cette époque : auras-tu le temps de venir me voir" (février 1905?).

Réponse est faite parfois à des demandes d'envoi de spécialités de la Côte :

"Je me suis décidé il y a trois jours à envoyer à Marie[39]les fleurs réclamées à mon départ : quel accueil aura-t-on fait à ce tardif envoi ?" (Nice, le 10 janvier 1894).

"Je pense au colis que tu me demandes ; comme produits du pays, les mandarines mûrissent bien mais constitueraient un envoi peut-être un peu maigre ; si tu veux réellement faire plaisir à ton commensal, il vaudrait peut-être mieux t'envoyer des fruits confits. Qu'en penses-tu ?" (janvier 1905?).

Sont évoqués des problèmes de santé :

"Avec ce traitement qui consiste à cautériser les granulations et à recommencer aussitôt que la plaie est cicatrisée, je mène une existence assez ennuyeuse ; par bonheur que (sic) ma classe n'est pas nombreuse (six élèves) et que je n'ai aucun souci à ce point de vue" (Nice, le 3 décembre 1894).

"Nous sommes ici en pleine épidémie de variole ; de nombreux cas et même quelques uns suivis de décès ont été constatés ; aujourd'hui on a vacciné tous les élèves du

---

[37] Course automobile organisée sur la Promenade des Anglais par l'automobile Club de Nice depuis 1899, en complément de la course entre Nice et Marseille, et de la course de côte de la Turbie ; "cette nouvelle épreuve (...) modifiée, améliorée, suspendue parfois pour quelques années, aura la plus longue durée de vie des courses de Nice" ; le 27 mars 1900 une pluie torrentielle dans le retour de l'épreuve Nice-Marseille sur la région d'Aubagne contraint les organisateurs à arrêter le retour sur Nice, "les autres parties du programme ne subiront aucun changement" cf *Les courses automobiles à Nice*, textes de Roger Rocca, *Lou Sourgentin*, n° 55 janvier-février 1983, p.12 ; *Le Petit Niçois*, 24 mars 1899, qui parle aussi de la course du 1er avril 1905.

[38] Course hippique ou automobile ? cf *Les courses automobiles à Nice*, textes de Roger Rocca, *Lou Sourgentin*, n°55, janvier-février 1983, p. 5 à 29.

[39] Marie Cotton (1867-1923), leur jeune soeur, alors étudiante à Lyon.

lycée ; je vais me décider à en faire autant l'un de ces jours. Quant à un licenciement qui se produirait dans toute autre ville, il ne peut en être question ici, car ce serait la ruine de la saison ; aussi faut il se résigner à prendre toutes les précautions possibles" (janvier 1902).

Les nouvelles de la famille occupent une large place :

"Je ne veux néanmoins pas tarder davantage à te répondre au sujet de mon père. La solution que tu proposes, qu'il vienne habiter avec l'un de nous, me parait réalisable mais à deux conditions : qu'il le désire absolument, sans cela il s'ennuierait bien vite dans une ville où il n'aurait aucune relation comme j'ai pu le constater pour les parents de mes collègues, Chabrier et Bredin, qui étaient venus passer une saison à Nice ; qu'à l'appartement soit joint un jardin où il puisse un peu s'occuper et se distraire. Je ne sais si l'on peut facilement satisfaire à cette dernière condition à Montélimar ; ici ce serait en ce moment d'un prix assez élevé, en ville, parce que c'est la ville, dans les environs parce que les propriétaires s'imaginent immédiatement avoir affaire à des malades auxquels l'air de la campagne est indispensable et qu'ils peuvent par suite exploiter à leur guise. La meilleure époque pour découvrir quelque chose est le mois de mai ou de juin ; je pourrai alors m'en occuper (...)" (fin 1901?).

LA MÉDAILLE
DU DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Jean-Bernard LACROIX

La médaille départementale des Alpes-Maritimes a été créée en 1997 à l'initiative du sénateur Charles Ginésy, président du Conseil général des Alpes-Maritimes et maire de la commune de Péone-Valberg. Elle a été frappée a l'Hôtel des monnaies à Paris pour le 16 septembre 1997, date du cinquantenaire du rattachement de Tende et de La Brigue qui a constitué, à la suite du traité de Paris en 1947 l'ultime modification territoriale du département. La première médaille a été offerte à M. Jean Puech président de l'Association des présidents de conseils généraux lors de la tenue de son assemblée générale à Nice, le 17 septembre 1997.

La médaille du département a été conçue de façon à y retrouver des éléments remarquables de son identité. Pour cela on s'est inspiré des principes qui ont prévalu dans la constitution des armoiries à partir du Moyen-Age. Il s'agissait de disposer d'éléments de reconnaissance, d'identification puis d'authentification des textes au même titre qu'une signature. La symbolique associe des figures qu'on appelle des meubles et des couleurs, les émaux.

Alors qu'en France les armoiries ont été imposées aux communes en 1696 pour des raisons fiscales, dans le contexte révolutionnaire de 1790, les départements n'en furent pas dotés. L'idée a été de combiner des données historiques et géographiques de façon à ce que leur association soit la marque du département des Alpes-Maritimes et de lui seul. La banalité des logos et le désir de disposer d'un emblème identitaire ont conduit la recherche.

La circonscription des Alpes-Maritimes est le fruit de deux régions distinctes par leur histoire : le Comté de Nice à l'est du Var et la sénéchaussée de Grasse à l'ouest. Le département s'étend par ailleurs sur un ensemble géographique composé du littoral méditerranéen au sud et d'une partie du massif alpin méridional au nord.

Pour la géographie, le choix s'est porté sur des végétaux comme cela est souvent le cas en héraldique (cèdre pour le Liban, érable pour le Canada par exemple mais aussi pour de nombreuses communes : chêne pour Roure, châtaignier pour Castagniers ou encore noyer pour Saint-Martin-d'Entraunes).

Le mélèze caractérise la haute montagne. Ne descendant pas naturellement en dessous de 1000 mètres environ, il partage les derniers contreforts avant les alpages avec le pin cembro. En France son aire naturelle est limitée aux Alpes. C'est également un arbre remarquable par son aspect automnal et surtout par la qualité de son bois.Implanté depuis toujours dans la région, il a joué un rôle éminent dans l'économie rurale en particulier pour la construction : dans les hautes vallées les couvertures des toits étaient faites en bardeaux de mélèze. Cet arbre est donc particulièrement représentatif des traditions et des valeurs du haut pays.

Le second choix a été celui du palmier de préférence à l'olivier ou au citronnier qui auraient pu symboliser le littoral méditerranéen.

Le palmier avait l'avantage de ne pas figurer sur des armoiries communales du département (au moins sous l'aspect de l'arbre tout comme le mélèze d'ailleurs) contrairement à l'olivier (Drap ou Beausoleil par exemple). Mais surtout comme arbre ornemental exotique il s'est répandu sur le littoral dans les parcs et jardins des hivernants qui ont afflué sur la côte à la fin du XIXe renforçant l'idée de douceur du climat dans un cadre privilégié. Il a donc une grande valeur symbolique pour la Côte d'Azur moderne forte de ses apports extérieurs et de son économie touristique.

Pour ce qui est de l'histoire, rappelons brièvement que notre région constituait sous l'empire romain une entité administrative, la Province des Alpes-Maritimes. Après les invasions barbares et les périodes d'émiettement du pouvoir féodal, la Provence a été unifiée sous l'autorité des comtes catalans au début du XIIe siècle. En 1246 la Provence passe à la famille d'Anjou, branche cadette de la couronne de France mais en 1382 la mort de la reine Jeanne entraîne une longue guerre de succession dont la conséquence est le démembrement d'une partie de la Provence. En 1388 les vigueries à l'est du Var, à l'instigation du comte Grimaldi de Beuil, reconnaissent la tutelle de la maison de Savoie. Désormais, jusqu'en 1860, les deux régions qui constituent l'actuel département des Alpes-Maritimes appartiennent à deux Etats différents, les royaumes de France et de Sardaigne.

Les meubles historiques choisis en sont la représentation par les armes des deux familles souveraines : croix latine (à branches inégales) pour la maison de Savoie qu'elle a adopté lors des croisades, lys pour les Capétiens. Les bornes frontières du XIXe siècle qui subsistent (col de Cayolle, col des Champs en particulier) portent d'ailleurs sur chaque face ces deux figures symboliques le lys côté français, la croix latine côté Sarde. Le choix de cette croix adoptée très anciennement dans le Comté de Nice (éléments de décors de linteaux, documents administratifs), et non de l'aigle de gueules qui figure sur les armoiries de la ville Nice mérite d'être explicite.

Le Comté de Nice n'existait pas au Moyen-Age en tant que fief d'une famille seigneuriale comme les comtés de Beuil ou de Tende. Nice elle-même était une ville de consulat bénéficiant d'une autonomie de gestion et de privilèges sous l'autorité des comtes de Provence. En se plaçant sous la protection du comte Amédée VII de Savoie en 1388, la région à l'est du Var prit alors le nom de "Terres neuves de Provence" et Amédée VII pas plus que ses successeurs ne s'intitulèrent comtes de Nice. Si le titre comtal est apparu épisodiquement, il s'agissait le plus souvent d'initiatives des gouverneurs de la province et c'est ainsi que le terme de "Comté de Nice" remplaça au XVIe siècle l'expression "Terres neuves de Provence". Seul Louis XIV s'arrogea le titre de comte de Nice pendant les deux périodes d'occupation française de 1691 à 1696 et de 1705 à 1713. Après 1814 avec la Restauration sarde, la nouvelle organisation administrative fit de l'ancien comté la province de Nice. Si la communauté de Nice possédait des armoiries attestées par une lettre de Robert d'Anjou en 1326 et représentées pour la première fois sur un document de 1431 à côté des armes de Savoie, les armoiries de la communauté ne peuvent aucunement être assimilées à des armoiries de province. En l'absence de famille comtale niçoise, la province de Nice n'a pas d'armoiries médiévales spécifiques.

Cette province a connu des modifications au cours des siècles et s'est enrichie de communautés qui ont leur propre histoire et leurs propres particularismes mais dont le trait commun est leur relation à la maison de Savoie. Ainsi ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que le Comté de Tende est devenu possession de la maison de Savoie. En 1713 la vallée de l'Ubaye détachée du Comté de Nice fut cédée à la France par le traité d'Utrecht. En 1760, plusieurs communautés françaises dont Guillaumes devinrent sardes, les accords entre les royaumes de France et de Sardaigne stipulant qu'elles pourraient conserver l'usage de la langue française. En 1848, les villes de Menton et Roquebrune qui n'avaient jamais appartenu au Comté de Nice se proclamèrent villes libres en se détachant de la Principauté de Monaco et se placèrent sous la protection de la famille de Savoie en intégrant les Etats sardes. La maison de Savoie a été le ciment de ces territoires. Les armoiries du souverain sarde constituent par conséquent la référence commune des populations de l'ensemble de la région.

L'attachement à la maison de Savoie s'est traduit par la représentation de leurs armoiries sur de nombreux édifices du Comté de Nice : linteau de porte à Utelle, élément sculpté de la cathédrale de Sospel, autres linteaux de portes à la Brigue, notamment sur le portail principal de l'église Saint Martin (XVIe s.), sur plusieurs bâtiments de la darse de Villefranche (XVIIIe s.). Particulièrement intéressant est le linteau de la collégiale Sainte Marie de Tende daté de 1506 où est résumée par trois écus l'identité du Comté de Tende avant son acquisition définitive par le duc de Savoie. A côté de l'écu des comtes de Tende figurent les armes de France (lys) dont les comtes étaient les vassaux depuis le rattachement de la Provence au royaume de France et les armes du Grand bâtard de Savoie qui sont celles de Savoie (croix latine) avec la barre de bâtardise, filet martelé ultérieurement lorsque le Comté de Tende est devenu possession directe de la maison de Savoie. Plusieurs autres édifices de Tende portent la croix de Savoie. Peintures et objets d'art comptent également des représentations des armes de Savoie : fonts baptismaux d'Eze (XVe s.), retable de Saint Martin d'Entraunes (1555), retables de l'église Sainte Croix du Valdeblore (1583 et milieu XVIIe s.), toiles à Utelle (XVIIe s.), fonts baptismaux de Tende (1723), fauteuil en noyer du desservant de l'église de Villefranche (XVIIIe s.).

Ainsi, de même que les armes d'Anjou sont celles de Provence depuis que la famille d'Anjou en a été le Comte, les armes de Savoie constituent une symbolique indiscutable des terres provençales de Savoie dans leurs diverses composantes (pays niçois, comtés de Beuil, de Tende et de la Brigue, viguerie de Guillaumes, pays mentonnais).

Les quatre figures ont été rassemblées dans un élément de décor quadrilobique qui est caractéristique de l'architecture médiévale et que l'on retrouve dans des monuments du département (collégiale de Tende par exemple).

Enfin les trois couleurs (bleu, jaune et rouge c'est-à-dire azur, or et gueules en héraldique) reprennent les couleurs de fond des armes de Savoie (rouge), d'Anjou (bleu), et, par le pourtour rouge et jaune, de Catalogne rappelant ainsi l'unité première de notre région sous l'autorité des comtes catalans de Provence.

LA VIE POLITIQUE À MENTON DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Hélène MONGONDRY

Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Nice sous la direction de M. Schor

De toutes les grandes villes des Alpes-Maritimes, Menton restait sans doute celle dont l'histoire récente était la plus mal connue. La période de l'entre-deux-guerres en particulier demeurait plongée dans l'ombre : le souvenir encore proche et pénible des tensions qui avaient opposé les Mentonnais en ces années, les rancunes accumulées et l'ombre portée par la guerre l'empêchaient d'en sortir. Or cette période avait le mérite à Menton d'être bornée par de véritables coupures : la Première guerre mondiale avait considérablement ralenti la vie économique de Menton et désorganisé la vie politique ; la Seconde guerre mondiale, en forçant les Mentonnais à prendre les routes de l'exode, a de son côté profondément modifié Menton, sa population et, partant, ses données politiques et économiques.

En nous appuyant principalement sur les rapports de police conservés aux Archives départementales et sur la presse de l'époque, nous avons donc voulu faire l'étude de la vie politique de Menton. Cela signifiait d'une part relater l'histoire des municipalités, portraiturer les principales personnalités, et analyser les élections qui avaient rythmé ces années ; mais aussi étudier les caractéristiques de la vie politique mentonnaise à cette époque, et répondre à une question essentielle : doit-on considérer que l'entre-deux-guerres fut le moment où Menton, sortant peu à peu du particularisme et du système clientéliste, passa à une plus grande ouverture sur le reste de la France et à un plus grand intérêt pour les querelles idéologiques.

Dans une première partie thématique, nous étudions donc les caractéristiques de la vie politique et économique de Menton dans l'entre-deux guerres, tandis que les deux autres parties sont consacrées à l'étude chronologique des municipalités.

MENTON DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES : CARATÉRISTIQUES DE LA VIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Au cours de l'entre-deux-guerres, Menton, comme les autres villes de la Côte d'Azur dut faire face à d'importants changements qui affectèrent profondément sa population, son économie et son urbanisme, mais aussi sa vie politique.

•Une ville en pleine mutation économique et démographique

Au cours de l'entre-deux-guerres, la vie économique de Menton a achevé de basculer pour tourner désormais toute entière autour du tourisme. L'agriculture traditionnelle, fondée sur la culture du citronnier et de l'olivier, vit ses dernières heures : la présence des hivernants conduit souvent à cultiver des produits maraîchers destinés aux cuisines des hôtels. L'industrie, de son côté, en l'absence de matières premières, est vouée à la satisfaction des désirs de la clientèle : le bâtiment et l'artisanat prospèrent. Quant au commerce, il était également dominé par la vente des produits de luxe. La bonne santé du tourisme signifiait donc la fortune de Menton. Toute atteinte au tourisme mettait en péril la vie même de Menton.

La Première guerre mondiale avait considérablement désorganisé l'économie de Menton, transformant la ville en centre de convalescence, décourageant la villégiature et provoquant difficultés de ravitaillement et inflation. Le retour des touristes, l'afflux des Américains après l'armistice firent des années 1920 une ère de prospérité, au cours de laquelle Menton ne connut pas de chômage officiel, et s'étendit au long des vallées, sous l'effet d'une

considérable augmentation de sa population.[1] De nombreux *fourestié*[2] vinrent en effet s'installer à Menton à cette époque ; de même les étrangers représentaient-ils une part croissante de la population mentonnaise, 48,6 % exactement. Encore faut-il distinguer parmi eux deux catégories : d'une part, les riches touristes d'origine anglaise, américaine ou allemande formant des colonies qui faisaient vivre Menton ; d'autre part, les étrangers venus à Menton pour y travailler : Suisses désireux d'ouvrir de luxueux hôtels, comme Italiens venus chercher un emploi dans le bâtiment ou l'hôtellerie. Ces derniers étaient particulièrement nombreux, du fait de la proximité de l'Italie, d'une longue tradition d'immigration économique, et aussi, à partir de 1922, de l'arrivée au pouvoir des fascistes...

Cependant, malgré cette prospérité, il faut noter que des faiblesses encore latentes se faisaient déjà jour : le taux d'accroissement de la population de Menton au cours de cette période restait bien inférieur à celui des autres villes du département.[3] Un autre point sombre était le coût excessif de la vie à Menton en ces années : en 1923, le prix de la vie à Menton était de 30 % supérieur à celui de Nice[4] et en 1927, le commissaire spécial notait : "Le coût de la vie est exceptionnellement cher."[5] Cette inflation, compréhensible en saison, continuait pendant l'été, frappant toute la population mais plus encore les fonctionnaires qui réclamaient une augmentation de leur indemnité.

L'année 1929 marqua un tournant dans la vie économique de Menton comme dans celle de tous les pays capitalistes. Très vite en effet, la Côte d'Azur fut atteinte par la crise internationale. Entre 1929 et 1935, le nombre d'hivernants à Menton passa de 32 846 à 14 488, soit une diminution de 55, 89 %[6]. Face à cette crise et aux diminutions du nombre d'emplois qu'elle engendrait surtout parmi les musiciens et les employés d'hôtel, Menton tenta de réagir, par la préférence nationale et la mise en place progressive d'une saison d'été. En 1936, l'instauration des congés payés permit l'arrivée à Menton d'ouvriers du Nord venus découvrir la Côte d'Azur ; la gauche crut y voir le salut de Menton. Mais entre 1936 et 1938, 970 chambres disparaissaient. En fait, Menton ne sut pas s'adapter à cette nouvelle clientèle. Habituée à recevoir des touristes logeant dans des palaces et se fournissant dans des magasins de luxe, elle ne sut pas répondre à la demande de congés payés, et ne put donc redresser son économie.

Cette crise eut un effet sensible sur la démographie mentonnaise, Menton perdant, à partir de 1931, 7,9 % de sa population. Cette déperdition d'habitants n'était pas imputable à la population française, mais à la population étrangère. La raréfaction de la clientèle avait en effet provoqué la faillite et la fermeture de nombreux établissements et, de fait, le licenciement de nombreuses personnes ainsi que l'application, de façon plus ou moins rigoureuse, de la loi de préférence nationale. Aussi, au départ des touristes étrangers devait s'ajouter le départ de nombreux travailleurs immigrés désormais sans emploi. Ceci joint aux mesures de naturalisation adoptées par les dirigeants français, explique le brusque déclin de la population étrangère à Menton.

Ces mutations économiques et démographiques que connut Menton furent importantes. Mais celles qui touchèrent la vie et l'organisation politique de Menton au cours

---

[1] Entre 1921 et 1931, la population de Menton passe de 18 645 à 23 417 habitants, soit une augmentation de 25 %.

[2] L'appellation de "*fourestié*" était donnée par les Mentonnais aux Français nés ailleurs qu'à Menton.

[3] Comme élément de comparaison, citons le taux d'accroissement d'Antibes à la même époque : 104 %, ou celui de Nice : 40 %.

[4] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial, 4 M 109, 11 novembre 1923.

[5] A.D.A.M. Rapport mensuel du commissaire spécial, 4 M 113, 1 février 1927.

[6] L. CAPERAN-MORENO, Histoire de Menton, Annales de la S.A.H.M. 1989, p.110

Résultats des recensements de l'entre - deux - guerres.

	1921	1926	1931	1936
Population municipale totale	18 493	22 490	23 200	21 411

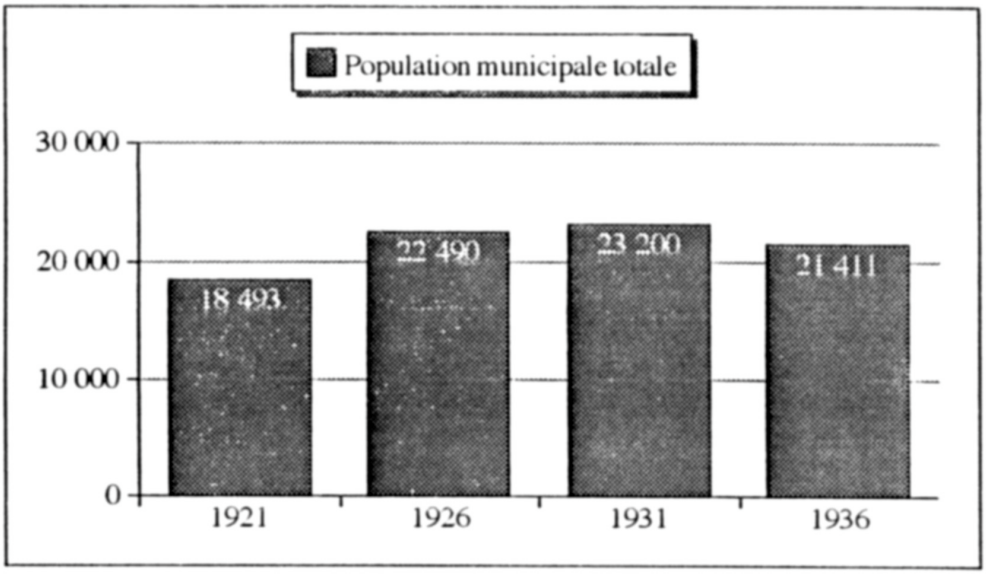

	1921	1926	1931	1936
Population française	10583	11558	14550	14912
Population étrangère	7910	10932	8650	6499

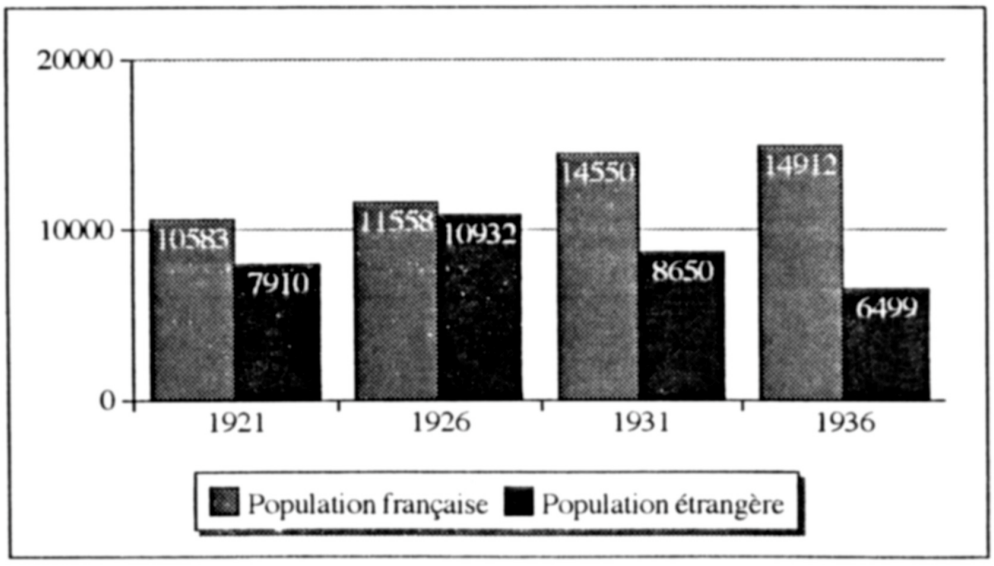

de cette même période ne le furent pas moins. Avant de les détailler, considérons quels furent les protagonistes de la vie politique de Menton dans l'entre-deux-guerres, et quels étaient les moyens d'expression à leur disposition.

•Les protagonistes de la lutte et les possibilités d'expression

Une idée maîtresse est à retenir : à Menton comme dans le reste des Alpes-Maritimes, les organisations politiques avaient généralement de faibles effectifs. Leur apparition, leur développement et leur survie devaient souvent plus aux amitiés et aux haines locales, ou à l'influence de quelques notables, qu'aux idéologies proprement dites. Certes, il est nécessaire de nuancer selon les organisations et de préciser ici qu'il faut prendre en compte, non seulement les partis structurés, mais aussi les comités et les ligues, sans oublier les "organisations parallèles"[7] et les syndicats et groupes d'intérêt. Nous ne saurions cependant détailler ici, parti par parti, organisation par organisation, l'importance et l'influence de chacun. Aussi nous faut-il nous contenter de quelques remarques générales.

Ainsi que nous l'avons dit, les partis, organisations et syndicats comptent peu d'adhérents[8]. Certes des exceptions existent : ainsi, à sa naissance, en avril 1934, la section de la Fédération Républicaine comptait 400 membres[9] ; et 220 personnes avaient donné leur adhésion au Parti Social Français en 1937[10]. Mais dans l'ensemble, les partis, ligues et organisations ne dépassaient pas la centaine de cotisants ; et de même les syndicats comptent-ils très peu d'affiliés. Autre caractéristique importante, non seulement les partis ont de faibles effectifs, mais ils apparaissent relativement tard dans la vie politique que connaît Menton dans l'entre-deux-guerres. Seul le parti communiste est constitué et actif dans les années 1920 : apparue en 1921[11], la section mentonnaise du parti communiste fut en effet au cours de cette période, et sous l'impulsion de l'instituteur Virgile Barel, l'une des plus dynamiques du département ; dans son étude sur le communisme dans les Alpes-Maritimes, Jean-Rémy Bézias n'a d'ailleurs pas hésité à écrire que, en 1930, "Plus que jamais, Menton fait figure de locomotive (à moins que ce ne soit une bouée) pour tout le département" [12] ... Donc, la section communiste mise à part, les autres partis se sont implantés à Menton à partir de 1929 : le premier comité radical fut créé en 1932, la section de la Fédération Républicaine vit le jour en 1934, celle de l'Action Française en 1935 seulement... La section socialiste elle-même ne déroge pas à cette règle : elle existait pourtant en 1920, mais disparut rapidement, ne réapparaissant qu'en 1929. Encore ne devait-elle connaître ensuite qu'une vie languissante et obscure. Ceci nous amène a faire état d'une autre particularité : la vie des organisations politiques à Menton était généralement très sporadique, alternant des périodes d'activité parfois intense avec des temps de marasme profond, voire même d'éclipse complète. Les périodes électorales et les grands affrontements les animaient d'une chaleur singulière, puis elles retombaient dans leur torpeur. Seule la présence continue à leur tête d'une personnalité dynamique et charismatique pouvait leur insuffler de la vitalité : l'action de Virgile Barel au sein de la section communiste, celle d'Henry Torrès auprès des radicaux furent déterminantes.

---

[7] Nous appelons organisations parallèles des groupes organisés qui ne dépendent officiellement d'aucun parti, se défendent même souvent d'avoir aucun but politique, mais se situent en fait dans la mouvance des partis politiques. Ces organisations parallèles sont une caractéristique de la gauche de l'époque. Citons en exemple les organisations antifascistes ou les organisations de secours, type Secours Rouge International.

[8] Nous devons préciser cependant que nous nous basons pour dire cela sur les chiffres que nous avons pu trouver dans les Archives, chiffres bien trop rares à notre goût.

[9] A.D.A.M. Rapport mensuel du commissaire spécial, 4 M 135, 3 mai 1934.

[10] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial, 4 M 380, 31 mars 1936.

[11] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial au Préfet, 4M 522, 24 décembre 1921.

[12] J.R. BEZIAS, *Le communisme dans les Alpes-Maritimes 1920- 1939*, Nice Serre 1988, p.64.

Mais les partis et les organisations politiques n'étaient pas les seuls protagonistes de la vie politique mentonnaise de cette époque. Il fallait également compter avec d'autres acteurs, dont les deux principaux étaient l'Eglise catholique et la communauté italienne... Sans doute Menton était-elle déjà touchée par la déchristianisation dans l'entre-deux-guerres ; cependant, le jugement des Commissaires était sans appel : "A Menton, le clergé exerce une influence indéniable."[13] Il semble que, dans l'ensemble, les prêtres se soient efforcés de ne pas prendre explicitement parti en politique, sauf en 1925 où, redoutant les positions anticléricales du Cartel, ils patronnèrent la création d'une section de la Fédération Nationale Catholique à Menton. Mais malgré ces efforts de neutralité politique, l'influence des ecclésiastiques était très redoutée. Nous n'en voulons pour preuve que l'intensité et la violence des campagnes anticléricales. Celles-ci se déchaînèrent surtout à partir du mois de février 1930 et de la première conférence de Marestan, orateur de la Libre Pensée ; elles culminèrent lors de la période du Front populaire.

Quant à la population italienne, elle formait la colonie étrangère la plus importante de Menton, et la seule à participer activement à la vie politique. Il ne faudrait pas en conclure pour autant que tous les immigrés prenaient parti, se syndicalisaient ou manifestaient. Bien au contraire, la plupart d'entre eux adoptaient une prudente neutralité. Ils craignaient en effet les réactions de la population française, toujours hostile à ce qu'elle considérait comme une intolérable immixtion dans ses affaires. De plus, la menace de l'expulsion restait suspendue au-dessus de leur tête, et l'exemple de militants communistes reconduits à la frontière en 1924 avait fortement impressionné leurs compatriotes... Parmi ceux qui militaient politiquement, on en trouvait aux deux extrêmes : à l'extrême-droite, les fascistes, à l'extrême gauche, les communistes et les socialistes... La présence d'un fascio à Menton est attestée en 1924 [14], mais il semble que déjà en 1922 des premières tentatives avaient eu lieu pour créer une section. La présidence de la section est assurée par Jean Marenco, mais l'éminence grise en est le secrétaire-adjoint, Cassani, chancelier de l'agence consulaire italienne à Menton. La section fasciste pouvait en effet compter sur le soutien du consulat, ainsi que de l'association Dante Alighieri. Le Fascio connut d'ailleurs une très nette progression lorsque, sous l'impulsion du consul Foresti, il fit construire la Casa della famiglia Italiana [15]. Malgré cette évolution, le fascio de Menton devait retomber rapidement dans l'inactivité et le silence, pour ne se réveiller qu'au moment de la guerre.

Face aux affidés de Mussolini, les antifascistes italiens agissaient également. Ils étaient bien plus nombreux dans la communauté italienne que leurs adversaires, mais aussi plus divisés. Jusque vers la fin des années 1920, ils ne sont pas encore organisés et dépendent presqu'entièrement de leurs homologues français, qui les abritent souvent, leur permettant de s'exprimer et de dénoncer le fascisme au cours de leurs réunions. Le parti communiste édite un journal italien clandestin, *La Riscossa*. Il semble qu'il n'y ait pas eu de section du parti communiste italien à Menton. En revanche, les socialistes formèrent un groupe sous la direction de Brunini, qui présidait également la section de la Ligue italienne des droits de l'homme.

Par les revendications irrédentistes, par la présence de leurs uniformes noirs, les fascistes avaient influé sur la vie politique mentonnaise : inquiets ou exaspérés, un certain nombre de Mentonnais avaient choisi l'antifascisme, et des organisations antifascistes s'étaient constituées. Il ne faudrait pas en conclure pour autant que les Italiens antifascistes jouissaient de la considération de la population mentonnaise. Leur présence aux réunions n'était pas

---

[13] A.D.A.M. Rapport mensuel du commissaire spécial, 4 M 111, 1er mars 1925.

[14] A.D.A.M. Rapport du préfet, 4 M 1402, 1924

[15] Il est d'ailleurs notable que Menton eut sa Casa en 1929, soit trois ans avant la ville de Nice.

toujours bien acceptée même par les militants mentonnais de gauche, et de son côté, la droite ne cachait pas toujours une certaine sympathie pour Mussolini, tempérée, il est vrai, par les revendications territoriales de ce dernier. La droite voyait dans les antifascistes italiens une troupe de révolutionnaires venus semer le trouble à Menton, et la discorde avec la "soeur latine"; aussi ne cessait-elle de réclamer l'expulsion des meneurs.

Quels sont donc les moyens de communication utilisés par les organisations et par les personnalités qui les animent ? Ce sont avant tout les paroles qui permettent aux nouvelles de se répandre et aux personnes de se faire connaître. Dans cette société où la renommée, les contacts et les relations avaient tant d'importance, les discussions et les rencontres étaient essentielles. C'est au café qu'avaient lieu discussions, disputes et tractations électorales. Surtout, les arrière-salles des cafés étaient souvent mises à la disposition de certains partis politiques pour les réunions de section : au Café du Siècle se rassemblaient les radicaux, et plus tard les partisans du Front Populaire ; le Terminus était le point de ralliement des fontanistes [16], et les habitués du bar Quick à la fin des années 30 étaient pour la plupart affiliés au P.P.F.

Cependant les conversations, les rencontres ne suffisaient pas toujours, surtout en période électorale. Les partis organisaient alors des réunions. Seules occasions de rencontrer, d'écouter ou d'apostropher les candidats, ces réunions attiraient souvent une audience importante. Dans cette ambiance d'attente, le succès d'un discours reposait presqu'entièrement sur les qualités oratoires du conférencier. Ainsi, Henry Torrès possédait le privilège d'une belle voix et de dons d'orateur savamment cultivés au cours de sa carrière d'avocat, qui lui gagnaient souvent les auditoires. Les réunions dégénéraient parfois en affrontements entre militants, ce qui provoquait des échanges d'horions. Mais cela ne s'arrêtait pas là et, lors de la campagne des législatives de 1932, certaines réunions publiques furent interrompues par des lancements de grenades lacrymogènes...

Cependant pour importantes qu'elles fussent, les conversations et les réunions ne suffisaient pas. Les écrits ne sont pas à négliger. Ils sont de deux sortes : d'une part, les tracts et affiches, d'autre part les journaux. Les affiches étaient surtout utilisées par le Parti communiste, les comités antifascistes ou, à l'autre extrême, par les Jeunesses patriotes et l'Action française. Leur couleur indiquait de quel parti elles émanaient. Il pouvait s'agir de simples affiches de propagande, mais parfois aussi de placards portant des textes denses et permettant aux organisations d'exprimer leur émotion ou leur indignation après un événement local ou national marquant...

En ce qui concerne la presse locale, Menton connut au cours de l'entre-deux-guerres seize publications qui entendaient se faire l'écho des espoirs mais aussi des disputes et des troubles qui soulevaient Menton. Leur durée de vie moyenne était très courte : huit ne vécurent pas un an. Les difficultés financières peuvent expliquer en partie ce caractère éphémère, mais ce dernier tient plus encore à la nature de la presse locale de l'époque : un journal était avant tout un moyen d'exprimer son opposition ou son point de vue sur une situation donnée, crise municipale, campagne électorale, ou tout autre problème. Une fois la crise dénouée, le journal n'avait plus de raison d'être et disparaissait. Ces feuilles étaient souvent rédigées de façon agréable, sans grande éloquence, mais pouvaient être extrêmement venimeuses. C'est le cas par exemple de la *Défense Mentonnaise* : appartenant à ce qu'il était convenu d'appeler "droite modérée", créée pour lutter contre la municipalité Camaret et le député Torrès, elle comportait un certain nombre d'articles particulièrement violents, antisémites et antimaçonniques.

---

[16] Partisans de François Fontana qui fut maire de Menton de 1919 à 1929

Malgré le peu de développement des moyens de communication modernes comme la radio, nous voyons que les différents protagonistes de la vie politique mentonnaise disposaient de tous les éléments nécessaires pour répandre leurs idées et en débattre.

Ayant défini quelques caractéristiques des acteurs et des vecteurs de la vie politique de Menton dans l'entre-deux-guerres, nous voulons maintenant traiter du profond changement qui affecta Menton au cours de cette période : le passage d'un système essentiellement localiste et clientéliste à une vie politique plus ouverte sur les enjeux politiques nationaux.

• Du particularisme à l'ouverture sur la politique nationale

En 1919, le monde politique mentonnais était encore un univers où les élections municipales étaient le théâtre de rivalités et de querelles entre hommes. Certes ces hommes pouvaient être d'une sensibilité de gauche ou de droite, mais ce n'était pas l'objet de leurs luttes lors des municipales. Chacun de ces notables avait une clientèle, souvent entretenue par les agents électoraux[17], et plus largement un clan, et c'était la lutte entre ces clans qui faisait la lutte électorale. Les rivalités entre droite et gauche ne rentraient en ligne de compte qu'au moment des législatives. Encore élisait-on de préférence des notables depuis longtemps en place tel que Flaminius Raiberti en se fiant à leur réputation plutôt qu'à leur étiquette. En 1925, l'intrusion de la politique dans les élections municipales[18] avait surpris et presque scandalisé. Le refus de la laisser influer sur la vie municipale se traduisit par la réélection de Fontana. Cependant, une première brèche s'était ouverte dans le monde clos du particularisme mentonnais : pour la première fois les considérations issues des scrutins nationaux avaient failli changer la donne. Les élections de 1929 avaient à nouveau été animées par les oppositions de personnes et Firpo[19] victorieux donnait la victoire au clan de Firpo.

C'est au cours des années 1930 que le changement se fit de façon irrévocable. Il est certain que par une vieille habitude les Mentonnais continuèrent de personnaliser les partis, parlant de Firpistes, de Torressistes ou de Fontanistes. Nous ne pouvons d'ailleurs nier que les sympathies et le clientélisme aient perduré, ne serait-ce que parce que la corruption sévissait encore, et que les agents électoraux remplissaient toujours leur office. Mais peu à peu il n'était plus question seulement de personnes, mais de gauche et de droite, de réactionnaires et de républicains, et même parfois de cléricaux et de laïcs. L'apparition progressive des partis et des ligues le confirme : la politique s'imposait à Menton.

Expliquer cette disparition graduelle du particularisme, cette ouverture sur le reste de la nation serait difficile. On ne peut que faire état de plusieurs facteurs : l'influence de l'école qui contribue à l'extinction du Mentonnais, tout en rapprochant les élèves de la France dont elle exalte l'histoire ; l'influence de la guerre et la diffusion des moyens d'expression qui permettent aux Mentonnais de mieux comprendre qu'ils sont Français ; enfin, l'installation à Menton de tant de *fourestié* qui altère la cohésion de la population mentonnaise et provoque le renouvellement de la classe politique mentonnaise. On peut d'ailleurs constater l'importance du parachutage de Torrès : avec lui la politique politicienne et les combats de partis s'installent définitivement à Menton.

---

[17] Les agents électoraux étaient des personnages essentiels de la vie politique. Ils se louaient aux candidats, et avaient pour charge de protéger leur employeur, et d'autre part d'agrandir son électorat, par des promesses ou par la corruption.

[18] La droite catholique reprochait au maire sortant, Fontana, de s'être présenté l'année précédente aux législatives sur les listes du Cartel.

[19] Marcel Firpo est élu en 1929 sur la liste Bougon qu'il dirigeait en sous-main. Il fut ensuite élu conseiller général en 1930 mais dut laisser le siège de député à Torrès en 1932.

Les Mentonnais choisirent alors pour désigner la droite et la gauche deux mots mentonnais imagés les partisans de la droite étaient appelés "Lüjambos" c'est-à-dire lucioles, et les hommes de gauche "Moscasse", les grosses mouches. La droite expliquait que les lucioles sont plus belles que les mouches et que de même la droite est plus florissante que la gauche. La gauche expliquait que les lucioles qui ne voient que les fleurs ne connaissent pas les mêmes problèmes que les mouches obligées de se poser sur les excréments du fait de leur pauvreté. Mais bientôt les mouches se soulèveraient et prouveraient aux lucioles qu'elles ne leur étaient pas inférieures. Ainsi étaient symbolisées les rivalités électorales et la lutte des classes. Ainsi Menton s'appropriait-elle ces notions étrangères et s'efforçait-elle de croire qu'elle avait encore affaire simplement à deux clans [20].

L'entre-deux-guerres a donc été caractérisé à Menton par une ouverture sur la vie politique nationale. Voyons maintenant le déroulement chronologique des faits.

L'ERE FONTANA : PROSPERITE ET STABILITE (1919-1929)

Les élections municipales eurent lieu le 30 novembre 1919, soit deux semaines après les législatives. Se trouvèrent face à face d'une part Fontana, ancien maire, et ses partisans, et d'autre part les ennemis de cette municipalité, pour la plupart eux-mêmes conseillers sortants. Ces derniers, parmi lesquels on trouvait Gléna, Gena, Laurenti et surtout Adrien d'Adhémar de Lantagnac, avaient fondé un Comité républicain d'intérêt local. Mais la popularité et l'influence de Fontana étaient si fortes qu'il n'avait point à craindre de telles rivalités. La seule réunion publique qu'il organisa et dont nous ayons connaissance fut un triomphe : près de mille cinq cents personnes vinrent y assister. Précis, sérieux, Fontana sut démontrer, chiffres et preuves à l'appui, que sa gestion des affaires communales avant guerre avait été irréprochable. Son discours lui valut une ovation de la part des personnes présentes[21].

Aussi, ces élections municipales virent-elles la réélection au premier tour de huit conseillers sortants ; un neuvième fut élu au second tour. Le maire élu en 1919 allait rester en place jusqu'en 1929, et c'est ce que nous appelons l'ère Fontana. Il nous a donc semblé légitime de tracer brièvement son portrait.

Né le 2 septembre 1868, Louis François Joseph Fontana appartenait à une vieille famille mentonnaise honorablement connue. Son père, François Constantin Fontana était un négociant aisé, mais le futur maire ne reprit pas le négoce paternel. Ses qualités de gestionnaire le poussèrent à administrer différentes sociétés. A trente-six ans, il se sentit attiré par les affaires municipales. Il devint conseiller municipal sous Emile Biovès. Celui-ci démissionna en 1905. De nouvelles élections furent organisées et Fontana élu. Réélu en 1908 et 1912, il démissionna à son tour en 1914 pour rejoindre son unité comme capitaine de complément. Sa conduite durant les campagnes de 1914 à 1918 lui valut la légion d'honneur. C'est donc auréolé d'un certain prestige militaire bien propre à lui attirer le soutien des Anciens combattants qu'il revint à Menton.

Ainsi en 1919, ce petit homme à barbiche, toujours coiffé d'un chapeau mou, est, à Menton, un notable. Ses origines mentonnaises lui permettent de bien connaître la population, la langue et les us et coutumes de sa ville ; il satisfait ainsi au particularisme de Menton. Déjà maire avant 1914, il a été apprécié pour ses qualités de gestionnaire, malgré certaines querelles de personnes. Longtemps président du Syndicat agricole et horticole du canton de Menton, il connaît à fond les difficultés de l'agriculture mentonnaise. Ses qualités

---

[20] Les deux appelations survécurent à la guerre pour ne disparaître que peu à peu au cours des années 60.

[21] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial, 3 M 274, 28 novembre 1919.

d'administrateur lui valent d'ailleurs pendant la période où il est maire après la Première guerre mondiale d'appartenir à bon nombre de conseils d'administration, dont celui de la grande parfumerie créée en 1921, et celui de la Banque populaire. Quelques adversaires ont pu murmurer à ce propos que Fontana abusait de son autorité pour s'imposer ainsi à la tête des grandes entreprises naissantes. Mais il semble qu'il ne s'agisse là que de calomnies sans fondement et qu'en fait sa probité ait été reconnue par l'ensemble de ses concitoyens. Un seul point d'ombre entachait ce parcours sans faute d'édile. Un point apparemment sans importance et sans rapport avec la politique puisque relevant uniquement de la vie privée de Fontana : marié avec Marie Palmaro, il avait divorcé pour épouser en 1913 Marguerite Bègue. Le divorce n'était pas alors entré dans les moeurs, et l'Eglise catholique le condamnait plus fermement qu'aujourd'hui, surtout lorsqu'il était suivi, comme là, par un remariage. En divorçant, nous pouvons donc supposer que Fontana s'était aliéné certains électeurs dévots ou rigoristes ; cet argument fut d'ailleurs utilisé en 1924 quand le maire de Menton voulut se présenter à la députation.

Maire de 1905 à 1929, François Fontana avait, outre la naissance et les relations, les manières d'un notable de la IIIe République, par sa bonhomie et sa disponibilité, par l'aspect presque paternaliste de son attitude. Le mot paternaliste que nous utilisons ici ne doit pas porter à sourire, ni être pris en mauvaise part. Peut-être eût-il été plus juste de préférer le terme paternel, tant le mot paternaliste a, aujourd'hui, mauvaise presse. Mais c'est bien cette idée d'un père à l'écoute de ses enfants qu'évoque l'image de Fontana, telle que nous l'ont décrite les personnes interrogées : marchant dans les rues de Menton, canne à la main, s'arrêtant à tout moment pour écouter les doléances ou les suggestions de ses administrés, constatant lui-même l'existence d'un trou dans la route et ordonnant aussitôt les réparations nécessaires... Chaque année, il organisait à ses propres frais une réception à laquelle toutes les personnes importantes de la ville étaient conviées.

Quelle était la couleur politique de cet élu ? Il a laissé dans les mémoires le souvenir d'un homme de gauche. Son indéfectible amitié pour Blasco Ibanez, ses préoccupations sociales (il était entre autre le président fondateur du Dispensaire d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse[22]) accréditent cette thèse. De plus, il se présenta en mai 1924 aux élections législatives sous l'étiquette du Cartel des Gauches. Faudrait-il lui reprocher son attitude relativement cordiale envers l'Italie fasciste naissante, et voir en cela une contradiction avec son apparence d'homme de gauche ? Ce serait une injustice profonde. Lorsqu'il rencontre les représentants des fasci, ou assiste aux anniversaires de la Dante en 1922 et 1923[23], Fontana ne fait qu'espérer avec tous ses concitoyens et, plus largement, avec tous ses compatriotes, que l'union entre celles que l'on appelait alors les deux soeurs latines irait en s'affermissant, sans se préoccuper des régimes respectifs... Comment expliquer alors que les commissaires aient paru sceptiques à l'annonce de la profession de foi radicale de Fontana ? Peut-être faut-il y voir une preuve de plus du peu d'intérêt apparent apporté jusque là par le maire et la population mentonnaise à la politique.

D'ailleurs, quand Fontana voulut tout de bon jouer un rôle proprement politique, il n'y réussit point.

En 1924, en effet, Fontana décida de se présenter aux élections législatives sur les listes du Cartel dites d'Action républicaine. Deux autres listes étaient également en compétition à Menton pour obtenir un siège à l'Assemblée nationale : celle du Bloc Ouvrier Paysan (B.O.P.), animée par les communistes et à laquelle appartenait Virgile Barel, et la liste

---

[22] *Le Petit Niçois* du 4 mai 1924.

[23] A.D.A.M., Rapport du commissaire spécial, 22 avril 1923, 4 M 109.

d'Union Républicaine Démocratique, autrement dit la liste du bloc national... Les membres de la municipalité s'engagèrent aux côtés du maire. De là à dire que toute la municipalité partageait le programme de gauche radicale défendu par les membres de l'Action républicaine, il y a un pas que l'on ne saurait franchir allègrement. Il semble que Husson, président du Comité d'action républicaine, et proche de Fontana, ait résumé le sentiment général en affirmant : "Il faut que le nom de Monsieur Fontana triomphe aux élections législatives du 11 mai, puisqu'on a la bonne fortune de posséder un candidat auquel on pourrait s'adresser en cas de besoin, sans aller solliciter dans d'autres villes"[24].

Nous sommes donc en présence, comme nous nous en doutions, non pas d'un soutien dû à une conviction idéologique, mais aux liens avec le candidat dans l'intérêt bien compris de la ville.

Vint le jour du vote. La participation avait été assez élevée : 76,32%. Les communistes dont c'étaient les premières législatives, obtenaient 6,4% des voix. Ce n'était pas très satisfaisant, car il ne faut pas oublier que les communistes bénéficiaient de toutes les voix d'extrême gauche, les socialistes n'étant pas représentés. A Menton, Barel recueillait nettement plus de voix que les autres candidats de sa liste : le charisme de l'instituteur et le fait qu'il résidât à Menton expliquent sans doute cette préférence. La droite emportait la victoire. Dans la seconde liste, seul Fontana obtenait plus de 900 voix : une fois de plus, nous pouvons constater l'importance qu'avait le clientélisme et la notabilité à ce moment. Cependant Barety et Ricolfi dépassaient Fontana : leur popularité y était pour beaucoup, mais aussi leur appartenance à la droite. Ainsi la politique avait-elle, lors de cette élection , pris le pas sur la fidélité au maire.

Un an après son échec, Fontana se représentait devant les électeurs. L'année 1924 avait apporté des changements sensibles dans l'électorat et dans les dispositions des Mentonnais. La nouvelle organisation décidée par le Comité central, associée à l'expulsion de plusieurs militants italiens avait bouleversé le communisme local. Aussi les communistes décidèrent-ils de ne point présenter de candidat aux municipales, alors que des listes communistes existaient à Nice, Cannes, Antibes, Vallauris et Spéracédes. En réveillant l'anticléricalisme, et en inquiétant l'Eglise catholique, l'année 1924 avait également provoqué une réaction de la part des catholiques fervents et la naissance de ligues telles que la Fédération nationale catholique. A Menton, cette dernière apparue au début 1925, connut un succès certain[25].

Au moment d'affronter le scrutin, Fontana devait donc compter avec un certain nombre de facteurs. Sa gestion et la bonne marche de Menton lui valaient des amis fidèles et dévoués, ainsi qu'une clientèle importante. Au contraire les rivalités et les querelles auxquelles venaient s'ajouter des problèmes idéologiques, lui créaient un nombre d'ennemis déterminés. Le meilleur atout de Fontana semblait être que ses ennemis ne trouvaient point de candidat susceptible de le vaincre. Pour cette raison, et parce que l'on comptait que l'ensemble de la population aurait un vote "de tradition" exempt de politique, la balance semblait devoir pencher en faveur du maire sortant.

Fontana avait choisi de placer ces élections sur un plan strictement municipal et édilitaire. Pour bien marquer ce choix, il composa une liste dans laquelle entraient, certes, nombre de ses conseillers municipaux du moment, mais aussi quelques modérés et même des personnes dont les sympathies allaient plutôt au Bloc national mais sur lesquelles il savait pouvoir compter. D'autre part, pour ne pas effaroucher les catholiques, Fontana avait choisi de

---

[24] A.D.A.M., Rapport du commissaire de police, 18 avril 1924, 3 M 191.

[25] A.D.A.M., Rapport mensuel du commissaire spécial, 1er avril 1925, 4 M 111.

ne pas faire mention dans son programme de la question religieuse. Enfin le programme s'intéressait avant tout au développement et à la prospérité matérielle de la ville. Malgré les efforts de ses adversaires et le soutien que leur apportait l'Eglise, Fontana fut réélu maire de Menton...

L'échec de Fontana en 1924, sa réélection en 1925, ces campagnes qui furent pour la première fois vives et "d'une acuité inconnue jusqu'ici" sont révélatrices d'un fait essentiel. En effet, la formation de trois listes bien déterminées, aux programmes idéologiques et politiques nettement orientés lors des législatives, marquent une timide tendance à la politisation des élections. Certes, aux élections de 1919, il y avait eu également des listes, et elles étaient également orientées, mais de façon modérée, pourrait-on dire, sans dogmatisme. Surtout, l'originalité des élections de 1924 tient à ce que cette fois le monde des clans et des clientèles se heurte pour la première fois à la politique proprement dite. Les oppositions, les tiraillements dus au programme soutenu par Fontana ont déchiré ses électeurs traditionnels. Ceux-ci se sont trouvés partagés entre la fidélité à leur maire et la nécessité d'un choix idéologique, nécessité ressentie surtout à propos de la question religieuse. La défaite de Fontana peut donc être comprise comme une première intrusion victorieuse de la politique dans le monde, jusque là bien clos, des élections mentonnaises. Un an après, les passions politiques et religieuses n'étaient pas calmées. Cette fois, elles tentaient d'influer sur un domaine sur lequel elles n'avaient eu jusque là aucune prise. En se présentant avec un programme strictement édilitaire, le candidat Fontana voulait certes gagner des électeurs qu'aurait effarouchés l'énoncé de ses convictions. Mais, plus fondamentalement, il obéissait à la conviction que seuls les intérêts de Menton devaient retenir l'attention, les événements nationaux ne devant avoir aucune incidence sur les élections locales. En lui renouvelant leur confiance, les électeurs montrèrent qu'ils gardaient cette même certitude. Ceux-là mêmes qui avaient voté contre lui aux législatives lui donnèrent sans hésitation leur suffrage. Il est d'ailleurs amusant et significatif de constater qu'aujourd'hui les personnes ayant connu cette époque et même les plus fervents catholiques n'ont gardé aucun souvenir des attaques portées contre Fontana lors des élections municipales.

Les élections de 1925 traduisent donc un sursaut du particularisme mentonnais devant l'intrusion de la politique proprement dite. Celle-ci devait pourtant, dans les années qui suivirent, occuper une place de plus en plus important dans les esprits.

Le règne de Fontana continua aussi calme que par le passé. Il semble que les querelles ne se soient poursuivies qu'en sourdine durant ces dernières années prospères de Menton. Les touristes étaient toujours nombreux, et pourtant déjà se faisait ressentir un ralentissement économique que la crise mondiale allait bientôt précipiter. Les seuls nuages étaient l'inflation qui frappait, même durant la morte saison, les produits de première nécessité. Ainsi, les années 1920 ont été celles de Fontana. Ce règne sans interruption a coïncidé avec une période de prospérité économique. Menton vivait alors dans le calme et la confiance. Le système clientéliste et le particularisme restaient prédominants, même si les élections de 1929 avaient montré l'existence d'une fêlure du dit système.

L'année 1929 va marquer un tournant décisif dans l'histoire de Menton. Elle est pour cette ville le début du temps des crises.

LE TEMPS DES CRISES : DE BOUGON A DURANDY (1929-1939)

Siégeant à la mairie depuis 1909, Fontana devait subir, même en ce pays de traditions, l'usure du pouvoir. Son long mandat le faisait ressembler, selon la presse de

l'époque, à "un podestat dans son fief"[26]. Il décida néanmoins de se représenter aux élections municipales de 1929... Son adversaire le plus redoutable était Marcel Firpo qui se présentait sous l'étiquette Républicain de gauche. Les communistes avaient formé une liste dont Badi avait pris la tête, et qui ne comptait, lui compris, que sept membres. Dans leur profession de foi, les candidats du P.C.F. paraissaient laisser au second plan l'action communiste proprement dite et faire porter leurs principales préoccupations sur les questions strictement municipales "vues sous l'angle de la conception ouvrière"[27]. Ainsi les communistes avaient tiré des enseignements des élections précédentes, et se rendaient compte de la nécessité de programmes locaux. Il faut reconnaître que cela ne leur fut pas favorable.

La lutte s'annonçait ardente. Chacun des deux candidats avait pour tribune un journal local. Fontana pouvait compter sur l'appui du *Petit Mentonnais*, "journal satyrique et frondeur", dont le directeur et rédacteur en chef se trouvait être Laurent Fornari, cousin du docteur Fornari conseiller municipal. Cet hebdomadaire était, comme le montrait d'ailleurs son titre, de tendance radicale, et voyait en Fontana le représentant des idées républicaines au service de la ville... Quant à Firpo, il bénéficiait de l'appui du *Progrès de Menton*, fondé en 1913 par l'imprimeur Ciquet, et qui s'intitulait le *Journal des intérêts locaux*. Les deux journaux se ressemblaient par leur type d'arguments d'ailleurs communs à toutes les publications de ce genre à l'époque : quelques déclarations ou lettres ouvertes, quelques slogans, mais surtout des propos et des textes très courts, acides et allusifs.

Marcel Firpo, qui s'était surnommé Pié Moungougna, c'est-à-dire Pierre-qui-grogne, se présentait lui-même comme un "candidat protestataire", et affirmait n'être guidé que par la vérité et le souci de l'intérêt du pays, lui le "vieux lutteur (...) seul et sans million, riche seulement de sa volonté, de son profond amour pour le pays natal", avide seulement de servir... Protestataire, il ne ménageait pas ses accusations à la municipalité Fontana. Elles étaient fort dures pour l'administration municipale dont il condamnait l'apathie et qu'il accusait de malhonnêteté. Fontana lui répondit dans une lettre ouverte qui parut dans *Le Petit Mentonnais* du 1er mai 1929[28]. Dans cette lettre, Fontana flétrissait les attaques de Firpo qu'il attribuait à "cette haine dont vous me poursuivez avec quelques uns de vos amis depuis plus de vingt ans, essayant par tous les moyens de paralyser mon action municipale, de semer la division et le doute". Fontana rangeait donc Firpo parmi ces ennemis qui, à chacune des élections, à chacun des événements, avaient tenté de dresser la population mentonnaise contre lui. Notons cependant que jusque là nous n'avions pas trouvé le nom de Firpo mentionné dans les divers comités opposés à Fontana. Ce dernier continuait sa défense en rappelant dans quel état il avait trouvé au sortir de la guerre les finances de Menton et indiquait aussi qu'il avait non seulement su rééquilibrer le budget de la ville, mais que la situation financière étant "parfaitement saine", "l'heureuse période des réalisations (des grands projets édilitaires) est maintenant arrivée". Il condamnait fortement Firpo d'accuser ainsi ceux qui étaient au service de la ville.

Les deux candidats ayant ainsi chacun affiché son aversion et, le mot n'est pas trop fort, son mépris pour son adversaire, ils se préparèrent au vote. Fontana élabora sa liste, dans laquelle entraient un certain nombre de ses anciens conseillers municipaux. Firpo pour sa part choisit une tactique aujourd'hui interdite : au lieu de former une liste de vingt-sept noms, il décida d'en présenter une sur laquelle serait écrit vingt-sept fois... son propre nom ! Ainsi serait-il sûr d'être élu. Effectivement, lors du premier tour des élections, le 5 mai 1929, Firpo

---

[26] *Le Diable à Quatre* n° 499, 28 janvier 1929.

[27] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial, 30 avril 1929, 3 M 303.

[28] *Le Petit Mentonnais* n°41 du 1er mai 1929

fut le seul élu, avec 1 624 voix... Entre les deux tours, Fontana retira sa liste tandis que Firpo constituait la sienne, qui fut bien évidemment élue au second tour.

Le 18 mai, le conseil municipal réuni vota à l'unanimité l'élection au siège de premier magistrat d'un industriel, Adrien Bougon. Pourquoi Bougon et pas Firpo ? Nous croyons pouvoir dire sans crainte de nous tromper que Firpo lui-même ne désirait point être maire. D'ailleurs, bien que formateur de la liste, il ne fut pas non plus nommé adjoint. En effet, Firpo ambitionnait d'autres sièges plus importants. Il se se désintéressait pas pour autant de sa ville, et la dirigeait par l'intermédiaire de Bougon. Effectivement, Adrien Bougon, le maire en titre, était un homme affable et discret, mais semble-t-il sans grande volonté. De plus, il lui manquait des qualités nécessaires à l'homme politique et au notable. Ses administrés lui reprochaient de ne pas avoir la simplicité et la bonhomie d'un Fontana. Plus distant, il manquait apparemment de chaleur, ce qui ne le prédisposait pas au contacts avec la population. Nous ignorons tout de ses convictions, de ses idéaux et de ses voeux pour Menton, sauf une chose, qui lui fut d'ailleurs abondamment reprochée : Bougon était un catholique fervent. Il n'en fallait pas plus pour que les éléments de la gauche et les républicains stigmatisent la dictature de l'Eglise : "la plus noire réaction, pêchée dans l'ombre des cryptes, tramée à Bordighera dans les jésuitières, est entrée à la mairie"[29].

Cela mis à part, nous ne savons rien. Il est d'ailleurs remarquable que le nom de Bougon apparaisse si peu dans les journaux, ou même dans les rapports de police. Seul, le nom de Firpo courait sur les pages. Nul ne s'y trompait : ni la rumeur populaire qui affirmait : "sus a taupia de Firpo se font les conseils municipaux", ni la police qui accolait systématiquement à son nom ces mots "maire in partibus"[30], ni surtout ses adversaires. Rien n'était plus significatif que le titre qui s'étalait en première page du *Petit Mentonnais* le 4 janvier 1930 : "sous le signe de Firpo". L'article qui suivait dénonçait la mainmise de Firpo sur tous les rouages de la municipalité.

Cependant Firpo comptait obtenir d'abord la place de conseiller général en 1930[31] puis celle de député aux élections de 1932. Il se présenta donc aux élections de 1930, fort du soutien de la municipalité Bougon. Fontana, sans doute blessé par le choix des électeurs aux municipales refusa, malgré les instances de ses partisans, de se présenter. Il fut donc décidé d'opposer à Firpo le docteur Théophile Fornari. Celui-ci était un proche de Fontana et avait été son conseiller municipal tout au long des mandats successifs. Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, il était de plus un médecin respecté et connu pour son dévouement.

Ayant accepté de se présenter contre Firpo, il fit paraître la veille des élections cantonales une lettre ouverte aux citoyens de Menton dans le *Petit Mentonnais*[32]. Cette lettre, assez courte, n'était pas un programme électoral, ne contenait aucune promesse et ne désignait pas expressément quelque projet. Il s'agissait avant tout d'une profession de foi dans laquelle le docteur Fornari entendait se présenter et énoncer les idéaux qui le guidaient. On pourrait considérer cette profession de foi comme celle du candidat républicain mentonnais par excellence. Attaché à la "France unie, grande et chevaleresque", le médecin faisait l'état de ses services de combattant : baptême du feu à Béthencourt, baptême du sang en 1915, en première ligne. Cependant, fils du particularisme mentonnais, Théophile Fornari ne manquait pas de rappeler qu'il était "issu d'une famille y résidant (à Menton) depuis un temps

---

[29] *Le Petit Mentonnais*, n°45, 11 janvier 1930.

[30] A.D.A.M. Rapport du commissaire de police, 26 octobre 1931, 4 M 123.

[31] Les élections de 1930 sont provoquées par la mort de Flaminius Raiberti.

[32] *Le Petit Mentonnais* n°45 du 11 janvier 1930.

immémorial" et que, exerçant la médecine depuis trente ans et conseiller municipal depuis vingt-cinq, il n'a jamais eu d'autre souhait que de servir son pays. Ses idées étaient, elles aussi, typiques du républicain radicalisant si répandu à l'époque : "ni révolutionnaire, ni réactionnaire", il se disait attaché au respect de toutes les convictions et toutes les croyances pourvu qu'elles ne cherchassent pas à asservir celles d'autrui. Le rêve d'une humanité rendue meilleure par la connaissance et la justice s'alliait au souhait d'une France "jalouse de sa liberté et éprise de grandeur dans l'ordre matériel, intellectuel et moral". Dans cette lettre, il n'était fait aucune mention explicite de Firpo et des griefs que l'on pouvait avoir contre lui. Toutefois, une phrase, significativement placée en début de texte, doit retenir notre attention.

"Sans ambition, SANS ARGENT[33], uniquement préoccupé de l'intérêt de mon Pays, je me présente à vos suffrages".

L'insistance avec laquelle le candidat indiquait qu'il ne disposait pas d'argent, ne pouvait signifier qu'une chose : le docteur Fornari n'a ni les moyens ni le désir de corrompre ses électeurs ; il ne peut sous entendre qu'une chose : le candidat adverse a, lui, de l'argent et s'en sert pour acheter les voix. L'objurgation aux électeurs de conserver leur indépendance relève des mêmes accusations.

Le thème de la corruption, abondamment développé lors de ces cantonales de 1930 par *Le Petit Mentonnais*, est un classique de la vie électorale à Menton et il a rythmé presque toutes les élections de l'entre-deux-guerres. Cependant, appliqué à Firpo, il prend ici une coloration particulière. Pour les adversaires de Firpo en effet, la cause est entendue : l'argent est fourni par l'Italie fasciste. Firpo est un agent à la solde de Mussolini, chargé de vendre Menton à l'ex-soeur latine devenue ennemie. Les électeurs étaient-ils convaincus que ces accusations étaient sans fondements ? N'y prêtaient-ils qu'une importance limitée ? Toujours est-il que malgré elles et malgré les reproches adressés à la municipalité Bougon, Firpo fut élu conseiller général. Il arriva en tête dans toutes les villes du canton, sauf à Castellar où la population avait voté à 59,61% pour son maire Gaziello. A Menton, Firpo arriva non seulement en tête mais ce fut la seule ville où il obtint plus de 50% (52,23% des suffrages exprimés exactement). Le docteur Fornari venait loin derrière avec seulement 39,41% des suffrages. Les heurts s'accrurent.

Parlant de heurts, nous ne pouvons pas taire plus longtemps "l'affaire Blasco Ibanez". Cet épisode, qui aurait pu n'être qu'une péripétie de plus dans la longue suite des querelles, prit une importance démesurée, au point de connaître un retentissement dans de grands quotidiens nationaux. Il avait commencé avant même les élections cantonales ; en fait, dès l'arrivée de la municipalité Bougon au pouvoir... Voilà de quoi il s'agissait. Blasco Ibanez s'était éteint à Menton en 1928. De son vivant déjà, il était le symbole des valeurs et du combat républicains. Sa mort l'auréola définitivement de gloire auprès des radicaux et des membres de la Ligue des droits de l'homme. Malgré l'indifférence, voire l'hostilité des Mentonnais qui ne pardonnaient pas à l'exilé espagnol son arrogance et ses exigences, le maire Fontana décida, avec l'accord et la contribution de la veuve de l'écrivain, d'ériger dans l'un des jardins publics de la ville un monument à la gloire du défunt. Ce monument, un buste, était achevé quand eurent lieu les élections municipales de 1929. Recouvert d'un drap, il attendait son inauguration dans un square dédié à la reine Victoria. La nouvelle municipalité réunie en conseil buta sur ce problème. L'adjoint Depétris estima que le buste n'avait pas à être placé en ce lieu et que si une statue devait s'élever là, c'était celle de la reine Victoria elle-même. Au contraire, le radical Camaret protesta que même si Blasco avait effectivement été peu populaire à Menton, il était de son vivant commandeur de la Légion d'honneur et un

[33] Ces majuscules se trouvent dans le texte original.

grand francophile. On devait par conséquent laisser le buste en sa place et l'inaugurer promptement. Firpo se rangea à son avis, et le conseil municipal choisit de différer sa décision. Et le buste tomba dans l'oubli apparent. Mais au mois de janvier, une lettre venue d'Argentine donna un tour nouveau à l'affaire et lança la polémique. Informée sans doute par les membres de la Ligue des droits de l'homme, la veuve de Blasco Ibanez écrivait en effet au maire Bougon et lui disait[34]que voyant les attaques dont le buste de son mari était l'objet et sachant que les membres de la nouvelle municipalité étaient les plus violents détracteurs de son mari, elle préférait reprendre le buste et le mettre dans le parc de la villa Fontana-Rosa où avait demeuré Blasco[35]. Cette lettre, de l'aveu même de Bougon, "déplut à la majorité du conseil"[36] par son ton cassant et ironiquement accusateur. Aussi dès le 3 février, l'autorisation de transférer le buste fut donnée sans difficulté. La population mentonnaise dans son ensemble, sembla accueillir cette résolution avec une parfaite indifférence. Il n'en était pas de même des adversaires de Bougon et Firpo. Ceux-ci crurent trouver là l'occasion rêvée d'attaquer la municipalité. Après avoir été une question strictement municipale "l'affaire" Blasco Ibanez devint rapidement politique. Elle s'étendit au département par les prises de position de *L'Eclaireur du Sud-est* et du *Petit Niçois*. Au mois d'avril, de grands journaux nationaux, tels que *L'Oeuvre* ou *La Lumière* en parlèrent. Avec le temps et l'éloignement, les faits grossissaient démesurément. Selon l'hebdomadaire *La Lumière*[37], le conseil municipal de Menton "où sympathisent les amis de Monsieur Marin et les gens d'Action française" ne s'était pas borné à marquer une certaine aversion pour le buste mais avait proféré des injures contre le grand républicain qu'était Blasco Ibanez. Rappelons que si l'on s'en tient strictement aux étiquettes politiques, un seul conseiller municipal de Menton, l'adjoint Depétris, était un "ami de Monsieur Marin", c'est-à-dire un membre de l'Union républicaine démocratique : l'exagération dont faisait preuve *La Lumière* et ceux qui l'avaient renseigné paraissait flagrante. Se gardant d'oublier que Bougon était catholique, le journal n'hésitait pas d'autre part à expliquer le rejet de buste par l'influence de la "réaction cléricale", qui devait garder rancune à Blasco de s'être fait enterrer civilement. Et il concluait "l'enlèvement de ce buste est une honte pour la France républicaine". Dans le même temps paraissaient dans *L'Oeuvre* une série d'articles titrés "Le second exil de Blasco Ibanez".

Qui était à l'origine de ces articles et, en conséquence, des attaques contre la municipalité ? Les autorités policières et municipales désignaient, comme principaux responsables, les membres de la Ligue des droits de l'homme et leur dirigeant Théophile Laurent. La section comptait alors environ cent quarante membres pour la plupart hostiles à la municipalité de droite. Or parmi ces membres, il en était deux qui doivent retenir notre attention : le docteur Camaret et Louis Moreno. Tous deux étaient également membres du conseil municipal et avaient voté contre le déplacement du buste. Depuis, ils entretenaient une opposition ouverte au sein du conseil, et pourrait-on dire, sapaient de l'intérieur l'équipe municipale. La polémique devait encore durer un certain temps, d'autant que les membres de la Ligue avaient lancé une souscription aux niveaux local et national pour qu'un nouveau monument à la gloire de Blasco Ibanez fût élevé à Menton.

Il était dans l'ordre des choses que peu à peu les remous provoqués par cette affaire s'apaisassent. Mais ils devaient avoir encore une conséquence. Lors du traditionnel banquet du 4 septembre, Théophile Laurent prononça devant deux cent cinquante personnalités un discours en l'honneur de la République et de Blasco qui, même après sa mort, était poursuivi

---

[34] A.D.A.M. Lettre de Madame veuve Blasco Ibanez au maire de Menton du 2 janvier 1930, 4 M 121.

[35] Le buste se trouve encore aujourd'hui dans ce parc.

[36] A.D.A.M. Lettre du maire Bougon au préfet du 14 juin 1930, 4 M 121.

[37] *La Lumière* n°154 du 19 avril 1930.

par la haine des hommes politiques réactionnaires locaux. Il présenta ensuite chaleureusement l'orateur suivant comme un grand républicain. L'orateur en question se nommait Henry Torrès. Il allait marquer toute la politique mentonnaise des années trente.

• Firpo et Torrès : deux hommes, deux personnalités, deux attitudes politiques.

Il peut paraître étrange d'avoir choisi de faire ici les portraits croisés de Firpo et Torrès. Torrès vient à peine d'apparaître sur la scène politique mentonnaise. Il y brillera de tous ses feux durant six ans. Au contraire, Firpo va bientôt disparaître et reprendre le travail souterrain qu'il menait avant l'élection de 1929. C'est à peine s'ils auront eu le temps de s'affronter. Et pourtant ces deux figures ont une importance essentielle pour la compréhension de la politique qui avait cours à Menton à cette époque. Firpo est le dernier véritable représentant du particularisme politique de Menton et de la race des notables locaux enracinés dans le terroir. Avec le "parachuté" qu'est Henry Torrès, la politique politicienne et les combats de partis s'installent définitivement à Menton.

La dissemblance entre les deux hommes paraissait complète, jusque dans leur physique. Petit, sec, nerveux, Firpo n'avait rien de commun avec l'homme de haute taille, robuste et bon vivant, à la voix forte et chaleureuse qu'était Torrès. Celui-ci était en effet réputé pour son éloquence et ses manières de tribun qui lui gagnaient les faveurs de la foule. Ces dons avaient fait de lui un avocat renommé ; il avait défendu des inculpés célèbres, parmi lesquels l'anarchiste Germaine Berton, Schwartzbard, qui avait tué l'instigateur des pogroms tsaristes, Galmot, ... Il ne semble pas que Firpo, lui, ait eu des dispositions oratoires particulières. Ayant moins de charisme que Torrès, moins de brillant aussi, Firpo paraissait plus doué pour les manoeuvres souterraines que pour le combat à visage découvert. Ses adversaires le sentaient, eux qui le représentaient comme un masque tirant dans l'ombre les ficelles de personnages évoluant à la lumière. Pour usée qu'elle fut, cette image n'en était pas moins pertinente. Intelligent, doté d'une grande finesse, il semble avoir eu une certaine intuition. Reprenant le jugement porté sur Aristide Briand, on disait de lui "il ne sait rien mais il comprend tout"[38].

Apparemment, le seul point en commun de ces deux personnages était leur goût pour la littérature, et leurs prétentions littéraires. Et pourtant, cela même attestait du fossé qui les séparait. Habitué à la vie mondaine parisienne, Torrès se plaisait à écrire "des dialogues de films, des adaptations de pièces américaines, des critiques dramatiques (...) il collabore notamment à *Gringoire* et à *L'Oeuvre*"[39].

Son principal collaborateur fut longtemps Horace de Carbuccia, le directeur de l'hebdomadaire *Gringoire*. Firpo se consacrait au contraire à la poésie. Ses poèmes, dont une grande partie était écrit en dialecte, consistaient essentiellement en un hymne à la beauté de Menton et un hommage à la finesse de sa langue. Certains de ses poèmes, mis en musique par François Borfiga sont aujourd'hui connus de tous les Mentonnais : C'est le cas d'Ou ver de Mentan (Le val de Menton) qui est devenu "l'hymne" de Menton.

Ce contraste littéraire peut paraître un simple détail. En fait, il est révélateur. Né à Menton, Firpo voue un immense amour à sa terre natale. Elle est pour lui une richesse qu'il aimerait faire prospérer. Sans faire fi de ses ambitions personnelles, on peut affirmer qu'il voulait pour sa ville un avenir radieux et que ce souci lui tenait à coeur. Cet amour touchait non seulement la ville de Menton, mais aussi, nous l'avons vu, sa langue et plus généralement

---

[38] *Le Petit Mentonnais* n°46 du 18 janvier 1930.

[39] Dictionnaire des parlementaires.

ses traditions. En cela Firpo s'apparentait aux mouvements qui se sont développés à la fin du XIXe siècle et qui ont donné naissance en Provence aux Félibres et à Nice à l'Academia Nissarda et autres Amic du Rancher. De même que Victor Rocca n'hésitait pas à composer un sonnet en l'honneur de la pissaladière arrosée de vin de Bellet[40], Firpo chantait les mérites de la pichade et rêvait de fêter ses victoires électorales en dégustant cette spécialité locale en compagnie de ses partisans[41].

En politique, cette adoration du terroir se traduisait de deux façons complémentaires : d'une part Firpo utilisait sa naissance mentonnaise comme argument électoral. Il tablait donc sur ce réflexe que nous avons déjà constaté chez les Mentonnais de voter pour l'un des leurs de préférence à un "étranger". D'autre part, Firpo faisait preuve d'un particularisme actif. Il est difficile pour l'historien de jauger ce qu'était le particularisme de Firpo dans ces années d'entre-deux-guerres. Il faut effectivement essayer de ne pas juger d'après les actions ultérieures de Firpo. Durant la guerre en effet, Firpo présida, avec l'aval des autorités italiennes, "U comitatu de traditiu Mentunasche"[42]. Ses actes et certains de ses discours, dont une phrase resta fameuse "Ou camen de Mentan passa da Milan"[43], le firent condamner à la fin de la guerre pour collaboration avec l'ennemi. Pouvons-nous considérer que déjà avant la guerre Firpo désirait que Menton soit rattaché à l'Italie ? Il est certain que ses adversaires le lui reprochaient. Ils l'accusaient d'être payé par Mussolini et le comparaient avec diverses personnalités italiennes, telles que Mussolini lui-même ou Mazarin[44]. Cependant, il semble qu'à ce moment Firpo rêvait plutôt d'une ville de Menton libre de toute influence et en mesure de préserver ses traditions.

Face à ce particularisme rêvant d'indépendance et replié sur son pays, sa langue et ses traditions, Henry Torrès était l'homme du dehors. Avant de venir à Menton, il s'était présenté dans un certain nombre de circonscriptions, mais avait échoué partout. De plus, avocat parisien, d'origine espagnole, il appréciait, tout comme son ami Joseph Kessel, le cosmopolitisme de la capitale[45]. Les partisans de Firpo en tiraient argument pour dire qu'il ne saurait comprendre Menton. Certains renchérissaient même en disant que, qui plus est, Torrès est juif et que dans ce pays frontalier la présence à un poste de responsabilités d'un "apatride" constituait un danger. Ces propos antisémites, d'abord exceptionnels, devaient se multiplier au fur et à mesure des heurts.

Enfin, alors que Firpo se rattachait plutôt à la droite mais avait le particularisme pour toute idéologie politique, Torrès était de gauche. A quelle nuance de la gauche appartenait-il exactement ? Il est difficile de le déterminer avec précision. "Avocat du Secours rouge international" pour les uns, il paraît tout à fait modéré à d'autres : ainsi lorsqu'en 1935, il décide de se joindre aux organisations du Front populaire, il est considéré par les socialistes comme un "politicien bourgeois". Ses propres déclarations varient également : républicain socialiste en 1931, il est indépendant de gauche aux élections législatives de 1932 et radical en 1936. Il appartenait en fait au centre-gauche. Ses discours exaltaient la République, le combat contre le fascisme.

Ainsi ces deux hommes si différents étaient-ils l'incarnation de deux attitudes politiques opposées...

---

[40] Cité in Ralph Schor, *Littérature et référence identitaires dans le comté*, Cahiers de la méditerranée n°43.
[41] *Le Progrès de Menton* n°172 du 4 avril 1929.
[42] Le comité des traditions mentonnaises.
[43] "Le chemin de Menton passe par Milan".
[44] *Le Petit Mentonnais* n°45 du 11 janvier 1930.
[45] *De Clémenceau à de Gaulle*, Torrès.

Les remous provoqués par "l'affaire Blasco Ibanez" s'estompaient lentement, mais ils laissaient place à des rancoeurs. Le souvenir de ces heurts nourrissaient les querelles et donnaient à chacun des arguments dans la lutte. Les hommes de la gauche s'étaient juré de renverser coûte que coûte la municipalité Firpo. Mais ils étaient conscients de leur principale faiblesse : ils savaient ne pas compter dans leurs rangs de personnalité suffisamment forte et prestigieuse pour remporter les suffrages. Seul Théophile Laurent eût pu peut-être pallier ce manque, mais ce fonctionnaire ne désirait point avoir la lourde charge d'une ville. C'est dans ce contexte que Torrès vint à Menton. Qui lui proposa de venir ? Nous ne le savons pas avec certitude. Habitué à courir la France pour les différentes campagnes auxquelles il avait participé, il ne vit sans doute point d'obstacle à venir à Menton. Accompagné de sa femme Suzanne, il loua la villa La Pointe au Cap-Martin. Autour de lui se groupaient les membres de la Ligue, les électeurs resté fidèles à Fontana, et toujours Camaret et Moreno qui avaient définitivement tourné le dos au reste du conseil municipal... De prime abord, peu d'observateurs crurent à une possible victoire de l'avocat sur le conseiller général en place, Firpo. Certes, tous reconnaissaient les dons d'orateurs de Torrès. Mais ses échecs électoraux successifs, son arrivée récente à Menton et son ignorance de fait des réalités politiques mentonnaises semblaient constituer des obstacles trop importants. Insensible à ces pronostics, Torrès entreprit de donner un cycle de conférences. Significativement, la première était consacrée à un éloge de Blasco Ibanez, preuve que Torrès continuait dans le droit-fil des heurts qui avaient précédé sa venue.

Les résultats du premier tour des élections cantonales ne créditaient l'avocat que d'un très léger avantage. Mais au second tour l'écart s'accrut : Torrès obtint 45,16% tandis que Firpo devait se contenter de 37,2%.

la victoire de Torrès fut aussitôt contestée, et un dossier de pourvoi fut formé à son encontre : il était en effet accusé par plusieurs personnes de corruption et de diffamation à l'égard de Marcel Firpo. Ces plaintes étaient extrêmement sérieuses et graves. Cependant, après examen, le préfet conclut que l'on ne pouvait, faute de preuves suffisamment convaincantes, les prendre en compte.

Torrès fut donc élu, à la stupéfaction d'une partie des observateurs et des électeurs. C'est alors que les véritables intentions du nouvel élu, et plus encore de ceux qui le poussaient, se découvrirent pleinement : leur véritable but, encore caché jusque là bien qu'aisément prévisible, était d'amener la municipalité à démissionner. Une entrevue entre Torrès et Bougon eut lieu et enleva toute illusion à ceux qui pouvaient encore croire que cette élection n'aurait point de retombées sur la municipalité. Cependant, il fallait plus que la défaite du "maire in partibus" pour renverser cette municipalité. Et c'est sans doute pour cela que Torrès entreprit de conquérir le fauteuil de député.

Durant cette campagne les positions politiques se durcirent. Le parti radical entreprit de former une section, ce qu'il n'avait jamais réussi auparavant ; les relations se tendirent à nouveau entre catholiques et anticléricaux et Marestan commença de donner des conférences sur les crimes de l'Eglise ; Henriot et Ybarnegaray organisèrent également des conférences très suivies pour le compte de la Fédération républicaine. Dans cette atmosphère encore alourdie par la haine entre firpistes et autres, il était naturel que les polémiques fussent violents. Forte de la brillante conduite du candidat Bastianelli durant la guerre, la droite n'hésita pas à publier un document militaire affirmant que Torrès avait déserté lors de son service militaire. Torrès protesta que ce document était faux... Mais un doute, en fait, persista ; Torrès était la cible privilégiée de tous les autres candidats. Gilli, "l'enfant du pays", attaquait avec virulence cet étranger à la solde de Moscou. Et le camarade Henri Rouxel, un

communiste né en 1906, membre des Amis de l'U.R.S.S., décrivait Torrès comme un "aventurier politique de la pire espèce qui n'abusera pas un seul ouvrier par sa démagogie".

Torrès ne se laissait pas faire et lors des meetings, il lui arrivait fréquemment d'assimiler Bastianelli à l'extrême-droite et à la Camora... Mais les violences n'étaient pas seulement verbales. A la fin du mois d'avril, c'est-à-dire quelques jours seulement avant le scrutin, un incident éclata lors d'une réunion de Torrès. Le compte-rendu du *Petit Niçois* indique que, alors qu'il arrivait seul au pied de l'estrade, Torrès fut "renversé et piétiné" par une douzaine de turcos sous le regard de Bastianelli. Relevé, il s'employa à retenir ses amis accourus. Le soir même, alors que Torrès tenait une réunion dans le garage Oberto, des hommes recrutés par Bastianelli à Toulon et Marseille frappèrent certains assistants et lancèrent des gaz lacrymogènes[46]. De son côté, *L'Eclaireur* donnait une version un peu différente, indiquant que s'il était vrai que Torrès avait été un peu molesté, ses partisans avaient frappé précédemment des électeurs de Bastianelli et traité ce dernier de fasciste.

D'autres incidents furent à déplorer au cours de cette campagne, dont la rixe qui éclata entre Jean Aicardi et Ange Gaggero, lors de laquelle Aicardi fut blessé d'un coup de revolver On chuchotait même que le trésorier de Bastianelli, Perrin, trouvé noyé, avait été tué par le "baron" de Lussats, agent électoral de Torrès[47].

Vint le jour du vote. Torrès arrivait nettement en tête dans la quatrième circonscription. Il obtenait en effet 52,92% des suffrages exprimés sur l'ensemble de la quatrième circonscription alors que Bastianelli n'en recueillait que 35,40%. Cependant, il faut préciser que l'écart était bien moins important à Menton même, où Torrès ne l'emportait qu'avec un avantage de 6% sur son adversaire : 51,19% des suffrages s'étaient portés sur son nom contre 45,9% sur Bastianelli. Ces chiffres étaient d'autant plus éloquents que la participation avait été très importante et légèrement plus forte à Menton (84%) que dans l'ensemble de la circonscription (80,35%). Cette victoire remplit d'une joie immense les partisans de Torrès. *Le Petit Niçois* clamait que malgré la pluie jamais victoire républicaine n'avait été plus acclamée. "Une grande victoire d'idées, la gauche contre la droite"[48].

Ainsi le clivage gauche-droite, jusque là assez atténué, s'affirmait. Cependant, les problèmes municipaux n'avaient bien sûr pas disparu du jour au lendemain. Au contraire cette élection de 1932 était décisive...

Au cours de la campagne électorale des législatives, la municipalité Bougon avait, plus ou moins ouvertement, pris le parti de Bastianelli. Tout l'y portait : ses opinions mais aussi la rancoeur contre celui qui avait ôté à Firpo son siège de conseiller général. De son côté, Torrès ne cachait pas son antipathie pour cette municipalité réactionnaire : ce n'était un secret pour personne que, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Torrès et ses amis voulaient renverser la municipalité. Ses éloges de Blasco Ibanez pour ne parler que d'eux, étaient des attaques à peine déguisées. La victoire de Torrès, au terme de cette campagne houleuse, devait sonner le glas de la municipalité. Dès le 2 mai, juchés sur des camions, porteurs de balais et de vestes, les adversaires manifestèrent devant la mairie en chantant et en poussant des cris hostiles à la municipalité, dont "Démission, démission!", malgré les appels au calme lancés par Bougon. Leur nombre fut estimé à cinq mille environ par le commissaire de police[49]. Au sein même du conseil municipal, Camaret et Moreno insistaient auprès de

---

[46] *Le Petit Niçois* du 30 avril 1932.

[47] Cette affirmation est reprise dans *La Défense Mentonnaise* n°23 du 7 avril 1934.

[48] *Le Petit Niçois* du 3 mai 1932.

[49] A.D.A.M., Rapport du commissaire de police du 2 mai 1932, 3 M 194.

Bougon pour qu'il "s'incline devant le suffrage universel". Bougon protesta contre ce qu'il appelait la canalisation du suffrage universel.

A 17h30, la mairie fut investie. Tandis que Camaret et Moreno annonçaient la démission de la municipalité, des groupes de manifestants, montés à l'étage de la mairie, paraissaient à la fenêtre en chantant la Marseillaise.

Des "élections municipales complémentaires" furent organisées. Fontana renonça à se présenter et conseilla à ses amis de développer leurs efforts dans le sens de la conciliation. Les Torrèssistes mirent en place un Comité républicain d'apaisement et de relèvement économique de Menton. Cependant l'apaisement n'eut guère lieu car des discordes éclatèrent, Camaret et Moreno accusant Bougon et Firpo d'être "uniquement inspirés par une animosité et des rancunes strictement personnelles"[50].

Les élections eurent lieu le 5 juin. Le docteur Camaret fut élu maire, et toute sa liste fut élue avec lui. Sur qui pouvait s'appuyer cette nouvelle municipalité arrivée à la tête de Menton dans des conditions délicates ? La présence en son sein de cinq anciens conseillers municipaux de Fontana ne doit pas nous laisser croire que Fontana et les Fontanistes se rangeaient tous à ses côtés. Certes, tant qu'il s'était agi de jeter Bougon et Firpo à bas, il en avait été ainsi. Mais très rapidement, ils prirent, semble-t-il, leurs distances avec Camaret. Il est d'ailleurs courant de rencontrer dans la presse de l'époque les trois mots Firpistes, Fontanistes et Camaretistes. Le plus influent des cinq anciens conseillers municipaux de la municipalité Fontana, le docteur Théophile Fornari, devait se fâcher assez rapidement avec Camaret et même conduire plus tard des manifestations populaires réclamant sa démission.

Alors, par qui était soutenue la municipalité Camaret ? Son principal atout, son principal protecteur était bien sûr Torrès dont les victoires successives avaient permis son avènement au pouvoir. Conseiller général, député, Torrès bénéficiait d'une tradition bien établie dans les Alpes-Maritimes, qui conférait au député ou au conseiller général une magistrature morale et politique indéniable sur le reste du personnel politique[51]. Avec Torrès, c'était aussi la Ligue des droits de l'homme qui apportait son soutien à la municipalité.

De tous ces appuis, Camaret et ses amis avaient bien besoin. Tous les partisans de Firpo, la droite toute entière indignée par la chute de la municipalité Bougon, se dressaient contre eux.

C'est en effet au cours de cette période que se formèrent à Menton les sections du Parti radical, de la Fédération républicaine, de l'Action française, des Jeunesses patriotes et des Croix de feu. Chacune de ces sections entreprit de propager son message. Aussi le nombre de journaux locaux augmenta-t-il et les réunions et conférences se multiplièrent. Et ces nouvelles sections constituées de Mentonnais rentrèrent dans le champ des querelles municipales mentonnaises. Ces dernières facilitaient d'ailleurs parfois la mise en place d'une nouvelle section à Menton, les adversaires cherchant un appareil et des structures établies sur lesquels appuyer leurs attaques. Ainsi, de plus en plus, la gauche se rangea aux côtés de Camaret-Torrès et la droite sur les noms de Bougon-Firpo pourtant rentrés dans l'ombre.

L'époque n'était pas aux articles nuancés, à la magnanimité, à la mesure. Les polémistes ne reculaient ni devant les injures, ni devant les accusations les plus éhontées. Les appels au meurtre eux-mêmes pouvaient être utilisés, assez rarement il est vrai. A Menton, le ton monta lors des réunions et des conférences, les harangues se firent plus vives. Mais c'est dans la presse écrite que la violence se déchaîna. L'exemple le plus caractéristique de cette

---

[50] A.D.A.M. Affiche du Comité républicain d'apaisement et de relèvement économique de Menton, 3 M 305.

[51] *La tradition politique localiste dans les Alpes-Maritimes (1860-1968)*, Basso, p. 9.

presse était *La Défense Mentonnaise*. Ce journal apparu en 1932 était farouchement hostile à la municipalité Camaret et à Torrès. Mais, gagné par la violence ambiante, il ajouta à la polémique l'insulte et la menace. Torrès était bien sûr la cible privilégiée du journal : pour ses promesses non tenues, pour son appartenance à la gauche, mais aussi parce qu'il était juif franc-maçon. *La Défense Mentonnaise* ne cessait de le rappeler. Reprenant l'accusation de corruption lancée contre l'avocat lors des campagnes électorales de 1931 et 1932, elle affirmait que Torrès n'avait été élu que grâce à l'argent de la "juiverie internationale", "la maquerelle immonde de cette République qu'elle a encanaillée"[52]. Les juifs avaient, toujours selon le journal intérêt à cette élection : Torrès devait tenir pour eux cette région frontalière face à Mussolini qui leur avait en 1930 porté un grave coup en démantelant "une organisation occulte juive". De plus, en contrôlant cette région très catholique, les juifs voulaient accélérer la destruction de la religion, condition sine qua non de leur puissance. Ce genre de raisonnement fut développé dans une suite d'articles intitulés "le péril juif". Une seconde série d'articles fut consacrée au péril franc-maçonnique. Celui-ci inquiétait particulièrement *La Défense* car il lui semblait avoir déjà ravagé la municipalité : "Depuis l'arrivée au pouvoir des Camaret et compagnie, la franc-maçonnerie a fait un tel mal à Menton, qu'il est du devoir de ceux qui veulent, sérieusement, le redressement moral, économique et financier du pays, de dénoncer cette officine de mort où, sous la férule d'un primaire hypertrophié, un brelan de bons-à-rien, parce que bons-à-tout ; de juifs véreux ; d'anciens tenanciers de maisons closes, donne des ordres à un conseil municipal d'eunuques, pour asseoir, sur la ruine de notre patrimoine et nos finances, le triomphe du Grand-Orient"[53].

Minée par les juifs, menacée par les Franc-maçons, Menton agonisait. Pour la sauver, *La Défense* aurait souhaité employer une solution radicale : "s'il fallait libérer, radicalement, Menton comme la France, comme la République, comme le monde entier, de tout retour des forces mauvaises, il faudrait alors, étrangler le dernier franc-maçon avec les boyaux du dernier juif"[54].

Mais reconnaissant l'impossibilité de mettre en oeuvre cette solution "parfaite" (!), elle se contentait de souhaiter la ruine de la municipalité Camaret.

De toute part d'ailleurs les accusations pleuvaient sur cette municipalité. Accusée d'incurie, elle se voyait reprocher pêle-mêle d'entretenir un bataillon de chômeurs professionnels "tantôt agents provocateurs, tantôt hommes à tout faire"[55], de pratiquer le népotisme, et crime inexpiable en temps de chômage, ne pas employer en priorité des Français, ou plutôt de ne pas employer en priorité les Mentonnais. Ses adversaires considéraient Camaret comme un homme sans grande envergure, une marionnette entre les mains de Torrès et de ses amis. Certains membres éminents du conseil municipal passaient également du côté adverse. Le cas le plus caractéristique fut celui du docteur Théophile Fornari qui démissionna en 1934 en disant ne plus vouloir cautionner une municipalité corrompue. Nous ne sommes pas en mesure de préciser à quel point ces accusations étaient fondées. Il est certain que la gestion de la ville devait être particulièrement difficile à ce moment, car la crise mondiale frappait durement Menton, et le chômage, inconnu jusque là, sévissait. De plus, il nous faut tenir compte de la partialité des attaques, de la mauvaise foi de certains. Cependant, ces attaques étaient si nombreuses, et surtout les scissions et les attaques si violentes au sein même du conseil municipal, que nous devons en conclure qu'au moins une partie des accusations était fondée. Le témoignage d'un docteur Fornari, dont la réputation

---

[52] *La Défense Mentonnaire* n°13 du 27 janvier 1934.
[53] *La Défense Mentonnaise* n°17 du 16 décembre 1933.
[54] *La Défense Mentonnaise* n°14 du 3 février 1934.
[55] *La Défense Mentonnaises* n°6 du 9 décembre 1933.

d'intégrité et d'honnêteté était au dessus de tout soupçon, doit être considéré comme une preuve suffisante.

Les incidents se multipliaient, mais la crise la plus grave devait éclater à propos de la construction du nouveau casino. C'est elle qui, au cours de nos rencontres avec les anciens témoins, nous fut racontée avec le plus d'animation et de vigueur, elle qui divisa, et le terme n'est pas trop fort, les Mentonnais, elle enfin qui provoqua la chute irréversible de Camaret.

A l'origine de cette affaire, il y a un différend entre la mairie de Menton et les administrateurs du Grand casino de Menton, le Kursaal, magnifique édifice construit au long des Jardins Biovès[56]. Le concessionnaire du casino avait pendant deux saisons consécutives laissé l'établissement fermé. Aussi une sanction du Tribunal de commerce l'avait déclaré déchu de ses droits. Le Kursaal étant fermé et plutôt que de chercher un nouveau concessionnaire, la municipalité Camaret décida de construire un nouveau casino municipal. Son but était alors selon ses dires de rendre à Menton sa prospérité grâce à la présence d'un établissement de jeux de qualité, et, parallèlement, de donner par cette politique de grands travaux de l'emploi aux chômeurs. L'opposition rétorquait qu'il suffisait de se servir du casino déjà construit sans entreprendre de nouvelles dépenses. Mais les protestations devinrent cris de fureur quand fut connu l'emplacement du futur casino. La municipalité Camaret envisageait en effet d'édifier ce bâtiment au bord de mer face aux Jardins Biovès, là où se trouvait alors un jardin public et un kiosque où l'on venait entendre la musique chaque après-midi. Le projet ne fut dès lors plus appelé par ses détracteurs que "le scandaleux projet de Menton", le "projet du vandale" qui voulait ravager la beauté de Menton, "la plus belle parure de Menton". On insistait surtout sur la magnifique perspective qui permettait aux promeneurs se trouvant dans les Jardins Biovès d'admirer à la fois la montagne et la mer et qui allait être détruite si le projet était réalisé. La protestation émise par l'église anglicane voisine qui s'élevait contre la présence d'un temple d'argent à côté d'elle aviva encore la querelle. Non content de ravager la beauté de Menton, Camaret voulait-il scandaliser les touristes anglais et la communauté anglaise ?

Cependant, Camaret, décidé à ne pas se laisser impressionner, avait déjà choisi un architecte, Roger Seassal, prix de Rome, et pressenti un certain Chauvelot pour exploiter le casino. Ses adversaires décidèrent alors de "frapper un grand coup". Le 20 août, une manifestation avait lieu, conduite par le docteur Fornari et Marcel Firpo, oublieux de leur querelle personnelle pour s'unir contre Camaret. Les sources sont ici contradictoires, mais il semble que les manifestants, qui devaient initialement se contenter de déposer une gerbe dans les Jardins Biovès menacés, se soient ensuite dirigés vers la mairie au cri de "démission"'... Le rapport de la gendarmerie précise que les portes de la mairie étaient cadenassées et l'escalier devant la porte d'entrée gardé par une vingtaine d'agents. Selon Madame Camaret : "Il y avait Chiérico... le docteur Fornari qui criaient "Démission, descends, lâche ! "Madame Gilli a crié "Empoisonneur"[57].

Appelés par Moreno, la police et la gendarmerie intervinrent. Une dizaine de personnes furent arrêtées pour outrage à magistrats, entraves à agents de police, coups et blessures.

A Menton, les partisans de la municipalité avaient réellement craint, semble-t-il, de la voir renverser comme celle de Bougon l'avait été en 1932. L'atmosphère se dégradait de plus en plus : les oppositions s'exacerbaient, et l'affaire divisait véritablement la ville : des familles se fâchèrent, des fiançailles se rompirent, des frères se battirent à ce propos. Des

---

[56] Ce casino est appelé aujourd'hui "Palais de l'Europe".

[57] A.D.A.M. Rapport du commissaire de police du 22 août 1933, 4 M 132.

exaltés allèrent même jusqu'à envoyer anonymement des lettres d'insultes et de menaces à Camaret, dont nous extrayons quelques phrases : "Allez mes agneaux, continuez votre oeuvre de destruction, quand elle sera achevée, si vous l'achevez jamais, on vous fera la peau (...). Au revoir, vieux sadique, profite de tes derniers jours"[58].

Les journaux locaux continuaient chaque jour leur duel. Et comme quand il s'était agit du buste de Blasco Ibanez, les querelles locales recevaient un écho plus ou moins lointain dans les journaux nationaux : *Le Journal des Débats, Comoedia, L'Ordre* s'élevaient contre "des affairistes éhontés"... Ce duel quotidien devait continuer durant tout le mois de septembre. Le banquet du 4 septembre provoqua des commentaires sans fin. Il nous est difficile de nous rendre compte combien la pression quotidienne des deux journaux était pénible et alimentait et attisait les haines. Cependant, le casino se construisait petit à petit. Il ne restait à ses adversaires que la possibilité de se moquer de sa forme, de son exiguïté et de la série de concessionnaires-fantoches qui se succédaient.

Apparemment, la municipalité Camaret triomphait. Son projet était reconnu et mené à bien. En fait, elle se déchirait. Tous les conseillers municipaux n'avaient point fait bloc autour du maire dans la tempête. Les décisions devinrent de fait de plus en plus difficiles à prendre. Souvent seule l'abstention de certains conseillers permettait de statuer... Même lorsque les articles et les disputes se firent moins fréquentes, les séquelles de cette crise restèrent importantes et sensibles. Effectivement rien n'était réglé : moins bruyante, plus insidieuse, la polémique continuait, empêchant les Mentonnais de se raccommoder... Au même moment, une autre "affaire" éclatait en France et provoquait de graves remous : l'affaire Stavisky. Curieusement, elle eut à Menton de lourdes conséquences. Comme partout en France, l'antisémitisme s'accrut, et donc la haine envers Torrès qui perdait parallèlement l'un de ses meilleurs soutiens, le ministre des colonies Dalimier compromis. La fusillade du 6 février 1934 scandalisa certains pendant que d'autres, inquiets pour la République, se liguaient pour la défendre. Tout cela était classique. Ce qui le fut moins, ce fut le lien que l'on établit rapidement entre Torrès et l'affaire Stavisky. Parmi les comparses accusés se trouvait en effet Gaëtan de Lussats. Tous savaient que ce dernier avait été agent électoral de Torrès. De là à supposer que Torrès était lui aussi mêlé à cette affaire, il n'y avait qu'un pas que les ennemis de l'avocat franchirent allégement. Toujours malveillante, *La Défense* n'hésita pas à aller plus loin. De Lussats et son complice Carbone dit Venture étaient incriminés dans l'assassinat du conseiller Prince, déposé anesthésié sur une voie ferrée. *La Défense* rapprocha cette mort de celle de Perrin, le compagnon de Bastianelli, mort noyé en 1932. Elle reprit ce qui n'avait été à l'époque qu'une rumeur vite abandonnée pour en faire une accusation féroce, citant à l'appui de ses dires des articles de *L'Action française* et de *L'Humanité*[59].

C'est dans cet état d'esprit que se déroula l'année 1934 et que Menton s'achemina vers les élections municipales de 1935. Lassés des attaques, des rixes et des phrases tonitruantes ou assassines, les Mentonnais désiraient en finir et résoudre une fois pour toutes le problème. Ils rêvaient de réunir à nouveau la population de Menton.

Or, pour réunir les Mentonnais, il n'y avait qu'un nombre de solutions réduites. La première consistait à croire contre toute évidence qu'un jour la population toute entière allait se ranger du côté de l'un ou l'autre adversaire. Cependant les griefs accumulés de part et d'autre rendaient cette hypothèse inconcevable. Seule restait la possibilité de présenter aux élections municipales un candidat n'appartenant à aucune des factions en présence. A Menton

---

[58] A.D.A.M. Rapport du commissaire de police du 26 août 1933, 4 M 132.
[59] *La Défense* n°23 du 7 avril 1934.

toutes les personnalités avaient pris parti, à un moment ou à un autre de la lutte. Il ne restait donc qu'à trouver une personne de l'extérieur. Le choix se porta donc sur Jean Durandy.

Né le 2 octobre 1894, Jean Joseph Louis Durandy a quarante ans lors des élections de mai 1935. Encore jeune mais déjà expérimenté, il paraît être l'homme d'action dont Menton a besoin. Licencié ès sciences, ingénieur de l'Institut électrotechnique de Grenoble, il est à ce moment administrateur délégué de la Société anonyme des travaux ciment Thorrand & Cie. Il a acquis dans l'industrie du bâtiment une certaine renommée qui lui a fait obtenir les charges d'expert auprès du tribunal civil et du tribunal de commerce de Nice. Il est enfin consul à Monaco[60]. Ses états de services militaires sont bons et qui connaît le prestige dont avaient joui durant la guerre les aviateurs mesurera l'avantage que donne à Durandy son ancienne appartenance à l'escadrille 274 avec le grade de sous-lieutenant.

Tel quel, Durandy possédait bien des qualités qui semblaient le prédisposer à être un maire de Menton. Bien qu'il ne fût pas natif de Menton, il n'était pas vraiment étranger dans cette ville. Il s'était en effet marié avec Mademoiselle Sue, issue d'une famille mentonnaise et petite nièce du général de Bréa, que Menton s'enorgueillissait d'avoir vu naître. Sa candidature pouvait donc recueillir les suffrages de ceux qui votaient uniquement pour "des enfants du pays", d'autant que Durandy était propriétaire de trois maisons à Menton : son domicile 2 rue de Bréa, une maison rue Saint-Michel et une autre dans la vallée du Careï. Propriétaire, il disposait d'une fortune personnelle estimée à quatre cent mille francs[61] qui, sans être très importante, lui permettait de faire bonne figure au cours d'une campagne électorale et laissait espérer aux électeurs qu'il ne demanderait, une fois maire, aucun subside. Politiquement, Durandy ne s'était jamais mêlé des querelles municipales. Appartenant à la droite classique, il ne manquerait pas d'obtenir le soutien des Lüjambos et de tous ceux qui, détestant Torrès et Camaret, avaient fait l'amalgame entre la gauche et ces élus.

Néanmoins, le fait que Durandy appartînt à la droite était également une faiblesse pour lui. Depuis le 12 février 1934, les gauches tentaient de se rapprocher pour former ce "front commun" qui allait devenir le Front populaire. Aussi l'opposition avec la droite s'était faite plus radicale. Les menaces nazie et fasciste se faisaient aussi plus pressantes et la gauche avait tendance à considérer toute personne de droite comme un nazi en puissance ou comme un nazi véritable. A Menton, l'unification des gauches avait été précoce et les dirigeants ne voyaient pas d'un bon oeil ce Durandy républicain national et entouré d'hommes de la droite classique.

Malgré cette faiblesse, Durandy disposait de suffisamment d'atouts pour se lancer sans crainte dans la lutte.

Aux élections municipales se présentèrent des communistes et des socialistes, mais ce qui passionnait l'opinion, c'était bien évidemment la composition des deux listes les plus importantes, celle de Durandy et celle de la municipalité. Cela n'allait pas sans poser de graves difficultés. Les partisans de la municipalité hésitaient à choisir Camaret comme tête de liste : ils étaient en effet conscients de l'impopularité de ce personnage, et craignaient de voir certains électeurs se détourner d'eux uniquement à cause de ce nom. Mais devant l'absence de tout autre candidature, les membres du bloc républicain mentonnais décidèrent que Camaret se représenterait avec presque tous les conseillers sortants[62]. En fait sur les vingt-sept personnes composant la municipalité Camaret, onze seulement acceptèrent de se présenter à nouveau aux côtés de celui-ci. Ces défections sont à elles-seules le signe des rivalités et des

---

[60] La fiche de renseignements établie par la police indique consul de Monaco. Il semble qu'il s'agit d'une erreur.

[61] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial du 25 avril 1935, 3 M 312.

[62] A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial du 27 avril 1935, 3 M 312.

querelles qui déchiraient le conseil municipal ; elles dénotaient également la lassitude de certains conseillers face aux accusations et aux railleries qui leur étaient lancées. La liste Durandy s'était formée avec moins de difficultés. Parmi les personnes appartenant à cette liste Républicaine nationale et d'intérêts locaux, quelques personnalités attiraient l'attention : d'abord trois transfuges, conseillers municipaux sortant, appartenaient à cette liste : le docteur Fornari, Louis Corso, Antoine Gioan. Leur présence devait permettre de rallier un certain nombre d'anciens électeurs de gauche. L'ambiguïté de cette liste, ou au contraire ses possibilités d'unification, étaient d'ailleurs là : aux côtés de vieux républicains tout pétris de l'esprit des Lumières comme le docteur Fornari, on y trouvait des hommes de droite tel Durandy lui-même mais aussi des membres de ligues d'extrême droite : le docteur René Galavielle était l'un des dirigeants de la section des Jeunesses patriotes et Auguste Maccari militait aux Croix de feu. On pouvait dès lors douter qu'une fois la municipalité Camaret vaincue ces hommes de convictions si différentes resteraient liés.

Les professions de foi ne cachaient pas que le vote se ferait moins pour ou contre un programme que pour ou contre la municipalité sortante. Chacune évitait d'ailleurs les termes de droite et de gauche, et s'attachait à garder cette élection sur un terrain exclusivement municipal. Ainsi, effrayés ou plutôt troublés de la montée de la violence et de l'exacerbation des pressions politiques, les Mentonnais avaient cherché, plus ou moins consciemment à revenir aux anciennes pratiques électorales où seules les querelles municipales comptaient, à l'exclusion de toute idéologie politique. Mais l'évolution qu'avait connue la vie politique à Menton était irréversible. Les professions de foi avaient beau éviter toute allusion aux clivages politiques, la campagne électorale fut marquée par les affrontements entre militants du Front populaire et ligueurs. Avant même que ces affrontements aient eu lieu d'ailleurs, un fait divers alourdit considérablement l'atmosphère : il s'agissait de l'assassinat de Jean Alposso dit Jeannot, qui provoqua d'importants remous. Né le 5 décembre 1895, Jean Alposso appartenait aux milieux sportifs de la boxe en temps que manager, mais aussi au "milieu" puisqu'il était tenancier d'une maison close, le Crystal Palace. De plus, il appartenait au corps des agents électoraux. Il avait été arrêté en 1932 à la veille du scrutin, pour avoir tiré un coup de feu sur des opposants, et incriminé dans l'affaire Prince. Dans la nuit du 27 au 28 avril, il fut assassiné de deux coups de fusil. Ce meurtre inquiéta fortement la population mentonnaise. Il accrut les tensions.

Comment espérer dans ces conditions que le scrutin pût ramener l'union ?

Le premier tour de l'élection eut lieu le 5 mai. La liste Durandy arriva en tête avec dix-neuf élus sur vingt-sept, les autres sièges restant en ballotage. A droite retentissaient les cris de joie. Elle tirait d'ailleurs ses conclusions du vote : "le vaincu du 5 mai, c'est Torrès"[63]... Le 12 mai, le second tour eut lieu et le reste de la liste Durandy fut élu. Camaret renversé, Torrès qui avait été remarquablement discret durant toute cette campagne devenait la prochaine cible. C'était en tout cas la conclusion du préfet : ce vote constitue "un avertissement sérieux pour Maître Torrès"[64]. Moins d'un an plus tard devaient en effet avoir lieu les élections législatives.

L'approche des élections de 1936 et la passion qu'elles soulevaient dans tout le pays ne permettaient pas au calme de revenir. De plus, les heurts des organisations de gauche avec la municipalité commencèrent très vite.

---

[63] *La Défense Mentonnaise* n° 64 du 11 mai 1935.

[64] A.D.A.M. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur du 15 mai 1935, 3 M 312.

A Menton, l'union des gauches fut étonnamment précoce, et toutes les organisations de gauche, y compris le parti radical, avaient formé un Front populaire dès le 16 juin 1935. Parallèlement, les organisations de droite multipliaient réunions et conférences.

En 1934 déjà, des crises avaient éclaté à Menton entre partisans du Front populaire et partisans du Front républicain. Le 26 juin 1934, à l'issue d'une réunion des Jeunesses patriotes, un professeur mentonnais du nom de Guidicelli blessait un antifasciste italien d'un coup de revolver. Sa condamnation par le tribunal à deux cents francs d'amende provoquait la colère de la gauche indignée par tant de mansuétude : elle devait rester le symbole de l'injustice profonde du système judiciaire, et la "preuve" de la partialité des pouvoirs.

Après les échauffourées qui avaient eu lieu au cours de la campagne des élections municipales de 1935, la nouvelle municipalité connut un temps de grâce. Celui-ci devait être rompu dès le mois de juin. Loin de réussir à réconcilier les Mentonnais, Durandy, par son opposition au Front populaire devenait l'artisan de nouveaux heurts. Comme son prédécesseur, il n'hésitait pas à croire ses adversaires capables d'attaquer la mairie et n'imaginait pas un instant de rencontrer les dirigeants de gauche et de s'entendre avec eux. Tout entier dominé par la politique, il ne songeait point à apaiser les passions, transgressant ainsi les serments prononcés lors de la campagne électorale.

Dès cet instant, la gauche que nous avions vue un moment divisée sur l'attitude à tenir vis-à-vis de Durandy ne connut plus d'hésitations. De fait, dans *Le Front Populaire*, l'organe qui naissait au mois d'octobre 1935, chaque page était une attaque ou un jugement méprisant porté sur Durandy, "cet homme petit de taille, grand d'appétits, figure ronde, esprit obtus", sur ses actes, "une politique de favoritisme, de partialité et d'incohérences"[65] et sur les autres conseillers municipaux "l'âne, les vaches et les moutons. Ce n'est plus un Hôtel de ville, c'est une véritable écurie"[66].

Les rédacteurs n'hésitaient pas à dénoncer la camora agissant sous le couvert de l'autorité de Durandy ; ils utilisaient les moindres incidents pour réclamer la démission du "Niçois Durandy". Des deux côtés, les menaces se faisaient plus précises, moins voilées : une militante d'extême-droite, Mademoiselle Bertillon, ne disait-elle pas des communistes, "N'hésitez pas à taper dessus quand vous les rencontrerez"[67]. Quant au Front populaire, on pouvait y lire des aphorismes comme celui-ci : "Pour un oeil, les deux yeux. Pour une dent, toute la gueule"[68].

A moins qu'une émotion populaire renversât la municipalité, l'heure des règlements ne pouvait être que celle des législatives.

Les législatives de 1936 avaient donc une double signification : il s'agissait d'une part de choisir entre les deux blocs et d'autre part de chasser une personnalité. Les anciens adversaires de Camaret espéraient la défaite de leur vieil ennemi, celui qu'ils appelaient le juif errant, Henry Torrès. Les hommes du Front populaire souhaitaient que ce qui s'était passé pour Bougon ait lieu pour Durandy, que la droite fut battue et que la municipalité fut obligée de démissionner.

Torrès restait le candidat de la gauche après son adhésion le 4 septembre 1935 au Front populaire. Devant cinq cents personnes, et malgré les conseils de son agent le baron de Lussats, Torrès avait fait l'éloge du Front populaire et apporté son soutien le plus entier à

---

65 *Le Front Populaire* n°1 du 5 octobre 1935.

66 *Le Front Populaire* n°7 du 16 novembre 1935.

67 A.D.A.M. Rapport du commissaire spécial du 22 février 1936, 4 M 148.

68 *Le Front Populaire* n°4 du 26 octobre 1935.

l'union des gauches[69]. Néanmoins, chaque parti de gauche décida de présenter son propre candidat au premier tour, s'engageant à se désister au second tour en faveur du candidat le mieux placé. Les communistes étaient représentés par Paul Laroche, directeur du *Cri des Travailleurs*, et les socialistes par Stéphane Salabelle. Tous deux étaient presque inconnus à Menton et n'avaient de ce fait que peu de chances de recueillir des suffrages. L'intérêt se portait donc avant tout sur Torrès.

A droite, il fallait, en dépit de toutes les rivalités, choisir un candidat susceptible d'attirer les voix des Lüjambo de toutes tendances et capable de vaincre Torrès. De nombreuses voix s'élevèrent en faveur de la candidature de Hennessy. Qui était donc Jean Hennessy ? Il portait le nom d'une des plus grandes maisons de cognac de France, et de ce fait était en possession d'une immense fortune. Né en 1874, il avait en 1936 soixante-deux ans et paraissait donc considérablement plus âgé que Torrès qui ne comptait à cette époque que quarante-cinq ans. Entré en politique dès 1906 en devenant conseiller municipal de Saint-Brice (Charente), il possédait une longue expérience des milieux parlementaires, ayant été élu député de la Charente sans interruption de 1910 à 1932. En 1932 en effet, il avait perdu son siège au profit de l'ingénieur Malet. C'est pourquoi il avait décidé de changer de circonscription, et désirait tenter d'obtenir le siège de député des Alpes-Maritimes en 1936. Brillant parlementaire, défenseur de la décentralisation et de la Société des Nations, Hennessy jouissait d'une excellente réputation. Délégué adjoint de la France à la S.D.N., il fut nommé ambassadeur à Berne en 1924. Il fut aussi ministre de l'agriculture sous Poincaré, dans le onzième cabinet Briand, et dans le premier ministère Tardieu... Alors que Torrès était arrivé à Menton précédé d'une réputation prestigieuse d'avocat et du souvenir moins prestigieux de ses nombreuses défaites électorales, Hennessy vint à Menton, avec la renommée d'un grand parlementaire. Ce n'est pas sans importance : certes les années 30 avaient fait souffler sur la France une vague d'antiparlementarisme ; mais l'expérience de Hennessy restait de bon augure car elle laissait espérer qu'il saurait défendre les intérêts de sa circonscription. De plus, son attachement à la S.D.N. et à la paix ne pouvaient que rassurer une ville frontière qui avait déjà connu bien des inquiétudes et que la guerre d'Abyssinie et les revendications de Mussolini effrayaient... Par rapport aux partis, Hennessy n'était réellement inféodé à aucun parti et l'on pouvait attendre de lui qu'il agît non pas en suivant un mot d'ordre mais uniquement guidé par le souci de ses électeurs. Ainsi présenté Jean Hennessy avait donc apparemment de nombreuses qualités pour gagner les suffrages.

La lutte au cours de la campagne électorale fut d'autant plus virulente que chacun des deux principaux candidats disposait d'un journal pour s'exprimer et être soutenu. *Le Front Populaire* faisait bien sûr campagne en faveur de Torrès, Salabelle et Laroche, tandis qu'un nouveau journal *La Vérité* prenait le parti de Hennessy. Tous deux usaient des caricatures, l'un représentant Durandy en âne, l'autre Torrès en cosaque. *Le Front Populaire* dressait de Hennessy un portrait physique repoussant. Insistant sur l'âge du candidat, les journalistes du *Front Populaire* l'appelaient "vieux pélican déplumé" et le représentaient somnolant, bafouillant, bavant même. Sa description morale n'était guère plus séduisante. Accusé de fascisme, assimilé à Taittinger, Hennessy avait selon *Le Front Populaire* fondé des journaux comme *6 février* ou *A Nous Français* "copie exacte du *A Noi* de Mussolini"[70]. Il était également accusé de corruption, et d'avoir des relations plus que douteuses.

Concernant ces accusations, il faut nous souvenir que Torrès avait dû subir les mêmes. Elles font parties des "classiques" de la polémique électorale mentonnaise depuis

---

[69] A.D.A.M. Rapport du commissaire de police du 5 septembre 1935, 4 M 139.
[70] *Le Front Populaire* n°29 du 18 avril 1936.

1931. Reconnaissons cependant que le nom d'aucun agent électoral n'a jamais été accolé à Hennessy, comme celui de Lussats l'avait été à Torrès, et ce, même si *Le Front Populaire* affirmait que Durandy avait accordé des congés à certains employés municipaux pour "faire" les élections en faveur du candidat de droite. De son côté, *La Vérité* ne se montrait guère plus tendre envers Torrès. Organe de toutes les tendances d'extrême-droite, elle ne manquait pas de l'accabler de toutes les insultes antisémites existantes : "Ce sinistre farceur, face de graisse à fondre, rejeton d'une tribu de youtres sortie de quelque ghetto d'Ukraine avec, pour tout bagage, de la crasse et des punaises, voilà le représentant distingué de notre région aux Folies Bourbon"[71].

Elle parlait sans complaisance du "député acheté (pardon H.T.)" dont le seul programme était de mentir. Portant le débat sur un terrain strictement politique, *La Vérité* affirmait que le véritable enjeu de l'élection se réduisait à cinq mots "Drapeau tricolore contre torchon rouge". Il ajoutait que le Front populaire poussé par les Russes et les juifs voulait la guerre sans tenir compte de toutes les concessions et les avances faites par Hitler. Voter contre le Front populaire serait donc voter pour la paix. Elle en arrivait ainsi à cette comparaison : "Torrès la révolution, le pillage, le vol, la fuite de tous nos clients, et enfin la famine, la misère et la guerre. Hennessy, la république, l'ordre, la confiance, une réforme juste et saine, la paix, la protection des hivernants qui nous font vivre"[72]. Ainsi les journaux multipliaient méchancetés gratuites et reproches circonstanciés, considérations et affabulations politiques, griefs personnels et accusations collectives. Les réunions n'étaient pas moins animées, mais tout aussi dépourvues de mesure et de cohérence. Ainsi, le 14 avril, Hennessy invitait les Mentonnais, venus l'écouter au nombre d'un millier, à "débarrasser Menton du drapeau rouge". Il était fréquemment interrompu par les communistes. Mais l'arrivée de Torrès provoqua un tel vacarme et la situation devint si menaçante que le commissaire fit évacuer la salle.

Comme nous l'avons dit, les candidats communistes et socialistes n'étaient guère connus à Menton. Ils appartenaient de plus à des formations qui n'avaient jamais connu beaucoup de succès dans cette ville. Leur échec était donc prévisible. Celui du socialiste Stéphane Salabelle fut particulièrement retentissant puisqu'il n'obtint à Menton que dix-huit voix, soit 0,5% des suffrages, alors que Laroche pouvait se prévaloir de 4,6%. Hennessy disposa d'une nette avance sur Torrès. Il remportait en effet 52,2% des suffrages contre 40,4 à Torrès. Celui-ci se trouvait donc en fort mauvaise posture. Et le second tour eut lieu et il confirma le triomphe de Hennessy qui emportait le siège de député par 53,17% contre 45,4%. Le report des voix socialistes et communistes sur Torrès avait pourtant bien eu lieu, puisque Torrès gagnait 5% par rapport au premier tour, ce qui équivalait aux voix socialistes et communistes additionnées. Ce n'était évidemment pas suffisant. Torrès réagit en accusant à nouveau Hennessy de corruption et menaça de porter officiellement plainte. Il semble que Torrès et ses amis aient été effectivement persuadés de leur bon droit et de la culpabilité du nouveau député. Mais il semble que Torrès, isolé au Conseil général comme à l'Assemblée, ait subi sinon des pressions, du moins des admonestations qui le conduisirent à retirer sa plainte. Ce geste surprit et déçut considérablement les militants du Front populaire[73]. La plainte retirée, Hennessy conserva son siège.

Cette dernière élection législative fut le dernier grand affrontement politique de l'entre-deux-guerres. Les rumeurs de guerre se faisaient de plus en plus précises et bientôt les rapports de police ne furent plus que l'écho de l'inquiétude générale : ils concernaient presque

---

[71] *La Vérité* n°4 du 15 février 1936.

[72] *La Vérité* n°14 du 24 avril 1936.

[73] *A.D.A.M.* Rapport du commissaire de police du 16 décembre 1936, 4 M 147.

exclusivement les manoeuvres effectuées par l'armée italienne, les bruits qui pouvaient filtrer à travers la frontière et le comportement des étrangers vivant en France.

Les initiatives politiques venaient surtout de la gauche et concernaient avant tout la hausse des prix qui se faisait sentir et l'arrivée des congés payés. Cependant, à cause des bruits de guerre, la gauche se montrait plus attentive encore que de coutume à dénoncer le fascisme. Elle crut même avoir découvert que Menton servait de dépôt d'armes aux fascistes du département. Le 18 novembre 1936, des militants socialistes sortant d'une réunion avaient vu vers minuit vingt des membres du P.P.F. introduire dans le siège de leur section un paquet d'environ quatre-vingts centimètres sur soixante centimètres entouré de toiles d'emballage. Ils en informèrent le Procureur qui ordonna l'enquête. Il s'avéra cependant que le paquet contenait quatre cents exemplaires invendus du journal du P.P.F.[74]. Loin d'être rassurés, les socialistes continuèrent à dénoncer le péril fasciste et furent confortés dans cette position par la découverte du complot ourdi par la Cagoule.

Peu à peu les manifestations politiques cessèrent et il n'y eut plus que quelques réunions sans importance.

[74] A.D.A.M. Lette du préfet au ministère de l'Intérieur du 5 janvier 1937, 4 M 149.

FOIRES ET MARCHES DES ALPES-MARITIMES 1860-1900

François GERBAUD et Franck SEGOND

En partant de sources administratives, qui peuvent paraître "sèches" au premier abord, il est possible, à l'aide d'outils quantitatifs d'affiner la perception des foires et marchés.

Rapports préfectoraux, tableaux et graphiques s'associent pour offrir une vision plus concrète des foires dans le département des Alpes-Maritimes au XIXe siècle. Ils ont été dépouillés dans la sous-série 8M des Archives départementales de 1861 à 1900.

• Procédure administrative

Les fonds archivistiques étudiés sont d'origine préfectorale et municipale, par conséquent il s'agit essentiellement de documents administratifs. Ces derniers nous révèlent le processus de création d'une foire. En effet, la grande majorité des dossiers concerne l'établissement d'une foire, seulement quelques uns traitent des modifications à apporter à une foire existante (comme le changement de date, de durée de la foire).

Après l'étude exhaustive de la sous-série 8M, nous pouvons établir le processus de création d'une foire :

Tout d'abord, l'initiative en revient à la commune. Celle-ci, lors d'une réunion du conseil municipal, élabore une demande de création de foire. Cette demande précise la nature (foire ou marché), les date et durée souhaitées et, surtout, la raison d'une telle démarche. Dans tous les cas, nous avons une véritable argumentation pour convaincre l'administration. Par exemple, citons la demande effectuée par le conseil municipal de Rigaud justifiée par la position géographique privilégiée de Rigaud dans la "contrée" et le rythme des saisons quant à l'élevage. Nous trouvons une seule fois en 40 ans une demande émanant, non pas d'une municipalité, mais d'un groupement d'individus. Ce sont des bouchers, installés dans les communes avoisinant Cannes, qui réclament en 1867 un déplacement du lieu du marché de Grasse vers Cannes (8M78), cette dernière bénéficiant dorénavant de la voie ferrée. Pour donner plus de poids à leur demande, ils effectuent une pétition dans la région auprès des bouchers : 48 d'entre eux sont favorables, 43 s'abstiennent et 2 seulement sont contre. Leur demande sera finalement rejetée.

Les demandes sont toujours adressées à la Préfecture. Celle-ci après réception de la demande, met en place et dirige une enquête, en collectant les souhaits, opinions et avis de différentes institutions : les communes situées dans un rayon de deux myriamètres (20 km) autour de la commune demandant la foire sont saisies, selon la circulaire ministérielle du 22 septembre 1838 ; le Conseil d'arrondissement émet un avis ; il en est de même pour le Conseil général. Notons toutefois que pour cette dernière institution, son avis, à l'origine uniquement consultatif, sera renforcé par la loi du 10 août 1871, si bien que dorénavant son avis aura valeur de décision.

La Préfecture, une fois en possession de ces divers éléments, publie un arrêté, qui, après 1871, se conformera de plus en plus à l'avis du Conseil général. Dans la majorité des cas, les demandes de création de foires sont reçues favorablement. Cet arrêté est régi par différentes lois : loi du 10 mai 1838 ; lois du 10 août 1871 (art. 46) et du 16 septembre 1879, concernant le rôle du Conseil général ; loi du 21 juillet 1881 relative à la police sanitaire des animaux et circulaire ministérielle du 12 juin 1896 concernant l'inspection vétérinaire. Ces dernières marquent un renforcement des mesures d'hygiène publique dans l'organisation des foires et marchés. Cette préoccupation se fera nettement plus sentir a partir de 1896. En effet, lors de chaque création de foire, apparaît l'obligation d'un contrôle vétérinaire du bétail. La municipalité doit désigner un vétérinaire responsable et voter le budget pour sa rémunération, sous peine de se voir refuser sa demande. En 1897, la Préfecture suivant les prescriptions gouvernementales étend les mesures à caractère sanitaire aux foires déjà existantes. Nous

trouvons alors une correspondance nourrie entre la Préfecture et les communes car celles-ci s'adaptent difficilement aux nouvelles exigences sanitaires.

En dernier lieu la décision préfectorale est entérinée par le ministre de l'Agriculture.

Nous décelons une autre évolution dans ces dossiers. Durant les deux premières décennies, figure dans le dossier d'enquête de la préfecture, un relevé cartographique de la commune intéressée et de ses voisines dans un rayon de 20 km. Ce relevé émane des services de la Préfecture. Or par la suite ce relevé tend à disparaître. Ainsi, nous découvrons une procédure administrative complexe, détaillée, révélant l'intérêt et le soin par l'Etat aux foires et marchés, reconnaissant leur rôle socio-économique. Bien que la procédure connaisse quelques modifications (dont les plus notables sont l'affirmation de la collectivité territoriale départementale et le développement de la salubrité publique) le principe de base demeure constant, celui de la tutelle préfectorale.

Afin d'illustrer et d'approfondir cette étude de l'aspect administratif des foires et marchés, nous avons dressé un tableau des demandes formulées par les communes (aussi bien pour une foire que pour un marché) chaque année sur la période étudiée. Sur le graphique, nous constatons deux "accidents" pour les années 1862-1864 et 1872-1875, durant lesquelles les communes firent de nombreuses demandes. A chaque fois cela correspond à un changement de régime du département, dans le premier cas, Nice intègre la France et dans le second, la France abandonne de Second Empire et passe sous la Troisième République. Ces changements incitent les communes à la création de foires. Elles espèrent peut-être un geste de bienveillance de l'administration pour "célébrer" le nouveau régime.

Nous avons deux années "vides", 1870 et 1883. 1870 correspond à la guerre Franco-Prusse qui entraîna un désordre dans l'administration civile et ainsi les communes ne firent aucune demande car l'administration n'était pas en mesure de les recevoir. 1883 est un manque dans nos sources, ce sont les aléas naturels des archives. Nous pouvons voir une stabilisation du rythme des demandes à partir de l'année 1877, les demandes étant alors, en moyenne, entre 2 et 4 chaque année.

Un grand nombre de foires sont classées comme immémoriales, mais l'expérience acquise lors du dépouillement des archives nous fait émettre quelques réserves quant à l'ancienneté d'une institution immémoriale. En effet, nous avons vu entre 1860 et 1900, certaines dates précisées devenir indéterminées (plus de 30 ans, plus d'une génération) pour enfin devenir immémoriales, alors qu'en réalité elles ont tout juste 40 ans. La plus ancienne date donnée, 1770 ne représente pas encore un siècle et il est possible que par la suite Puget-Théniers affirme posséder sa foire de temps immémorial.

Si l'on observe les dates précises, nous remarquons qu'aucun régime particulier (Ancien Régime, Empire ou Période Sarde) n'a spécialement favorisé la création de foires, les dates étant réparties sur toute la période antérieure à 1861.

Année 1861 : Régimes ayant accordés les foires

Commune	Année	Texte
Beuil	Immémorial	
Briançonnet	Immémorial	
Cannes	Immémorial	
Clans	Immémorial	
Entraunes	Immémorial	
Gillette	Immémorial	
Guillaumes	Immémorial	
Ilonse	Immémorial	
La Penne	Immémorial	
Peone	Immémorial	
Pierlas	Immémorial	
Roquebillière	Immémorial	
Saint-Etienne	Immémorial	
Saint-Martin d'Entraunes	Immémorial	
Saint-Sauveur	Immémorial	
Saint-Vallier	Immémorial	
Séranon	Immémorial	
Thiéry	Immémorial	
Toudon	Immémorial	
Touët-de-Beuil	Immémorial	
Villars	Immémorial	
Villeneuve-Loubet	Immémorial	
Puget-Théniers	1770	Patentes royales
Saint-Martin Lantosque	1792	Patentes royales
Valdeblore	1804	Patente royale
Roquefort	1806	Décret
Valbonne	1806	Décret
Ascros	1810	
Vence	1814	Décret
Antibes	1817	Ordonnance
Saorge	1827	Décret royal
Cagnes	1828	Ordonnance
Auribeau	1832	Ordonnance
Collongues	1834	Ordonnance
Le Bar	1835	Ordonnance
Mas	1835	Ordonnance
Coursegoules	1836	Ordonnance
Le Rouret	1840	Ordonnance
Châteauneuf	1841	Ordonnance
Andon	1843	Ordonnance
Grasse	1844	Ordonnance
Vallauris	1845	Ordonnance
Roure	1848	Décret royal
Saint-Auban	1848	Arrêté du gouvernement

Valderoure	1848	Ordonnance du gouvernement
Breil	1849	Décret royal
Cabris	1850	Décret
Cipières	1850	Décret
Mougins	1850	Décret
Escarène	1851	Décret royal
Lantosque	1852	Décret royal
Sospel	1852	Décret royal
Levens	1856	Décret royal
Utelle	1858	Décret royal
Menton	1859	Décret royal
Roquestéron	1859	Décret royal

Les sources étudiées contiennent très peu d'informations sur la nature des produits vendus à l'occasion des foires, aussi toute exception est d'un intérêt notable. Or pour l'année 1861, nous disposons d'une liste de produits pour chaque commune.

L'étude de cette liste amène deux constations majeures :

- une prépondérance de denrées agricoles, concernant surtout l'élevage (bestiaux). La présence de ces produits implique une production locale, très supérieure à l'activité agricole actuelle du département des Alpes-Maritimes. Ce phénomène s'explique par la faiblesse en 1861 des transports à l'échelle nationale, d'où des circuits économiques locaux.

- La présence de divers produits issus de la région et vendus dans la région (huile, lainages, draperies, poterie, mercerie, quincaillerie).

Ainsi, cette liste mercantile nous suggère l'existence d'un circuit économique limité, cantonné surtout au niveau local et tendant vers l'auto-suffisance départementale.

Année 1861 : marchandises

Commune	Marchandises
Cagnes	Quincaillerie et mercerie, marchandises diverses et quelques bestiaux
Toudon	Bestiaux
Ilonse	Bestiaux
Roquestéron	Bestiaux
Saorge	Bestiaux (bétail du pays), lainages, cotons, toiles
Sospel	Bestiaux (bétail), étoffes, quincailleries
Utelle	Bestiaux (boeufs, vaches, chèvres, brebis)
Lantosque	Bestiaux de toute espèce
Levens	Bestiaux de toute espèce, draps, cuirs, quincaillerie
Gillette	Bestiaux, comestibles
La Penne	Bestiaux, comestibles
Roquebillière	Bestiaux, draperies et denrées de toutes sortes

Escarène	Bestiaux, draperies et autres marchandises du même genre
Guillaumes	Bestiaux, draps et poteries
Saint-Martin d'Entraunes	Bestiaux, draps et poterie
Peone	Bestiaux, draps et poteries
Ascros	Bestiaux, draps et poteries
Clans	Bestiaux, draps et cuirs
Breil	Bestiaux, huiles, denrées de toutes sortes
Entraunes	Bestiaux, laine
Saint-Auban	Bestiaux, laine et mercerie
Andon	Bestiaux, laine et mercerie
Menton	Bestiaux, mercerie, quincaillerie
Saint-Etienne	Bestiaux rouenneries, poteries
Saint-Sauveur	Bestiaux, tissus
Touët-de-Beuil	Bestiaux, tissus
Thiéry	Bestiaux, tissus
Roure	Bestiaux, tissus
Beuil	Bestiaux, comestibles
Roquefort	Chanvre et marchandises diverses
Valdeblore	Comestibles
Pierlas	Comestibles
Villars	Comestibles, bestiaux
Antibes	Diverses
Mougins	Diverses
Villeneuve-Loubet	Diverses
Briançonnet	Diverses
Mas	Diverses
Collongues	Diverses
Séranon	Diverses et bestiaux
Valderoure	Diverses et bestiaux
Vence	Diverses et quelques bestiaux
Cipières	Diverses et quelques bestiaux
Coursegoules	Diverses et quelques bestiaux
Grasse	Diverses et toutes sortes de bestiaux
Puget-Théniers	Draps, poteries et bestiaux
Saint-Martin Lantosque	Gros et menu détail
Cabris	Mercerie et quincaillerie
Le Bar	Mercerie et quincaillerie
Le Rouret	Mercerie et quincaillerie
Auribeau	Mercerie et quincaillerie
Saint-Vallier	Mercerie et quincaillerie et comestibles
Cannes	Petite quincaillerie et comestibles
Vallauris	Petite quincaillerie et comestibles
Valbonne	Petite quincaillerie et comestibles
Châteauneuf	Petite quincaillerie et comestibles

• **Etude quantitative**

Divers documents trouvés dans les archives nous permettent de dresser le détail de l'activité des foires et marchés dans le département pour deux années particulières : 1861 et 1889. En effet, nous avons trouvé des enquêtes demandées par la préfecture afin d'établir un bilan de la situation. Nous avons classifié ces données selon différents critères afin d'en dresser des tableaux ou des graphiques puis nous confrontons les années entre elles.

Intéressons-nous d'abord à l'étude du nombre de foires. La comparaison prend tout son sens, car la progression est nette entre 1860 et 1890. Le nombre de communes ayant au moins une foire passe de 56 à 91, soit 35 communes de plus. En 1861, 36,8% des communes ont au moins une foire, en 1889, ce chiffre atteint les 60% donc les foires ont littéralement inondé le département, couvrant plus de la moitié du territoire, ce qui fait qu'aucun lieu ne se trouve complètement isolé.

Parallèlement, le nombre des foires passe de 100 à 173, avec une plus grande progression (+ 73 foires). Ceci représente, pour les villes à foire, un nombre moyen de presque deux foires par commune (1,9) qui est très proche de celui de 1861 (1,8), l'évolution se fait plus nettement sentir si l'on rapporte cette moyenne à l'ensemble des communes du département (soit 152 communes). Dans ce cas, la moyenne passe de 0,7 à 1,1, autrement dit, une foire par commune en 1890.

Il est donc incontestable que les foires se sont multipliées, et surtout répandues, dans le département entre 1861 et 1890. Ce phénomène traduit l'importance économique des foires qui sont pour l'époque une des seules formes de commercialisation, et le commerce d'une commune reposait sur quelques manifestations annuelles.

Etude nombre de foires

Commune	Foires en 1861	Commune	Foires en 1861
Cagnes	3	Beuil	2
Toudon	1	Roquefort	1
Ilonse	1	Valdeblore	2
Roquestéron	1	Pierlas	1
Saorge	1	Villars	2
Sospel	2	Antibes	3
Utelle	1	Mougins	2
Lantosque	2	Villeneuve-Loubet	1
Levens	1	Briançonnet	1
Gillette	1	Mas	1
La Penne	1	Collongues	2
Roquebillière	2	Séranon	1
Escarène	2	Valderoure	2
Guillaumes	4	Vence	4
Saint-Martin d'Entraunes	2	Cipières	1
Peone	2	Coursegoules	1
Ascros	1	Grasse	4
Clans	1	Puget-Théniers	4
Breil	1	Saint-Martin Lantosque	2
Entraunes	2	Cabris	1

Saint-Auban	1	Le Bar	2
Andon	1	Le Rouret	1
Menton	2	Auribeau	2
Saint-Etienne	7	Saint-Vallier	2
Saint-Sauveur	2	Cannes	2
Touët-de-Beuil	1	Vallauris	1
Thiéry	2	Valbonne	2
Roure	1	Châteauneuf	1

Nombre de commune : 56.
Densité/département : 36,8%
Total du nombre de foires : 100
Moyenne du nombre de foires : 1,8
Moyenne du nombre de foires/département : 0,7.

Commune	Foires en 1889	Commune	Foires en 1889
Cagnes	3	Saint-Martin Lantosque	3
Toudon	2	Cabris	1
Ilonse	2	Le Bar	2
Roquestéron	2	Le Rouret	1
Saorge	2	Auribeau	2
Sospel	2	Saint-Vallier	2
Utelle	1	Cannes	3
Lantosque	2	Vallauris	1
Levens	2	Valbonne	2
Gillette	1	Châteauneuf-de-Grasse	2
La Penne	2	Le Broc	3
Roquebillière	2	Rigaud	3
Escarène	2	Contes	2
Guillaumes	7	Châteauneuf-de-Contes	2
Saint-Martin d'Entraunes	4	Malaussène	2
Peone	3	Nice	1
Ascros	2	Peille	1
Clans	2	Belvédère	1
Breil	2	Saint Cézaire	1
Entraunes	2	Tourrette-Levens	1
Saint-Auban	2	Fontan	1
Andon	2	Lucéram	1
Menton	1	Mouans-Sartoux	1
Saint-Etienne	8	Mandelieu	1
Saint-Sauveur	2	La Tour	1
Touët-de-Beuil	2	Coaraze	1
Thiéry	2	Aspremont	1
Roure	2	Roubion	1
Beuil	3	Sigale	1
Roquefort	1	La Croix	1
Valdeblore	2	Bonson	1

Pierlas	1	Bouyon	1
Villars	3	Saint-Martin-du-Var	1
Antibes	3	Saint-Dalmas-le-Selvage	1
Mougins	2	Pierrefeu	1
Villeneuve-Loubet	1	Marie	1
Briançonnet	3	Caille	1
Mas	1	Les Ferres	1
Collongues	3	Duranus	1
Séranon	1	Tourette-du-Château	1
Valderoure	2	Revest	1
Vence	4	Roquestéron	1
Cipières	1	Lieuche	1
Coursegoules	1	Auvare	1
Grasse	4	Isola	2
Puget-Théniers	7		

Nombre de communes : 91
Densité/communes du département : 59,9%
Total du nombre de foires : 173
Moyenne du nombre de foires : 1,9
Moyenne du nombre de foires/département : 1,1.

Un élément que nous retrouvons en 1861 et 1889 est la faiblesse relative de l'arrondissement de Nice, tant pour le nombre de communes que pour le nombre de foires. Nous pouvons y voir la prépondérance de Nice qui domine son arrondissement en centralisant le circuit commercial avec un foyer de haute consommation constant et une foire de 8 jours en 1889 (nous ne disposons, hélas, pas d'informations sur la foire de Nice en 1861).

En 1861 les deux arrondissements de Grasse et de Puget-Théniers sont équivalents car Grasse possède 25 villes avec 43 foires, Puget-Théniers en compte 25 avec 45 foires. Preuve que nous avons affaire à deux arrondissements homogènes et équilibrés.

Mais en 1890, si ne le nombre de villes à foires reste à peu près identique : 36 pour Puget-Théniers contre 33 pour Grasse, le nombre de foires atteint 80 pour Puget-Théniers et seulement 60 pour Grasse ! Cette différence provient essentiellement de deux communes, Puget-Théniers et Saint-Etienne ayant respectivement 7 et 8 foires. Sans elles, l'écart ne serait que de cinq communes, et les deux arrondissements seraient équivalents.

Répartition par arrondissements
Année 1861

Arrondissement	Commune	Foires	Arrondissement	Commune	Foires
Grasse	Andon	1	Nice	Levens	2
Grasse	Antibes	3	Nice	Menton	2
Grasse	Auribeau	2	Nice	Roquebillière	2
Grasse	Briançonnet	1	Nice	Saorge	1
Grasse	Cabris	1	Nice	Sospel	2
Grasse	Cagnes	3	Nice	Saint-Martin L.	2
Grasse	Cannes	2	Nice	Utelle	1
Grasse	Châteauneuf	1	Puget-Théniers	Ascros	1
Grasse	Cipières	1	Puget-Théniers	Beuil	2
Grasse	Collongues	2	Puget-Théniers	Clans	1
Grasse	Coursegoules		Puget-Théniers	Entraunes	2
Grasse	Grasse	4	Puget-Théniers	Gillette	1
Grasse	Le Bar	2	Puget-Théniers	Guillaumes	4
Grasse	Le Rouret	1	Puget-Théniers	Ilonse	1
Grasse	Mas	1	Puget-Théniers	La Penne	1
Grasse	Mougins	2	Puget-Théniers	Peone	2
Grasse	Roquefort	1	Puget-Théniers	Pierlas	1
Grasse	Saint-Auban	1	Puget-Théniers	Puget-Théniers	4
Grasse	Saint-Vallier	2	Puget-Théniers	Roquestéron	1
Grasse	Séranon	1	Puget-Théniers	Roure	1
Grasse	Valbonne	2	Puget-Théniers	Saint-Etienne	7
Grasse	Valderoure	2	Puget-Théniers	Saint-Martin Entr.	
Grasse	Vallauris	1	Puget-Théniers	Saint-Sauveur	2
Grasse	Vence	4	Puget-Théniers	Thiéry	2
Grasse	Villeneuve-Loubet	1	Puget-Théniers	Toudon	1
Nice	Breil	1	Puget-Théniers	Touët-de-Beuil	1
Nice	Escarène	2	Puget-Théniers	Valdeblore	2
Nice	Lantosque	1	Puget-Théniers	Villars	2

Année 1889

Arrondissement	Commune	Foires	Arrondissement	Commune	Foires
Grasse	Andon	2	Grasse	Villeneuve-Loubet	1
Grasse	Antibes	3	Nice	Aspremont	1
Grasse	Auribeau	2	Nice	Belvédère	1
Grasse	Bouyon	1	Nice	Breil	2
Grasse	Briançonnet	3	Nice	Châteauneuf/Contes	2
Grasse	Cabris	1	Nice	Coaraze	1
Grasse	Cagnes	3	Nice	Contes	2
Grasse	Caille	1	Nice	Duranus	1
Grasse	Cannes	3	Nice	Fontan	1
Grasse	Châteauneuf/Grasse	2	Nice	L'Escarène	2
Grasse	Cipières	1	Nice	Lantosque	2
Grasse	Collongues	3	Nice	Levens	2
Grasse	Coursegoules	1	Nice	Lucéram	1
Grasse	Grasse	4	Nice	Menton	1
Grasse	Le Bar	2	Nice	Nice	1
Grasse	Le Broc	3	Nice	Peille	1
Grasse	Le Mas	1	Nice	Roquebillière	2
Grasse	Le Rouret	1	Nice	Saorge	2
Grasse	Les Ferres	1	Nice	Sospel	2
Grasse	Mandelieu	1	Nice	Saint-Martin/Var	1
Grasse	Mouans-Sartoux	1	Nice	Saint-Martin L.	3
Grasse	Mougins	2	Nice	Tourrette-Levens	1
Grasse	Roquefort	1	Nice	Utelle	1
Grasse	Roquestéron	1	Puget-Théniers	Ascros	2
Grasse	Séranon	1	Puget-Théniers	Auvare	1
Grasse	Saint-Auban	2	Puget-Théniers	Beuil	3
Grasse	Saint-Cézaire	1	Puget-Théniers	Bonson	1
Grasse	Saint-Vallier	2	Puget-Théniers	Clans	2
Grasse	Valbonne	2	Puget-Théniers	Entraunes	2
Grasse	Valderoure	2	Puget-Théniers	Gilette	1
Grasse	Vallauris	1	Puget-Théniers	Guillaumes	7
Grasse	Vence	4	Puget-Théniers	Ilonse	2

Puget-Théniers	Isola	2	Puget-Théniers	Roubion	1
Puget-Théniers	La Croix	1	Puget-Théniers	Roure	2
Puget-Théniers	La Penne	2	Puget-Théniers	Sigala	1
Puget-Théniers	La Tour	1	Puget-Théniers	Saint Dalmas S.	1
Puget-Théniers	Lieuche	1	Puget-Théniers	Saint Etienne	8
Puget-Théniers	Malaussène	2	Puget-Théniers	Saint Martin Entr.	4
Puget-Théniers	Marie	1	Puget-Théniers	Saint Sauveur	2
Puget-Théniers	Péone	3	Puget-Théniers	Thiéry	2
Puget-Théniers	Pierlas	1	Puget-Théniers	Toudon	2
Puget-Théniers	Pierrefeu	1	Puget-Théniers	Touët de Beuil	2
Puget-Théniers	Puget-Théniers	7	Puget-Théniers	Tourette du Château	1
Puget-Théniers	Revest	1	Puget-Théniers	Valdeblore	2
Puget-Théniers	Rigaud	3	Puget-Théniers	Villars	3
Puget-Théniers	Roquestéron	2			

Pour les deux années, le dynamisme forain est fort différent d'un canton à l'autre et on peut difficilement établir une norme.

En 1861, quatre cantons dominent le paysage forain, à savoir Saint-Auban (7 communes), Guillaumes, Le Bar et Saint-Sauveur (tous les trois ayant 5 communes à foires).

Nous retrouvons Saint-Auban et Saint-Sauveur dans les cantons de tête en 1890, avec Roquestéron, Villars et Puget-Théniers (qui sont sortis du lot par rapport à 1861), leur nombre de villes foraines oscille entre 6 et 8.

Pour les deux années nous pouvons assimiler ces cantons actifs à des moteurs entraînant le reste de l'arrondissement.

Dans les deux cas, la durée maximale d'une foire est de trois jours. Seules Puget-Théniers, Guillaumes et Saint-Etienne ont des foires d'une durée supérieure à quatre jours et Nice avec une foire de huit jours.

En 1861, nous trouvons 18 foires dont la durée est supérieure à 1 jour, ce chiffre descend à 14 en 1890. Car s'il y a eu multiplication des foires entre 1861 et 1890, il s'agit principalement de foires dont la durée est d'un jour.

On ne constate pas de rapport direct entre la population d'une commune et le nombre de foires. Ainsi, pour 1861, Collongues qui a la plus faible population (172) possède 2 foires, il en est de même pour Thiéry (217), Valderoure (317) et Entraunes (483).

Avec plus de mille habitants, Puget-Théniers a 4 foires, et Saint-Etienne avec 2 128 habitants, maintient pourtant 7 foires. Nous trouvons les mêmes surprises en 1890, trois communes modestes, Collongues (120), Briançonnet (470) et Saint-Martin d'Entraunes (514) possèdent pourtant entre 3 et 4 foires. Trois autres communes : Saint-Etienne, Puget-Théniers et Guillaumes, ont un nombre important de foires (entre 7 et 8) alors que leur population est en-dessous de 2 000 habitants.

A l'inverse, 4 communes font preuves de modération : Menton (9 837), Vallauris (4 928), Utelle (1 635) et Peille (1 591).

D'après les rapports adressés à la préfecture, très souvent, dans les communes à plusieurs foires, l'affluence, aux foires en sus, est réduite, voire quasi nulle. Si les municipalités s'attachent à conserver leurs foires supplémentaires, alors qu'aucun besoin économique ne se fait ressentir, c'est soit par tradition, soit pour refuser cette déchéance effective de leurs foires. Si une commune à population nombreuse se contente d'une seule foire, c'est souvent dû au fait que sa position géographique ne peut lui permettre d'en avoir plus.

Rapport entre la population et le nombre de foires
Année 1861

Commune	Population	Foires	Commune	Population	Foires
Grasse	11 674	4	Valbonne	1 220	2
Antibes	6 657	3	Valdeblore	1 124	2
Cannes	5 860	2	Guillaumes	1 102	4
Menton	4 837	2	Puget-Théniers	1 077	4
Sospel	3 818	2	Gillette	936	1
Vence	2 733	4	Villars	934	2
Saorge	2 685	1	Clans	858	1
Vallauris	2 584	1	Le Rouret	802	1
Lantosque	2 573	1	Roquefort	787	1
Breil	2 458	1	Villeneuve-L.	685	1
Utelle	2 438	1	Cipières	673	1
Cagnes	2 280	3	Saint-Auban	634	1
Saint-Etienne	2 128	7	Châteauneuf	617	1
Escarène	1 902	2	Saint-Martin d'En.	616	2
Roquebillière	1 874	2	Briançonnet	597	1
Mougins	1 805	2	Peone	595	2
Saint-Martin L.	1 798	2	Saint-Vallier	593	2
Levens	1 754	2	Coursegoules	593	1
Cabris	1 735	1	Auribeau	573	2
Le Bar	1 557	2	Roure	572	1

Beuil	555	2	Touët-de-Beuil	423	1
Saint-Sauveur	541	2	Séranon	381	1
Ascros	537	1	La Penne	359	1
Toudon	524	1	Andon	324	1
Ilonse	506	1	Valderoure	317	2
Entraunes	483	2	Thiéry	217	2
Roquestéron	467	1	Pierlas	198	1
Mas	430	1	Collongues	172	2

Année 1889

Commune	Population	Foires	Communes	Population	Foires
Nice	77 478	1	Belvédère	1 246	1
Cannes	19 959	3	Saint-Cézaire	1 227	1
Grasse	12 157	4	Puget-Théniers	1 215	7
Menton	9 837	1	Châteauneuf de C.	1 211	2
Antibes	6 461	3	Tourrette-Levens	1 206	1
Vallauris	4 928	1	Fontan	1 135	1
Sospel	3 695	2	Lucéram	1 128	1
Cagnes	3 057	3	Guillaumes	1 090	7
Vence	2 903	4	Isola	1 089	2
Breil	2 565	2	Mouans-Sartoux	1 078	1
Saint-Martin L.	1 968	3	Valbonne	1 065	2
Saint-Etienne	1 966	8	Villeneuve-L.	942	1
Lantosque	1 890	2	Mandelieu	835	1
Roquebillière	1 752	2	Cabris	829	1
Contes	1 655	2	Villars	821	3
Utelle	1 635	1	La Tour	811	1
Peille	1 591	1	Valdeblore	805	2
Mougins	1 581	2	Saint-Sauveur	754	2
Levens	1 553	2	Clans	702	2
Saorge	1 521	2	Le Broc	696	3
L'Escarène	1 482	2	Péone	645	3
Le Bar	1 370	2	Gilette	634	1

Coaraze	628	1	Bouyon	377	1
Beuil	623	3	Ilonse	377	2
Le Rouret	611	1	Saint-Martin/Var	370	1
Auribeau	610	2	Le Mas	344	1
Roquefort	580	1	Séranon	342	1
Rigaud	543	3	Valderoure	333	2
Châteauneuf de G.	532	2	Andon	322	2
Ascros	523	2	Malaussène	320	2
Saint-Martin d'E.	514	4	Saint-Dalmas le S.	310	1
Aspremont	512	1	La Penne	291	2
Saint-Vallier	509	2	Thiéry	256	2
Roure	504	2	Pierrefeu	235	1
Toudon	504	2	Marie	225	1
Saint-Auban	481	2	Caille	219	1
Cipières	475	1	Pierlas	210	1
Briançonnet	470	3	Les Ferres	195	1
Roubion	453	1	Duranus	182	1
Roquestéron	450	2	Tourette du Ch.	171	1
Coursegoules	440	1	Revest	160	1
Touët de Beuil	426	2	Roquestéron	149	1
Sigale	422	1	Collongues	120	3
La Croix	418	1	Lieuche	110	1
Entraunes	406	2	Auvare	107	1
Bonson	381	1			

Nous avons classé les foires selon la saison où elles sont tenues. Le plus surprenant est le résultat relativement important pour l'hiver : 17,9% (1861) et 16,5% (1889). Certes, l'hiver est la dernière saison mais son résultat est loin d'être négligeable. En fait, puisque nous sommes dans le Sud-est de la France, cette saison ne doit pas être si "mauvaise" et rend possible la tenue de foires.

Comme nous pouvions le prévoir, les deux saisons privilégiées pour la tenue de foires sont le printemps (28,6% en 1861 et 31,9% en 1889)et l'été (33,9% en 1861 et 28,6% en 1889). Les raisons sont évidentes : la nature est prodigue, les belles et longues journées garantissent le succès des foires. Enfin, l'automne se maintient honorablement à la troisième place, grâce, nous présumons, aux foires aux raisins.

LES ARCHIVES COMMUNALES DE LA BRIGUE

Simonetta TOMBACCINI-VILLEFRANQUE

C'est depuis le 16 septembre 1947 que La Brigue fait partie intégrante de la République française et par conséquent du département des Alpes-Maritimes. Ce changement de souveraineté est la conséquence de la défaite militaire italienne, du traité de paix de Paris du 20 février 1947 et de la volonté populaire exprimée par les Brigasques lors du plébiscite du 12 octobre 1947. En raison de son passé, elle possède donc une spécificité, partagée avec la commune voisine de Tende, ce qui conduit à jeter un regard plus attentif sur son histoire et ses archives.

Située dans la vallée de la Roya à environ 85 km de Nice et à 762 mètres d'altitude, La Brigue est un gros bourg bâti sur la rive droite de la rivière Levense, dont les vieilles bâtisses chargées d'art et d'histoire rappellent un passé riche et ancien.

L'étendue de son territoire a changé en 1947. Jusqu'à cette date, en effet, il comprenait, outre le village lui-même et le hameau de Morignole, aujourd'hui français, les hameaux de Carnino, Piaggia, Realdo et Upega demeurés italiens, se trouvant au-delà de la crête des Alpes.

Commune du haut pays, La Brique est entourée de montagnes élevées, boisées de sapins et mélèzes, le mont de Collardente de 1 617 mètres, par exemple ou le mont Saccarel de 2 200 mètres. Les hameaux de Carnino et Upega sont eux-mêmes perchés à haute altitude (1 387 et 1 297 mètres).

Sa population a également subi des variations. Après avoir atteint 4 047 habitants en 1848, au début du siècle elle n'en avait plus que 2 070. Le dernier recensement avant la guerre, en 1936, constatait 1 388 résidents. Aujourd'hui La Brigue ne dépasse pas les 800 habitants.

Fief des Lascaris, La Brigue fit acte de soumission à la maison de Savoie dès 1426. Mais sa situation stratégique sur la seule route réunissant le comté de Nice au Piémont la destinait à connaître toutes les péripéties d'une terre disputée par ses voisins. Ce fut ainsi que, lors de l'arrivée des armées révolutionnaires en 1794, elle devint française et qu'en 1814, elle réintégra le royaume sarde. En 1860, alors que le reste du comté était rattaché à la France, elle alla rejoindre le nouveau royaume d'Italie.

Du point de vue administratif, La Brigue releva de l'Intendance de Nice jusqu'en 1860, ensuite fut intégrée à la province de Cuneo. Même changement sur le plan judiciaire : après avoir fait partie de la juridiction du tribunal de première instance de Nice, elle fut placée dans le ressort de la "Pretura" de Tende, nouvellement créée. Quant à la circonscription diocésaine, en l'espace de cent cinquante ans les Brigasques sont passés de l'évêché de Nice à celui de Cuneo pour finir, après 1887, sous l'autorité de l'évêque de Vintimille.

• Composition du fonds

Le fonds des archives communales de La Brigue déposé aux Archives départementales et dont j'ai achevé le classement en 1997 représente 639 articles sur 90 mètres linéaires de rayonnages. C'est donc un fonds très important, dont la partie moderne constitue l'essentiel, les archives anciennes ne comptant que 2 m.l. et 17 articles.

Le document le plus ancien est un parchemin de 1302 qui concerne la vente d'une journée de moulins faite par un nommé Robaudo Bergondi [1]. Il en existait un autre de 1250,

[1] E 095/010/CC10.

relatant une convention entre les communautés de La Brigue et Triora relative à des bois et pâturages, mais il nous est parvenu seulement grâce à une transcription du XIXe siècle contenue dans un dossier de contentieux[2].

Quelques dossiers atteignent les années soixante mais, de façon générale, le fonds est clos en septembre 1947, date du changement de souveraineté. Les documents postérieurs à 1947 sont conservés à la mairie de La Brigue.

Riche sur le plan chronologique, le fonds l'est aussi sur le plan linguistique car il comporte des documents en italien, en français, en latin et quelques rares pièces en brigasque.

De par leur origine, les archives de La Brigue ne sont pas forcément identiques à celles qui sont répertoriées dans un fonds communal français. Certes les institutions et surtout les structures administratives sont semblables et donc produisent des séries de documents équivalentes (telles que les délibérations, les comptes, les listes de levée), néanmoins l'histoire italienne et la spécificité d'une commune située à la frontière et jouissant pour cela d'un rôle et de tâches propres ne pouvaient pas ne pas influencer la composition du fonds d'archives. D'où des particularités qui nécessitent des explications pour le chercheur habitué au cadre de classement français.

La première particularité concerne les registres de population, institués au lendemain de l'unification italienne par la loi n.2105 du 31 décembre 1864. Ces registres, établis sur la base du recensement unitaire de 1861, devaient noter au jour le jour tous les changements relatifs aux personnes et aux familles et être conservés par les bureaux de l'état civil. Or ces documents, inexistant en France, ont été classés dans la série F, consacrée à la population, en considération de leur nature et de leur fonction.

Une autre particularité, liée cette fois-ci à l'histoire locale, touche à la sous-série 3G. C'est là une conséquence de la cession de Nice à la France de 1860. En effet, en guise de compensation pour les communes de la haute Roya séparées de leur débouché naturel, une convention franco-sarde fut signée le 7 mars 1861, leur accordant la possibilité d'exporter en franchise en France des produits locaux. Grâce à cette convention, l'économie de la région se développa mais également la production d'archives car, pour éviter les abus, la mairie devait tenir les rôles des certificats cadastraux et des déclarations générales et partielles des produits pastoraux et des produits du sol, permettant de prouver l'origine brigasque des exportations.

Dans la sous-série 3I figurent les documents judiciaires provenant du bureau de conciliation installé à La Brigue. C'est à la suite de la loi n.2626 du 6 décembre 1865 sur l'organisation judiciaire du nouvel état, révisée par la loi n.161 du 16 juin 1892 que fut instauré dans chaque commune un conciliateur c'est-à-dire un juge, d'abord nommé par le Roi, ensuite choisi sur la base de listes des éligibles dressées par la "giunta municipale", le comité restreint et permanent du Conseil municipal, chargé des affaires contentieuses de moindre importance. Un greffier, qui était en même temps le secrétaire communal, l'assistait dans ses tâches. Les archives de ce bureau constituent un ensemble assez cohérent, malgré quelques lacunes.

Une autre particularité de La Brigue est la présence de nombreuses oeuvres charitables. En effet, à côté de la Congrégation de charité et de son successeur, l'ECA, l'Ente comunale d'assistenza, organismes publics créés l'un au XVIIIe siècle et l'autre en 1937, il y avait des oeuvres privées aux objectifs précisés dans les testaments de fondation. Ainsi le Mont Lanteri, institué en 1580 par Pierre-Antoine Lanteri, devait doter les jeunes filles

[2] E 095/133/4D6.

pauvres descendant du fondateur[3]. L'oeuvre Spinelli, née en 1706 de la volonté de l'abbé Jacques Spinelli, devait pour sa part doter celles descendant de la famille de l'abbé et en même temps subvenir aux nécessités de l'hôpital Spinelli[4]. Celui-ci, fondé par l'abbé, avait à vrai dire une position complexe : il était géré par la Congrégation mais financé par les oeuvres pies et situé dans les locaux de l'oeuvre Spinelli. A ces organismes charitables, ayant souvent des biens en commun et le même personnel, s'ajouta en 1911 l'oeuvre instituée par le général Joseph Lamberti[5].

En raison de la nature publique et privée de ces institutions, un classement distinct était envisageable, néanmoins leur imbrication institutionnelle, administrative et financière est telle qu'une répartition aurait été intellectuellement hasardeuse et matériellement malaisée sinon impossible, si l'on songe aux délibérations et aux comptes de plusieurs institutions rédigés parfois dans le même registre. Un classement unique dans la sous-série 1Q répond donc à des exigences de fond et de forme.

Quant aux documents provenant des institutions religieuses, telles que les églises, les évêchés de Nice et Vintimille, les associations catholiques, ils ont été classés dans la série S. Ces institutions sont des entités à part entière et par conséquent, eu égard à leur origine, les archives qu'elles ont produites ne pouvaient être confondues avec celles de la commune. On trouvera là des dossiers paroissiaux comme les délibérations ou la comptabilité des fabriques, des documents de l'évêché, les visites pastorales par exemple et la correspondance très intéressante avec le curé lors des années 1945-1947, et les documents des confréries, compagnies et associations de fidèles. La quantité et la qualité de ces archives attestent bien une religiosité populaire encore vive pendant la première moitié du XXe siècle.

Le même principe d'origine a guidé la décision de classer dans la série S les documents des organismes fascistes. Il est vrai qu'ils touchent à plusieurs domaines, politique, culture, jeunesse, sports, donc selon une application stricte du cadre de classement ils auraient dû être ventilés dans les séries correspondantes. Or, ces documents constituent un ensemble indissociable. Ils sont le reflet, au niveau communal, d'une réalité historique nationale. Pour cela il a semblé plus opportun de les classer, tous sans distinction, dans la série S, pour en respecter l'originalité et l'unité.

Une dernière précision quant au travail de classement : les dates des guerres retenues, notamment pour la série H, sont celles de l'histoire italienne. Ainsi parle-t-on des guerres pour l'indépendance et l'unité de l'Italie de 1848 à 1870 et des guerres de 1915-1918 et de 1940-1945. On ne pourrait comprendre autrement les documents sur la neutralité.

• Perspectives de recherche

En présence d'un fonds d'archives aussi important, les perspectives de recherche ne sauraient manquer. S'il est vrai que les documents antérieurs à 1794 sont peu nombreux par rapport à la totalité, cependant ils offrent des pistes de travail non négligeables. Il suffit de songer aux statuts communaux de 1585, aux conventions passées entre La Brigue et les communes voisines et à ses différends concernant les bois, les bandites et les droits d'usage

[3] E 095/575/1Q136.
[4] E 095/540/1Q78.
[5] E 095/599/1Q175.

pour reconstituer la vie d'une communauté d'habitants, d'autant que, grâce à une dation de 1638, on connaît tous les noms des chefs de famille brigasques[6].

Les papiers du secrétaire de l'évêque de Vintimille, le brigasque Jean-Baptiste Lanteri, parvenus à la commune probablement à la suite d'une vente de ses héritiers, révèlent par contre quelques aspects de la vie religieuse du milieu du XVIIIe siècle. Le procès contre Horace-Michel Imberti, curé de Menton, Pierre-Félix Vento, avocat à Menton et Joseph-Antoine Vento, recteur de Roquebrune, inculpés devant la curie d'hérésie, d'appartenance à la franc-maçonnerie et de libertinage est un exemple qui mériterait d'être approfondi en compulsant les archives de l'évêché de Vintimille.

Il serait également intéressant d'étudier le catalogue des estampes possédées par un collectionneur resté anonyme. Citant les noms des peintres et graveurs, comme les Carrache, Callot et Rembrandt et énumérant leurs oeuvres, il donne une idée des goûts et courants artistiques répandus dans le comté de Nice à la fin du XVIIIe siècle et peut ainsi aider et documenter des essais d'histoire de l'art[7]. Dans le même domaine concernant le peintre Ludovic Brea, on peut consulter une donation faite par Marguerite Brea en 1416, qui vient enrichir les connaissances sur la famille du peintre[8].

Dans les archives modernes et contemporaines les sujets de recherche sont, bien évidemment, plus nombreux. En effet, que l'on examine les répercussions des événements historiques nationaux au niveau communal, ou que l'on analyse l'histoire locale et ses spécificités, les documents sont assez importants pour servir de base à des travaux scientifiques. Quelques suggestions peuvent illustrer ces propos. Un historien désirant connaître la naissance du fascisme à La Brigue, l'origine politique et sociale de ses membres et ses activités, trouvera dans les documents de la section locale du parti fasciste et dans les fiches des livrets de travail beaucoup de renseignements susceptibles de cerner cet aspect de l'histoire. En revanche un chercheur qui souhaiterait effectuer un travail sur les changements socio-économiques vécus par la commune au cours du XIXe et XXe siècles peut disposer, outre des données de la série I, qui reflètent les usages locaux et la vie quotidienne, des dossiers relatifs à la concession de bois de la sous-série 2N.

Grâce à ces dossiers, on constate que pendant les dernières années du XIXe siècle les demandes des habitants concernent des travaux privés : construction ou réparation d'un toit, d'une maison, d'une bergerie. On sollicite quelques billes de bois, gratuitement ou moyennant une petite somme. Après la première guerre mondiale, les demandes des particuliers diminuent et par contre augmentent celles des entrepreneurs, auxquels la commune concède des bois pour des travaux d'envergure : construction des lignes électriques et téléphoniques, réparation de ponts et routes, travaux militaires. Cela démontre d'une part le processus de développement de la société rurale et d'autre part le début de l'exode des habitants vers les villes. Si jusqu'en 1915 les gens quittaient peu le village ou de manière saisonnière, après 1919, malgré une certaine modernisation, la tendance serait plutôt vers les départs définitifs.

Les archives de La Brigue offrent, en outre, un champ d'investigation privilégié pour les rapports franco-italiens. Etudier ces rapports le long de deux siècles d'histoire, vérifier à l'échelle locale les conséquences des politiques nationales et, de plus, s'arrêter sur des particularismes tels que les migrations transfrontalières et saisonnières ou les franchises douanières concédées à La Brigue, voilà encore un domaine qu'il faudrait approfondir.

---

[6] E 095/435/2L39.

[7] 095/014/II22 et II23.

[8] 095/014/II5.

Ce fonds peut également intéresser les juristes travaillant dans un optique d'histoire institutionnelle et comparative. En effet, des études sont possibles sur la figure du maire et son évolution de l'époque sarde à l'époque fasciste, ou bien sur les structures éducatives et les systèmes d'assistance sociale existant en France et en Italie ou encore sur la justice et ses hommes tels qu'ils ressortent des archives du bureau de conciliation.

Ces quelques perspectives de recherche démontrent bien la richesse et la spécificité du fonds des archives communales de La Brigue et, peut-être, son caractère européen avant la lettre.

LA VIGUERIE DE GRASSE AU DEBUT DU XVIIe SIECLE

– 11 –
BIOT

Oswald BAUDOT et Marie-Hélène FROESCHLE-CHOPARD

Registre des Archives communales de Grasse CC40

(f°430 r°)

[Le lundi 8 juin à Mougins,

comparait Capitaine Jehan Bertrand, l'un des consuls de Grasse, accompagné de Me Férraud, avocat. Ils demandent visite de Biot et ajournement des consuls.

Me Boisson ordonne que les consuls de Biot seront assignés à comparaître à Biot, au logis d'André Guers, le mercredi 10 juin à 7 heures du matin.

Le mardi 9 juin, "trosiesme feste de la pantecoste", "sommes partis dud. lieu de Mougins en compagnie desd. experts et arpanteur, et venus coucher aud. lieu de Biot, ayant prins pour demeure le lougis d'André Guers".

Teneur de l'exploit, en date du 10 juin à 5 heures du matin, par Pierre Guirard, sergent ordinaire de Biot, "soubsmarqué" (et non soussigné), parlant à Me Honnoré Themese, premier consul, lequel "a requis copie pour en advertir leur conseil".

A 7 heures, se présente Honnoré Themese, assisté de Me Pierre Fleur, avocat au siège de Grasse. Le conseil a député pour sapiteur Jacques Henry, notaire royal, et Estienne Durbec.]

• Dires de la communauté de Biot (f° 433 r°)

"Nous a supplié voulloir faire considération que le présant lieu du Biot est petit, n'y ayant qu'environ deux cens maisons habittables et de peu de valleur. Ayant deux seigneurs, le sieur évesque de Grasse pour un tiers, auquel ils payent une pention annuelle de trante neuf florins. Et pour les aultres deux tiers, le sieur commandeur de Nice, auquel ils payent aussi une pention annuelle de trois cens florins. Prenants oultre ce le lods et trézain des alliénations des fonds. Et ayant aussi lesd. seigneurs leur cuire et mouldre franc, et permission, oultre ce, de couper du bois dans led. terroir. Estans lesd. habittans subjects, oultre ce, de paier le dixme de tous leurs fruicts à raison du quatorzain, tant aud. sieur evesque que au prieur dud. lieu. Et bien que lad. communaulté possède les moullins tant à bled que à huille, à laquelle les habittans payent le droict du bled au vingtain et de l'huille au douzain, si est ce qu'elle n'en a de rante que cent quatre vingts escus au plus, à cause que lesd. mollins ont faulte d'eau, demeurant quatre mois de l'année sans rien faire, durant lesquels lesd. habittans sont constraincts d'aller mouldre bien loing, à Villeneufve et à Sainct Laurens, avecq ung grand interests. Et quand aux fours qu'elle possède aussi, bien qu'ils vallent de rante environ cent escus, il fault desduire, comme des mollins, le vivre des hommes qu'ils y tiennent, les ayant voullu remettre à cellui qui vouldroit fournir le bois nécessaire pour l'entretien sans en tirer aulcune rante et percevant, lui, le droict de fournage, affin de descharger les habittans de fournir le bois comme ils font lors qu'ils veullent cuire leur pain, pour l'incommodité qu'ils souffrent à faulte de bois. N'ayant lad. communaulté qu'ung petit devens de peu d'estandue et de valleur. Estant elle engaigée de plus de douze mil escus, partie aux habittans de la ville de Grasse qui tiennent tous les villages voisins engaigés, assortissant leurs fruicts à la récolte et les contraignant apprès, le long de l'année, les aller achaipter avec pleusieurs aultres denrrées qu'ils leur vandent à hault prix. Et bien que ce lieu de Biot du temps du général affouragement heust bon terroir, rampli de pleusieurs arbres fruictiers, toutteffois pour estre presque tout collines et vallées, l'eau du ciel l'innondant a empourté toutte la bonne terre, ne restant plus que les rochers tous nuds, et la

culture si difficile qu'ils perdent souvent leur semence et leur travail. N'ayant qu'ng peu de plaine au pied du village, laquelle bien qu'en apparance semble bonne, touteffois elle est annuellement inondée par la rivière de la Brague qui la couvre partout, empourtant bien souvent et semés et (prés). Et quand cella n'est poinct, elle est exposée à l'embouchure de la mer du cousté du vent marin, lequel mainctes fois souffle avec telle impétuosité, ainsi que nous avons espérimenté en la présente année, qu'il brulle non seullement les bleds et légumes mais encores les arbres fruictiers et le vignoble estant en fleur. A quoi lesd. habittans ils en sont extrèmement endommagés. Comme aussi l'on esté à la desmolliton de la bourgade dud. Biot en ces dernières guerres passées, en laquelle, du temps de son affouagement, il y avait deux cens maisons et plus. Toutes lesquelles choses considérées doibvent faire plustost descharger led. lieu du Biot de ses feus que non point augmenter. De quoi nous a requis acte.

• **Contredit de la communauté de Grasse (f° 435 v°)**

Au contraire, illec présant led. Me Ferraud, au nom de lad. communaulté de la ville de Grasse, a remonstré que led. terroir du Biot est partie en terre bonne et fertille en bleds, légumes et chanvres, et propre en jardinages à cause de l'eau qui l'arrose, ramplie, oultre ce, de dix mil pieds d'orangers ou environ, retirant desd. orangers plus de mil escus de proffict annuel, pour le port qu'on en faict à Lion et à Paris. Comme aussi retirent plus de cinq cens escus de proffict du chanvre, oultre leur provision annuelle. L'aultre partie du terroir concistant en petittes collines couvertes d'olliviers, figuiers, vignoble et de toute aultre sorte d'arbres fruictiers, abondant par ce moyen en vins, figues et huille. Et lesquels fruicts ils vandent aux merchands génevois pour estre proches de la mer de demie lieue, et aussi tost qu'ils sont recuillis, comme premiers. Le surplus dud. terroir estant propre pour l'herbage et pour le bois, ayant ung devens. Que, pour estre proche des villes d'Antiboul et Nice et par la même commodité de la mer, les habittans du présant lieu sont fournis de tout ce qui leur est nécessaire, lieulx que ceulx de la ville de Grasse qui en sont plus esloignés. Que les mesmes habittants retirent une grande commodité par l'ouvrage de la potterie dont ils trafficquent et fournissent presque toute la rivière de Gennes, n'y employant que leur travail. Que la communauté a en propriété les fours et mollins, tant à bled que à huille, et encores les herbages dont elle retire de proffict annuel plus de huict cens escus, oultre qu'elle retire de la ville d'Antiboul une pention annuelle pour la vante des moullins. Qu'il y a quantité de bestail arans et aultre bestail de négoce pour porter le bois que les Génevios font coupper au bois de la Garde et pourter au bort de la mer et en lad. ville d'Antiboul, ce qui leur donne de la commodité. Comme aussi le bestail à laine et chevrun qu'ils nourrissent pour leur entretien. Aussi sont ils à leur aise et plus en liberté que les aultres pour estre à de seigneurs ecclésiastiques qui ne résident jamais sur le lieu, ausquels pour tout debvoir ils ne font de pention annuelle que trois cens trante neuf florins, employant le surplus au paiement de leurs debtes contractées puis les guerres, d'aultant que au paravant elle en prestoit plustost que d'emprunter, ne faisant aulcunes impositions, attandu la bonté de leur terre. Que si la guerre les a faict endebter, c'est chose commune aux aultres. N'estant question à présant de savoir s'ils doivent aux gens de Grasse ou non. Que despuis l'affouaigement général, ce lieu du Biot estoit presque tout terre inculte, et à présant ayant esté déffrichée led. lieu a augmenté le triple de sa valleur. N'estant vrai semblable qu'il y heust bourgade antienne, pour n'estre lors si peuplé, ni le terroir si rempli d'arbres et orné de toutte sorte de fruicts. N'estant les incommodités advancées considérables, soit pour la faulte d'eaux à leurs moullins ou la sècheresse grande de leur campaigne, pour estre ung cas extraordinairement advenu par dessus la mémoire des hommes, qui ne porte conséquance. Nonobstant laquelle on voit encores les moullins dud. Biot

travailler. Et quand aux vents marins, dict aussi qu'il est général à offancer tous ceulx de la Viguerie, et moings ceulx du Biot pour estre les arbres gros et se deffandent mieulx. Au contraire, ceulx de Grasse estans petits arbres, et oultre ce touchés de la tremontane qui est froide et offance plus que les vents marins qui est chaud. Et quand au desbordement advancé de la rivière de la Brague, dict que ce n'est guières souvant, et quand il arrive il porte plus de commodité à la plaine que de dommaige, pour l'engraisser de son limon sans y laisser aulcunes marques de ruine. Et par ainsi, le tout considéré, procédant à la liquidation du total de la valleur dud. terroir, il y aura lieu de le charger de quelque portion des feus de la ville de Grasse et aultant (diviner) l'aultre. De quoi a requis aussi acte.

[Me Boisson donne acte aux parties de leurs dires, "et ordonne estre incérées en nostre procès verbal".]

• **Opérations d'arpentage (f° 439 r°)**

[Il accompagne ensuite les experts et arpenteur. "Sommes allés visitter le lieu du Biot et son ensaincte". Les experts font l'estime des maisons.

256 maisons
59 estables
16 casaux, "y comprins ce que se treuve basti en la bourgade hors des murailles dud. Biot".

42 maisons, des plus grandes et apparentes,		6 400 E
77 maisons, moyennes :	à 90 E chacune	6 930 E
139 maisons, petites :	à 30 E	4 170 E
59 étables :	à 20 E	1 180 E
Total des maisons :		18 680 E

[Le jeudi 11 juin, jour de Saint Barnabé,

n'a esté faicte aulcune procédure par lesd. experts, pour n'avoir peu estre acompaignés desd. sapiteurs, attendu que led. feste d'apostre est fort solemnisée aud. lieu et commandée estroictement, qui auroit esté cause que lesd. sapiteurs ne se seroient voulus mettre aux champs".

Le conseiller profite de ce que les plus apparents du lieu se trouvent au village pour les entendre. Il entend ainsi : Me Jacques Henry, notaire royal
et Mounet Cotte, ménager.

[Le vendredi 12 juin,

le conseiller sort avec les experts et Me Estienne Durbe, l'un des consuls, "ayant prins le quartier apellé les Toumoins sur les confins du Boix de la garde et du lieu de Valbonne joignant la rivière de la Brague. Et de là au quartier de combe Reybaude et des coings, et jusques au moullin à bled apellé le moulin Soubran".

Les experts y passent toute la journée, "pour estre led. terroir rempli de rochers et de précipisses, et mal aisé à la visitte".

Terre moyenne (3000 c²) :	13 ch. 9 pan.	à 35 E	486 E 30 S
Terre légère :	158 ch. 9 pan.	à 10 E	1 589 E
Vigne bonne :	117 fos.	à 7 E	819 E
Vigne moyenne :	117 fos.	à 5 E	585 E
Vigne légère :	83 fos.	à 4 E	332 E
Terre gaste :			111 E
Total journée :			3 922 E 30 S

[Le samedi 13 juin,

les experts se rendent au quartier "appelé le Coullet de la reyne... et continué au quartier de Casteleng, La Rivière, La Surie, La Castaigne et les Eyssarts"

Cependant Me Boisson est resté à Biot le matin pour entendre quelques autres apparents qui étaient dehors, de qui il désire s'informer "de la pourtée et fertillitté de la terre, et du rapport des droicts d'icelle, attandu la charge qu'ils avoient heue en la perception d'iceulx".

Il entend : Me Anthoine Fleur, notaire, fermier de la dîme et n'a pu entendre aucun autre, attendu leur absence.

Rapport des experts :

Terre bonne :	10 ch. 7 pan.	à 50 E	535 E
Terre moyenne :	32 ch. 3 pan.	à 35 E	1 130 E 30 S
Terre légère :	52 ch. 9 pan.	à 12 E	634 E 30 S
Terre inculte :	12 ch. 9 pan.	à 8 E	103 E 12 S
Vigne bonne :	69 fos.	à 7 E	1 127 E
Vigne moyenne :	79 fos.	à 5 E	395 E
Vigne légère :	99 fos.	à 3 E	297 E
Terre gaste :			151 E
Total journée :			4 373 E 30 S

[Le 14 juin, dimanche.

Le lundi 15 juin,

les experts vont visiter "le quartier qui tire vers le bois de la garde... et continué jusques au quartier de Saint Jullien, le long du chemin tirant vers la chapelle Notre-Dame".

Le soir ils font leur rapport :

Terre bonne :	74 ch. 7 pan.	à 60 E	4 492 E
Terre moyenne :	11 ch. 7 pan.	à 40 E	468 E
Terre légère :	23 ch.2 pan.	à 15 E	348 E
Vigne bonne :	402 fos.	à 7 E	2 814 E
Vigne moyenne :	87 fos.	à 5 E	435 E
Vigne légère :	63 fos.	à 3 E	220 E 30 S
Terre gaste :			145 E 30 S
Total journée :			8 913 E

[Le mardi 16 juin,

"sommes montés à cheval le matin pour aller recoignoistre les divers quartiers dud. Biot et faire jugement des diverses commodités que les habittants perçoivent".

Les experts se rendent au quartier Sainct Jullien, à celui des Aspres... jusques aux confins de la garde, tirant aux quartiers appellés les Vignasses, Val de pome, Toquebon, confins de Villeneufve, lieux de difficle assés pour les hommes à cheval, ayant lesd. experts continué au quartier de Valgranier, nous estans joincts avec eulx et visitté ensamble la plaine joignant la terre d'Antiboul". Retour ensemble, heure tarde, rapport :

Terre bonne :	47 ch.8 pan.	à 65 E	3 107 E
Terre moyenne :	23 ch. 4 pan.	à 40 E	936 E
Terre légère :	17 ch.	à 12 E	204 E
Vigne bonne :	236 fos.	à 7 E	1 652 E
Vigne moyenne :	78 fos.	à 5 E	390 E
Vigne légère :	95 fos.	à 3 E	285 E
Prés (900 c²) :	19 sch.	à 60 E	1 140 E
Terre gaste :			400 E
Total journée :			8 114 E

[Le mercredi 17 juin,

"nous estans transportés avec lesd. experts de l'aultre cousté du terroir vers le midi et au quartier apellé de Clausonne, joignant les portions tenues par les habittants d'Antiboul et de Valbonne, et continé la visitte des aultres quartiers apellés de Sainct Fellix, les Chappes et la Tourre, joignant le pont de la Braigue...". Rapport :

Terre moyenne :	24 ch. 1 pan.	à 35 E	843 E 30 S
Terre légère :	185 ch.	à 10 E	1 850 E
Terre inculte :	3 ch.	à 5 E	19 E 30 S
Vigne bonne :	326 fos.	à 8 E	2 608 E
Vigne moyenne :	70 fos.	à 5 E	350 E
Vigne légère :	89 fos.	à 3 E	267 E
Terre gaste :			150 E 30 S
Total journée :			6 088 E 30 S

[Le jeudi 18 juin, Fête Dieu.

[Le vendredi 19 juin,

l'arpentage commence "au camp du mil" et continué vers la Baulme, Val de Pome, les prés et jusques au plan joignant la Braigue et les confins d'Antiboul".

A 10 h., Me Boisson se retire en ville. Le soir, les experts lui font leur rapport :

Terre bonne (1800 c²) :	101 ch. 9 pan.	à 75 E	7 642 E 30 S
Terre moyenne :	10 ch. 7 pan.	à 40 E	428 E
Terre légère :	27 ch. 2 pan.	à 15 E	408 E

Vigne bonne :	175 fos.	à 7 E	1 225 E
Vigne moyenne :	46 fos.	à 5 E	230 E
Vigne légère :	92 fos.	à 3 E	276 E
Prés :	20 sch.	à 60 E	1 200 E
Terre gaste :			15 E
Total journée :			11 424 E 30 S

[Le samedi 20 juin,

"d'aultant que ce qui restoit à faire estoit du meilleur et du plus riche terroir dud. Biot, avons dès le matin visitté le terroir qui est dans la vallée assise au dessoubs du villaige , arrousée de l'eau des moullins et rempli d'un nombre infini d'orangers, olliviers, granadiers et noyer".

Les experts les estiment, ainsi que les jardins. "Sur l'heure de dix avant midi sommes venus disner ensamblement aud. lieu du Biot". Rapport des experts :

Terre bonne et la pluspart arrosée (1800 c²) :	18 ch. 5 pan.	à 120 E	2 220 E
Terre arrousable, réduite en jardins ramplis d'orangers :	18 000 c²	à 18 S la c²	5 400 E
Total journée :			7 620 E

Les experts consacrent l'après-midi à la rédaction de leur rapport :

Cependant Me Boisson se fait présenter le livre cadastre par Me Loys Emphoux, notaire et greffier de la commune. C'est un cadastre de l'année 1602. Il est composé de 332 sous, un liard, demi-denier et un huitième de denier. Chaque sous "fait valloir" 320 écus, "et le patc à raison de 40 écus, ainsi que le greffier et consuls nous ont affirmé par serment".

Comparution de Capitaine Jean Bertrand, consul de Grasse, qui requiert visite de "la citté de Vence, comme la plus recullée des aultres villaiges de la Viguerie", et assignation de ses consuls.

Me Boisson ordonne que les consuls de Vence seront assignés à comparaître le lundi 22 juin, à 6 heures du matin, à Vence, dans la maison de Claude Baux, pour nommer des sapiteurs et pour "proposer et dire les commodités et incommodités de leur terroir".

Le soir à 6h. après-midi les experts présentent leur rapport général.]

• Teneur du rapport général de l'extime du lieu et terroir du Biot (f° 452 r°)

"(Nous avons...) treuvé led. lieu de Biot estre assis à ung bort d'une petitte montaigne, sur la pante regardant le midi, tout esainct de murailles avec trois portes et quelques tours, faictes lesd. murailles en l'année mil cinq cens soixante cinq, y ayant une petitte bourgade. Et est composé de deux cens cinquante six maisons, cinquante neuf estables et seize casaux, à quoi y sont comprins quelques maisons et estables de la bourgade. Dans led. lieu y a église

perrochiale servie de deux presbstres que y sont mis par le sieur prieur dud. Biot. Oultre ce, la communaulté en mect et paie ung troisiesme qu'ils appellent précaturier. Led. lieu du Biot feust habitté, faict environ cent quarante ans, par septante figons ou aultrement gens venus de la rivière de Gennes. Quand au terroir, il confronte du levant la terre de Villeneufve ; de midi, terre d'Antibes et de Clausonne tenue par la communaulté dud. Antibes ; du couchant, terre de Valbonne ; et de septentrion, la dicte terre de Valbonne et le bois de la garde. Il est presque tout boussu et raboteux et y a pleusieurs cotauts soubstenu de berges en partie mal aisé et pénible, ne se pouvant cultiver que à la houe, et bien peu à la charrue, fors que la pleine qu'est au dessoubs led. lieu, joignant la rivière de la Brague et la plaine d'Antiboul, qui est bonne et assessible et en partie peuplée de beaux orangers. Estant toutteffois tout led. terroir bien tenu et cultivé, fort fertille en vignoble, peuplé d'ollivers, figuiers et aultres arbres fruictiers. Et est aulcunement fertille en bleds et aultres grains, et mesmes à la plaine, où les bleds y sont produicts beaux et bons".

Arpentage :	
Terre semensable :	850 ch. 7 pan.
Vigne :	2 415 fos.
Prés :	39 sch.
Jardins :	18 000 c²
Terre gaste :	972 866 c²

"et procédant au despartement d'icellui terroir, apprès avoir donné de canage à la charge de la terre semensable, savoir à la bonne moings que à la moyenne et légère ; et à la moyenne et légère plus qu'à la bonne, pource que led. terroir est différant en quallité, fertillitté, nature et assiette, l'ung plus fertille que l'aultre. Et les vignes y sont plantées à fillagnes et soubstenues d'eschallas..."

Terres :

Terre inculte (3000 c²) :	3 ch. 9 pan.	à 5 E	19 E 30 S
Terre légère :	12 ch. 9 pan.	à 8 E	103 E 12 S
Autre :	343 ch. 9 pan.	à 10 E	3 499 E
Autre terre légère :	69 ch. 9 pan.	à 12 E	838 E 48 S
Autre :	50 ch. 4 pan.	à 15 E	756 E
Terre moyenne (3000 c²) :	70 ch. 3 pan.	à 35 E	2 460 E 30 S
Autre :	45 ch. 8 pan .	à 40 E	1 832 E
Terre bonne (2000 c²) :	10 ch. 7 pan.	à 50 E	535 E
Autre :	74 ch. 7 pan.	à 60 E	4 482 E
Autre :	47 ch. 8 pan.	à 65 E	3 107 E
Autre :	101 ch. 9 pan.	à 75 E	7 642 E 30 S
Arrosante (1800 c²) :	18 ch. 5 pan.	à 120 E	2 220 E
Total terres :	850 ch. 7 pan.		27 435 E 30 S

Vignes :

Vigne légère (100 c²) :	375 fos.	à 3 E	1 125 E
Autre :	63 fos.	à 3 E 30 S	220 E 30 S
Vigne moyenne :	83 fos.	à 4 E	332 E
Autre :	477 fos.	à 5 E	2 385 E
Vigne bonne :	1 091 fos.	à 7 E	7 637 E
Autre :	326 fos.	à 8 e	2 608 E
Total vignes :	2 415 fos.		14 307 E 30 S

Prés :	39 sch. (900 c²)	à 60 E	2 340 E
Jardins, peuplé d'orangers :	18 000 c²	à 18 S la c²	5 400 E
Terre gaste :	972 866 c²	à 1 E les 1000	963 E
Total du terroir :			50 456 E
Maisons (voir ci-dessus) :			18 680 E
Total terroir et maisons :			69 136 E

Considérations sur les commodités et incommodités :

"Premièrement sur le premier chef, il est proche de la mer d'une petitte lieue et les habittants dud. lieu ont commoditté de vandre leurs fruicts et denrrées aux merchands venants de Gennes et aultres patrons, mesmes les vins et figues, de quoi ils font grand estat. Et ont faculté de faire pourter à la mer toutte sorte de fruicts et merchandises sans aller arraisonner à la ville d'Antiboul, et à ces fins led. lieu du Biot arrante le droict de camellage des fruicts qu'ils vandent et portent à la mer quarante escus tous les ans. Encores la communaulté dud. Biot a les fours et mollins et la faculté d'en faire, privativement à leurs seigneurs directs. Ayant lad. communaulté du Biot, en l'année mil cinq cens septante cinq, vandu deux mollins à bled à la communaulté dud. Antiboul pour le prix de douze cens escus de quarante huict sols pièce, lesquels mollins, et cellui que lad. communaulté d'Antiboul a despuis nouvellement construict, sont cottés en taille au livre terrier dud. Biot. Et pour le présant, lad. communaulté du Biot a trois moullins à bled, deux fours à cuire pain, ausquels la molture se paye au vingtain, le droict de fournage au trentain. Les particulliers fournissent le bois. Ils ont aussi ung moullin à huille et la moulture se paie en huille au douzain. Et arrantent le tout trois cens cinquante escus, comme ils ont dict. Comme aussi lad. communaulté du Biot a les herbages ausquels lesd. seigneurs dud. lieu n'y ont aulcune faculté d'y faire depaistre leur bestail. Et les arrantent tous les ans deux cens escus ou environ. Ils font estat des orangiers pour y en avoir grande quantitté, et ont grande commoditté de vandre les oranges aux mulletiers qui y vont charger pour estre en plus grande commoditté que Nice. Lad. communaulté a la nomination d'un baille et nomment cinq hommes dud. Biot, et les seigneurs en élisent ung, et sont annuels. Pour raison de la santé dud. Biot, l'air y est fort bon et sont les habittants tous robustes, adonnés au travail et laborieux. Il y a fort peu de gens de repos et sont en nombre de huict cens personnes de communion ou environ, au rapport du prieur. Il n'y a dans led. lieu que deux cordonniers, ung chirurgien, deux revendeurs et quelques coturiers, tisseurs à toilles, deux mareschaulx ou fourgerons. Aussi de poutiers de terre, pour raison de quoi ils en tirent quelques commodités pour la vante et débitte des queves, jarres et aultres utancilles de terre. Quand au bestail, il n'est venu à notre nottice et coignoissance qu'ne petitte quantitté, soit il du bestail menu, beufs, mullets ou aultres. Et venant sur les incommodités, ils sont subjects au sieur Revérendixime évesque de Grasse et au sieur commandeur de Nice de l'ordre de Sainct Jehan de Jherusalem, ayant la haulte, moyenne et basse jurisdiction, savoir led. sieur evesque pour un tiers et led. sieur commandeur pour deux tiers, et prenant le droict de lods et vantes à raison de six deniers pour florin. Et paye lad. communaulté aud. sieur commandeur de pention annuelle soixante escus de trois livres pièce tous les ans. Et aud. sieur Evesque, sept escus quarante huict sols de même valleur, aussi tous les ans. Et ont lesd. sieurs faculté de cuire et mouldre franc pour eulx et leur famille l'hors qu'ils résident aud. lieu. Il n'y a dans led. lieu du Biot aulcune fontaine, fors qu'une qu'est au pont de la rivière de la Brague, qu'est au dessoubs dud. lieu, et quelquefois terit en temps d'esté, et fault que se servent de l'eau de lad. rivière de la Braque. Pour raison du dixme, il se paye aud. sieur evesque de Grasse et au prieur dud. Biot, chacung

pour la moitié, sçavoir pour les blés, grains, légumes, au quatorzain ; les nadons, chanvre et lin, au vingtain ; et le vin au quarantain, au ray de la thine".

[Les experts fixent finalement la valeur totale à 77 400 écus.

Ils déclarent n'avoir pas tenu compte d'une dette prétendue de 8 000 écus, ni estimé la maison du commandeur, ni l'hôpital, ni la maison claustrale, ni la maison de ville, "ni les propriétés appartenant à la Confrairie du Sainct esprit", tous ceux-ci étant francs des charges taillables, ni les casaux, ni les bâtiments des champs.

[Fait à Biot, le 20 juin 1609, "sellon dieu, nos advis et consciences".

Le 21 juin, dimanche,

le conseiller quitte Biot à 2 heures après-midi et se rend à Vence.

f° 463 r°]

Registre des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 1321

(f° 202 r°)

Du onsiesme jour du moins de jung mil sic cens neuf, au lieu de Biot et dans le logis de André Guers, hostre dud. lieu etc... Me Jacques Henry, notaie royal de ce lieu de Biot, aigé de soixante ans, possédant en biens six mil livres, lequel...

A dict que ce présent lieu du Biot est assis sur une croupe de montagne dont l'acssès est asses mal aisé pour la commodité des négossians, et des habitans aussi attandu qu'ils n'ont aulcune fontaine dans leur villaige, estans constraincts de l'aler prandre asses loing d'icellui. Estant au reste led. lieu asses sallubre, pour estre posé soubs ung bon air et loing de tous maresquages, bien qu'ils soient proche de la mer de demi leue. Estant composé d'environ deux cens soixante maisons ensainctes de murailles, dans lesquelles ils y habitent environ sept ou huict cens personnes de communion. Ayans deux segneurs, sçavoir Mr l'évesque de Grasse pour une troisième portion, et monsieur le commandeur de Nice pour les deux tiers. N'y possédant lesd. segneurs aulcung domeine, fors led. sieur commandeur lequel y a une maison franche de toutes tailles. Et d'aultant que les fourts et mollins appartiennent à la communaulté, lesd. segneurs ont faculté d'y faire mouldre leurs bleds et cuire pain sans rien payer, comme aussi de faire du bois en la terre inculte pour le chauffage de leur maison. Ausquels segneurs les habitans dud. Biot sont tenus de payer une pention anuelle, sçavoir aud. sieur commandeur de trois cens florins, et aud. sieur Evesque de trante neuf florins seullement. Et pource que toute la terre est diversment soubs leur dirette, ils leur payent en cas d'alliénation ung demi lods seullement, à raison de deux liards pour florin. N'estant chargés envers eux d'aulcune aultre redevance, fors du dixme qu'ils payent tant aud. sieur Evesque que au prieur dud. lieu, excepté des figues, oranges, huilles, faieuls et milhet, sçavoir de toute sorte de grains et légumes, au quatorzain ; du chanvre, lin et nadons, au vingtain ; et du vin au quarantain. Pour le droict de fournage que les habitans payent aussi au rantier de lad. communaulté, ausquels ils appartiennent comme font aussi les mollins, dict que le droict de moulture est au vingtain et cellui de fourange au trantain, et ceulx à huille, au douzain, le tout vallant de rante à la Communaulté environ trois cens trante escus. Sur quoi est à considérer que la despance qu'il y convient fere pour l'entretien des engiens, et que la communauté donne tout les fours sans payer aulcune rante à cellui qui les vouldroict entretenir, d'aultant que les habitans, oultre led. droict, sont tenus de pourter du bois pour leur fournage.

Enquis sur l'estandue etc...

A dict que toute la terre de ce lieu est de petite estanduee, ainsin que nous pouvons le voir par les bornes de cellui d'Anthiboul qui joinct presque les jardins ded. lieu. Estant lad. terre fort pénible, consistant en vallons et rouchers, dont le tiers d'icellui est incult, et les autres deux tiers planté partie de vignoble, olliviers et figuiers, parmi desquels on y sème de grains et de légumes, mais le tout avec beaucoup de peine et presque tout à bras, n'y ayant en tout led. terroir plus grand nombre que de sept à huict araires avec lesquels, ensemble avec les brassiers, les habitans du lieu ne peuvent semer au plus de mil ou douze cens sestiers bled, et deux ou trois cens sestiers légumes, estant leur terre fort pierreuse et aride, et dont le rapport du bled d'ung sestier faict, une année portant l'autre, quatre. Et quand au vignoble, dict qu'il est asses produisant, attandu la culture qu'ils y font, recuilhant en une commune saison quinze ou seze cens charges vin, et mil sestiers figues. D'huilhe, six ou sept cens rups. Sur quoi est à considérer que tout led. vignoble, et partie de lad. terre, est toute soubstenuee par berges et murailhes qui coustent beaucop d'entretenir, ainsin qu'il ce peult aisément descouvrir. Et pour l'herbage et pasturage, dict qu'ils concistent en quarante ou cinquante souchoirées de preds qui

ne se peuvent arroser, n'ayant aulcune aultre estanduee de terre inculte et commune pour le pasturage, fors ung petit devens, lequel ils arrantent, avec tout l'herbage de tous les habitans dud. lieu, à deux cens escus ou environ chescune année. Ne pouvant les habitans y aller depaistre, mesme dans son propre fonds, sans payer. Aussi la chartté desd. herbes et le peu d'estanduee d'icelles, joincte la pouvretté des habitans, faict qu'ils ne peuvent avoir entre tous que dix ou douze trenteniers bestailh menu, soict brebis ou chèvres, sans aulcung aultre bestailh, fors quelques beufs, vaches et mullets pour le labourage. Et pour les jardinages, dict qu'ils en ont bien peu de proffict, fors pour les herbes potagères, y ayant quelques orangers, comme aussi des linières parmi, desquels en une bonne saison les habitans en font environ quatre ou cinq cens escus. Lesquels habitans n'ont aulcungs privillèges ni franchises en leur lieu, ni facultés sur les terres de leurs voisins, fors de faire pourter leur vin dans le terroir d'Anthiboul joingnant la mer pour le débiter aux estrangers qui le portent hors du pays. Et pour ce qui est du corps de leur communaulté, dict estre angaigé de sept à huict mil escus, n'estant tout leur livre terrier composé que de trois cens vingt souls ou environ, faisant valloir chascun sol trois cens vingt escus. Estant affouaigés à quatre feus... C'est soubsigné

[Signature : Henry, f° 205 r°]

Dud. jour, au lieu que dessus... Monet Cotte, mesnagier de ce lieu, aigé de cinquante ans, possédant en biens six mil livres, lequel

A dict que ce lieu du Biot est ung petit lieu, ensaint de murailhes, dans lequel il y a environ deux cens soixante maisons habitées par sept cens cinquante personnes ou environ de communion, le malheur des guerres passées ayant ruiné, ainsin qu'il se voict, plusieurs aultres habitations. Estant led. village basti sur le travers d'une petite colline de mauvese advenue pour ceulx qui travailhent et portent les denrées aud. lieu. Lequel lieu, bien qu'il soit sain, si esse qu'il a faulte d'eau, n'ayant q'une petite fontaine hors lad. ville et bien loing d'icelle. Duquel lieu du Biot le sieur Evesque de Grasse est segneur pour une troisième part, et auquel les habitans du lieu font une pention de trante neuf florins. Et le sieur commandeur de Nice estant segneur des deux aultres pourtions. Et lui font aussi une pention anuelle de soixante escus. Ne possédans aulcun domeine aud. lieu, fors led. sieur commandeur une maison segnorialle. Soubs la dirette desquels est tout led. lieu et son terroir, si bien que advenant alliénation d'une propriétté, ils leur payent ung demi lods seullement, qu'est deux liards pour florin. Estant examps de toutes aultres servitudes comme sont sences, tasques, caucades et aultres droicts. Bien dict qu'ils sont subjects au payement du dixme, tant aud. sieur Evesque que au prieur de ce lieu, lequel ils payent fors de figues, huilles, oranges et fayeuls, sçavoir : de toutes sortes de grains et légumes, au quatorzain ; du chanvre et nadons, au vingtain. Et du vin, au quarantain, dont led. prieur en prand une partie. Et pour ce qui est du droict de moulture et du fournage, a dict aussi que les habitans le payent aux rantiers de lad. communauté à laquelle lesd. fourts et mollins appartiennent, sçavoir : le droict de moulture au vingtains, et led. fournage au trantain. Estans oultre ce les habitans tenus de fournir le bois pour le fere cuire, sans lequel elle n'auroit aulcune rante desd. fourts, lesquels s'afferment avec lesd. mollins deux cens escus ou environ. En quoi consiste une partie du revenu de lad. communaulté et l'aultre partie en la vante de l'herbage de toute la terre des particulliers, laquelle, joincts avec celle d'un peu de devens que la communaulté a, font de rante deux cens escus anuellement. Qui est cause que les particulliers estant constraincts d'achepter apprès leur herbage, ne possèdent en tout que dix ou douze trenteniers, soit brebis ou chèvres, sans avoir nombre de juments ni de vaches. Joinct qu'ils n'ont aulcune faculté sur les terres et bois de leurs voisins.

Enquis sur l'estandue etc...

A dict que le terroir de ce lieu est de petite estandue, fort inégal et bosseu, dont de cinq parts les deux sont incultes, et les trois restantes estant desparties (tant) pour y semer du bled que pour y recuilhir du vin. Estant la terre plus ramplie de vignoble, pour estre plus propre à le nourrir. Et bien qu'il y aye des olliviers et figuiers parmi led. vignoble, si esse qu'ils ne sont de longue durée ni de rapport, attandu la malladie dicte la mouffe, laquelle les tue tout aussitost. Dans toute laquelle terre culte, tout ce que les habitans y peuvent semer c'est mil ou douze cens sestiers de toute sorte de grans, ung sestier produisant communément quatre. Et pour tout led. vignoble, dict que tous les habitans de ce lieu recuilhent en une bonne saison dix sept ou dix huict cens charges vin ; quatre ou cinq cens sestiers figues ; d'huille, cinq ou six cens rups ; de légumes, trois cens sestiers ; et d'oranges, la valleur de quatre ou cinq cens escus. Vandens une partie de leurs denrées à ceulx de la Rivière de Gènes, attandu la proximitté de la mer, distante d'une demi leue de leur village. Aussi sans ceste commodité ils seroinet extrèment néssessiteux, attendu l'extrême despance qu'il leur convient faire à entretenir la terre qui nourrit leur vignoble et de murailhes et berges, estant en pante, sans avoir aulcune eau qui l'arrose pour la nourriture des arbres qui y sont, mesme cinquante souchoirées de preds que tous les habitans ont, lesquels ne se peuvent aroser que de l'eau du ciel. Aussi ils donnent si peu d'herbe qu'elle ne suffict à nourrir ce peu qu'ils ont de bestailh. Et pour ce qui est de leurs jardins, dict qu'ils s'arrosent bien de l'eau du mollin, mais qu'ils n'en tirent autre proffict que ung peu d'herbes pour l'usaige de leurs maisons, et quelque peu de chanvre, duquel les habitans en peuvent vandre anuellement cent rup. Ce que n'empeche pas les particuliers ne soient encores engaigés, et mesme le corps de la commulnauté, lequel doibt sept ou huict mil escus encor, estant affouagée à quatre feus, et le livre terrier d'icelle composé d'environ trois cens sols, faisant valloir chascun sol trois cens vingt escus, qu'est à raison de quarante escus pour patac. N'ayant lad. communauté aulcunes foires ni franchises pour aider à supourter les charges qu'ils payent par dessus leur revenu... C'est soubsigné

[Signature : Monet Cotte, f° 208 r°]

Du treziesme dud. mois de juin, dicte année, au lieu que dessus... Me Anthoine Fleur, notaire royal de ce lieu du Biot, aigé de trante trois ans, possédant en biens six mil livres, lequel etc...,

A dict que ce lieu du Biot est de petite ensaincte, assis soubs la pante d'une montagne stérille en eaux, ores que l'air y soict asses bon et tempéré, vanteux au reste pour estre proche de la marine. Estans tous les habitans du lieu pouvres et nessessiteux pour n'avoir nul traffique sur la mer ou négoce sur la terre, se contentant de ce peu de culture dont ils exercent leur vie, travailhants à la terre, estans en nombre de six à sept cens personnes de communion, qui prenent la plus part de leurs vivres en la ville de Grasse, habitant dans trois cens maisons au plus don led. village est composé. Y ayant véritablement deux notaires, ung cirurgien, quatre cordonniers, quelques charpentiers, mareschaux, et surtout de feseurs de pots de terre. La plus part, à faulte de moyens, ne peulvent exercer ni leur estat ni leur mestier. Ayans deux segneurs aud. lieu, sçavoir le sieur commandeur de Nice auquel ils payent une pention annuelle de soixante escus, et le sieur evesque, segneur aussi dud. lieu pour une troisiesme part, auquel ils payent une pention annuelle de trante neuf florins. Et oultre ce, en cas d'alliénation, payent ausd. segneurs, des terres et maisons qui sont soubs leur dirette, le droict de lods à raison de deux liards pour florin. Estant tout led. lieu et son terroir soubs leur dirette, n'y possédant lesd. segneurs aulcung domeine, fors le sieur commandeur une maison segnorialle... Aussi les habitans dud. lieu ne leur doibvent aultres droicts, soict de tasque, caucades ou de courvées, ni de moulture et de fourmage, d'aultant que les fourts et mollins appartiennent à lad. Communaulté, laquelle les a acquits desd. segneurs, et leur augemanta la pention qu'ils leur

font, d'aultant qu'ils ne les entretenoient poinct suffisament pour la commodité des habitans, attandu la faulte de bois qu'il y'a aud. terroir. Payants lesd. habitans le droict de fournage, au rantier de lad. communaulté, à raison du vintain, et si fournissent le bois pour cuire. Et le droict de moulturage, au trantain. Et pour le fouller des bleds, dict qu'ils ne sont astrainct à aulcune chose. Bien est vrai qu'ils payent le dixme de tous les fruicts qu'ils perçoivent aud. lieu, fors des figues, huilles, fayeuls et milhet, sçavoir de toute sorte de grains et de légumes, au quatorzain ; le vin au quarantain ; et le chanvre et nadons au vingtain.

Enquis etc...

A dict que les habitans du Biot ont cinq ou six cens sesterées de terre culte, et trois cens ou environ d'inculte. La culte estant chargée, partie de vignoble et d'arbres fruictiers comme figuiers, olliviers et orangers. Et à l'entre-deux y sèment de bleds et de légumes. Estant lad. terre plus propre pour le vignoble que pour les arbres et les grains, d'aultant qu'elle ne tient guières en fonds, estant d'ailheurs sèche et piereuse, peu abondante en d'eau arrosable. Si bien qu'aux estrêmes challeurs, la terre se crevassant aporte de la mortallité aux arbres et garde que la semance des grains et légume ne germent poinct. Aussi leur terre, communément, ne produict que d'ung sestier quatre à cinq au plus. Et tout ce que les habitans peuvent semer annuellement de toute sorte de grains sont deux cens charges, la plus part de gros grains. Ayant aprins par l'arrantement du dixme qu'il a tenu que led. droict du dixme ne vault, soict au sieur Evesque de Grasse ou au prieur de ce lieu qui en tire le tiers, septante charges au plus. Sur quoi on peult juger ce qu'il se recuieilh de grains. Et pour les figues, dict aussi que les habitans en une bonne saison en proffictent cinq ou six cens sestiers, pour estre lesd. légumes subjects aux esgaignes qui les bruslent, ausquelles led. terroir esy subject. Et pour le vin, douze cens charges. Sur quoi est à considérer que leur vignoble est la plus part posé sur la pante des collines pierreuses et de mauvese advenue, qui coustent infiniement d'entretenir et cultiver, attandu les murailhes qui leur fault faire, avec des eschallas sur lesquels elles s'apuient. N'estant outre ce leur vin de garde pour n'avoir la commodité du lieu extrêment chault en esté. Et pour ce qui est des jardinages, dict qu'à faulte de l'eau, ils ne produisent que des herbes potagères pour la famille des habitans, y ayant quelque coing de terre qui s'arrose hoù il y a quelques orangers plantés, et y sement on du chanvre, mais tout le proffict ne revient, pour ce qui est des orangers, à plus de mil livres, et du chanvre, quatre vingts quintaux. Et pour ce qui est du pasturage, dict qu'il est de peu d'estanduee et de commodité, d'aultant que les habitans n'ont entre tous qu'environ vingt cinq souchoirées de preds qui ne s'arrosent que de l'eau du ciel. Et ung petit devens de douze charges en semence, tout roucheux et pellés, qui est cause que lesd. habitans n'ont moyen d'entretenir entre tous que six à sept trenteniers de bestail, estans d'ailheurs si pouvres qu'ils n'ont moyen d'en avoir davantage, estans constraincts de vandre leur propres herbes. N'ayants aulcune foire ni franchise, ni faculté sur la terre des voisins. Estant lad. Communaulté affouragée à quatre feus, et leur livre cadastre allivré à trois cens souls, faisant valloir chescun sol trois cens vingt escus, ores que s'il estoict en vante ne valleust aultant, pour ce qu'ils esvalluent les meilheurrassions suivant la coustume du lieu. Lequel se treuve encores engaigé de six à sept mil escus. Et plus n'a esté enquis, et fecte lecture c'est soubsigné.

[Signature, f° 211 r°]

COMPTES-RENDUS

BIBLIOGRAPHIQUES

Dompnier (Nathalie), *Vichy à travers chants*, préface d'Olivier Ihl, Nathan, Paris, 1996, 159 pages.

La collection Jeunes Talents, qui publie d'excellents travaux d'étudiants, vient de distinguer un mémoire de D.E.A. soutenu à l'IEP de Grenoble par Nathalie Dompnier. Cette étude originale et aboutie est consacrée à l'usage politique de la musique sous le régime de Vichy. La Révolution nationale se propose en effet d'agir sur la population par le chant. L'objectif est d'entraîner, d'unifier, de discipliner les Français, de leur redonner par des textes et des rythmes bien choisis la confiance et l'attachement aux valeurs traditionnelles. Travail, famille, patrie, retour à la terre et à la religion, esprit de sacrifice, attachement à Pétain se déclinent dès lors en musique; Au cours des cérémonies officielles, dans les églises et les casernes, dans les chantiers de jeunesse et surtout dans les écoles, des couplets généralement harmonisés selon les temps simples d'une marche sont entonnés par les Français qu'on veut ainsi rapprocher du régime.

Certaines chansons anciennes sont bien vues des autorités parce que, traditionnelles, elles représentent "l'esprit français", folkloriques, elles favorisent le retour à la terre, militaires, elles gardent du panache et rassurent le pays vaincu. Mais une production nouvelle, spontanée ou commandée par les dirigeants politiques, se développe. Il s'agit d'oeuvres légères tendant à faire oublier la dureté du temps et surtout de chants célébrant le régime et son chef, tel *Maréchal à vos ordres. Maréchal nous voilà*, composée en 1941 par Courtioux et Montagard, également auteur de la célèbre java *Une Partie de pétanque*, devient rapidement l'hymne quasi officiel. Mais la *Marseillaise*, amputée de ses couplets les plus belliqueux, reste interprétée dans la zone sud, même si le 14 juillet se transforme en une grave journée d'hommage aux morts des guerres.

Ce livre agréable et bien informé aborde avec bonheur un sujet peu exploré. Le thème est bien trouvé, le titre bien choisi, la démonstration bien administrée. Nathalie Dompnier mérite pleinement de figurer parmi les Jeunes Talents.

Ralph Schor

Barres (Maurice), *Les diverses familles spirituelles de la France*, présentation de Pierre Milza, collection acteurs de l'histoire, Imprimerie Nationale, Paris, 1997, 217 pages.

En août 1914, Maurice Barrès adhère d'enthousiasme à l'Union sacrée et, dans ses articles publiés par l'*Echo de Paris*, il développe un nationalisme exalté qui lui attire de nombreuses critiques : Romain Rolland le surnomme le "rossignol du carnage" et le *Canard Enchaîné* lui décerne le deuxième prix à son concours du bourrage de crâne. Mais, avec le temps, tandis que se dissipe l'illusion d'une guerre courte, Barrès devient plus grave ; il nuance ses envolées et donne un autre sens à la mystique du sacrifice. En 1917, au moment le plus trouble du conflit, il fait paraître *Les Diverses familles spirituelles de la France*, un livre qui marque une différence fondamentale avec sa conception antérieure de la nation française. C'est cet ouvrage que l'Imprimerie Nationale réédite avec une introduction très pénétrante de Pierre Milza.

Dans sa jeunesse, Barrès s'était déjà intéressé au socialisme et pratiquait un nationalisme populiste, idéaliste, syncrétique. Il s'était ensuite rallié à l'idée d'une identité nationale en quelque sorte biologiquement déterminée, fondée sur les liens unissant l'individu et la terre, les morts, le passé historique commun. En 1917, il rompt avec ces certitudes et il admet le pluralisme. Il rend hommage aux "nuances belles et profondes qui distinguent la haute vie spirituelle des protestants" (p.71). Lui qui avait déclaré : "Que Dreyfus est capable de trahir, je le conclus de sa race", il reconnaît que les israélites "fixés parmi nous depuis des générations et des siècles sont membres naturels du corps national" (p.79) et il accueille les juifs immigrés qui ont choisi la France par l'effet d'un "patriotisme tout spirituel, acte de volonté, décision, choix de l'esprit" (p.83). A propos des socialistes, Barrès déclare : "Nous devons les comprendre, parce que leurs idées flottent dans l'air et nous ont mille fois effleurés (...). Qui de nous n'a pas eu un instant ce beau chant près de son coeur ?" (p.104).

Maurice Barrès semble se rallier à la conception de Renan pour qui "une nation est une âme, un principe spirituel". Il pense désormais que, par leurs sacrifices, les membres des familles spirituelles qu'il croyait étrangères au "génie de la race" sont entrées définitivement dans la nation française. Ils ont acquis le droit de garder leurs spécificités : "Chacun d'eux confond avec la France sa religion ou sa philosophie. O miracle, ils ont tous raison !" (p.139). Barrès intitule son chapitre de conclusion : "Cette unanimité profonde, nous continuerons à la vivre" (p.174). Il appelle à la perpétuation de l'union vécue dans les tranchées, union qui ne fut pas une "simple excitation ou l'expédient d'un peuple surpris par le péril", mais un idéal qui constitue un véritable ciment national.

Barrès qui meurt en 1923 ne reviendra pas sur cette conception d'un nationalisme respectueux des différences. C'est ce qui fait l'importance des *Diverses familles spirituelles de la France*. Sans doute l'écrivain ne rallie-t-il pas l'Action Française et quelques groupuscules racistes. Mais jusqu'aux années 1930, les états-majors des grandes ligues restent à peu près insensibles à l'antisémitisme. Le livre de Barrès qui inspire le nationalisme tolérant marque ainsi un jalon essentiel dans l'histoire de la droite républicaine.

Ralph Schor

Liauzu (Claude), *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Editions Complexe, Bruxelles, 1996, 275 pages.

Claude Liauzu, spécialiste des sociétés méditerranéennes et des déplacements de population, consacre une étude aux migrations en Méditerranée. Cette région constitue un lieu traditionnel d'échanges et de contacts. Vers 1830, date à laquelle commence l'étude, l'Europe impose sa domination, prend le contrôle des routes maritimes, assure sa présence en Afrique, ce qui stimule l'activité portuaire. Une attention particulière est accordée par l'auteur aux migrants originaires des îles, Corses et Maltais, qui témoignent d'une forte identité culturelle, aux Espagnols, aux Portugais, aux Italiens qui s'installent en Afrique du Nord. Ces hommes qui vivent dans des colonies sur lesquelles ne flotte pas le drapeau de leur pays d'origine deviennent objet de débat dans les relations internationales, tels les Italiens de Tunisie dont la présence suscite des litiges entre la France et le gouvernement de Rome. Les réfugiés politiques, Italiens antifascistes ou Espagnols antifranquistes, se dirigent plutôt vers la France métropolitaine.

Claude Liauzu, dans sa deuxième partie, consacre des pages intéressantes à la colonisation de l'Algérie. Il montre la difficile formation d'un peuplement français, avec le renfort espagnol qui apparaît particulièrement net à Oran et Sidi-bel-Abbès. L'auteur donne de nombreuses précisions sur les différences de comportement démographique, la politique de naturalisation, le développement urbain, la persistance d'une fragmentation ethnique, les réflexes antisémites ou antiméridionaux qui entraînent une cascade de mépris, la diversité des niveaux de fortune. La distance sociale et psychologique qui sépare les habitants de l'Algérie ne peut que rendre dramatique la guerre d'indépendance et imposer l'exode des vaincus, les rapatriés.

Avant même la colonisation européenne, certains Maghrébins, comme les Djerbiens, s'exilent pour des raisons économiques. La déstructuration des communautés rurales après l'arrivée des Européens accélère le mouvement dans toute l'Afrique du Nord. Beaucoup se dirigent vers la France. D'autres sont recrutés comme soldats durant les guerres mondiales. Bientôt, aux effectifs des travailleurs maghrébins s'ajoutent les Yougoslaves et les Turcs. Avec l'écoulement du temps, le retour au pays d'origine devient un mythe et des évolutions culturelles profondes affectent les populations concernées, notamment en ce qui concerne le statut de la femme. Aujourd'hui, la crise économique et l'essoufflement de l'Etat national rendent difficile la question de l'intégration. Les lieux et les moyens d'insertion, l'école, l'entreprise, la banlieue, le mariage mixte, les obstacles réels ou supposés comme la législation et les appartenances religieuses sont enfin passées en revue.

La lecture du livre de Claude Liauzu se recommande par sa richesse, son excellente information, sa prudence. En un nombre de pages réduit, l'auteur parvient à brosser une fresque aux multiples nuances et à offrir, à l'aide d'une documentation précise, des éléments de réflexion sur un problème très actuel.

Ralph Schor

Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître
les Alpes-Maritimes et les contrées
limitrophes telles qu'elles apparaissent
au travers des recherches
en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit
multidisciplinaire, des travaux originaux,
des résumés de thèses ou de mémoires
de maîtrise, des documents d'archives,
des données statistiques, des notes
de lecture, toutes les informations
qui font progresser la connaissance
ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction
des Archives du Conseil Général des
Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission
qui est essentiellement de fournir
aux chercheurs les instruments
de documentation indispensables
à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS
Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITE DE REDACTION
Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor

CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Centre Administratif Départemental
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71

COMPTES-RENDUS

BIBLIOGRAPHIQUES

Dompnier (Nathalie), *Vichy à travers chants*, préface d'Olivier Ihl, Nathan, Paris, 1996, 159 pages.

La collection Jeunes Talents, qui publie d'excellents travaux d'étudiants, vient de distinguer un mémoire de D.E.A. soutenu à l'IEP de Grenoble par Nathalie Dompnier. Cette étude originale et aboutie est consacrée à l'usage politique de la musique sous le régime de Vichy. La Révolution nationale se propose en effet d'agir sur la population par le chant. L'objectif est d'entraîner, d'unifier, de discipliner les Français, de leur redonner par des textes et des rythmes bien choisis la confiance et l'attachement aux valeurs traditionnelles. Travail, famille, patrie, retour à la terre et à la religion, esprit de sacrifice, attachement à Pétain se déclinent dès lors en musique; Au cours des cérémonies officielles, dans les églises et les casernes, dans les chantiers de jeunesse et surtout dans les écoles, des couplets généralement harmonisés selon les temps simples d'une marche sont entonnés par les Français qu'on veut ainsi rapprocher du régime.

Certaines chansons anciennes sont bien vues des autorités parce que, traditionnelles, elles représentent "l'esprit français", folkloriques, elles favorisent le retour à la terre, militaires, elles gardent du panache et rassurent le pays vaincu. Mais une production nouvelle, spontanée ou commandée par les dirigeants politiques, se développe. Il s'agit d'oeuvres légères tendant à faire oublier la dureté du temps et surtout de chants célébrant le régime et son chef, tel *Maréchal à vos ordres. Maréchal nous voilà*, composée en 1941 par Courtioux et Montagard, également auteur de la célèbre java *Une Partie de pétanque*, devient rapidement l'hymne quasi officiel. Mais la *Marseillaise*, amputée de ses couplets les plus belliqueux, reste interprétée dans la zone sud, même si le 14 juillet se transforme en une grave journée d'hommage aux morts des guerres.

Ce livre agréable et bien informé aborde avec bonheur un sujet peu exploré. Le thème est bien trouvé, le titre bien choisi, la démonstration bien administrée. Nathalie Dompnier mérite pleinement de figurer parmi les Jeunes Talents.

Ralph Schor

Barres (Maurice), *Les diverses familles spirituelles de la France*, présentation de Pierre Milza, collection acteurs de l'histoire, Imprimerie Nationale, Paris, 1997, 217 pages.

En août 1914, Maurice Barrès adhère d'enthousiasme à l'Union sacrée et, dans ses articles publiés par l'*Echo de Paris*, il développe un nationalisme exalté qui lui attire de nombreuses critiques : Romain Rolland le surnomme le "rossignol du carnage" et le *Canard Enchaîné* lui décerne le deuxième prix à son concours du bourrage de crâne. Mais, avec le temps, tandis que se dissipe l'illusion d'une guerre courte, Barrès devient plus grave ; il nuance ses envolées et donne un autre sens à la mystique du sacrifice. En 1917, au moment le plus trouble du conflit, il fait paraître *Les Diverses familles spirituelles de la France*, un livre qui marque une différence fondamentale avec sa conception antérieure de la nation française. C'est cet ouvrage que l'Imprimerie Nationale réédite avec une introduction très pénétrante de Pierre Milza.

Dans sa jeunesse, Barrès s'était déjà intéressé au socialisme et pratiquait un nationalisme populiste, idéaliste, syncrétique. Il s'était ensuite rallié à l'idée d'une identité nationale en quelque sorte biologiquement déterminée, fondée sur les liens unissant l'individu et la terre, les morts, le passé historique commun. En 1917, il rompt avec ces certitudes et il admet le pluralisme. Il rend hommage aux "nuances belles et profondes qui distinguent la haute vie spirituelle des protestants" (p.71). Lui qui avait déclaré : "Que Dreyfus est capable de trahir, je le conclus de sa race", il reconnaît que les israélites "fixés parmi nous depuis des générations et des siècles sont membres naturels du corps national" (p.79) et il accueille les juifs immigrés qui ont choisi la France par l'effet d'un "patriotisme tout spirituel, acte de volonté, décision, choix de l'esprit" (p.83). A propos des socialistes, Barrès déclare : "Nous devons les comprendre, parce que leurs idées flottent dans l'air et nous ont mille fois effleurés (...). Qui de nous n'a pas eu un instant ce beau chant près de son coeur ?" (p.104).

Maurice Barrès semble se rallier à la conception de Renan pour qui "une nation est une âme, un principe spirituel". Il pense désormais que, par leurs sacrifices, les membres des familles spirituelles qu'il croyait étrangères au "génie de la race" sont entrées définitivement dans la nation française. Ils ont acquis le droit de garder leurs spécificités : "Chacun d'eux confond avec la France sa religion ou sa philosophie. O miracle, ils ont tous raison !" (p.139). Barrès intitule son chapitre de conclusion : "Cette unanimité profonde, nous continuerons à la vivre" (p.174). Il appelle à la perpétuation de l'union vécue dans les tranchées, union qui ne fut pas une "simple excitation ou l'expédient d'un peuple surpris par le péril", mais un idéal qui constitue un véritable ciment national.

Barrès qui meurt en 1923 ne reviendra pas sur cette conception d'un nationalisme respectueux des différences. C'est ce qui fait l'importance des *Diverses familles spirituelles de la France*. Sans doute l'écrivain ne rallie-t-il pas l'Action Française et quelques groupuscules racistes. Mais jusqu'aux années 1930, les états-majors des grandes ligues restent à peu près insensibles à l'antisémitisme. Le livre de Barrès qui inspire le nationalisme tolérant marque ainsi un jalon essentiel dans l'histoire de la droite républicaine.

Ralph Schor

Liauzu (Claude), *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Editions Complexe, Bruxelles, 1996, 275 pages.

Claude Liauzu, spécialiste des sociétés méditerranéennes et des déplacements de population, consacre une étude aux migrations en Méditerranée. Cette région constitue un lieu traditionnel d'échanges et de contacts. Vers 1830, date à laquelle commence l'étude, l'Europe impose sa domination, prend le contrôle des routes maritimes, assure sa présence en Afrique, ce qui stimule l'activité portuaire. Une attention particulière est accordée par l'auteur aux migrants originaires des îles, Corses et Maltais, qui témoignent d'une forte identité culturelle, aux Espagnols, aux Portugais, aux Italiens qui s'installent en Afrique du Nord. Ces hommes qui vivent dans des colonies sur lesquelles ne flotte pas le drapeau de leur pays d'origine deviennent objet de débat dans les relations internationales, tels les Italiens de Tunisie dont la présence suscite des litiges entre la France et le gouvernement de Rome. Les réfugiés politiques, Italiens antifascistes ou Espagnols antifranquistes, se dirigent plutôt vers la France métropolitaine.

Claude Liauzu, dans sa deuxième partie, consacre des pages intéressantes à la colonisation de l'Algérie. Il montre la difficile formation d'un peuplement français, avec le renfort espagnol qui apparaît particulièrement net à Oran et Sidi-bel-Abbès. L'auteur donne de nombreuses précisions sur les différences de comportement démographique, la politique de naturalisation, le développement urbain, la persistance d'une fragmentation ethnique, les réflexes antisémites ou antiméridionaux qui entraînent une cascade de mépris, la diversité des niveaux de fortune. La distance sociale et psychologique qui sépare les habitants de l'Algérie ne peut que rendre dramatique la guerre d'indépendance et imposer l'exode des vaincus, les rapatriés.

Avant même la colonisation européenne, certains Maghrébins, comme les Djerbiens, s'exilent pour des raisons économiques. La déstructuration des communautés rurales après l'arrivée des Européens accélère le mouvement dans toute l'Afrique du Nord. Beaucoup se dirigent vers la France. D'autres sont recrutés comme soldats durant les guerres mondiales. Bientôt, aux effectifs des travailleurs maghrébins s'ajoutent les Yougoslaves et les Turcs. Avec l'écoulement du temps, le retour au pays d'origine devient un mythe et des évolutions culturelles profondes affectent les populations concernées, notamment en ce qui concerne le statut de la femme. Aujourd'hui, la crise économique et l'essoufflement de l'Etat national rendent difficile la question de l'intégration. Les lieux et les moyens d'insertion, l'école, l'entreprise, la banlieue, le mariage mixte, les obstacles réels ou supposés comme la législation et les appartenances religieuses sont enfin passées en revue.

La lecture du livre de Claude Liauzu se recommande par sa richesse, son excellente information, sa prudence. En un nombre de pages réduit, l'auteur parvient à brosser une fresque aux multiples nuances et à offrir, à l'aide d'une documentation précise, des éléments de réflexion sur un problème très actuel.

Ralph Schor

Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître
les Alpes-Maritimes et les contrées
limitrophes telles qu'elles apparaissent
au travers des recherches
en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit
multidisciplinaire, des travaux originaux,
des résumés de thèses ou de mémoires
de maîtrise, des documents d'archives,
des données statistiques, des notes
de lecture, toutes les informations
qui font progresser la connaissance
ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction
des Archives du Conseil Général des
Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission
qui est essentiellement de fournir
aux chercheurs les instruments
de documentation indispensables
à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS
Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITE DE REDACTION
Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor

CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Centre Administratif Départemental
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71